



Examen du bien-être et des politiques de la jeunesse en Côte d'Ivoire



Examen du bien-être et des politiques de la jeunesse en Côte d'Ivoire

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE

Le Centre de développement de l'OCDE, créé en 1962, est un forum indépendant consacré au partage des savoirs et au dialogue, sur un pied d'égalité, entre les pays membres de l'OCDE et les économies en développement. Aujourd'hui, il regroupe 27 pays de l'OCDE et 25 pays non membres de l'OCDE. Le Centre se concentre sur les problèmes structurels émergents susceptibles d'avoir un impact sur le développement mondial et sur des enjeux de développement plus spécifiques auxquels sont confrontées les économies émergentes et en développement. Au moyen d'analyses factuelles et de partenariats stratégiques, il aide les pays à formuler des politiques économiques innovantes pour répondre aux défis mondiaux du développement.

Pour plus d'informations sur les activités du Centre, consulter [le site www.oecd.org/fr/dev](http://www.oecd.org/fr/dev).

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

Centre de développement de l'OCDE (2017), « Examen du bien-être et des politiques de la jeunesse en Côte d'Ivoire », Projet OCDE-UE Inclusion des jeunes, Paris.

Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE ou de son Centre de développement.

Avant-propos

Le monde compte aujourd'hui 1.8 milliard de jeunes de 10 à 24 ans. Ce groupe représente la plus importante cohorte jamais connue à entamer leur transition vers la vie adulte. Plus de 85 % d'entre eux vivent dans des pays en développement et, dans de nombreux endroits, ils représentent jusqu'à 30 % de la population, et leur nombre ne cesse d'augmenter. La plupart des pays en développement pourraient réaliser un dividende démographique, à condition d'adopter des politiques économiques et sociales adaptées, étayées par des investissements judicieux. Aussi, la jeunesse, en tant que moteur du développement, occupe une place toujours plus centrale dans les débats politiques actuels. Mais investir dans la jeunesse exige de relever de multiples défis, de l'accès à une éducation de qualité et à des emplois décents à la participation citoyenne en passant par l'accès à des services de santé adaptés à leurs besoins.

Des investissements ciblés en temps opportun ont donc plus de chances d'obtenir de meilleurs résultats en termes de développement durable que des actions pour remédier aux problèmes à des étapes ultérieures de la vie. Par exemple, en raison des écarts existants en termes d'éducation et de compétences, un trop grand nombre de jeunes se voit forcé à quitter le système scolaire à un âge précoce et sans les outils nécessaires pour affronter l'avenir. Aujourd'hui, un enfant sur quatre abandonne l'enseignement primaire. Étonnamment, aucun progrès n'a été constaté sur cette question au cours de la dernière décennie. Au contraire, de plus en plus de jeunes se trouvent au chômage ou avec des emplois vulnérables ; ils sont trois fois plus susceptibles d'être au chômage que les adultes. De plus, les besoins en matière de santé sexuelle et reproductive chez les adolescents sont mal abordés alors que de nouveaux risques pour la santé font leur apparition. En outre, tous les jeunes n'ont pas les mêmes chances de mobilité et un trop grand nombre est exclu des processus de prise de décision sur les questions qui les concernent.

Cependant, la possibilité de réduire les écarts existants en matière de bien-être des jeunes est bien réelle. Afin de développer des politiques de la jeunesse fondées sur les faits, il est indispensable de mesurer et d'analyser les problèmes auxquels les jeunes défavorisés font face. Par ailleurs, le partage des bonnes pratiques et l'échange d'informations sur ce qui fonctionne ou pas, jouent un rôle essentiel pour le développement des politiques de la jeunesse tant dans les pays en développement que développés. De plus, les politiques qui interviennent à des moments critiques peuvent réduire considérablement le risque que des jeunes deviennent encore plus défavorisés. Par exemple, les services d'orientation professionnelle et les programmes de formation facilitent la transition vers le monde du travail et l'intégration économique des jeunes. Les faits montrent également que les activités culturelles et créatives, les programmes de prévention de la violence et les services de justice pour mineurs favorisent la citoyenneté active parmi les jeunes.

Le Projet Inclusion des jeunes, cofinancé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Centre de développement de l'OCDE, analyse tous ces éléments dans dix pays en développement ou émergents (Cambodge, Côte d'Ivoire, El Salvador, Éthiopie, Jordanie, Malawi, Moldavie, Pérou, Togo et Viet Nam) par le biais d'Examens du bien-être et des politiques de la jeunesse. Grâce à leur approche multisectorielle, ces analyses entendent identifier les facteurs déterminants de la vulnérabilité et des transitions réussies des jeunes dans chacun des pays. Un des meilleurs moyens de minimiser les défis et de maximiser le potentiel des jeunes est de développer des politiques fondées sur les faits. Le projet Inclusion des jeunes contribue au travail du Centre de développement sur les sociétés inclusives et vise à aider les pays à trouver des solutions novatrices aux grands défis sociaux et à créer des sociétés plus cohésives.

Mario Pezzini
Directeur du Centre de développement
et Conseiller spécial du Secrétaire général de l'OCDE sur le développement

Remerciements

L'Examen du bien-être et des politiques de la jeunesse en Côte d'Ivoire a été préparé par l'Unité Cohésion Sociale du Centre de développement de l'OCDE, dans le cadre du projet Inclusion des jeunes cofinancé par l'Union européenne.

L'équipe était dirigée par Alexandre Kolev, Chef de l'Unité Cohésion Sociale, et Ji-Yeun Rim, coordinatrice du projet Inclusion des jeunes, sous la direction de Mario Pezzini, Directeur du Centre de développement de l'OCDE et Conseiller spécial du Secrétaire général de l'OCDE sur le développement.

L'Examen du bien-être et des politiques de la jeunesse en Côte d'Ivoire a été coordonné et élaboré par Pablo Suárez Robles. Le rapport s'est appuyé sur des documents de travail préparés par Pokou Abou, Guillaume Adingra, Alban Ahoure, Wadjamse Djezou, Yao Konan, Auguste Kouakou, Kouadio Kouakou, Philippe Nguessan, Armand Sedolo, Bi Zah et Melissa Tagro du Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales (CIRES), et par Axel Demenet, Christophe Nordman, Mireille Razafindrakoto et François Roubaud de l'Unité Mixte de Recherche « Développement, Institutions et Mondialisation » (DIAL) de l'IRD – Paris-Dauphine. Le rapport a également bénéficié de l'assistance de Jonathan Broekhuizen, Valentino Moscariello et Manas Pathak en matière de recherche et d'analyse de données statistiques.

Le rapport a été examiné par Alexandre Kolev, Ji-Yeun Rim et Bakary Traoré (Centre de développement de l'OCDE), Laurent Cortese et Céline Gratadour (Agence Française de Développement), et Guy-Hervé Pillah et d'autres membres du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique de Côte d'Ivoire (MPJEJSC). Le rapport a également bénéficié de commentaires précieux de la part de Ian Brand-Weiner et de Adrien Lorenceau (Centre de développement de l'OCDE), ainsi que des participants aux ateliers organisés conjointement avec le MPJEJSC à Abidjan les 5-6 avril 2016 et le 18 avril 2017 dans le cadre du projet Inclusion des jeunes.

L'équipe du projet Inclusion des jeunes au Centre de développement de l'OCDE tient à remercier les partenaires institutionnels du projet en Côte d'Ivoire, à savoir la Présidence de la République, le MPJEJSC et la Délégation de l'Union européenne, pour leur soutien et excellente collaboration dans la mise en œuvre des activités du projet dans le pays, à commencer par M. Sidi Touré, Ministre du MPJEJSC, M. Mamadou Touré, Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et ancien Conseiller Technique chargé de la Jeunesse et des Sports à la Présidence de la République, et M. Guy-Hervé Pillah, Directeur de la Planification, de la Statistique et de la Documentation du MPJEJSC et point focal du projet en Côte d'Ivoire.

Table des matières

Sigles et acronymes	7
Résumé.....	11
Évaluation et recommandations	13
Chapitre 1. État des lieux de l’inclusion sociale et du bien-être des jeunes	25
1.1 Santé.....	25
Mortalité.....	25
Santé sexuelle et reproductive.....	27
Consommation de substances nocives.....	28
1.2 Éducation et compétences.....	29
Scolarisation et niveau d’études.....	29
Acquis scolaires.....	33
1.3 Emploi.....	35
Accès.....	35
Qualité	37
1.4 Autres dimensions du bien-être.....	40
Engagement civique et politique.....	40
Capital social.....	41
Bien-être subjectif	43
1.5 Conclusion	44
Références.....	45
Chapitre 2. Politiques et cadre institutionnel pour la promotion de la jeunesse	47
2.1 État des lieux des politiques en faveur des jeunes	47
Politiques globales.....	47
Politiques de santé sexuelle et reproductive	49
Politiques d’éducation et de formation professionnelle.....	51
Politiques d’emploi.....	54
Politiques en matière de participation civique et citoyenne.....	57
2.2 Cadre institutionnel de la politique d’emploi des jeunes	59
Principaux acteurs	59
Relations entre acteurs et coordination des actions.....	61
2.3 Capacités du ministère en charge de la jeunesse (MPJEJSC)	63
2.4 Conclusion	64
Références.....	66
Annexe 2.A1. Inventaire des programmes sectoriels destinés aux jeunes.....	68

Chapitre 3. Secteurs porteurs, entrepreneuriat et emploi des jeunes	75
3.1 Secteurs porteurs de l'économie ivoirienne	75
Valeur ajoutée	75
Création d'emplois.....	76
Productivité du travail et salaires	77
3.2 Emploi et secteurs porteurs : les défis de la jeunesse	79
Insertion des jeunes.....	79
Inadéquation des compétences	81
Précarité des emplois	85
3.3 Entrepreneuriat : de meilleures perspectives pour les jeunes ?.....	86
Caractéristiques des jeunes entrepreneurs.....	86
Performance de l'entrepreneuriat jeune	90
3.4 Conclusion	94
Références.....	97
Chapitre 4. Grossesses précoces, éducation et perspectives d'emploi des adolescentes	99
4.1 Fécondité à l'adolescence : le phénomène des grossesses précoces	99
4.2 Comportements à risque et autres facteurs associés aux grossesses précoces	103
Sexualité	103
Contraception et planification familiale	105
Mariage précoce	108
Violence domestique	109
Conditions socioéconomiques.....	111
4.3 Éducation et emploi : quelles perspectives en cas de grossesse précoce ?.....	112
4.4 Conclusion	114
Références.....	117

Sigles et acronymes

ADDR	Agence Nationale pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration
AEJ	Agence Emploi Jeunes
AFD	Agence Française de Développement
AGEFOP	Agence Nationale de la Formation Professionnelle
AGEPE	Agence d'Études et de Promotion de l'Emploi
AIBEF	Association Ivoirienne pour le Bien-Être Familial
AIMAS	Agence Ivoirienne de Marketing Social
BAD	Banque Africaine de Développement
BCPE	Bureau de Coordination des Politiques d'Emploi
BDF	Base de Données Financières
BEPC	Brevet d'Études du Premier Cycle
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiments et travaux publics
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
C2D	Contrat de désendettement et de développement
CCI-CI	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CDPE	Cellule du Développement du Partenariat École-Entreprise
CEC	Centres d'Écoute et de Conseils
CEPE	Certificat d'Études Primaires Élémentaires
CEPICI	Centre de Promotion des Investissement en Côte d'Ivoire
CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CIRES	Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales
CM2	Cours Moyen 2 ^{ème} année
CMCI	Chambre des Métiers de Côte d'Ivoire
CNBC-CI	Corps National du Bénévolat Communautaire
CNE	Commission Nationale de l'Emploi
CNEI	Concertation Nationale sur l'École Ivoirienne
CNJCI	Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNV-CI	Corps National de Volontaires
CP2	Cours préparatoire 2 ^{ème} année
CPEJ	Conseil Présidentiel pour l'Emploi des Jeunes
DESS	Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées
DGE	Direction Générale de l'Emploi
DGI	Direction Générale des Impôts
DIU	Dispositif intra utérin
DUT	Diplôme Universitaire Technologique
EAP-CI	Enquête sur les Aspirations des Populations vivant en Côte d'Ivoire
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EFTP	Enseignement et Formation Technique et Professionnelle
EIS	Enquête sur les Indicateurs du SIDA

ENSESI	Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel
ENSETE	Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Travail des Enfants
ENV	Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages
FCFA	Francs de la Communauté Financière Africaine dans l'UEMOA et la CEMAC
FDFP	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle
FESACI	Fédération des Syndicats Autonomes de Côte d'Ivoire
FIA	Projet de Formation Initiale et d'Apprentissage
FNJ	Fonds National de la Jeunesse
GERME	Projet Gérez Mieux votre Entreprise
GUFE	Guichet Unique de Formalisation des Entreprises
INS	Institut national de la Statistique
ISE	Institutions Socio-Éducatives
LMD	Licence-Master-Doctorat
MAMA	Méthode de l'Allaitement Maternel et de l'Aménorrhée
MENAPPME	Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Artisanat et de la Promotion des PME
MENET	Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique
MEPS	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
METFP	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MPJEJSC	Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique
MSLS	Ministère de la Santé et de la Lutte contre le SIDA
MST	Maladies sexuellement transmissibles
NEET	Ni en emploi, ni à l'école ou en formation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisations non gouvernementales
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OSCN	Office du Service Civique National
PAAIEJ	Programme d'Appui à l'Amélioration de l'Employabilité et à l'Insertion des Jeunes
PAAPHFP	Projet d'Appui et d'Accès des Personnes Handicapées à la Formation Professionnelle
PAE	Programme d'Aide à l'Embauche
PAEB	Projet d'Appui à l'Éducation de Base
PAI	Projet d'Alphabétisation Intégrée
PANB	Plan d'Action National Budgétisé
PAPC	Programme d'Assistance Post-Conflic
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs
PASEF	Projet d'Appui au Secteur Éducation-Formation
PATEC	Projet d'Appui au Traitement Économique du Chômage
PEJEDEC	Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences
PEV	Programme Élargi de Vaccination
PF	Planification familiale
PFA	Projet Formation par Apprentissage
PFS	Plateforme de Service
PIPPF	Programme d'Intensification de la Politique de Planification Familiale
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PND	Plan National de Développement
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNE	Politique Nationale de l'Emploi
PNDEF	Plan National de Développement du secteur Éducation-Formation
PN/EPT	Plan National d'Éducation Pour Tous

PNPEC	Programme National de prise en charge médicale des personnes vivant avec le VIH
PNRRC	Programme National de Reconstruction et Réhabilitation Communautaire
PNSCECCC	Politique Nationale du Service Civique, de l'Éducation Civique et de la Culture Civique
PNSR	Politique Nationale de Santé de la Reproduction
PNSSU	Programme National de Santé Scolaire et Universitaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNV-CI	Programme national de Volontariat
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PRODIGE	Programme de Développement des Initiatives Génératrices d'Emplois
PROFADEC	Projet pour l'Orientation Professionnelle et la Formation par Apprentissage des Ex-Combattants
PROFORME	Projet d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Insertion des Jeunes
PSCN	Programme de Service Civique National
PSNSR	Plan Stratégique National de Santé de la Reproduction
PTBA	Plan de Travail Budgétisé Annuelle
PTF	Partenaires techniques et financiers
PVRH	Programme de Valorisation des Ressources Humaines
RIPS/AJ	Réseau Ivoirien pour la Promotion de la Santé des Adolescents et des Jeunes
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNAJ	Stratégie Nationale d'Autonomisation des Jeunes
SNIEJ	Stratégie Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes
SNPCIFJ	Stratégie Nationale de Promotion et de Coordination des Initiatives en faveur des Jeunes
SNPJ	Stratégie Nationale de Protection des Jeunes
SNSC	Stratégie Nationale du Service Civique
SR	Santé de la Reproduction
SRE	Stratégie de Relance de l'Emploi
SSR	Santé Sexuelle et Reproductive
THIMO	Travaux à Haute Intensité en Main-d'Œuvre
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UCPE	Unité de Coordination des Programmes Emploi
UGTCI	Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USD	Dollars des États-Unis
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise

Résumé

Après plus d'une décennie de crises socio-politiques à répétition, la Côte d'Ivoire s'est résolument engagée dans un processus de transformation structurelle de son économie et positionnée sur la trajectoire de l'émergence. Le pays a notamment bénéficié d'une croissance économique soutenue depuis la fin de la crise post-électorale de 2011, mais celle-ci ne s'est pas accompagnée d'une hausse significative du bien-être des populations. À cet égard, la situation de la jeunesse préoccupe tout particulièrement, compte tenu de son poids démographique et des défis majeurs auxquels elle fait face. La Côte d'Ivoire ne peut faire l'économie d'un investissement massif en faveur des jeunes et laisser cette frange considérable de la population en marge du processus de développement du pays. Cet investissement doit se traduire par la mise en œuvre de politiques appropriées visant à améliorer l'inclusion sociale et le bien-être des jeunes et, *in fine*, favoriser leur épanouissement.

L'Examen du bien-être et des politiques de la jeunesse en Côte d'Ivoire a été réalisé dans le cadre du projet Inclusion des jeunes cofinancé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Centre de développement de l'OCDE. Cet examen dresse un état des lieux exhaustif de la situation des jeunes en matière d'inclusion sociale et de bien-être, en utilisant les dernières données disponibles et en suivant une approche multidimensionnelle. De nombreux aspects sont explorés dans le domaine de la santé, l'éducation et les compétences, l'emploi, l'engagement civique et politique, le capital social, et le bien-être subjectif des jeunes. L'examen se focalise notamment sur des thématiques spécifiques qui revêtent une importance particulière dans le cadre de la Côte d'Ivoire, à savoir l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs de l'économie, l'entrepreneuriat jeune, et les grossesses précoces. Sur la base des résultats de l'analyse, des recommandations concrètes en matière de politiques publiques sont proposées afin de maximiser l'action gouvernementale en faveur de la promotion de la jeunesse.

L'examen montre que, malgré les efforts déployés et les progrès réalisés, la jeunesse reste confrontée à de nombreux défis. L'engagement civique, le capital social et le bien-être subjectif des jeunes ont connu une embellie depuis la fin de la crise politico-militaire, mais les jeunes restent peu éduqués et leur situation sur le marché du travail demeure largement défavorable. Les jeunes sont peu insérés dans les secteurs porteurs de l'économie en raison de l'inadéquation des compétences qui les confinent en outre dans des emplois précaires. Face au défi de l'emploi, de nombreux jeunes se tournent vers l'entrepreneuriat où les activités de subsistance prédominent à cause de multiples contraintes. Concernant les grossesses précoces, l'ampleur et la propagation de ce phénomène sont préoccupantes notamment au regard de ses effets hautement dommageables sur l'éducation et les perspectives d'emploi des adolescentes.

Malgré la volonté politique affichée, la Côte d'Ivoire a souffert de l'absence d'une stratégie globale adressant les multiples défis rencontrés par la jeunesse. En outre, les politiques sectorielles mises en place à ce jour n'ont pas été à la hauteur des enjeux. Cependant, la mise en œuvre à venir de la Politique Nationale de la Jeunesse 2016-2020 et des stratégies qui en sont issues constitue une opportunité sans précédent pour le gouvernement de relever les défis qui entravent l'émancipation de la jeunesse.

Pour augmenter l'efficacité de l'action gouvernementale en faveur des jeunes, la Côte d'Ivoire devra notamment :

- Instaurer un mécanisme inclusif et pérenne de financement des programmes
- Renforcer la coordination et le suivi-évaluation des programmes
- Formaliser les partenariats dans la mise en œuvre des programmes
- Renforcer les capacités humaines, matérielles et logistiques pour améliorer le fonctionnement des programmes
- Mieux informer les jeunes sur les programmes qui leur sont destinés.

La Côte d'Ivoire devra également redoubler d'efforts pour faciliter l'accès aux secteurs porteurs de l'économie et maximiser les chances de réussite de l'entrepreneuriat chez les jeunes. Pour ce faire, il convient en particulier de :

- Mettre en œuvre les recommandations et le plan d'action de l'*Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire*, en se focalisant en priorité concernant les jeunes sur l'éducation et l'inclusion financière
- Adapter l'offre de formation du système éducatif aux besoins en compétences des secteurs porteurs
- Investir de façon substantielle dans la formation à un métier pour faciliter l'insertion des jeunes, notamment dans les secteurs porteurs
- Mettre en place des contrats de formation-insertion pour les jeunes
- Développer les compétences entrepreneuriales et promouvoir l'inclusion financière des jeunes
- Encourager la formalisation des entreprises et améliorer les conditions d'exploitation des jeunes entrepreneurs
- Améliorer l'employabilité des jeunes, qui n'ont pas vocation à être entrepreneurs, pour une meilleure insertion dans le salariat.

Enfin, la Côte d'Ivoire devra renforcer la lutte contre les grossesses précoces. À cette fin, il faut notamment :

- Accroître la disponibilité et faciliter l'accès des adolescentes aux méthodes contraceptives modernes, et aux services en santé sexuelle et reproductive (SSR) et en planification familiale (PF)
- Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur la SSR/PF auprès des jeunes en général et des adolescentes les plus exposées aux grossesses précoces en particulier
- Renforcer l'enseignement de la SSR en milieu scolaire et mettre en place des clubs de santé dans les écoles
- Veiller à l'application de la loi en matière de mariage précoce et sanctionner les auteurs de grossesses précoces en milieu scolaire
- Légiférer de manière à ce que la violence domestique, et notamment la violence sexuelle dans le cadre conjugal, soit pénalement répréhensible
- Intensifier les efforts contre la déscolarisation des adolescentes victimes de grossesses précoces
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales en lien avec la SSR/PF
- Faciliter les procédures de décaissement des fonds par les partenaires techniques et financiers pour la réalisation des activités planifiées dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de SSR/PF
- Réaliser des enquêtes exhaustives régulières pour mieux appréhender les tenants et les aboutissants des grossesses précoces et leur évolution au cours du temps.

Évaluation et recommandations

L'Examen du bien-être et des politiques de la jeunesse en Côte d'Ivoire a été réalisé dans le cadre du projet Inclusion des jeunes cofinancé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Centre de développement de l'OCDE. Cet examen, dont le cadre analytique repose sur une méthodologie globale élaborée par le projet, fournit une analyse approfondie de la situation des jeunes en matière d'inclusion sociale et de bien-être, en utilisant les dernières données disponibles et en suivant une approche multidimensionnelle. De nombreux aspects sont explorés dans le domaine de la santé, l'éducation et les compétences, l'emploi, l'engagement civique et politique, le capital social, et le bien-être subjectif des jeunes. Sur la base des résultats de l'analyse, des recommandations concrètes en matière de politiques publiques sont proposées afin de maximiser l'action gouvernementale en faveur de la promotion de la jeunesse.

Le chapitre 1 dresse un état des lieux de l'inclusion sociale et du bien-être des jeunes avec pour objectif de mettre en lumière les principaux défis de la jeunesse ivoirienne d'aujourd'hui et d'identifier les catégories de jeunes les plus vulnérables. Le chapitre 2 se focalise sur les politiques et le cadre institutionnel pour la promotion de la jeunesse. Il présente un bilan des politiques et programmes destinés aux jeunes, analyse le cadre institutionnel de la politique d'emploi des jeunes, et évalue les capacités du ministère en charge de la jeunesse (MPJEJSC) de mener à bien sa mission de mieux prendre en compte les besoins de la jeunesse ivoirienne. Les deux autres chapitres se concentrent sur des thématiques spécifiques qui revêtent une importance particulière dans le cadre de la Côte d'Ivoire. Le chapitre 3 traite de l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs de l'économie ainsi que des caractéristiques et de la performance de l'entrepreneuriat jeune. Enfin, le chapitre 4 étudie l'étendue du phénomène des grossesses précoces et ses tenants et aboutissants, en se focalisant en particulier sur ses répercussions sur l'éducation et les perspectives d'emploi des adolescentes.

État des lieux du bien-être et des politiques de la jeunesse

Depuis la fin de la crise post-électorale de 2011, la Côte d'Ivoire a enregistré une croissance économique robuste mais qui ne s'est pas accompagnée d'une augmentation significative du bien-être de la population. À cet égard, la situation des jeunes préoccupe tout particulièrement, compte tenu de leur poids démographique considérable. En 2015, les jeunes âgés de 15 à 29 ans représentent un peu plus du quart (27.8 %) de la population totale du pays, une proportion qui devrait rester relativement stable au moins jusqu'en 2050 selon les projections. Dans ces circonstances, il devient essentiel de dresser un état des lieux de la situation des jeunes en matière d'inclusion sociale et de bien-être, ainsi que de l'action gouvernementale en faveur de la promotion de la jeunesse.

Principaux défis de l'inclusion sociale et du bien-être des jeunes

La mortalité des jeunes est très élevée, surtout parmi les hommes. En 2015, le taux de mortalité des jeunes s'élève à 574 décès pour une population de 100 000 jeunes. Les jeunes hommes enregistrent un nombre de décès (601) bien supérieur à celui des jeunes femmes (547). Les maladies transmissibles, en premier lieu les maladies infectieuses et parasitaires, sont la principale cause de mortalité des jeunes, suivies de près par les maladies chroniques, notamment les maladies cardiovasculaires. Les blessures constituent également une cause majeure de décès chez les jeunes hommes, tandis que les jeunes femmes sont nombreuses à mourir en raison d'affections maternelles. Les blessures entraînant la mort des jeunes hommes sont dans la plupart des cas involontaires et principalement liées aux accidents de la

route. Les blessures volontaires, notamment la violence interpersonnelle et le suicide, représentent néanmoins une cause non négligeable de décès chez les jeunes hommes.

Les jeunes femmes sont particulièrement affectées par les grossesses précoces et la violence domestique, et les jeunes hommes par la consommation de substances psychotropes nocives. La violence infligée par le conjoint, qu'elle soit physique, sexuelle ou émotionnelle, est subie par près d'une jeune femme en union sur trois en 2012. Quant aux grossesses précoces, elles touchent de nombreuses adolescentes (également près d'une sur trois en 2012) et se multiplient témoignant de l'ampleur et de la propagation du phénomène. Concernant les substances nocives, ce qui préoccupe surtout c'est la précocité avec laquelle les garçons font usage de telles substances, notamment l'alcool et le tabac.

Les taux de scolarisation et de fréquentation scolaire au-delà de l'école primaire demeurent très faibles, surtout pour les filles. Les taux de scolarisation au-delà du primaire sont en augmentation mais restent à des niveaux extrêmement bas, notamment au niveau du second cycle du secondaire et de l'enseignement supérieur. Les filles sont particulièrement désavantagées à cet égard. Quel que soit le niveau d'éducation considéré, elles présentent des taux de scolarisation bien inférieurs à ceux des garçons. Malgré la hausse de la scolarisation, la fréquentation scolaire dans le premier cycle du secondaire est également très faible (21.5 % en 2012) et a même enregistré une baisse ces dernières années (23.9 % en 2006). La fréquentation scolaire dans le collège est particulièrement basse chez les filles, dans les zones rurales, et parmi les jeunes issus des ménages les plus lourdement frappés par la pauvreté. L'abandon scolaire dès le primaire n'est pas négligeable, surtout chez les filles, et intervient davantage en début de cycle scolaire, dans les établissements publics et dans les zones rurales. Globalement, les filles accusent un retard important dans l'ensemble du système éducatif, tant au niveau de la scolarisation et de la fréquentation que de la rétention et de la progression. Au final, il ressort que la plupart des jeunes sont peu éduqués ou sans instruction (62.9 % en 2013), relativement peu ont eu une éducation secondaire (32.4 %), et très peu ont atteint l'enseignement supérieur (4.7 %). À l'image des résultats précédents, les filles et les jeunes des campagnes notamment sont clairement pénalisés dans ce domaine.

La qualité de l'enseignement dans le primaire pose question en raison de la faible performance affichée par les élèves, notamment les filles, dans les établissements publics et en milieu rural. De nombreux élèves du primaire rencontrent des difficultés d'apprentissage. En 2014, après deux années de scolarité primaire, 82.7 % des élèves du CP2 ont un niveau de compétences insuffisant en langue, et 66.2 % un niveau de compétences insuffisant en mathématiques. En fin de scolarité primaire les performances scolaires des élèves sont également préoccupantes. Les élèves du primaire atteignent des performances scolaires bien plus élevées dans les écoles privées et en milieu urbain. Les filles et les garçons se distinguent également. Les performances en langue-lecture sont similaires entre les sexes, mais les filles affichent une réussite moins élevée en mathématiques que les garçons. Compte tenu des faibles niveaux de scolarisation et de fréquentation scolaire, ainsi que des difficultés rencontrées par les jeunes pour développer leurs compétences, y compris de base au niveau du primaire, il n'est pas surprenant de constater que l'analphabétisme soit si répandu. En 2015, seul un jeune sur deux sait lire et écrire (50.2 %). L'analphabétisme est un problème majeur pour les jeunes femmes qui sont près des deux tiers à être concernées (59.3 %).

La situation des jeunes sur le marché du travail est largement défavorable, en particulier concernant les femmes et le milieu rural, la qualité des emplois demeurant le problème central. Les difficultés d'accès à l'emploi chez les jeunes ne doivent pas être sous-estimées pour autant. En 2012, plus d'une jeune sur trois (34.1 %) n'est ni en emploi, ni à l'école ou en formation, et leur nombre a légèrement augmenté en 2013 (35.7 %). Ces individus courent un risque important d'exclusion sociale. Les jeunes femmes et les jeunes ruraux sont les plus affectés par cette situation. Les jeunes femmes ont en outre moins de chances d'achever leur transition vers le marché du travail et d'accéder rapidement à l'emploi,

un désavantage que partagent aussi les jeunes des villes. Au niveau de la qualité des emplois occupés, il s'avère que les jeunes sont concentrés pour la plupart dans l'emploi vulnérable et accèdent peu au salariat. L'informalité est omniprésente et touche la quasi-totalité des jeunes travailleurs. L'emploi informel chez les jeunes est composé en grande majorité d'individus peu ou pas éduqués, et est largement dominé par le secteur agricole. Le sous-emploi lié à la durée du travail est également un phénomène important qui affecte plus d'un jeune sur cinq (21.3 %) en 2013. La main-d'œuvre des jeunes est donc dans une large mesure sous-utilisée. En termes de rémunération, les jeunes sont également pénalisés, une part significative d'entre eux continuant à percevoir des bas salaires. La précarité du travail chez les jeunes est plus sévère parmi les femmes et dans les zones rurales, et est largement associée au manque d'instruction.

L'engagement civique, le capital social et le bien-être subjectif des jeunes ont connu une embellie depuis la fin de la crise politico-militaire. Les jeunes sont de plus en plus engagés civiquement (54.3 % en 2015 contre 46.1 % en 2009), notamment les hommes et les citoyens, mais ils le sont dans une moindre mesure que les adultes. En outre, les jeunes dans leur grande majorité et dans une plus large mesure que les adultes bénéficient du soutien de leurs proches, cependant les plus pauvres et les moins éduqués sont plus isolés. En revanche, les jeunes votent peu aux élections (37.2 % en 2014), en particulier les femmes et les résidents ruraux, mais dans la très grande majorité des cas cette situation ne résulte pas d'un choix délibéré (84.3 %). Autrement dit, la plupart des jeunes font face à des obstacles qui les empêchent d'aller voter. Nombre de jeunes ne sont pas enregistrés sur les listes électorales, et quand ils le sont, souvent leur nom ne figure pas sur les registres et par conséquent ils ne peuvent pas accéder au vote. Les contraintes de temps sont également un facteur important qui empêche les jeunes d'aller voter. Les jeunes femmes et les jeunes ruraux sont plus nombreux à ne pas exprimer leur vote par choix, ce qui dénote d'un désintérêt accru pour les élections chez ces populations. Par ailleurs, la confiance des jeunes envers les institutions, notamment le gouvernement, s'est fortement améliorée ces dernières années, mais la défiance reste élevée vis-à-vis de la transparence des élections. L'armée et la justice suscitent également la défiance de nombreux jeunes. Globalement, les jeunes sont plus optimistes que par le passé mais restent peu satisfaits de leur vie de manière générale, et sont nombreux à éprouver des émotions négatives.

Politiques et cadre institutionnel pour la promotion de la jeunesse

Malgré la volonté politique affichée, la Côte d'Ivoire a souffert de l'absence d'une stratégie globale adressant les multiples défis rencontrés par la jeunesse. Néanmoins, des efforts ont été déployés et des progrès réalisés, surtout à la sortie de la crise politico-militaire qui a secoué le pays la décennie passée, au niveau sectoriel dans des domaines spécifiques tels que la santé sexuelle et reproductive, l'éducation et la formation professionnelle, l'emploi, et la participation civique et citoyenne. Mais les résultats de ces politiques sectorielles ont été limités et n'ont pas permis dans une large mesure de répondre aux attentes des jeunes et de satisfaire leurs besoins.

Les politiques sectorielles mises en place à ce jour n'ont pas été à la hauteur des enjeux. La Côte d'Ivoire a réalisé par le passé d'importants efforts en matière de santé sexuelle et reproductive, notamment à travers le Plan Stratégique National de Santé de la Reproduction (PNSR), mais ces efforts n'ont que partiellement porté leurs fruits. L'offre de services, la disponibilité de produits contraceptifs et les actions de sensibilisation restent insuffisantes. Concernant l'éducation, la Côte d'Ivoire a accordé une place de choix au développement du secteur et a renforcé au fil du temps son dispositif de formation, en particulier grâce au Plan National de Développement du secteur Éducation-Formation (PNDEF). La formation professionnelle notamment, qui a connu une grande réforme initiée en 2009, a bénéficié d'investissements conséquents ces dernières années. Cependant, le système éducatif reste confronté à de multiples défis tels que la faiblesse de l'accessibilité et de l'encadrement, en particulier dans la

formation professionnelle et l'enseignement supérieur, les contraintes budgétaires et la gestion non satisfaisante des ressources, l'insuffisance d'infrastructures et de matériels didactiques, et l'obsolescence des équipements. À cela s'ajoutent la faible qualité du système éducatif dans son ensemble et l'inadéquation des programmes aux besoins du marché du travail qui ne permettent pas à la Côte d'Ivoire de s'appuyer sur un capital humain et des compétences suffisantes pour accéder à l'émergence. Par ailleurs, les programmes de la deuxième chance restent résiduels et bien insuffisants au regard des faibles niveaux de scolarisation et de fréquentation scolaire au-delà de l'école primaire.

C'est dans le domaine de l'emploi que les programmes destinés aux jeunes ont été les plus abondants et ont donné les meilleurs résultats. Mais les succès enregistrés à l'égard des bénéficiaires concernent essentiellement les programmes financés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), notamment le PEJEDEC et le C2D, et sont imputables au mécanisme de gestion mis en place qui a donné lieu à une forte collaboration entre structures en charge de l'emploi. Globalement, les programmes d'emploi se sont avérés assez inefficaces en matière de développement des compétences et d'employabilité des jeunes, pourtant essentiels à leur insertion professionnelle. Les jeunes restent touchés de façon disproportionnée par le chômage et, parmi ceux qui accèdent au marché du travail, confinés pour la plupart dans des emplois précaires. Concernant la participation civique et citoyenne, la Côte d'Ivoire a relativement peu investi jusqu'à présent à l'endroit des jeunes. Les programmes mis en place à ce jour n'ont pas donné les résultats escomptés. De manière générale, la jeunesse reste désorganisée, insuffisamment encadrée et sensibilisée sur les questions qui les concernent au premier chef. La mise en place récente du CNJCI devrait contribuer à résoudre ces problèmes.

L'efficacité de la politique d'emploi des jeunes est mise à mal par les faiblesses du cadre institutionnel. L'exécution des programmes reste handicapée par le manque de coordination et la confusion dans les attributions des différents ministères et structures partenaires qui génèrent des conflits de leadership et détériorent la qualité des relations entre acteurs. Cette situation rend difficile la mise en œuvre des programmes et favorise le chevauchement des actions, engendrant un gaspillage des ressources. Cependant, grâce au soutien des PTF, des collaborations solides existent et expliquent le succès de certains programmes dont le PEJEDEC et le C2D, comme mentionné plus haut. Par ailleurs, l'élargissement du portefeuille du MPJEJSC au domaine de l'emploi, ainsi que la réorganisation de l'AGEPE qui a conduit à la création de l'AEJ et à sa mise sous tutelle du MPJEJSC, devraient limiter la dispersion des efforts, garantir une plus grande synergie et créer une nouvelle dynamique dans l'action gouvernementale en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.

Le MPJEJSC a été créé récemment pour combler les lacunes des administrations antérieures, mais les défis à relever sont de taille et les capacités disponibles encore insuffisantes. La mise en place début 2016 de ce nouveau ministère dédié à la jeunesse a connu des lourdeurs et imprécisions qui ont été accentuées par l'absence de cadre de concertation interministérielle. En outre, ses capacités sont affectées par de multiples faiblesses qui limitent l'efficacité de son action, en premier lieu l'insuffisance des ressources financières allouées. Le MPJEJSC dispose néanmoins d'atouts majeurs et devrait contribuer à terme à améliorer significativement la conception et l'exécution des politiques destinées aux jeunes. L'adoption récente de la PNJ 2016-2020 pilotée par le MPJEJSC en est une parfaite illustration.

La mise en œuvre à venir de la PNJ 2016-2020 et des stratégies qui en sont issues constitue une opportunité sans précédent pour le gouvernement de relever les défis qui entravent l'émancipation de la jeunesse. La Côte d'Ivoire vient de se doter pour la première fois de son histoire d'une Politique Nationale de la Jeunesse couvrant la période 2016-2020. Cette nouvelle politique ainsi que les stratégies qui en découlent ambitionnent de renforcer de façon significative les politiques sectorielles à l'endroit des jeunes tout en les inscrivant dans un cadre global et cohérent qui repose sur une approche intégrée et transversale. Concernant l'emploi des jeunes, le gouvernement, qui a déjà fait un grand pas en avant

vers l'amélioration du dispositif avec la création du MPJEJSC, doit confirmer ses efforts en capitalisant sur la SNIEJ 2016-2020 pour clarifier les attributions et renforcer les capacités des différents acteurs, améliorer la coordination, mobiliser des ressources financières additionnelles, et accroître l'efficacité de la politique. Le MPJEJSC est appelé à jouer un rôle central dans la mise en œuvre et le suivi de la PNJ 2016-2020 et des stratégies qui en découlent. Le principal défi qui se présente à lui est la mobilisation de ressources financières suffisantes pour faire face à ses nouvelles attributions. L'État doit tenir ses engagements et réussir à mobiliser fortement les PTF afin de doter le MPJEJSC des moyens et capacités nécessaires à la réalisation des objectifs qui lui ont été assignés dans le cadre de la PNJ 2016-2020.

Secteurs porteurs de l'économie et entrepreneuriat

Les jeunes travaillent essentiellement dans l'agriculture et sont peu insérés dans les secteurs porteurs de l'économie. Les jeunes ne semblent pas avoir profité dans leur ensemble des emplois créés dans les secteurs porteurs. En effet, ils sont peu présents dans les secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois. En 2013, alors que près de la moitié des jeunes travaillent dans l'agriculture, ils ne sont pas plus d'un cinquième à occuper des emplois dans le commerce. Moins de 10 % se trouvent dans l'industrie manufacturière et une part très résiduelle travaille dans les BTP (Bâtiments et Travaux Publics), des branches qui jouent pourtant un rôle prépondérant dans la création de richesse et d'emploi du secteur secondaire de l'économie.

Cette faible insertion résulte de l'inadéquation des compétences des jeunes aux besoins en main-d'œuvre qualifiée des entreprises. Cette inadéquation s'explique d'une part, par la prédominance de l'enseignement classique, les formations proposées par le système éducatif et suivies majoritairement par les jeunes étant essentiellement d'ordre général. Et d'autre part, par le manque de formation à un métier, comme l'apprentissage ou la formation technique et professionnelle, qui semble être la seule option réelle à même de pouvoir favoriser l'employabilité des jeunes et d'augmenter leurs chances d'accéder à l'emploi. En d'autres termes, l'offre de formation du système éducatif n'est pas adaptée aux compétences spécifiques et opérationnelles recherchées par les employeurs, notamment dans les secteurs porteurs. Cette situation explique notamment pourquoi certaines entreprises engagent des dépenses dans la formation des jeunes salariés pour les mettre à niveau.

L'inadéquation des compétences ne permet pas aux jeunes de s'insérer convenablement sur le marché du travail et les confine dans des emplois précaires. La plupart des jeunes n'ont pas les compétences requises pour pouvoir prétendre à des emplois de qualité. Cette situation ne leur permet pas en particulier de profiter des emplois qui se créent dans les secteurs porteurs de l'économie dont les besoins s'expriment en termes de main-d'œuvre diplômée, expérimentée et qualifiée. Les jeunes se retrouvent alors dans des emplois précaires où ils travaillent généralement de façon informelle, sans contrat de travail, en étant sous-payés et surexploités. À titre d'exemple, en 2013, 35.5 % des jeunes perçoivent un salaire inférieur au SMIG et 59.7 % ont des heures excessives de travail, c'est-à-dire supérieures à la durée normale du travail établie à 40 heures par semaine.

Face au défi de l'emploi, de nombreux jeunes se tournent vers l'entrepreneuriat où ils pâtissent également de l'inadéquation des compétences. L'entrepreneuriat constitue dans une large mesure un refuge pour les jeunes en manque de qualification. Les compétences entrepreneuriales sont peu développées chez les jeunes entrepreneurs, et ceux qui sont plus éduqués ne paraissent pas avoir davantage de chances de réussir. Le système éducatif ne semble donc pas préparer suffisamment les jeunes à exercer une activité entrepreneuriale, l'offre de formation étant inadaptée aux besoins en compétences des entrepreneurs.

L'entrepreneuriat de subsistance prédomine largement chez les jeunes. L'entrepreneuriat jeune est de faible qualité et résulte bien souvent d'un choix contraint motivé par la nécessité en l'absence

d'opportunités d'emploi salarié. Les jeunes entrepreneurs s'en tirent moins bien justement que leurs pairs dans le salariat, et font face à de multiples contraintes qui les confinent pour la plupart dans des activités de subsistance. Les profits engendrés sont très largement modestes (1 405 USD PPA en 2013 sur une base annuelle) et atteignent ou dépassent rarement le niveau de rémunération dont bénéficient les jeunes salariés (seulement 13.7 % des cas en 2013). En outre, la grande majorité des jeunes entrepreneurs dirigent des entreprises de très petite taille et se trouvent dans l'incapacité à générer de l'emploi à travers leur activité. Par ailleurs, les jeunes entrepreneurs se dirigent peu vers le secteur secondaire et de ce fait ne contribuent que modestement à la transformation structurelle de l'économie. Compte tenu de la faible performance globalement affichée, l'entrepreneuriat ne paraît pas offrir de meilleures perspectives pour les jeunes.

Cependant, la performance atteinte par certains d'entre eux démontre qu'il est possible pour les jeunes de sortir de l'entrepreneuriat de subsistance et de réussir. Pour cela, les obstacles majeurs doivent être levés et des conditions propices à l'exercice d'une activité entrepreneuriale créées. Les facteurs favorisant la performance de l'entrepreneuriat jeune comprennent la formalisation des entreprises, le développement des compétences entrepreneuriales, l'amélioration des conditions d'exploitation, le positionnement dans les secteurs porteurs, l'inclusion financière, et l'accès aux marchés et l'intégration dans les chaînes de production et de valeurs locales et globales. L'amélioration de l'environnement des affaires et de la compétitivité globale du pays, ainsi qu'une réforme du système éducatif en vue d'une meilleure adéquation de l'offre de formation aux besoins en compétences des entrepreneurs, sont également essentielles.

Grossesses précoces

L'ampleur et la propagation du phénomène des grossesses précoces sont préoccupantes. Alors qu'en 2005 les adolescentes n'étaient que 19.6 %, une proportion déjà bien élevée, à avoir commencé leur vie procréative, en 2012 leur nombre a considérablement augmenté pour atteindre 31.9 %. Ce phénomène est inquiétant, notamment en milieu scolaire et concernant les grossesses précoces non désirées dont la fréquence reste élevée. Les grossesses précoces non désirées sont particulièrement fréquentes chez les adolescentes les plus jeunes ainsi que parmi celles résidant en milieu urbain qui semblent rencontrer davantage de difficultés à maîtriser leur fécondité et satisfaire leurs besoins en matière de planification familiale.

Les comportements sexuels, les normes sociales et culturelles ainsi que la faible disponibilité et accessibilité des services en planification familiale expliquent dans une large mesure l'étendue des grossesses précoces. Sont notamment en cause la primo-sexualité de plus en plus précoce des adolescentes, l'utilisation de méthodes contraceptives modernes qui reste très faible et souvent inappropriée malgré une connaissance élevée, et des besoins en planification familiale qui demeurent insatisfaits pour un grand nombre d'adolescentes et qui expliquent la part importante de grossesses précoces non désirées. Concernant les normes sociales et culturelles, le mariage ou la mise en ménage à un âge précoce ainsi que la violence sexuelle infligée par le conjoint impactent lourdement sur la survenue de grossesses précoces à l'adolescence. Bien qu'illégaux, les mariages coutumiers restent fréquents dans le pays, notamment dans les zones rurales. Le viol est sévèrement puni en Côte d'Ivoire mais lorsque celui-ci intervient dans le cadre conjugal il n'est pas considéré comme un acte pénalement répréhensible.

La survenue des grossesses précoces est également le fruit de la précarité des conditions socioéconomiques et plus largement du cadre de vie des adolescentes. Cette précarité favorise indirectement la précocité de la fécondité notamment à travers une exposition accrue aux facteurs de risque énoncés précédemment. En particulier, la pauvreté des ménages et le fait de résider en milieu

rural augmentent fortement le risque de grossesse précoce, principalement en raison de l'adoption de comportements en lien avec la sexualité et la reproduction plus risqués, des normes sociales et culturelles plus ancrées et une accessibilité moindre aux services en planification familiale. Les adolescentes sont particulièrement vulnérables face aux grossesses précoces à l'intérieur du pays dans les zones occupées durant le conflit où les services en planification familiale restent encore très insuffisants.

Les grossesses précoces ont des effets hautement dommageables sur l'éducation et les perspectives d'emploi des adolescentes. Elles amènent bien souvent les adolescentes qui en sont victimes à l'abandon scolaire, l'entrée prématurée sur le marché du travail et le confinement dans des emplois précaires et peu productifs en raison de qualifications insuffisantes. Les difficultés rencontrées sur le marché du travail accroissent la vulnérabilité socioéconomique de ces adolescentes ainsi que le risque de tomber dans la pauvreté. Les conditions de vie précaires qui en résultent ne permettent pas aux adolescentes d'élever de façon optimale leurs enfants, créant un environnement peu propice au développement de ces derniers, et favorisant ainsi la transmission intergénérationnelle de la vulnérabilité et de la pauvreté.

Recommandations

Les défis auxquels fait face la jeunesse sont multiples et souvent connectés, et affectent différemment les jeunes selon leurs caractéristiques intrinsèques, leurs conditions familiales ou leur environnement. Ne pas relever ces défis revient à laisser une frange considérable de la population de côté, réduire les chances d'atteindre l'émergence et mettre en péril la cohésion sociale du pays qui a tant souffert après une longue période de crise qui a fortement divisé le pays. Il est donc impératif d'investir sur l'inclusion sociale et le bien-être des jeunes. Cet objectif doit être la première préoccupation du gouvernement.

Augmenter l'efficacité de l'action gouvernementale en faveur des jeunes

Instaurer un mécanisme inclusif et pérenne de financement des programmes. L'un des problèmes majeurs rencontrés dans l'exécution des programmes concerne le financement des activités. Les programmes sont souvent affectés par l'insuffisance des ressources allouées, la complexité et la lenteur des procédures de décaissement et de mise en place des fonds disponibles, et les difficultés d'accès de certains groupes cibles aux financements existants. Pour mettre en place un mécanisme inclusif et pérenne de financement des programmes, il convient en premier lieu de mobiliser des ressources financières additionnelles. Pour cela, le gouvernement peut s'appuyer sur les partenaires au développement mais il est important qu'il puise au maximum sur ses fonds propres et mobilise ses ressources internes, en exploitant notamment la dotation budgétaire conséquente du PND 2016-2020, afin de réduire sa relation de dépendance vis-à-vis d'eux. Des ressources doivent être également mobilisées auprès d'institutions publiques clés, comme par exemple le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) pour le financement des projets de formation. Par ailleurs, il convient d'institutionnaliser le financement de l'ensemble des programmes, créer un fonds de garantie pour permettre aux groupes défavorisés d'accéder à des dispositifs de financement tel que la microfinance, améliorer la stratégie de recouvrement des fonds alloués aux bénéficiaires, et retenir les bonnes pratiques de financement des projets qui ont fait leurs preuves.

Renforcer la coordination et le suivi-évaluation des programmes. Les résultats mitigés des programmes résultent bien souvent du manque de coordination et de suivi-évaluation des activités. Il est donc impératif de mettre en place des mécanismes efficaces dans ces domaines. Chaque programme doit disposer d'un cadre de concertation et de coordination des différents acteurs impliqués ainsi que d'un organe permanent dont le rôle est d'impulser le mécanisme de coordination et d'en assurer le suivi. En

outre, tous les programmes doivent instaurer un mécanisme de suivi, être évalués, et disposer d'agents au sein des structures de gestion qui sont formés aux méthodologies de suivi et d'évaluation d'impact. Par ailleurs, il convient de réaliser un bilan annuel pour faire le point sur la situation des différents programmes. Afin d'être en mesure de réaliser le suivi et l'évaluation des programmes, ainsi que d'en analyser le coût-efficacité, il est indispensable qu'au niveau de chaque programme une base de données soit constituée sur les bénéficiaires. Cette base de données peut être notamment alimentée par les rapports de suivi-évaluation des activités des programmes.

Formaliser les partenariats dans la mise en œuvre des programmes. La mise en œuvre de la plupart des programmes requiert la contribution de nombreux partenaires issus de secteurs divers, tels que le public, le privé et la coopération au développement. Les programmes qui ont connu le plus de succès sont ceux financés par les partenaires au développement et pour lesquels des conventions de partenariat ont été signés avec le gouvernement. Dans le cadre de ces conventions, la gestion des activités est confiée à une instance de coordination et des partenariats formels sont établis entre les structures publiques et le secteur privé. La formalisation des accords de partenariat est un facteur important de succès dans la mise en œuvre des programmes, et doit par conséquent être étendue à l'ensemble des interventions existantes ou à venir.

Renforcer les capacités humaines, matérielles et logistiques pour améliorer le fonctionnement des programmes. L'insuffisance des ressources humaines au sein des structures de gestion et les moyens matériels et logistiques limités qui affectent nombre de programmes constituent un frein important à la bonne exécution des activités ainsi qu'à la réalisation des missions de suivi et d'encadrement des bénéficiaires. Pour améliorer le fonctionnement des programmes, il convient donc de renforcer les effectifs et les compétences des équipes de gestion et de mettre à leur disposition tous les moyens matériels et logistiques indispensables à la réalisation de leur travail.

Mieux informer les jeunes sur les programmes qui leur sont destinés. Des campagnes de sensibilisation doivent être organisées afin de mieux informer la jeunesse, et en particulier les couches sociales défavorisées, de l'existence de programmes qui la concerne. En effet, beaucoup de jeunes, principalement les plus vulnérables, ignorent l'existence des programmes qui leur sont destinés ou en prennent connaissance trop tardivement, une fois le programme ou la sélection des bénéficiaires achevés. Pour remédier à ce problème, il convient également d'opérer une décentralisation des activités des structures de gestion en liaison avec les collectivités territoriales afin d'être plus proche des populations cibles. Par ailleurs, pour une plus grande transparence et un meilleur ciblage des bénéficiaires des programmes, des critères de sélection objectifs et inclusifs doivent être établis.

Faciliter l'accès aux secteurs porteurs et maximiser les chances de réussite de l'entrepreneuriat chez les jeunes

Mettre en œuvre les recommandations et le plan d'action de l'Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire. Les efforts doivent porter sur les cinq piliers suivants qui ont émergé de l'examen multidimensionnel (OCDE, 2016) et qui revêtent une importance particulière pour la jeunesse : (i) poursuivre la transformation structurelle de l'économie ivoirienne, (ii) développer des infrastructures pour soutenir l'émergence, (iii) fournir des accès au financement pour les entrepreneurs et les particuliers, (iv) investir dans la main-d'œuvre via une éducation de qualité, et (v) des politiques fiscales pour promouvoir un secteur privé dynamique et un État efficace. Toutefois, au regard des besoins spécifiques de la jeunesse, les efforts doivent se focaliser en priorité sur l'éducation et l'inclusion financière. Dans le domaine de l'éducation, il convient en particulier d'améliorer la formation initiale et continue des enseignants pour qu'ils aient les compétences nécessaires au renforcement des acquis d'apprentissage des élèves, d'impliquer davantage les employeurs dans la conception des programmes et la formation technique et professionnelle, et de mettre en place des passerelles flexibles (à double-

sens) vers la formation technique pour éviter qu'elles ne soient mal perçues et utilisées principalement en situation d'échec. Concernant l'inclusion financière, elle peut être renforcée grâce à de nouvelles solutions de bancarisation (interopérabilité dans le cadre du mobile money entre les opérateurs de téléphonie mobile, système de correspondants bancaires, produits financiers innovants), des programmes d'éducation financière en partenariat avec le secteur privé, une plus grande transparence des établissements financiers, et des sources de financement alternatives au crédit bancaire comme le crédit-bail par exemple.

Adapter l'offre de formation du système éducatif aux besoins en compétences des secteurs porteurs. Améliorer l'accès et la qualité, et orienter les jeunes vers les filières académiques pertinentes pour les secteurs porteurs. Pour l'industrie manufacturière, il s'agit notamment des formations en industrie de transformation et de traitement. Pour les BTP, des formations en ingénierie et techniques apparentées, et en architecture et bâtiment. Pour le commerce, des formations en commerce et administration. Et pour la branche des activités techniques et scientifiques, des formations en ingénierie et techniques apparentées et des formations en sciences dures telles que l'informatique, la physique ou encore les mathématiques et statistiques. Le système éducatif doit se centrer sur les besoins des entreprises, en particulier dans les secteurs porteurs, et reposer sur un partenariat public-privé. La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) peut jouer un rôle catalyseur, servir d'intermédiaire entre le système éducatif et les entreprises et, dans la pratique, fournir au système éducatif les besoins en compétences techniques et professionnelles recherchées par les entreprises.

Investir de façon substantielle dans la formation à un métier pour faciliter l'insertion des jeunes, notamment dans les secteurs porteurs. Augmenter l'offre de formation à un métier, que ce soit en apprentissage ou dans la formation technique et professionnelle, et en faciliter l'accès aux jeunes. Orienter les jeunes vers les formations à un métier qui répondent aux besoins en compétences des secteurs porteurs. En outre, il convient d'aider financièrement les entreprises dans la mise à niveau des compétences des jeunes salariés. Cet effort doit inclure également les jeunes salariés diplômés de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire technique et professionnel, et dont les compétences ne sont pas adaptées, dans la mesure où ce sont eux qui actuellement bénéficient le moins des formations financées par les entreprises.

Mettre en place des contrats de formation-insertion pour les jeunes. Ces contrats viseraient à permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle au sein d'une entreprise afin de favoriser leur insertion. L'État pourrait accorder une exonération totale ou partielle des cotisations patronales de sécurité sociale pendant un certain temps à condition que le jeune bénéficiant du contrat de formation-insertion soit recruté à terme par l'entreprise en CDI. Pour que cette mesure incitative soit efficace, l'exonération devrait s'étaler sur une période d'au moins 12 mois. Ce dispositif doit être mis en place prioritairement dans les secteurs porteurs.

Développer les compétences entrepreneuriales et promouvoir l'inclusion financière des jeunes. Pour développer les compétences entrepreneuriales, inclure une éducation entrepreneuriale complète dans les programmes scolaires à tous les niveaux d'enseignement. Mettre en place des programmes d'assistance et de formation en compétences entrepreneuriales destinés aux jeunes. Pour promouvoir l'inclusion financière des jeunes, inclure, dans les programmes scolaires et les programmes d'assistance et de formation en compétences entrepreneuriales, l'éducation financière et la maîtrise des concepts financiers. Améliorer l'accès à l'information et aux conseils sur les produits et services financiers. Faciliter l'accès à des produits financiers adaptés aux jeunes tels que les subventions, ainsi qu'au financement par l'emprunt, y compris à travers des micro-prêts garantis ou subventionnés, par exemple par le gouvernement. Pour limiter les barrières à l'entrée dans les secteurs porteurs, il est essentiel de mettre l'accent sur l'accès au financement et le développement des compétences entrepreneuriales afin

que les jeunes disposent de capitaux suffisants et des qualifications spécifiques requises pour s'insérer notamment dans le secteur industriel qui est plus exigeant dans ces domaines.

Encourager la formalisation des entreprises et améliorer les conditions d'exploitation des jeunes entrepreneurs. Pour encourager la formalisation des entreprises, améliorer l'accès des jeunes à l'information sur le cadre réglementaire. Mieux communiquer et sensibiliser les jeunes sur les bienfaits de la formalisation et les bénéfices qu'ils peuvent en tirer. Simplifier les procédures et réduire les coûts liés à l'enregistrement des entreprises. Pour améliorer les conditions d'exploitation des jeunes entrepreneurs, faciliter l'accès aux espaces de travail professionnels, aux services d'infrastructure de base, et aux technologies de l'information et de la communication. Faciliter l'acquisition de matériel, équipement et machines modernes. Développer les espaces de travail partagés, où les jeunes pourraient en outre étendre leurs réseaux professionnels, et l'approvisionnement et le partage d'équipement et de services de base. En outre, il faut faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs aux marchés et leur intégration dans les chaînes de production et de valeurs. À cette fin, il convient notamment d'améliorer l'accès à l'information sur les marchés et d'assister les jeunes entrepreneurs dans la mise en place et le développement de réseaux professionnels et de relations d'affaires pour qu'ils puissent tirer parti des opportunités de marché.

Améliorer l'employabilité des jeunes pour une meilleure insertion dans le salariat. L'entrepreneuriat n'est ni la solution absolue au défi de l'emploi ni la vocation de tous les jeunes sur le marché du travail. L'employabilité de ceux qui ne sont pas faits pour ce type d'activité, et pour lesquels les programmes de promotion de l'entrepreneuriat s'avèrent inefficaces, doit être améliorée afin de faciliter leur insertion dans le salariat. Pour les jeunes concernés, il convient de développer des programmes de la deuxième chance tels que la réintégration dans le système éducatif ou le suivi d'une formation à un métier, en apprentissage ou dans la formation technique et professionnelle. Globalement, il est nécessaire de renforcer les programmes de la deuxième chance qui restent résiduels et bien insuffisants au regard des faibles niveaux de scolarisation et de fréquentation scolaire au-delà de l'école primaire. Les efforts doivent porter notamment sur les programmes d'apprentissage accéléré, les programmes d'éducation non scolaire, les programmes d'équivalence ou de validation des acquis pour l'éducation non formelle, et l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) pour les jeunes déscolarisés.

Renforcer la lutte contre les grossesses précoces

Accroître la disponibilité et faciliter l'accès des adolescentes aux méthodes contraceptives modernes et aux services en santé sexuelle et reproductive (SSR) et en planification familiale (PF). Cela permettrait aux adolescentes de mieux maîtriser leur fécondité et de limiter l'étendue des grossesses précoces. Ces efforts doivent être déployés notamment à l'intérieur du pays dans les zones les plus affectées par le conflit où les services en SSR/PF restent encore très insuffisants. En particulier, les adolescentes doivent être mieux intégrées dans les programmes et services en PF existants qui s'adressent généralement aux femmes mariées. Par ailleurs, des programmes en SSR/PF adaptés aux jeunes doivent être conçus. Pour que leurs besoins, aspirations et perceptions soient pris en compte au mieux, les jeunes doivent être impliqués à tous les stades de leur élaboration.

Campagnes d'information et de sensibilisation sur la SSR/PF auprès des jeunes en général et des adolescentes les plus exposées aux grossesses précoces en particulier. Les jeunes doivent être exposés de façon prolongée et répétée aux messages d'information et de sensibilisation, en exploitant tous les médias disponibles, afin de susciter chez eux la demande en services de SSR/PF. Les TIC, telles que la téléphonie mobile, internet et les réseaux sociaux, sont davantage utilisées par les jeunes et doivent par conséquent être exploitées en priorité pour cibler ces derniers. Les organisations de jeunesse ont également un rôle important à jouer dans la sensibilisation des jeunes sur la SSR/PF de par leur influence auprès d'eux. En outre, il convient de former et impliquer les leaders communautaires et les élus locaux

dans la lutte contre les grossesses précoces. Des réunions publiques pourraient notamment être organisées par ces acteurs locaux afin de sensibiliser la population locale sur les méfaits des grossesses précoces et les moyens de les éviter. Ces acteurs locaux, que ce soient des chefs religieux, chefs de village ou leaders d'organisations locales, pourraient former et impliquer à leur tour d'autres acteurs de la communauté.

Renforcer l'enseignement de la SSR en milieu scolaire et mettre en place des clubs de santé dans les écoles. Les curricula des différents cycles du système éducatif doivent être révisés de manière à mieux intégrer l'enseignement de la SSR, et les enseignants davantage formés afin qu'ils soient expérimentés en la matière et puissent transmettre et améliorer les connaissances des élèves. Les clubs de santé, avec un accès direct aux élèves, seraient utiles pour informer davantage ces derniers sur la SSR et accentuer ainsi la prévention contre les grossesses précoces et les MST en milieu scolaire. Le manque d'infrastructures d'accueil et de logement pour les élèves affectés loin de leurs parents, notamment les filles issues du milieu rural, est un facteur d'exposition significatif au risque de grossesse précoce. De telles infrastructures doivent être par conséquent mises en place pour prévenir la survenue de grossesses précoces chez ces adolescentes vulnérables qui ne peuvent bénéficier du cadre protecteur de la famille et du soutien parental. En outre, le noyau familial étant incontournable dans l'éducation des enfants, il est important de promouvoir l'implication de la famille dans le suivi éducatif des enfants et d'inciter les parents à communiquer davantage avec leurs enfants pour que la sexualité et d'autres questions liées à la SSR/PF ne soient pas des sujets tabous. Des stratégies de communication et des messages adaptés en direction des jeunes non scolarisés doivent également être développés pour que ces jeunes puissent aussi s'éduquer en matière de SSR.

Veiller à l'application de la loi en matière de mariage précoce et sanctionner les auteurs de grossesses précoces en milieu scolaire. Des dispositions préventives et coercitives doivent être prises pour que la loi qui interdit les mariages précoces et forcés soit mieux appliquée et respectée, et que le droit réglementaire prévale sur le droit coutumier. Une lutte plus efficace contre le mariage précoce et illégal des adolescentes permettrait à la fois de limiter significativement l'étendue des grossesses précoces et de protéger les adolescentes en leur faisant bénéficier des droits auxquels elles peuvent prétendre en tant qu'épouses selon le droit réglementaire une fois la majorité atteinte. Tout comme le PNSR, les stratégies issues de la PNJ 2016-2020 n'intègrent pas de dispositions visant à une meilleure application de la loi sur le mariage précoce, ce qui est regrettable compte tenu des conséquences dommageables de ce phénomène sur les adolescentes à de nombreux égards, à commencer par la survenue de grossesses précoces. Suite au Conseil des Ministres du 8 janvier 2014, les auteurs de grossesses précoces en milieu scolaire peuvent être sanctionnés. Il est important que ces sanctions soient appliquées à la lettre de manière à décourager les individus de commettre de tels méfaits. Les organisations de la société civile devraient être davantage impliquées notamment dans la diffusion des lois réprimant les mariages et grossesses précoces, dans le plaidoyer pour la répression des auteurs de grossesses précoces, en particulier en milieu scolaire, et dans le soutien dans les démarches judiciaires aux familles des adolescentes victimes de grossesses précoces.

Légiférer de manière à ce que la violence domestique, et notamment la violence sexuelle dans le cadre conjugal, soit pénalement répréhensible. La législation en vigueur doit être revue de manière à ce que la violence domestique, y compris le viol lorsqu'il intervient dans le cadre conjugal, soit explicitement punie. Il convient par ailleurs de combler le vide juridique que représente l'absence de définition en droit de ce que constitue un acte de viol pour que les femmes qui en sont victimes aient la possibilité de recourir à la justice et obtenir gain de cause. La population et en premier lieu les jeunes, y compris les adolescentes, doivent être sensibilisés contre la violence domestique pour que ce fléau soit moins établi dans les mœurs et que les normes sociales et culturelles qui l'accréditent et qui ne reconnaissent pas les victimes en tant que telles s'estompent.

Intensifier les efforts contre la déscolarisation des adolescentes victimes de grossesses précoces. Il faut promouvoir le maintien de ces adolescentes dans le système éducatif jusqu'à l'enseignement secondaire et si possible au-delà afin qu'elles puissent développer au mieux leur capital humain et maximiser leurs chances de réussite sur le marché du travail. En parallèle, il convient de mettre en place des programmes de la deuxième chance pour réintégrer dans le système éducatif celles qui ont déjà quitté les bancs de l'école, ainsi que des programmes de formation pour que celles qui n'ont d'autre choix que de travailler puissent développer leurs compétences et acquérir de nouvelles qualifications dans le but de faciliter leur accès à des emplois de meilleure qualité.

Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PANB 2015-2020, de la PNJ 2016-2020 et des stratégies nationales en lien avec la SSR/PF qui en découlent. Ces programmes sont très ambitieux et constituent une avancée majeure dans le domaine de la SSR/PF et en particulier dans la lutte contre les grossesses précoces. Les institutions en charge de l'implémentation des activités doivent donc disposer des capacités nécessaires pour leur bonne exécution. Par ailleurs, des ressources financières substantielles doivent être mobilisées pour mettre en place ces programmes. En particulier, les stratégies nationales issues de la PNJ 2016-2020 doivent se prémunir contre tout risque de sous-investissement dans le domaine de la SSR/PF, et un travail de mise en cohérence doit être réalisé entre ces stratégies et la PANB 2015-2020 afin qu'elles s'inscrivent dans un cadre d'action commun. En outre, il conviendrait de définir de façon plus explicite dans ces stratégies les actions qui seront menées pour lutter contre les grossesses précoces, en mettant l'accent sur les facteurs de risque les plus importants et les catégories d'adolescentes les plus vulnérables.

Faciliter les procédures de décaissement des fonds par les partenaires techniques et financiers (PTF) pour la réalisation des activités planifiées dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de SSR/PF. L'évaluation des programmes menés par le passé a en effet révélé la lourdeur du processus de décaissement des fonds par les PTF. Ce processus doit être allégé pour éviter des retards excessifs dans l'implémentation des activités. Par ailleurs, les ONG locales, souvent proches des populations cibles mais limitées dans leurs actions par insuffisance de moyens, doivent recevoir davantage de fonds pour renforcer la lutte contre les grossesses précoces.

Réaliser des enquêtes exhaustives régulières pour mieux appréhender les tenants et les aboutissants des grossesses précoces et leur évolution au cours du temps afin que les décideurs politiques soient mieux informés et puissent prendre les mesures appropriées. Ces enquêtes permettraient en particulier d'avoir une meilleure compréhension de l'impact des grossesses précoces sur l'éducation des adolescentes (performances académiques, redoublement, abandon scolaire, développement cognitif et psychosocial) et leur insertion socioprofessionnelle (transition vers le marché du travail, inactivité et chômage, qualité de l'emploi).

Chapitre 1. État des lieux de l'inclusion sociale et du bien-être des jeunes

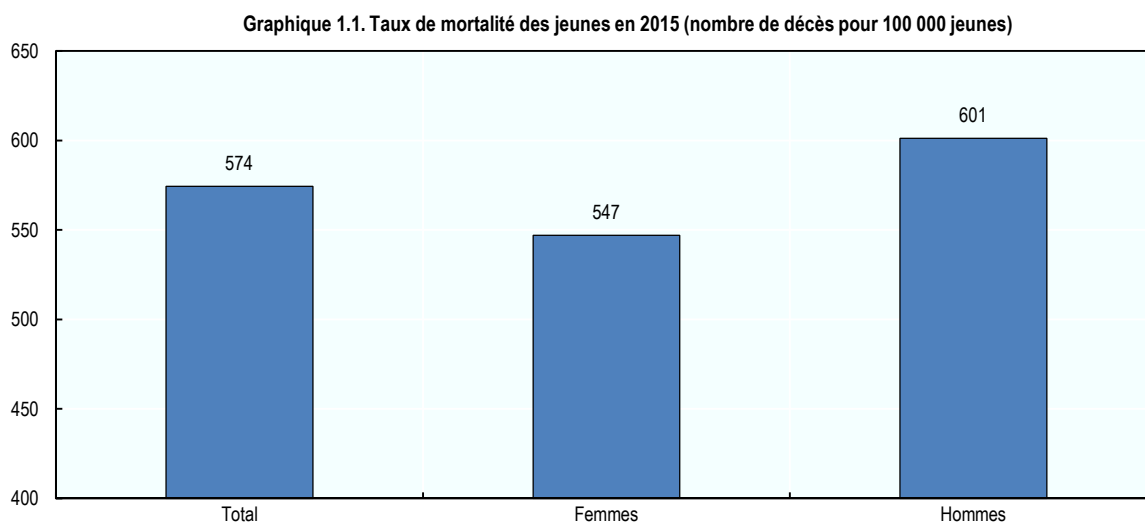
Depuis la fin de la crise post-électorale de 2011, la Côte d'Ivoire a enregistré une croissance économique robuste mais qui ne s'est pas accompagnée d'une augmentation significative du bien-être de la population (OCDE, 2016a). À cet égard, la situation des jeunes préoccupe tout particulièrement, compte tenu de leur poids démographique considérable. En 2015, les jeunes âgés de 15 à 29 ans représentent un peu plus du quart (27.8 %) de la population totale du pays, une proportion qui devrait rester relativement stable au moins jusqu'en 2050 selon les projections (ONU DAES, 2015).

Dans ce contexte, ce chapitre se propose de dresser un état des lieux de la situation des jeunes ivoiriens en matière d'inclusion sociale et de bien-être, en utilisant les dernières données disponibles et en suivant une approche multidimensionnelle. De nombreux aspects sont explorés dans les domaines de la santé, l'éducation et les compétences, l'emploi, l'engagement civique et politique, le capital social, et le bien-être subjectif des jeunes. Le principal objectif de ce chapitre est de mettre en lumière les principaux défis de la jeunesse ivoirienne d'aujourd'hui et d'identifier les catégories de jeunes les plus vulnérables, ceux-là mêmes qui devraient constituer une des cibles prioritaires de l'action politique.

1.1 Santé

Mortalité

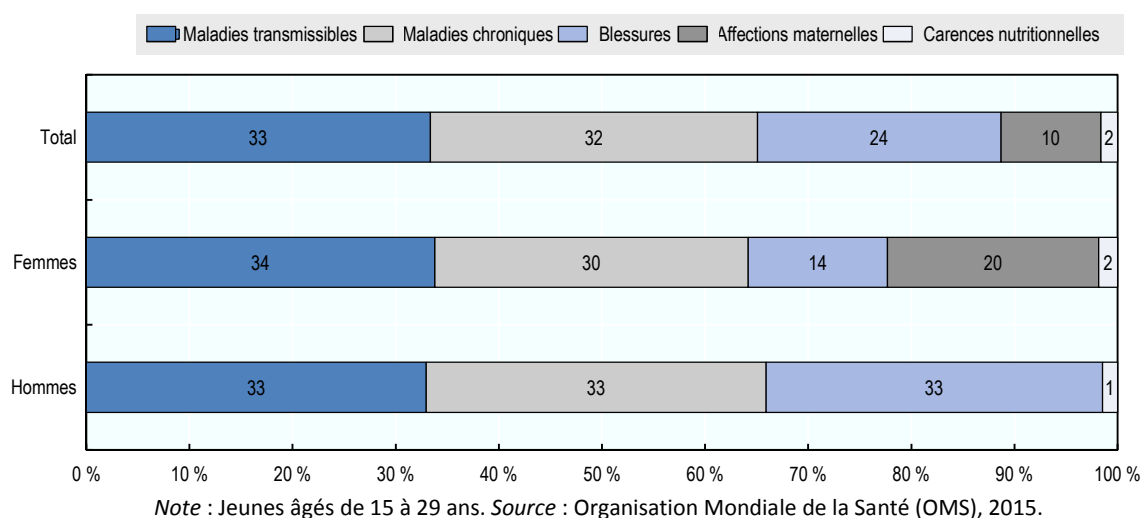
Les chiffres de la mortalité des jeunes sont extrêmement préoccupants, surtout concernant les hommes. Selon les données de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de 2015, le taux de mortalité des jeunes (15-29 ans) s'élève à 574 décès pour une population de 100 000 jeunes (graphique 1.1), un taux qui dépasse de loin la moyenne mondiale (149), ainsi que la moyenne pour les pays africains (354). Les jeunes hommes enregistrent un nombre de décès (601) bien supérieur à celui des jeunes femmes (547). Cependant, l'écart avec la moyenne africaine est plus marqué chez les jeunes femmes (+231) que chez les jeunes hommes (+209).



Note : Jeunes âgés de 15 à 29 ans. Source : Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 2015.

Les décès chez les jeunes sont principalement causés par les maladies transmissibles, en premier lieu les maladies infectieuses et parasitaires. Les maladies transmissibles sont la principale cause de mortalité des jeunes (33 %), suivies de près par les maladies non transmissibles ou chroniques (32 %) (graphique 1.2). Parmi les maladies transmissibles, les maladies infectieuses et parasitaires sont responsables à elles seules d'un quart des décès chez les jeunes, hommes et femmes confondus. Les maladies infectieuses et parasitaires les plus meurtrières sont la méningite (6.2 %), les maladies diarrhéiques (5.7 %) et le VIH/SIDA (5.4 %). Celles-ci causent davantage la mort des jeunes femmes que des jeunes hommes. Parmi les autres maladies transmissibles, les infections respiratoires sont responsables d'une part non négligeable de la mortalité des jeunes (8.1 %), notamment chez les hommes (8.8 %).

Graphique 1.2. Répartition de la mortalité des jeunes par principale cause de décès en 2015



Les maladies chroniques sont autant responsables de la mort des jeunes hommes que les maladies transmissibles (33 %), tandis qu'elles affectent les jeunes femmes dans une proportion légèrement moindre (30 %). Le tabagisme, la sédentarité, la mauvaise alimentation et l'usage nocif d'alcool sont des facteurs de risque majeurs des maladies chroniques (OMS, 2015). Les principales causes de mortalité chez les jeunes liées aux maladies chroniques sont les maladies cardiovasculaires (7.9 %), les troubles digestifs (6.7 %), les maladies génito-urinaires (3.5 %), et les perturbations endocriniennes, immunitaires ou relatives au système sanguin (3.3 %).

Les blessures, notamment involontaires, sont une cause majeure de décès chez les jeunes hommes, quant aux jeunes femmes elles décèdent en nombre important en raison d'affections maternelles. Les complications liées à la grossesse et à l'accouchement sont responsables de la mort d'une jeune femme sur cinq. La grossesse, lorsqu'elle est précoce et intervient à l'adolescence, peut entraîner de nombreuses complications qui augmentent le risque de mortalité maternelle¹. Les jeunes femmes sont en revanche relativement peu nombreuses à décéder à la suite de blessures (13.5 %), contrairement aux jeunes hommes pour qui celles-ci représentent une cause majeure de décès (32.6 %). Ces derniers meurent dans une proportion importante en raison de blessures involontaires (21.6 %), principalement liées aux accidents de la route (7.4 %). Les blessures volontaires sont également une cause non négligeable de la mortalité chez les jeunes hommes (11 %). La violence interpersonnelle entraînant la mort (5.7 %) et le suicide (5.3 %) sont en effet loin d'être rares. Concernant la violence, les données de l'enquête Afrobaromètre de 2014 révèlent que, parmi les jeunes (15-29 ans), les hommes sont plus souvent victimes d'agressions physiques (11.8 %) que les femmes (7.4 %). Ces résultats illustrent bien à

¹ http://www.who.int/maternal_child_adolescent/topics/maternal/adolescent_pregnancy/fr/

quel point les risques sanitaires des jeunes varient selon le sexe, souvent en raison des différents comportements adoptés ou situations vécues, notamment la procréation chez les jeunes femmes et la violence chez les jeunes hommes.

Santé sexuelle et reproductive

Les grossesses précoces touchent de nombreuses adolescentes et se multiplient témoignant de l'ampleur et de la recrudescence du phénomène. Les grossesses précoces font l'objet du chapitre 4 de ce rapport. Ce chapitre nous informe que le taux de fécondité des adolescentes (15-19 ans) a quasiment doublé, passant de 75‰ en 2005 à 129‰ en 2012. Les grossesses précoces, qui font référence au commencement de la vie procréative à l'adolescence et concernent à la fois les adolescentes-mères – celles qui ont déjà eu une naissance vivante – et les adolescentes enceintes d'un premier enfant, n'ont touchées pas moins d'une adolescente sur cinq (19.6 %) en 2005, et près d'une sur trois (31.9 %) en 2012. Les grossesses précoces non désirées concernent plus de quatre adolescentes sur dix ayant commencé leur vie féconde en 2012, et sont particulièrement fréquentes chez les adolescentes les plus jeunes (58.9 % à l'âge de 15 ans et 54.1 % à l'âge de 16 ans) ainsi que parmi celles résidant en milieu urbain (47.9 %), illustrant les difficultés des adolescentes à maîtriser leur fécondité et à satisfaire leurs besoins en matière de planification familiale.

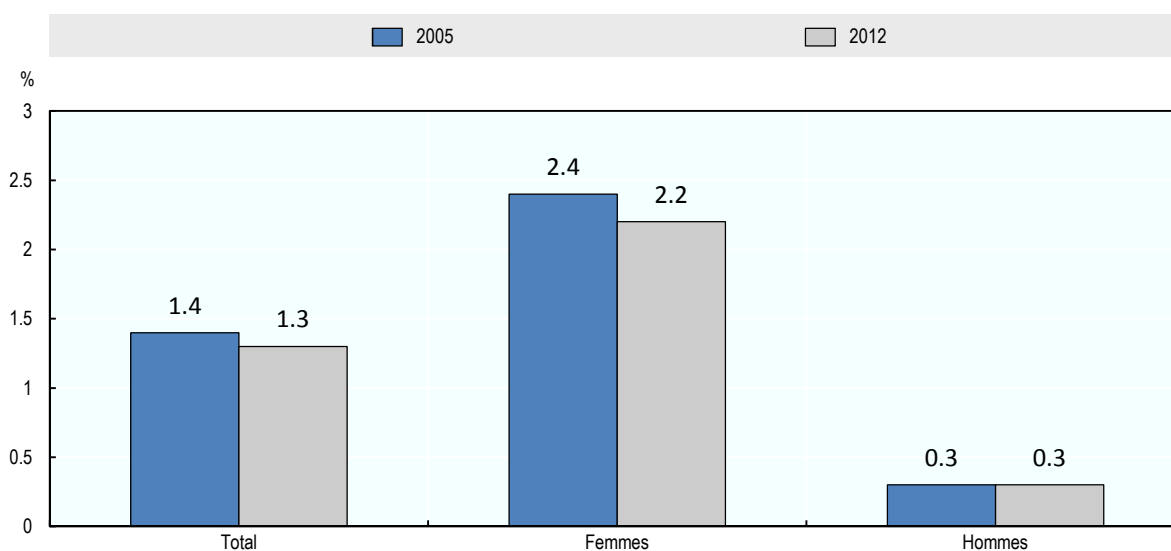
L'étendue des grossesses précoces s'explique dans une large mesure par les comportements sexuels des adolescentes, les normes sociales et culturelles et la faible disponibilité et accessibilité des services en planification familiale. Sont notamment en cause la primo-sexualité de plus en plus précoce des adolescentes, la très faible utilisation de méthodes contraceptives modernes malgré une connaissance élevée, et les besoins en planification familiale largement insatisfaits. Concernant les normes sociales et culturelles, le mariage ou la mise en ménage à un âge précoce ainsi que la violence sexuelle infligée par le conjoint impactent lourdement sur la survenue des grossesses à l'adolescence. La précarité des conditions socioéconomiques et plus largement du cadre de vie, notamment la pauvreté des ménages, le fait de résider en milieu rural ou à l'intérieur du pays dans les zones occupées durant le conflit, favorisent également la survenue des grossesses précoces. Les grossesses précoces ont des effets hautement dommageables sur l'éducation et les perspectives d'emploi des adolescentes (chapitre 4).

Parmi les jeunes femmes en union, on compte de nombreuses victimes de violence domestique. La violence infligée par le conjoint, qu'elle soit physique, sexuelle ou émotionnelle, est subie par près d'une jeune femme en union sur trois (31.6 %) en 2012, selon les données de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS). La violence conjugale frappe moins les adolescentes (25.1 % pour les 15-19 ans) que leurs aînées (33 % pour les 20-24 ans et 32.6 % pour les 25-29 ans). L'ampleur de ce phénomène est préoccupante à de nombreux égards. Outre ces nuisances à la santé tant sur le plan physique que psychologique, la violence domestique constitue une condition dramatique de soumission des femmes qui affecte lourdement leur bien-être ainsi que leurs perspectives d'inclusion sociale (Cerise et al., 2013). En outre, les normes sociales et culturelles pénalisent encore plus les femmes victimes de telles violences. Elles sont souvent sévèrement stigmatisées par l'entourage et la société, et peuvent avoir difficilement recours à la justice dans la mesure où la législation en vigueur ne punit pas explicitement la violence conjugale (chapitre 4). La violence sexuelle est particulièrement dommageable, notamment en raison de ces effets sur la précocité de la fécondité. Elle n'est subie que par une part très faible d'adolescentes en union (5.6 %), mais celles-ci sont livrées à elles-mêmes car la justice ne leur offre pas un cadre protecteur. Le viol est sévèrement puni en Côte d'Ivoire mais n'est pas considéré comme un acte pénalement répréhensible lorsqu'il intervient dans le cadre conjugal.

La prévalence du VIH est faible chez les jeunes et en déclin, mais les femmes restent davantage exposées à cette maladie infectieuse incurable. La part des jeunes (15-24 ans) infectés par le VIH est

relativement faible et a légèrement diminuée entre 2005 (1.4 %) et 2012 (1.3 %) (graphique 1.3). En outre, la prévalence du VIH chez les jeunes en 2012 est nettement plus faible que celle de la population adulte (15-49 ans) dans le pays (2.7 %), et bien plus encore que celle de la population adulte en Afrique Subsaharienne (4.7 %) (ONUSIDA, 2014). Cependant, la situation des jeunes ivoiriens est bien différente selon le sexe. Les jeunes femmes sont nettement plus infectées par le virus du SIDA que les jeunes hommes qui ne sont pratiquement pas concernés par cette épidémie. La prévalence du VIH enregistre néanmoins un recul chez les jeunes femmes. Par ailleurs, le VIH affecte en 2012 plus de jeunes en milieu urbain (1.4 %) qu'en milieu rural (1.2 %). Mais différentes tendances sont observées depuis 2005 : le VIH tend à se répandre dans les zones rurales et à régresser dans les zones urbaines parmi les jeunes. Les groupes les plus à risque d'être infecté par le virus du SIDA sont les jeunes peu ou pas éduqués, les jeunes plus âgées, et les jeunes qui adoptent des comportements sexuels à risque tels que la multiplicité des partenaires sexuels ou la non-utilisation du préservatif lors des rapports sexuels. Les jeunes adolescents, sans instruction et issus de familles pauvres ou de la classe moyenne inférieure sont en particulier de plus en plus exposés au VIH.

Graphique 1.3. Prévalence du VIH chez les jeunes, 2005 et 2012

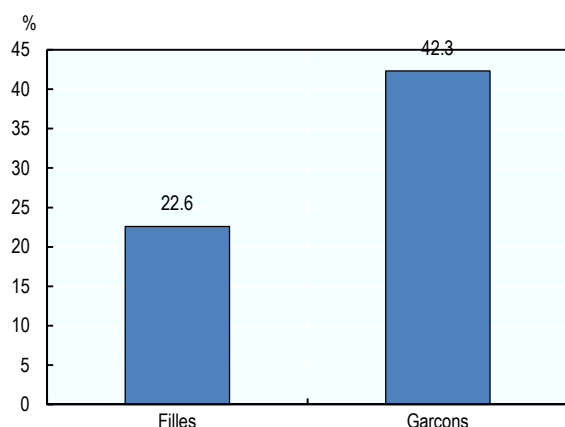


Note : Jeunes âgés de 15 à 24 ans. Source : EIS 2005 et EDS 2011-12.

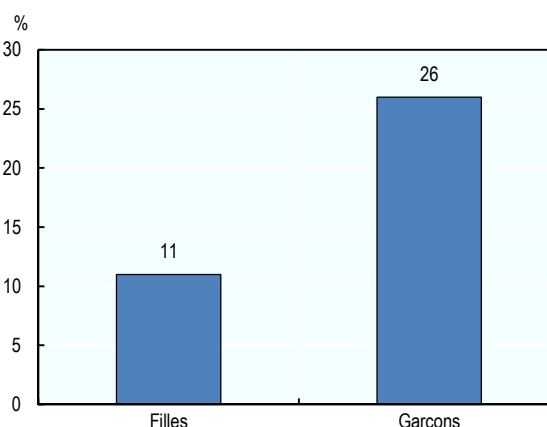
Consommation de substances nocives

La consommation de substances psychotropes nocives, tels que le tabac et l'alcool, à un jeune âge est fréquente chez les hommes et peut être lourde de conséquences. Le manque de données ne permet pas d'apprécier réellement l'ampleur et l'évolution de la consommation de substances nocives chez les jeunes. Certaines données sont néanmoins disponibles et permettent de tirer quelques enseignements. D'après ces données, ce qui préoccupe surtout en Côte d'Ivoire c'est la précocité avec laquelle les garçons font usage de substances nocives. En 2010, près de la moitié des jeunes adolescents (15-19 ans) ont consommé de l'alcool (42.3 %) (au moins une fois au cours des 12 derniers mois) (graphique 1.4). La consommation d'alcool est en revanche beaucoup moins fréquente chez les jeunes adolescentes (22.6 %). Par ailleurs, selon des données plus anciennes de 2003, une part non négligeable de jeunes hommes âgés de 18 à 24 ans sont de gros consommateurs d'alcool (6.9 %) (cinq boissons alcooliques ou plus par jour au moins une fois par semaine) (OMS, 2004). Les chiffres liés à la consommation de tabac sont également préoccupants. En 2009, plus d'un quart des garçons âgés de 13 à 15 ans consomment du tabac (26 %) (au moins une fois au cours des 30 derniers jours) (graphique 1.5). Par contre, la consommation de tabac est bien plus rare chez les filles à un âge si précoce (11 %).

Graphique 1.4. Adolescents (15-19) consommant de l'alcool, 2010



Graphique 1.5. Enfants (13-15) consommant du tabac, 2009



Note : Consommation au cours des 12 derniers mois pour l'alcool, et au cours des 30 derniers jours pour le tabac, précédant l'enquête. Source : OMS, Global Health Observatory data repository, Global Youth Tobacco Survey (GYTS).

Tel qu'indiqué précédemment, Le tabagisme et l'usage nocif d'alcool sont deux des quatre principaux facteurs de risque des maladies chroniques, et peuvent conduire de ce fait les jeunes à une mort prématurée. Par ailleurs, l'usage de telles substances, ainsi que des drogues illicites, peut entraîner un syndrome de dépendance et donner lieu à de nombreux comportements ou situations à risque pour le bien-être et l'inclusion sociale des jeunes, y compris l'absentéisme et l'abandon scolaire, les troubles mentaux et les tentatives de suicide, la mauvaise alimentation, les rapports sexuels non protégés et la violence (OCDE, à paraître).

Le trafic de drogues est un problème majeur en Côte d'Ivoire (ONUDD, 2017). L'absence de données fiables et représentatives ne permet pas d'aboutir à des conclusions sur la consommation et l'abus de stupéfiants chez les jeunes. Cependant, selon une enquête menée en 2009 dans les écoles des dix communes d'Abidjan auprès de 3000 élèves du secondaire ((Djédjé et al., 2013), l'usage de drogues illicites (héroïne, cocaïne, cannabis, benzodiazépine, amphétamine) ne concerne pas moins de 17 % de ces élèves. Les communes les plus affectées sont Attécoubé (29 %), Abobo-gare (22 %), Port-bouet (22 %), et Yopougon (21 %). Les élèves consommateurs de stupéfiants sont à forte dominance masculine (71 %), et pour la plupart âgées entre 18 et 20 ans (50 %), résidents des quartiers populaires où les drogues circulent plus facilement (79 %), et issus de familles pauvres (31 %) ou de la classe moyenne (44 %). Le cannabis est de loin la drogue la plus consommée parmi les élèves (79 %).

1.2 Éducation et compétences

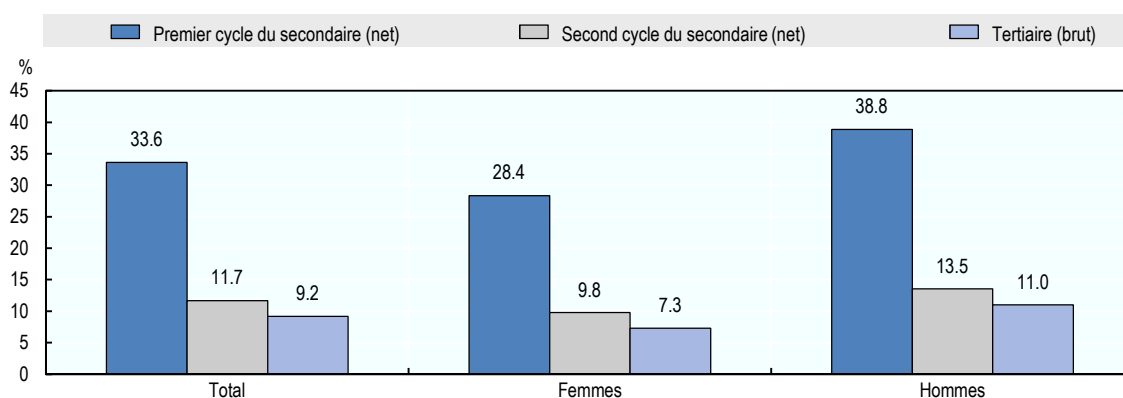
Scolarisation et niveau d'études

Les taux de scolarisation dans le secondaire et le tertiaire sont en augmentation mais restent à des niveaux très bas, surtout pour les filles. Selon les dernières données de l'UNESCO, le taux net de scolarisation dans le premier cycle du secondaire est passé de 31.1 % en 2014 à 33.6 % en 2015. Concernant le second cycle du secondaire, le taux net de scolarisation a atteint seulement 11.7 % en 2015 (donnée non disponible pour 2014). Quant à l'éducation tertiaire, le taux brut de scolarisation n'a évolué que de 8.7 % en 2014 à, à peine, 9.2 % en 2015. Autrement dit, des progrès ont été réalisés mais les efforts à faire restent considérables. L'Assemblée Nationale a voté en septembre 2015 un projet de loi rendant obligatoire la scolarité pour les enfants âgés de 6 à 16 ans. Par conséquent, tous les enfants sont sensés accéder, pas seulement à l'école primaire (6-11 ans), mais aussi au premier cycle du

secondaire (12-16 ans). Un objectif qui paraît loin au regard du faible taux de scolarisation à ce niveau d'études.

Les taux de scolarisation au-delà du primaire demeurent en effet extrêmement bas, surtout au niveau du second cycle du secondaire et de l'enseignement supérieur. Ce qui veut dire qu'une part très minoritaire de jeunes ont l'opportunité d'accéder au système éducatif et de pousser leurs études plus loin que l'école primaire (OCDE, 2016b). Le manque d'éducation hypothèque lourdement les chances d'accéder à un emploi décent une fois sur le marché du travail. Les filles sont fortement désavantagées à cet égard. Quel que soit le niveau d'éducation considéré, elles présentent des taux de scolarisation bien inférieurs à ceux des garçons (graphique 1.6). Cependant, entre 2014 et 2015, leurs taux de scolarisation ont progressé plus vite (+9.7 % dans le premier cycle du secondaire et +13.9 % dans l'enseignement supérieur) que ceux des garçons (+7.3 % et +0.6 %, respectivement). Les écarts se réduisent donc, mais à faible allure.

Graphique 1.6. Taux de scolarisation par niveau d'éducation et sexe, 2015



Source : UNESCO.

Dans le premier cycle du secondaire, le taux brut de scolarisation est nettement plus élevé que le taux net (+21.2 %), surtout chez les garçons (+24.5 %). Ces chiffres sont révélateurs d'autres problèmes qui caractérisent le système éducatif. Ils indiquent que nombre d'élèves inscrits ont dépassé l'âge normal pour ce niveau d'études (12-15 ans), mettant en lumière l'importance des redoublements. D'un point de vue positif, ils indiquent aussi que certains jeunes qui ont abandonné prématurément l'école ont eu l'opportunité de réintégrer le système éducatif à un âge plus avancé.

Selon les chiffres du ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique (MENET), les effectifs du premier cycle du secondaire ont plus que doublé entre 2005 et 2014, passant de 483 390 élèves scolarisés à 1 005 991 (Gouvernement de la Côte d'Ivoire, UNICEF, Pôle de Dakar de IPE – UNESCO, 2016). Depuis la mise en œuvre progressive en 2011/12 de la mesure de réduction du seuil d'admission au concours d'entrée en 6^{ème}, l'augmentation des effectifs du collège s'est accélérée. En effet, le nombre d'élèves scolarisés au collège progresse de 12 % par an depuis l'année académique 2011/12, contre 8 % auparavant. La forte augmentation de la scolarisation dans le premier cycle du secondaire est largement attribuable à l'enseignement privé. Ce dernier concentre près de la moitié des élèves inscrits au collège (49 %) en 2014, alors qu'il ne comptabilisait que 39 % des effectifs en 2010. Entre 2011 et 2014, les effectifs du privé ont augmenté 2.8 fois plus vite que les effectifs du public.

La fréquentation scolaire est faible et en diminution dans le premier du cycle du secondaire, notamment en milieu rural et chez les filles. Malgré l'évolution positive de la scolarisation, les données des dernières Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) révèlent que les jeunes en âge d'être scolarisé dans le premier cycle du secondaire (12-15 ans) étaient peu nombreux en 2006 à fréquenter effectivement l'école à ce niveau d'études (23.9 %), et l'étaient encore moins en 2012 (21.5 %). La baisse

de la fréquentation a concerné notamment les garçons (-3.7 %), les ruraux (-10.1 %), et les plus pauvres (-5.1 % pour le premier quintile et -9.3 % pour le deuxième quintile de la distribution des revenus des ménages). Malgré le rétrécissement de l'écart, la fréquentation des filles reste très inférieure en 2012 (18.8 %) à celle des garçons (24.1 %). La fréquentation dans les zones rurales ne s'élève, quant à elle, qu'à 6.4 %. L'écart s'est fortement creusé avec les zones urbaines où la fréquentation est partie à la hausse depuis 2006 (+4.4 %) pour atteindre 36.6 % en 2012. Par ailleurs, la fréquentation semble être conditionnée par la situation financière du ménage. Les chiffres montrent très clairement que plus le niveau de revenu du ménage est bas et plus la fréquentation est faible. Les jeunes appartenant aux ménages les plus pauvres ne sont que 3.9 % à fréquenter le premier cycle du secondaire malgré avoir l'âge pour y être scolarisé.

L'abandon scolaire dès le primaire n'est pas négligeable, surtout chez les filles, et intervient davantage en début de cycle scolaire, dans les établissements publics et dans les zones rurales. Selon les données du Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs (PASEC) de 2009, 3.8 % des élèves du primaire abandonnent l'école en CM1 (5^{ème} année) et 7.2 % en CP2 (2^{ème} année). Ces chiffres ne sont pas à prendre à la légère compte tenu des risques auxquels les jeunes s'exposent en quittant les bancs de l'école à un âge si précoce. En outre, ils indiquent que les jeunes courent un risque de déscolarisation plus important en début de cycle primaire. Ce risque est particulièrement marqué dans les zones rurales où les jeunes sont plus nombreux à quitter l'école en CP2 (8.8 %) que dans les zones urbaines (5.3 %).

L'école publique ne semble pas favoriser le maintien des jeunes dans le système éducatif, ce qui soulève des questions quant aux conditions dans lesquelles les élèves y étudient et quant à la qualité des enseignements dispensés. En effet, l'abandon scolaire au primaire touche de façon disproportionnée les écoles publiques, notamment au niveau du CP2 dans les villes de Man à Odienné (14.5 %) et Abengourou à Bondoukou (12.4 %). L'abandon scolaire est, en revanche, très marginale dans les écoles privées, que ce soit au CP2 (0.9 %) ou au CM1 (1.6 %). Cependant, les écoles publiques de certaines villes s'en tirent plutôt bien, notamment Bouaké à Korhogo.

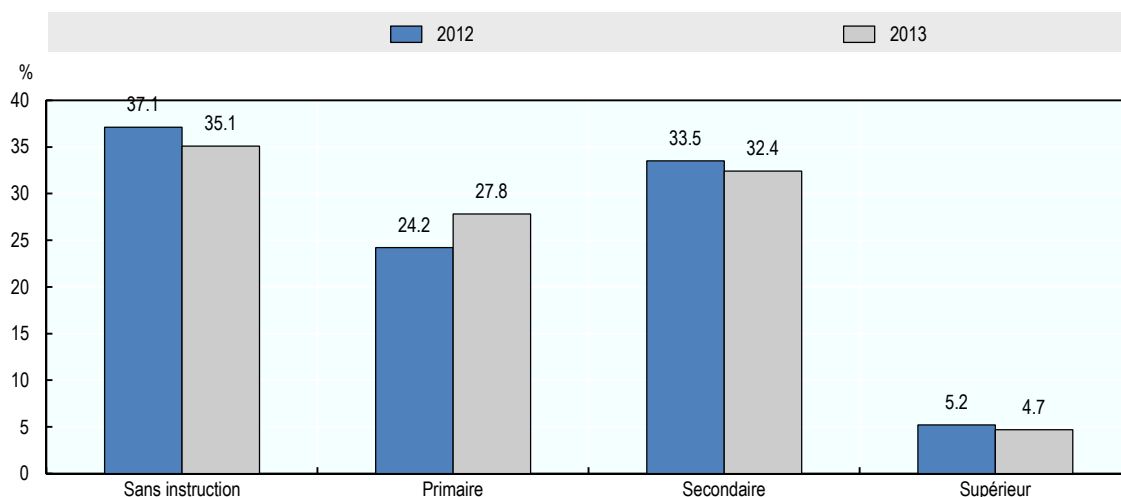
Des analyses économétriques ont été menées pour mieux appréhender les déterminants de l'abandon scolaire. Il ressort que les jeunes à qui on a accordé la possibilité de redoubler courent un risque réduit de quitter l'école. Bien que le redoublement ne soit pas désirable en soi, il permet de prévenir le risque d'abandon scolaire et favorise ainsi le maintien des jeunes en difficulté dans le système éducatif. La qualité nutritionnelle a également son importance. Les jeunes ont d'autant plus de chances de rester à l'école qu'ils sont bien nourris. La mauvaise alimentation ou la malnutrition est la plupart des fois associée à la pauvreté. Par ailleurs, la faible qualité de l'éducation n'est pas sans effet sur le risque d'abandon scolaire. Ce risque est, par exemple, d'autant plus élevé que la classe est surpeuplée ou, en d'autres termes, que le nombre d'élèves par enseignant augmente. En outre, les analyses économétriques confirment le risque accru de déscolarisation chez les élèves en début de cycle scolaire, dans les zones rurales et dans les établissements publics.

Selon des données plus récentes de l'UNESCO, le taux d'abandon cumulatif à la dernière année du primaire atteint des niveaux préoccupants, notamment chez les filles (PASEC, 2016). En effet, 30.6 % des filles ont quitté le système éducatif au cycle primaire en 2013 contre 21.8 % des garçons, des chiffres en nette hausse par rapport à 2011 (20.6 % et 15.7 %, respectivement). En outre, 15.2 % des filles ayant achevé le cycle primaire en 2013 n'ont pas poursuivi leurs études au secondaire. Cette proportion s'élève à 9.6 % pour les garçons. Les filles accusent donc un retard dans l'ensemble du système éducatif, pas seulement au niveau de la scolarisation et de la fréquentation, mais aussi s'agissant de la rétention et de la progression.

Au final, la plupart des jeunes sont peu éduqués ou sans instruction, relativement peu ont une éducation secondaire et très peu ont atteint l'enseignement supérieur. En 2013, 6 jeunes (15-29 ans)

sur dix ne possèdent pas plus d'une éducation primaire (62.9 %) (graphique 1.7). Les individus sans instruction, c'est-à-dire qui n'ont jamais intégré le système éducatif, représentent à eux seuls plus d'un tiers de la population jeune (35.1 %). 27.8 % possède une éducation primaire, 32.4 % une éducation secondaire, et pas plus de 4.7 % ont un niveau d'instruction supérieur. Cependant, la situation s'est légèrement améliorée par rapport à 2012. Les jeunes sont moins nombreux à être dépourvus d'instruction (-2.0 %) et davantage dotés d'une éducation primaire (+3.6 %).

Graphique 1.7. Répartition des jeunes selon le niveau d'éducation atteint, 2012 et 2013

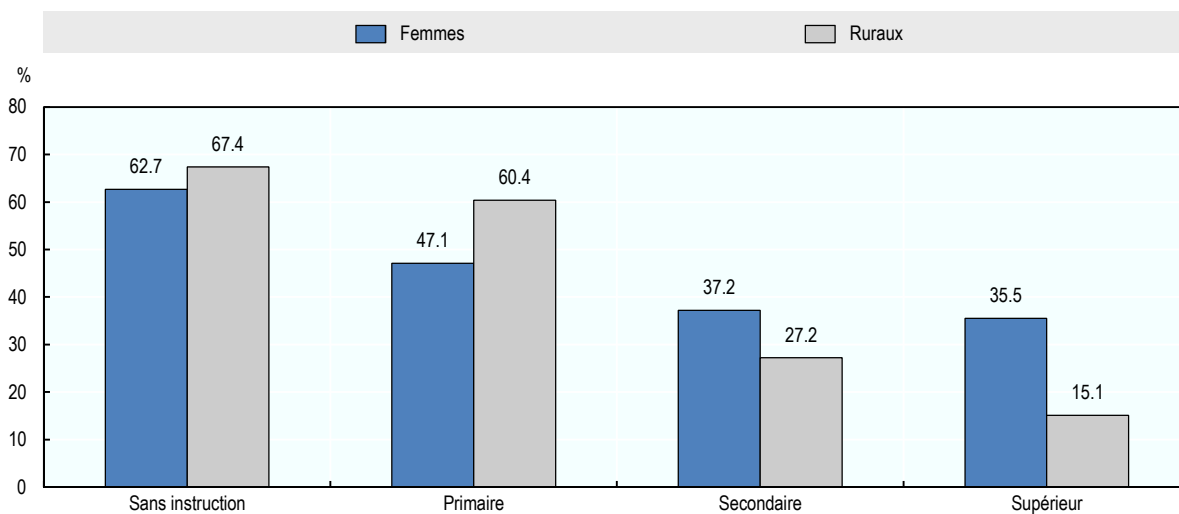


Note : Jeunes âgés de 15 à 29 ans. Source : ENSETTE 2012 et 2013.

À l'image des résultats précédents, on observe que les jeunes femmes et les jeunes des campagnes sont clairement pénalisés (graphique 1.8). En effet, la majorité des jeunes sans instruction sont des femmes (62.7 %) et des ruraux (67.4 %). Ces groupes sont donc sous-représentés parmi les jeunes éduqués. En outre, leur proportion diminue nettement plus le niveau d'éducation est élevé. C'est particulièrement le cas des ruraux qui ne représentent que 15.1 % des jeunes avec une éducation supérieure. Les femmes, quant à elles, constituent bien moins de la moitié des jeunes qui ont atteint une éducation secondaire (37.2 %) ou supérieure (35.5 %). Les inégalités de genre, spatiales ainsi que socio-économiques influent en effet fortement sur le niveau d'éducation en Côte d'Ivoire (OCDE, 2016b). Ces résultats sont à l'image des fortes disparités sociales existantes dans l'appropriation des ressources publiques d'éducation (Gouvernement de la Côte d'Ivoire, UNICEF, Pôle de Dakar de IPE – UNESCO, 2016). En 2013, les jeunes urbains ont consommé près de deux fois plus de ressources publiques d'éducation que les jeunes ruraux, et les garçons 20 % de plus que les filles. Concernant le niveau de vie des ménages, il s'avère que les enfants issus du quintile le plus riche se sont approprié 3.7 fois plus de ressources que les enfants issus du quintile le plus pauvre.

Le niveau de vie des ménages conditionne également le type d'établissement scolaire que fréquentent les jeunes. Les ménages dépensent en moyenne 3.6 fois plus pour un enfant scolarisé dans l'enseignement privé que dans le public. Outre le fait que l'éducation y est de bien meilleure qualité, l'enseignement privé bénéficie de transferts publics importants, estimés en 2013 à 12 % des dépenses courantes publiques d'éducation, soit 77 milliards de FCFA. Ces transferts publics représentent près du quart des dépenses courantes aux niveaux du collège, de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle, et du supérieur. L'État subventionne les établissements privés pour faciliter l'absorption des élèves dans le système éducatif, étant donné le nombre insuffisant de places disponibles dans les écoles publiques.

Graphique 1.8. Parts des femmes et des ruraux à chaque niveau d'éducation atteint par les jeunes, 2013

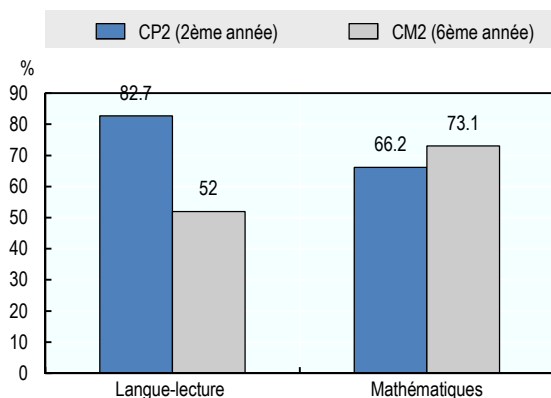


Note : Jeunes âgés de 15 à 29 ans. Source : ENSETTE 2013.

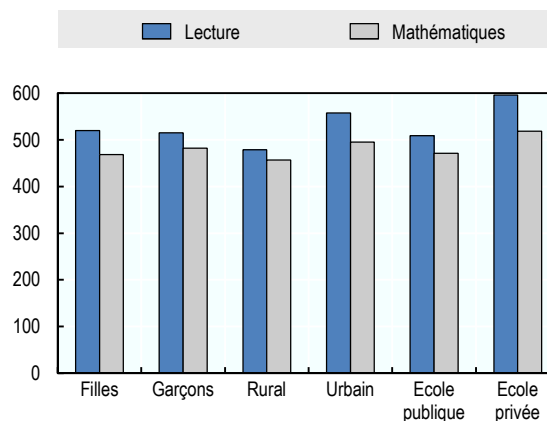
Acquis scolaires

Les performances académiques des élèves du primaire sont très faibles, en particulier chez les filles, dans les établissements publics et en milieu rural. D'après les données du PASEC de 2014 (PASEC, 2016), qui évaluent les performances scolaires des élèves de CP2 et CM2 en langue-lecture et en mathématiques, l'éducation primaire ne semble pas développer suffisamment les capacités cognitives des élèves. En effet, après deux ans de scolarité primaire, 82.7 % des élèves de CP2 ont un niveau de compétence insuffisant en langue, et 66.2 % un niveau de compétence insuffisant en mathématiques (graphique 1.9). Ces élèves éprouvent beaucoup de difficultés à déchiffrer les composantes de l'écrit et à comprendre des phrases, des textes et des messages oraux. Concernant les mathématiques, ces élèves ne maîtrisent pas les compétences nécessaires pour reconnaître les nombres jusqu'à 100, compléter des suites logiques, comparer des nombres, réaliser des opérations sur des nombres inférieurs à 50, et raisonner sur des problèmes très simples. En outre, ils ont des difficultés à manipuler des concepts de repérage dans l'espace et à reconnaître des formes géométriques simples. En fin de scolarité primaire les performances scolaires des élèves sont également préoccupantes. 52 % des élèves de CM2 présentent des lacunes importantes en lecture et compréhension de l'écrit, et 73.1 % ne sont pas en mesure de répondre à des questions d'arithmétique, de mesure et de géométrie et, par conséquent, ont une maîtrise insuffisante des mathématiques. Cependant, les élèves sont plus nombreux en fin qu'en début de scolarité primaire à atteindre un seuil suffisant de compétence en langue-lecture, ce qui n'est pas le cas pour les mathématiques. Ces résultats témoignent globalement de la faible qualité de l'enseignement au primaire et des difficultés d'apprentissage des élèves.

Graphique 1.9. Part des élèves du primaire avec un niveau de compétence insuffisant, 2014



Graphique 1.10. Performance moyenne des élèves en CM2, 2014



Note : En CP2 les élèves effectuent un test de langue (compréhension orale, décodage et compréhension de l'écrit), et en CM2 un test de lecture/compréhension. Sur l'échelle de score internationale, le seuil suffisant de compétence s'élève à 540 points en langue et à 489 points en mathématiques en CP2. En CM2, le seuil suffisant de compétence est de 518.4 en lecture et de 521.5 en mathématiques. Source : PASEC 2014 (PASEC, 2016).

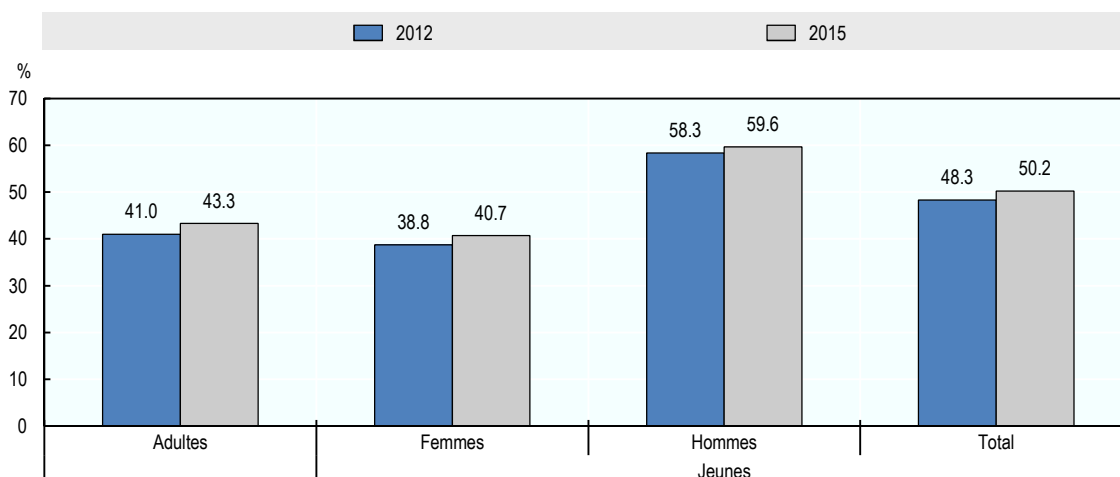
En milieu rural, où se condensent les difficultés économiques et la pauvreté des ménages et où les écoles sont moins bien équipées en matériel scolaire, les performances des élèves du primaire sont nettement inférieures. En fin de scolarité, les élèves de CM2 des écoles rurales ont des moyennes bien plus faibles que ceux des écoles urbaines, à la fois en lecture (-78.8 points) et en mathématiques (-38.6 points) (graphique 1.10). Les filles et les garçons se distinguent également. Aussi bien en CP2 qu'en CM2, les performances en langue-lecture sont similaires entre les sexes, mais les filles affichent une réussite moins élevée que les garçons en mathématiques (-26.3 points en CP2 et -13.8 points en CM2). Les établissements privés, qui se caractérisent généralement par des modes de gestion axés sur les résultats et qui déploient davantage de moyens et de ressources pour assurer une éducation de qualité, paraissent bien plus à même que les écoles publiques de développer les compétences cognitives des élèves. Les résultats des tests en langue-lecture et en mathématiques l'illustrent bien. En fin de scolarité, les élèves de CM2 des écoles privées ont des moyennes supérieures de 87.1 points en lecture et de 47.3 points en mathématiques que ceux des écoles publiques. Les élèves qui fréquentent les écoles privées, dont les frais de scolarité sont parfois prohibitifs, sont généralement issus de familles plus aisées que ceux qui fréquentent les écoles publiques.

Des analyses économétriques ont mis en évidence les facteurs de réussite en fin de scolarité primaire (PASEC, 2016). Les élèves de CM2 ont plus de chances d'être performant s'ils sont de sexe masculin (uniquement pour les mathématiques), moins âgés (pas d'entrée tardive à l'école primaire), ne pratiquent pas de travaux extrascolaires (tâches physiques, domestiques, agricoles ou de petit commerce), n'ont pas redoublé, et ont suivi auparavant un enseignement préscolaire. Au niveau des caractéristiques des écoles, les facteurs de réussite incluent la fréquentation d'une école privée, le fait de résider en milieu urbain, les ressources scolaires (équipement des classes), et le niveau académique des maîtres (uniquement pour la lecture).

L'analphabétisme, qui est en légère hausse, touche un jeune sur deux et concerne avant tout les femmes. Compte tenu des faibles niveaux de scolarisation et de fréquentation scolaire, ainsi que des difficultés rencontrées par les jeunes pour développer leurs compétences, y compris de base au niveau du primaire, il n'est pas surprenant de constater que l'analphabétisme soit si répandue (graphique 1.11). En effet, seule un jeune (15-24 ans) sur deux en 2015 sait lire et écrire (50.2 %). Leur nombre a néanmoins légèrement augmenté par rapport à 2012 (48.3 %). En outre, les jeunes sont bien plus nombreux à savoir lire et écrire que leurs aînés (25 ans et plus) (43.3 %). L'analphabétisme est un

problème majeur pour les jeunes femmes. Elles sont près des deux tiers à ne savoir ni lire et écrire (59.3 %). Les jeunes hommes sont également concernés par ce problème mais de façon beaucoup moins sévère (40.4 %). Cependant, depuis 2012, le taux d’alphabétisation progresse à un rythme plus élevé chez les jeunes femmes (4 %) que chez les jeunes hommes (2.2 %).

Graphique 1.11. Taux d’alphabétisation chez les jeunes selon le sexe, 2012 et 2015



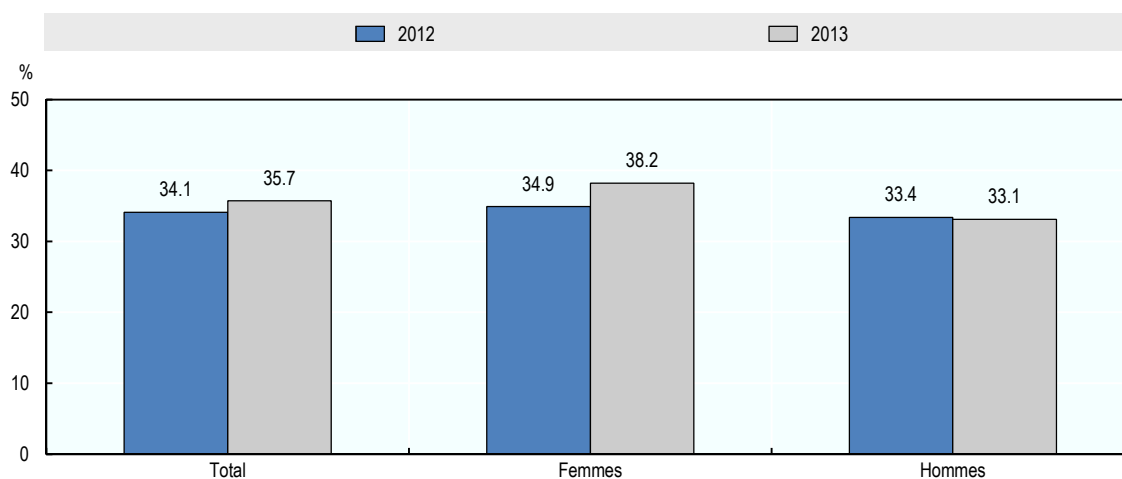
Note : Jeunes âgés de 15 à 24 ans, et adultes de 25 ans et plus. Source : UNESCO.

1.3 Emploi

Accès

Le fait d’être ni en emploi ni à l’école ou en formation est très répandue chez les jeunes, notamment chez les filles, et en augmentation. En effet, plus d’un jeune (15-29 ans) sur trois était dans cette situation (NEET) en 2012 (34.1 %), et leur nombre a légèrement augmenté en 2013 (35.7 %) (graphique 1.12). Ces individus courent un risque important d’exclusion sociale. Les jeunes femmes sont plus affectées par cette situation que les jeunes hommes et, en outre, contrairement à ces derniers, elles le sont de plus en plus. En 2013, les jeunes NEET sont beaucoup plus nombreux dans les zones rurales (44.6 %) que dans les zones urbaines (18 %). Par ailleurs, les jeunes NEET sont principalement issus de l’éducation secondaire, 44.2 % pour les filles et 68.2 % pour les garçons. Cependant des disparités existent selon le sexe. Il y a en effet davantage de filles NEET que de garçons n’ayant aucun niveau d’instruction ou juste une éducation primaire. Elles sont en outre moins nombreuses à avoir atteint l’enseignement supérieur. Le système éducatif ne semble donc pas préparer les jeunes à l’insertion professionnelle sur le marché du travail, du moins au niveau de l’éducation secondaire et concernant les garçons. L’offre de formation du système éducatif n’est globalement pas en adéquation avec les besoins en compétences des employeurs (voir chapitre 3). Les jeunes de nationalité ivoirienne présentent la part de NEET la plus élevée (37.3 %), suivis des jeunes de la CEDEAO (25.9 %), et des jeunes d’autres nationalités (21.9 %). Les jeunes issus de l’immigration sont en effet beaucoup moins affectés par ce problème (26.8 %) que les jeunes originaires de la Côte d’Ivoire (38.6 %).

Graphique 1.12. Taux de jeunes NEET (ni en emploi ni à l'école ou en formation) par sexe, 2012 et 2013



Note : Jeunes âgés de 15 à 29 ans. Source : ENSETÉ 2012 et 2013.

Cependant, tous les jeunes NEET ne sont pas oisifs, c'est-à-dire économiquement inactifs. Certains d'entre eux sont à la recherche active d'emploi, et de ce fait insérés sur le marché du travail en tant que chômeurs. En 2013, la part des jeunes non étudiants inactifs s'élève à 17 % tandis que celle des non étudiants chômeurs atteint 20.7 %. Les jeunes NEET sont donc plus souvent en recherche d'emploi qu'en dehors du marché du travail. Que ce soit le chômage ou l'inactivité, ces jeunes sont davantage des femmes et des résidents ruraux. Leur profil différent néanmoins en certains points. L'inactivité augmente fortement avec l'âge, atteignant 31.3 % chez les 25-29 ans, et est beaucoup plus fréquente chez les immigrés (55.8 %). En revanche, le chômage est plus fréquent chez les adolescents de 15-19 ans (36.4 %), ainsi que chez les jeunes d'origine ivoirienne (38.9 %). Les jeunes plus âgés et les immigrés semblent donc davantage découragés par rapport à la recherche d'emploi.

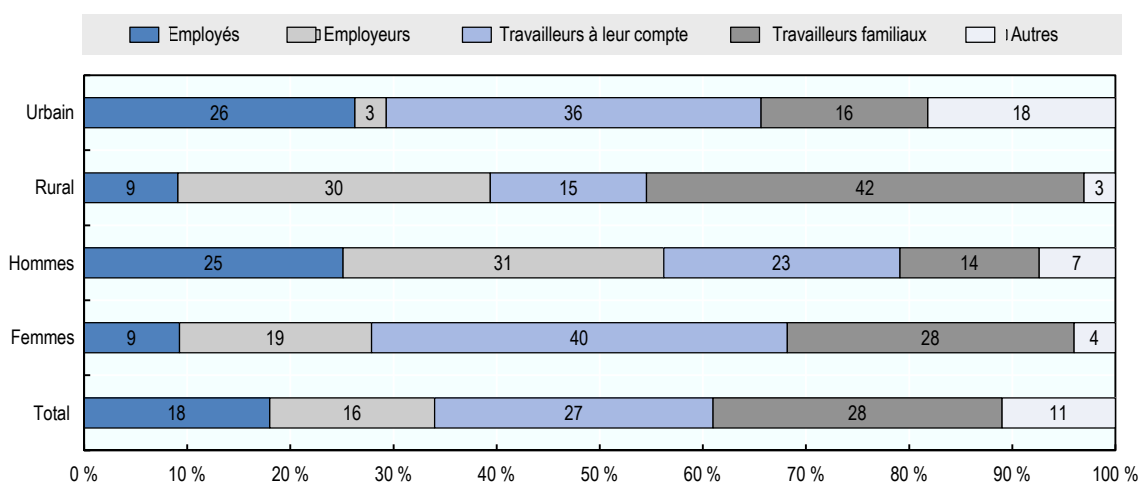
Les jeunes femmes ont moins de chances d'achever leur transition vers le marché du travail et d'accéder rapidement à l'emploi. Des analyses économétriques réalisées à partir des données de l'enquête ENSETÉ de 2013 révèlent en effet que, parmi les jeunes (15-29 ans) se trouvant en dehors du système éducatif, les femmes ont une probabilité inférieure, évaluée à -6 %, d'accéder à l'emploi. Les difficultés rencontrées par les jeunes femmes dans leur transition vers le marché du travail sont notamment liées au poids conséquent des normes sociales et culturelles, la pauvreté des ménages, les pratiques religieuses et l'éloignement de certaines infrastructures scolaires (CIRES, 2016). Sur ce dernier point, il est particulièrement frappant de constater que les jeunes qui ont accédé au système éducatif ont une probabilité moindre de trouver un emploi. De plus, la probabilité est d'autant plus réduite que le niveau d'éducation atteint est élevé. Ces résultats confortent l'idée selon laquelle le système éducatif n'est pas adapté aux besoins du marché du travail et du système productif. Cependant, comme nous le verrons à continuation, ces résultats s'expliquent également par le fait que la plupart des emplois occupés par les jeunes sont précaires et peu qualifiés. Les jeunes résidant en milieu urbain font également face à une transition plus difficile que leurs pairs des zones rurales, ce qui peut se comprendre dans la mesure où la majorité des emplois disponibles sont agricoles et par conséquent concentrés en milieu rural.

Des analyses économétriques supplémentaires réalisées à partir des mêmes données révèlent en outre que la transition vers le marché du travail est plus longue pour les jeunes femmes. Ces dernières ont en effet une probabilité moindre par rapport aux jeunes hommes de trouver un emploi dans les six mois après avoir quitté l'école. Les chances d'accéder rapidement à l'emploi sont également inférieures parmi les jeunes des zones urbaines.

Qualité

Les jeunes, surtout les femmes et les ruraux, sont concentrés dans l'emploi vulnérable et accèdent peu au salariat. En 2013, 28 % des jeunes (15-29 ans) en emploi sont des travailleurs familiaux et 27 % des travailleurs à leur compte. Autrement dit, 55 % des jeunes travailleurs sont concentrés dans l'emploi vulnérable. L'accès au salariat paraît très limité (18 %), ainsi que les possibilités d'exercer une activité indépendante avec l'aide de salariés (16 %). Les jeunes femmes sont dans une situation beaucoup plus défavorable que les jeunes hommes vis-à-vis du statut dans l'emploi (graphique 1.13). En effet, elles sont plus des deux tiers à occuper un emploi vulnérable (68 %), et travaillent principalement à leur compte (40 %). Elles sont en faible proportion employeurs et travaillent encore moins en tant que salariées. Les jeunes hommes, en revanche, sont mieux insérés dans le salariat, exercent en plus grand nombre comme employeurs, et sont bien moins concentrés dans l'emploi vulnérable (36 %). Le statut dans l'emploi des jeunes diffère également de façon importante selon le milieu de résidence. En zones rurales, les jeunes en emploi sont principalement des travailleurs familiaux (42 %) et de façon résiduelle des salariés (9 %). Au total, 58 % d'entre eux sont dans l'emploi vulnérable. Les jeunes urbains s'en tirent mieux. Ils ne sont en effet que 52 % à être affecté par la vulnérabilité de l'emploi. En outre, ils accèdent en plus grand nombre au salariat (26 %).

Graphique 1.13. Répartition des jeunes selon le statut dans l'emploi par milieu de résidence et sexe, 2013

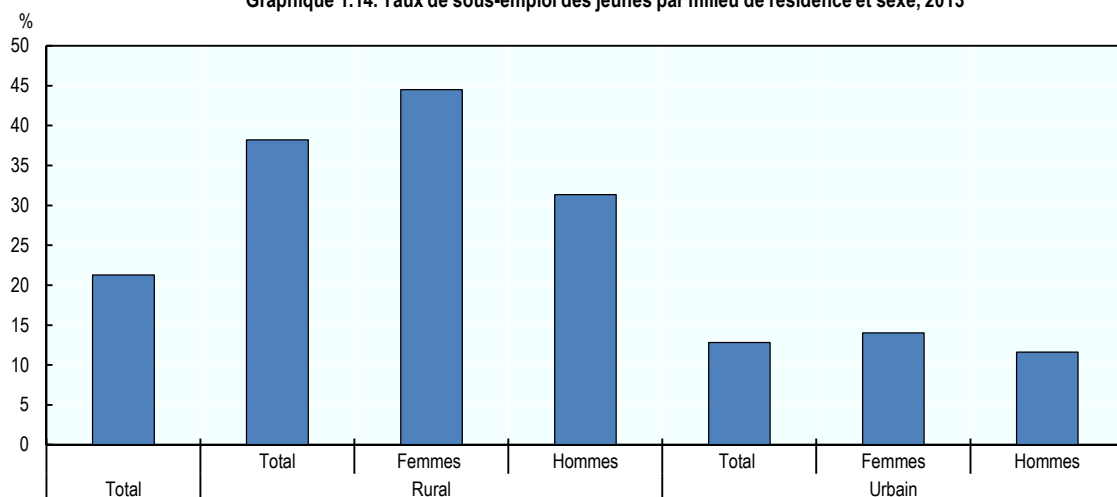


Note : Jeunes âgés de 15 à 29 ans. Source : ENSETÉ 2013.

L'informalité est omniprésente et touche la quasi-totalité des jeunes travailleurs. Selon les données de l'enquête ENSETÉ de 2013, 92 % des jeunes travailleurs (15-29 ans) occupent un emploi informel. L'emploi informel chez les jeunes est composé en grande majorité d'individus peu ou pas éduqués. Plus de la moitié n'est jamais allé à l'école (53.6 %), moins d'un tiers a suivi une éducation primaire (29.1 %), très peu sont allés jusqu'au secondaire (15.6 %), et une part négligeable a atteint l'enseignement supérieur (1.7 %). L'agriculture absorbe à elle seule plus de la moitié des emplois informels chez les jeunes (54 %). Le commerce n'en absorbe que 23 %, les services seulement 16 %, et l'industrie à peine 7 %. Compte tenu de la prédominance du secteur agricole, il n'est pas étonnant de constater que l'informalité de l'emploi des jeunes soit plus répandue en milieu rural. Dans ce milieu, les jeunes femmes sont légèrement plus concernées par l'informalité (96.5 %) que les jeunes hommes (95.1 %), contrairement aux zones urbaines (84.2 % et 87.4 %, respectivement). Des analyses économétriques menées sur les déterminants de l'informalité chez les jeunes montrent que le risque d'occuper un emploi informel augmente avec l'âge, mais reste inférieur pour les femmes, les individus avec une éducation secondaire ou supérieure, les salariés, et ceux qui travaillent en dehors du secteur agricole, notamment dans l'industrie et les services.

Le sous-emploi des jeunes est un phénomène important et en expansion, qui sévit en premier lieu dans les zones rurales et chez les femmes. Le sous-emploi correspond à la situation où les heures travaillées sont inférieures à la durée normale du travail – 40 heures hebdomadaire (article 2.12 du code du travail de 2015), alors que l’individu est disponible et prêt à travailler davantage. Le sous-emploi mesure en quelque sorte la sous-utilisation de la force de travail. En 2013, le sous-emploi affecte plus d’un jeune sur cinq (21.3 %), alors que l’année précédente, en 2012, ils n’étaient que 14.4 % à expérimenter une telle situation. La main-d’œuvre des jeunes est donc largement sous-utilisée, et cette sous-utilisation s’est fortement accentuée. Le sous-emploi est nettement plus répandu chez les jeunes en milieu rural où, en outre, il progresse bien plus vite qu’en milieu urbain. En 2013, 38.2 % des jeunes ruraux sont en sous-emploi contre seulement 12.8 % des jeunes des villes (20.3 % et 8.5 % en 2012, respectivement) (graphique 1.14). Les jeunes femmes sont plus exposées au sous-emploi que les jeunes hommes, surtout dans les campagnes où elles sont quasiment une sur deux à ne pas travailler autant d’heures qu’elles souhaiteraient (44.5 %). L’éducation semble prévenir le risque de sous-emploi chez les jeunes femmes. Elles sont en effet moins exposées au sous-emploi au fur et à mesure qu’elles élèvent leurs niveaux d’éducation. En revanche, cette tendance ne s’observe pas chez les jeunes hommes pour qui le sous-emploi ne change pas significativement selon le niveau d’éducation. Par ailleurs, le sous-emploi affecte le plus les jeunes hommes immigrés (24 %) ainsi que les jeunes les plus âgés (26.9 % pour les 25-29 ans).

Graphique 1.14. Taux de sous-emploi des jeunes par milieu de résidence et sexe, 2013



Note : Jeunes âgés de 15 à 29 ans. Source : ENSETE 2013.

De moins en moins de jeunes sont désavantagés en termes de rémunération, mais les jeunes peu ou pas instruits restent lourdement concernés. Les salaires des jeunes ont connu une embellie entre 2012 et 2013, par rapport au niveau de rémunération globale des employés. En 2013, seulement 10.9 % des jeunes salariés perçoivent une rémunération inférieure au salaire moyen des employés (139 467 FCFA), alors qu’ils étaient plus du quart en 2012 (26 %). Parmi les jeunes, les hommes sont deux fois plus nombreux à être mal rémunérés (14.7 %) que les femmes (7.4 %). Le manque d’éducation pèse lourdement sur la faible rémunération des jeunes salariés. En effet, un jeune salarié sur trois sans instruction ou avec une éducation primaire est mal rémunéré. En revanche, les jeunes salariés sont beaucoup moins désavantagés en termes de rémunération lorsqu’ils accèdent à des niveaux d’éducation plus élevés, notamment l’enseignement supérieur. Par ailleurs, la part des jeunes mal rémunérés augmente progressivement avec l’âge pour atteindre 13.3 % chez les 25-29 ans.

Encadré 1.1. Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel (ENSESI) 2016

Les données de l'ENSESI 2016 n'ont pu être exploitées car elles n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent ouvrage. Néanmoins, la lecture du rapport descriptif de l'enquête sur la situation de l'emploi (**Agence Emploi Jeunes et Direction Générale de l'Emploi, 2016**), qui a été publié en décembre 2016, permet de tirer quelques enseignements au sujet des jeunes.

Les résultats issus de ce rapport ne sont pas comparables à ceux présentés dans ce chapitre, notamment en raison des différentes tranches d'âge utilisées pour caractériser la population jeune dans le domaine de l'emploi : 15-29 ans dans ce chapitre, contre 14-24 ans et 25-35 ans dans le rapport d'enquête de l'ENSESI 2016. Par ailleurs, ce rapport d'enquête ne permet pas de réaliser des analyses fines car les résultats présentés ne sont pas désagrégés pour différentes catégories de jeunes.

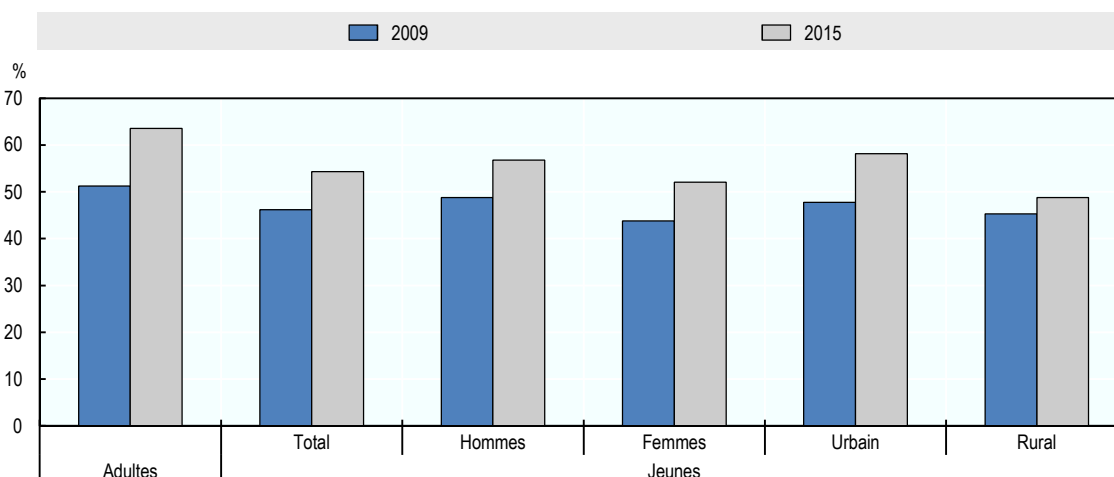
- **NEET (ni en emploi, ni à l'école ou en formation).** En 2016, le phénomène NEET, qui comporte un risque majeur d'exclusion sociale, est toujours aussi répandu chez les jeunes. Il concerne 35.1% des 14-24 ans et 33.7% des 14-35 ans. Ces chiffres n'ont pas évolué depuis la dernière enquête (ENSETTE) qui date de 2013.
- **Situation dans l'emploi.** La vulnérabilité de l'emploi des jeunes reste de mise, notamment chez les moins âgés. En 2016, les 14-24 ans représentent près de la moitié des travailleurs familiaux (47.9%) contre moins d'un cinquième des salariés (18.6%). En outre, ils ne constituent qu'un dixième des travailleurs indépendants (10.3%). La situation est plus favorable pour les 25-35 ans qui s'accaparent une large part des emplois salariés (42%) et indépendants (35.2%) et ne représentent qu'un tiers des travailleurs familiaux (33.2%).
- **Informalité.** La quasi-totalité des jeunes en 2016 occupent un emploi informel. Les plus âgés s'en tirent un peu mieux (95.8% pour les 25-35 ans) que les plus jeunes (99.5% pour les 14-24 ans). L'omniprésence de l'informalité chez les jeunes est plus prononcée parmi les travailleurs indépendants non agricoles (99.7% pour les 14-24 ans et 99.3% pour les 25-35 ans) que les salariés (95.6% et 82.5%, respectivement). L'emploi informel en Côte d'Ivoire a enregistré une hausse généralisée de 3.5% depuis 2013.
- **Sous-emploi lié à la durée du travail.** La part des jeunes en situation de sous-emploi lié à la durée du travail a diminué de façon significative en 2016 par rapport à 2013, mais la main-d'œuvre jeune reste dans une large mesure sous-utilisée. En 2016, 17.0% des 14-24 ans et 16.4% des 25-35 ans sont sous-employés alors qu'ils étaient 22.4% et 19.4%, respectivement, à subir une telle situation trois ans auparavant.
- **Bas salaires.** Les jeunes restent très nombreux en 2016 à être sous-payés. Le salaire mensuel moyen tiré de l'emploi salarié est nettement plus faible chez les jeunes (51 192 FCFA pour les 14-24 ans et 79 826 FCFA pour les 25-35 ans) que chez leurs aînés. Une proportion considérable de jeunes salariés perçoivent une rémunération inférieure au SMIG (60 000 FCFA) : près de la moitié des 25-35 ans (46%) et des trois-quarts des 14-24 ans (73.9%).

1.4 Autres dimensions du bien-être

Engagement civique et politique

Les jeunes sont de plus en plus engagés civiquement, notamment les hommes et les citoyens, mais dans une moindre mesure que les adultes. L'engagement civique est défini, sur la base de l'enquête Gallup, par le fait d'avoir, durant le mois précédent l'enquête : (i) consacré du temps à une organisation quelconque à titre bénévole, (ii) donné de l'argent à une œuvre de bienfaisance, ou (iii) apporté de l'aide à une personne inconnu qui en avait besoin. Entre 2009 et 2015, la part des jeunes (15-29 ans) civiquement engagés est passée de 46.1 % à 54.3 % (graphique 1.15). L'engagement civique a donc progressé sensiblement chez les jeunes et est devenu une pratique adoptée par la majorité d'entre eux. Cependant, l'engagement civique des jeunes en 2015 reste inférieur à celui des adultes (63.6 %), et depuis 2009 il a progressé de façon moins marquée (+17.7 % pour les jeunes contre +24 % pour les adultes). Les jeunes hommes sont bien plus enclins que les jeunes femmes à s'engager civiquement. Il en est de même des citoyens par rapport aux jeunes résidant dans les campagnes. Cependant, l'écart se resserre entre les sexes tandis qu'il s'élargit fortement entre les milieux de résidence. L'éducation et la pauvreté ne semblent pas conditionner l'engagement civique des jeunes. En effet, leur propension à s'engager civiquement demeure assez invariable selon leur niveau d'instruction et la situation financière du ménage.

Graphique 1.15. Part des jeunes engagés civiquement selon le milieu de résidence et le sexe, 2009 et 2015



Note : Jeunes âgés de 15 à 29 ans, et adultes de 30 ans et plus. Source : Enquêtes Gallup 2009 et 2015.

Selon les données de l'enquête Afrobaromètre de 2014, 35.6 % des jeunes (15-29 ans) sont volontaires dans une association ou un groupe communautaire. Cependant, près des deux tiers sont des membres inactifs (62.9 %), seul un quart y participe activement (24.1 %). Les jeunes sont tout de même 12.9 % à diriger officiellement l'association ou le groupe communautaire auquel ils sont affiliés. La ventilation par sexe et milieu de résidence est à l'image des résultats précédents. Les jeunes sont davantage engagés dans une association ou un groupe communautaire parmi les hommes et les zones urbaines. En outre, les jeunes femmes engagés sont beaucoup plus fréquemment inactives (74.1 %) que les jeunes hommes (48.8 %). En revanche, il est intéressant de constater que les jeunes engagés sont plus nombreux à participer activement en milieu rural (27.6 %) qu'en milieu urbain (22.4 %).

Les jeunes votent peu aux élections mais, contrairement à ce que l'on pourrait penser, cela résulte davantage de contraintes et de blocages que d'un choix délibéré. Les données de l'enquête Afrobaromètre de 2014 nous informe également que seulement 37.2 % des jeunes en âge de voter expriment effectivement leur vote lors des élections. Le plus alarmant est qu'ils ne sont que 15.7 % à ne

pas voter simplement parce qu'ils ont décidé de ne pas le faire. Autrement dit, les jeunes dans leur grande majorité souhaitent voter mais sont empêchés de le faire pour un certain nombre de raisons. La première est qu'ils ne sont pas enregistrés dans les listes électorales (16.2 %). Pour une part non négligeable d'entre eux, malgré le fait qu'ils soient bel et bien enregistrés, leur nom n'apparaît pas sur les registres (7.2 %) et, par conséquent, ils ne peuvent pas accéder au vote. Les contraintes de temps sont également un facteur important qui empêche les jeunes d'aller voter (8.7 %). Parmi les jeunes, les femmes votent moins (35.9 %) que les hommes (38.7 %). Elles sont plus désintéressées par les élections, cependant elles font face à moins d'obstacles et de contraintes de temps pour aller voter. 3.1 % des jeunes hommes sont littéralement empêchés de voter par d'autres personnes. Le vote est également moins fréquent chez les jeunes en milieu rural (36.7 %) qu'en milieu urbain (38.1 %). De même que pour les femmes, les jeunes ruraux sont plus nombreux à ne pas voter par choix. Bien qu'ils aient globalement moins d'obstacles et de contraintes, les jeunes ruraux sont bien plus empêchés par le temps que les jeunes urbains pour aller voter. En revanche, l'omission du nom dans les registres chez les jeunes inscrits sur les listes électorales est beaucoup plus répandue dans les zones urbaines.

En dépit de leur poids démographique, les jeunes sont peu représentés sur la scène politique ivoirienne, la plupart des partis politiques fonctionnant sur une base gérontocratique (CIRES, 2016). Cependant, depuis l'avènement du multipartisme en 1990 et l'ouverture de l'espace politique, les jeunes ont commencé à intégrer massivement les partis politiques et se sont notamment retrouvés en première ligne lors du conflit ivoirien (Akindes, 2007 ; Konaté, 2003). Les jeunes, souvent à la recherche d'un positionnement et d'une reconnaissance identitaire, ont fait preuve, à travers leurs actions politiques, d'activisme parfois violent. Selon les informations recueillies à travers l'Enquête sur les Aspirations des Populations vivant en Côte d'Ivoire (EAP-CI) de 2008, les jeunes, depuis que la violence est entrée dans la politique, se sont intéressés à la chose et constituent aujourd'hui le socle des partis politiques. Ils sont la base et l'avant-garde des partis politiques mais participent peu à la prise de décision, sauf ces dernières années où ils revendiquent avec vigueur une place plus importante dans les différents niveaux de prise de décision.

Capital social

Les jeunes dans leur grande majorité et dans une plus large mesure que les adultes bénéficient du soutien de leurs proches, mais les plus pauvres et les moins éduqués sont plus isolés. Sur la base des enquêtes Gallup de 2009 et 2015, les individus sont considérés comme bénéficiant d'un soutien social si ils ont des membres de leur famille ou des amis sur lesquels ils peuvent compter en cas de besoin face à des difficultés. Les données de cette enquête révèlent qu'en 2015 près de huit jeunes (15-29 ans) sur dix bénéficient d'un soutien social (77.6 %), soit une légère amélioration par rapport à 2009 (75 %). Relativement peu de jeunes se trouvent donc isolés face aux difficultés qu'ils rencontrent (22.4 %), ce qui est moins le cas pour les adultes (30 ans et plus) (36.8 %). Parmi les jeunes, les différences ne sont pas significatives selon le sexe ou le milieu de résidence. Cependant, la part des jeunes bénéficiant d'un soutien social dans les zones urbaines a fortement augmenté depuis 2009 (+10 %) pour atteindre en 2015 le même niveau que dans les zones rurales où elle est restée inchangée.

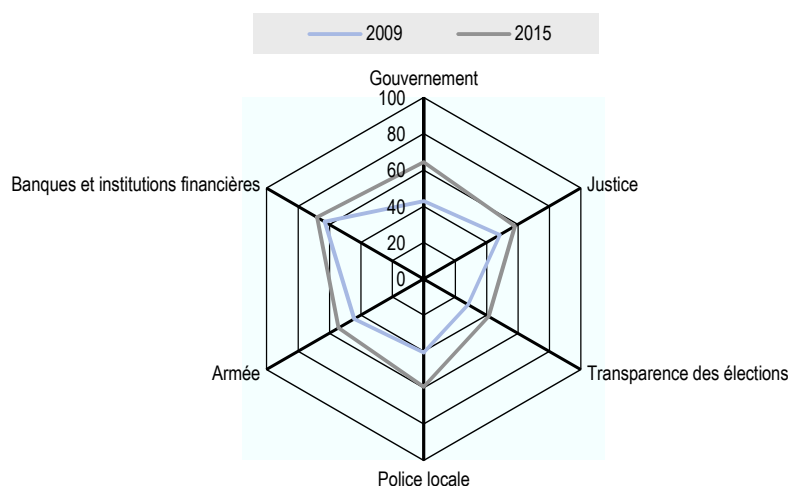
En revanche, les jeunes ne se trouvent pas dans la même situation selon leur niveau d'éducation et le niveau de richesse du ménage. Moins les jeunes sont éduqués et issus de familles aisées et moins ils peuvent compter sur l'aide de leurs proches. Le soutien social est particulièrement élevée chez les jeunes avec une éducation secondaire (86.7 %) ou supérieure (87.8 %), et a fortement augmenté depuis 2009 (+15.6 % et +9.9 %, respectivement). Il a, en revanche, diminué chez les jeunes sans instruction (-5.1 %) qui restent les plus dépourvus en matière de soutien social (73.8 %). Les jeunes vivant dans l'extrême pauvreté sont également les moins dotés en soutien social (65 %), mais il convient d'indiquer

que parmi les plus riches, qui restent les mieux dotés (82 %), le soutien social s'est nettement abaissé depuis 2009 (-11.8 %).

S'agissant des connections sociales dans un sens plus large, il semblerait que les jeunes soient désavantagés de par leur stigmatisation dans la société. L'enquête EAP-CI de 2008 indique en effet que la majorité de la population ivoirienne n'est pas satisfaite du comportement des jeunes (81.5 %). Cet avis est plus largement partagé par les fonctionnaires de l'administration publique (91.7 %) et les personnes âgées (55 ans et plus) (90.5 %). L'insatisfaction exprimée par les personnes enquêtées est principalement justifiée par l'absence ou la précarité des valeurs civiques et citoyennes chez les jeunes. L'éducation civique et la formation aux valeurs citoyennes des jeunes sont fondamentales pour la cohésion sociale de la société de demain (Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement, et UNFPA, 2013).

La confiance des jeunes envers les institutions, notamment le gouvernement, s'est fortement améliorée depuis la fin de la crise politico-militaire, mais la défiance reste élevée vis-à-vis de la transparence des élections. En 2009, moins d'un jeune (15-29 ans) sur deux déclarait avoir confiance envers les institutions, que ce soit la transparence des élections (28.3 %), la police locale (40.6 %), le gouvernement (42.8 %), l'armée (44.3 %) ou le système judiciaire (48.4 %) (graphique 1.16). Les banques et institutions financières étaient les seules à réunir la confiance d'une majorité de jeunes (63 %). Le contexte a radicalement changé en 2015. Cette année-là, les jeunes font majoritairement confiance à l'ensemble des institutions, excepté la transparence des élections qui constitue un motif de défiance pour encore une grande partie de la jeunesse (58.8 %), bien qu'en proportion nettement inférieure à 2009 (-12.9 %). Les jeunes font le plus confiance aux banques et institutions financières (67.8 %), suivies du gouvernement (64.4 %), de la police locale (59.5 %), et de la justice (58 %). Cependant, le regain de confiance a été le plus élevé pour le gouvernement (+21.6 %) et la police locale (+18.9 %). L'armée et la justice sont les institutions mal aimées par le passé qui ont le moins restauré la confiance des jeunes (+9.9 % et +9.6 %, respectivement). Ces institutions semblent donc avoir le plus de mal à rétablir leur réputation à la suite de la crise politico-militaire.

Graphique 1.16. Part des jeunes faisant confiance aux institutions, 2009 et 2015, %



Note : Jeunes âgés de 15 à 29 ans. Source : Enquêtes Gallup 2009 et 2015.

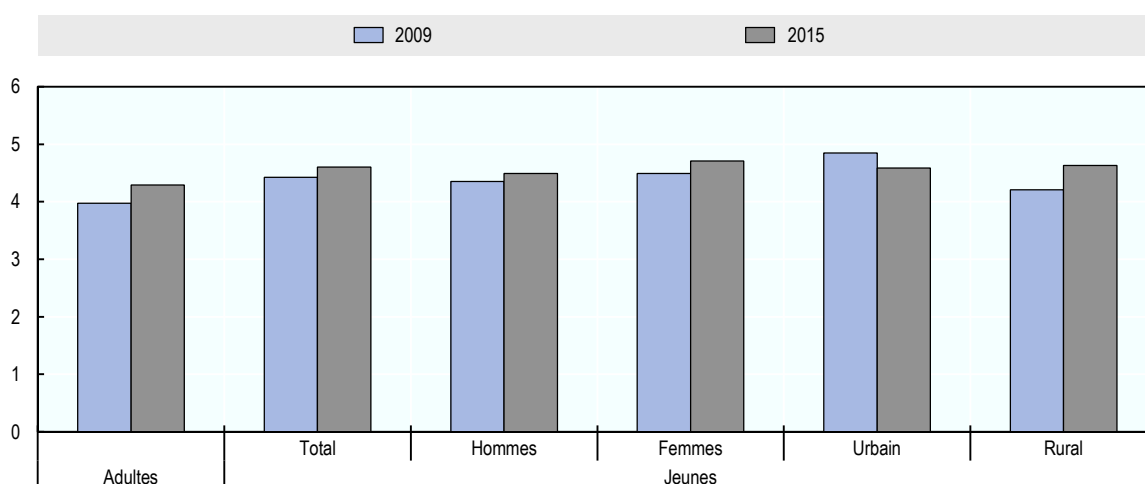
La défiance totale, c'est-à-dire le fait de n'avoir confiance en aucune des institutions, est devenue assez marginale chez les jeunes, passant de 14.7 % en 2009 à 9.2 % en 2015. Les adultes ne sont pas davantage concernés. Parmi les jeunes, la défiance totale est légèrement supérieure chez les hommes (9.7 %) et chez les citadins (10.3 %). Elle est très rare chez les jeunes les plus aisés (3.6 %) et elle atteint une proportion énorme chez les jeunes avec une éducation supérieure (27 %). L'absence d'opportunités

de travail décent pour ces jeunes, comme nous le verrons dans le chapitre 3, malgré le fait d'avoir atteint le niveau d'éducation le plus élevée, érode très certainement leur confiance envers la société en général, se sentant laissés-pour-compte.

Bien-être subjectif

Les jeunes, notamment les hommes, sont globalement peu satisfaits de leur vie mais le sont davantage que les adultes et montrent plus d'optimisme que par le passé. Sur une échelle de 1 à 10, le niveau de satisfaction reporté par les jeunes (15-29 ans) à l'égard de leur vie actuelle s'élève en moyenne à 4.6 en 2015 (graphique 1.17). L'insatisfaction règne donc parmi les jeunes, bien qu'elle ne soit pas très affirmée et aussi sévère que celle des adultes (4.3). Les jeunes seraient par conséquent plus optimistes, ce qui peut se comprendre étant donné qu'ils ont davantage de possibilités d'orienter leur vie du fait de leur âge. D'ailleurs, les jeunes semblent être un peu plus optimistes que par le passé. En effet, leur niveau de satisfaction à l'égard de la vie a légèrement augmenté par rapport à 2009, où il s'établissait à 4.4 en moyenne. Les jeunes hommes sont plus insatisfaits (4.5) que les jeunes femmes (4.7). En revanche, le niveau de satisfaction ne varie pas selon le milieu de résidence. Mais la situation était bien différente en 2009 où les jeunes ruraux étaient plus insatisfaits (4.2) que les jeunes urbains (4.8). En d'autres termes, les jeunes des villes sont de plus en plus satisfaits de leur vie alors que les jeunes des campagnes le sont de moins en moins.

Graphique 1.17. Niveau de satisfaction des jeunes à l'égard de la vie, 2009 et 2015, sur une échelle de 0 à 10



Note : Jeunes âgés de 15 à 29 ans, et adultes de 30 ans et plus. Source : Enquêtes Gallup 2009 et 2015.

Les jeunes, surtout en milieu urbain, sont nombreux à éprouver des émotions négatives mais moins que les adultes, une situation qu'ils étaient pourtant peu à vivre quelques années en arrière. Sur la base de l'enquête Gallup, les individus sont considérés comme éprouvants des émotions négatives si, pendant l'essentiel de la journée précédant l'enquête, ils ont été affectés par la colère, la dépression, la tristesse, le stress ou l'anxiété. Les données de cette enquête révèlent qu'en 2015 pas moins de six jeunes (15-29 ans) sur dix éprouvent des émotions négatives (58.9 %). Ce chiffre est très élevé mais reste bien en deçà de celui des adultes (30 ans et plus) (68.1 %), ce qui laisse craindre pour la santé mentale de la population ivoirienne dans son ensemble. Pourtant, les jeunes ainsi que les adultes étaient beaucoup moins nombreux en 2009 à éprouver des émotions négatives (37.1 % et 37.5 %, respectivement), alors que l'instabilité politique régnait dans le pays. Leur nombre a grimpé de 21.7 % pour les jeunes et de 30.6 % pour les adultes en 2015.

Ces chiffres sont révélateurs d'une réalité nouvelle. La Côte d'Ivoire a tourné la page de la crise politico-militaire et s'est engagée sur la voie de l'émergence. Mais ce processus est complexe et s'accompagne

de nouveaux défis à relever face à des attentes de plus en plus grandes de la part de la population qui espère tirer profit de la transformation structurelle de l'économie. Ces défis sont particulièrement importants en milieu urbain où se concentre de plus en plus la population. En 2015, les jeunes urbains sont d'ailleurs bien plus nombreux à éprouver des émotions négatives (66.3 %) que les jeunes ruraux (47.9 %), ce qui n'était pas le cas en 2009 (33.6 % et 38.9 %, respectivement). Les conditions de vie souvent difficiles dans les villes et la promiscuité peuvent altérer la stabilité émotionnelle des jeunes.

1.5 Conclusion

Ce chapitre a permis de faire l'état des lieux de l'inclusion sociale et du bien-être des jeunes en Côte d'Ivoire et d'en relever les principaux défis. Ces défis sont multiples et souvent connectés, et affectent différemment les jeunes selon leurs caractéristiques intrinsèques, leurs conditions familiales ou leur environnement. Ne pas relever ces défis revient à laisser une frange considérable de la population de côté, réduire les chances d'atteindre l'émergence et mettre en péril la cohésion sociale du pays qui a tant souffert après une longue période de crise qui a fortement divisé le pays. Il est donc impératif d'investir sur l'inclusion sociale et le bien-être des jeunes. Cet objectif doit être la première préoccupation du gouvernement.

En premier lieu, il convient d'intensifier les efforts visant à améliorer la santé des jeunes. Les jeunes ne peuvent aspirer à un quelconque bien-être et être productif pour la société s'ils ne se trouvent pas en bonne santé. Être en bonne santé est une fin en soi, mais également une condition indispensable pour accéder aux autres dimensions du bien-être et de l'inclusion sociale. Il faut réduire les risques qui entraînent actuellement de nombreux jeunes vers la mort. Les maladies infectieuses et parasitaires doivent être mieux prévenues et combattues. Il en va de même pour les maladies chroniques qui pourraient être limitées en sensibilisant les jeunes sur les dangers du tabagisme, de la sédentarité, de la mauvaise alimentation et de l'usage nocif d'alcool. Les jeunes femmes sont nombreuses à mourir en raison d'affections maternelles. Elles doivent par conséquent être sensibilisées sur les risques des grossesses précoces et avoir un meilleur accès à la planification familiale et aux méthodes contraceptives modernes. Concernant les jeunes hommes, il convient de prévenir les risques liés aux accidents de la route ainsi que la violence qui cause la mort de nombre d'entre eux. Les jeunes femmes en union comptent une part importante de victimes de violence domestique. Les normes sociales et culturelles qui accèdent ou tolèrent une telle violence doivent être combattues. En outre, la législation doit être révisée de manière à ce que la violence conjugale, y compris le viol, soit explicitement reconnue et considérée comme un acte pénalement répréhensible.

L'accès et la qualité de l'éducation doivent être améliorés. Les efforts doivent porter notamment sur la promotion de la scolarisation et de la fréquentation scolaire, au-delà de l'école primaire, des catégories défavorisés, en particulier les filles, les jeunes en milieu rural, et les jeunes frappés par la pauvreté. Les filles notamment accusent un retard important dans l'ensemble du système éducatif, tant au niveau de la scolarisation et de la fréquentation que de la rétention et de la progression. Il faut lutter contre l'abandon scolaire, dès l'école primaire, et donner l'opportunité aux jeunes déscolarisés de réintégrer le système éducatif. L'éducation dans les établissements publics mène bien souvent à l'échec scolaire. Davantage de moyens doivent y être consacrés afin d'en améliorer la qualité et assurer le maintien des jeunes dans le système éducatif. En particulier, la qualité de l'enseignement dans le primaire doit être significativement renforcée, compte tenu de la faible performance affichée par les élèves, notamment chez les filles, dans les écoles publiques et en milieu rural, afin de développer chez eux les compétences de base essentielles à la vie. Par ailleurs, des programmes d'alphabétisation ainsi que d'autres programmes de la deuxième chance doivent être mis en place auprès des jeunes plus âgés pour qui le retour à l'école n'est plus envisageable. Plus globalement, le système éducatif ne prépare pas suffisamment les jeunes à l'insertion sur le marché du travail. Il doit être réformé afin que l'offre de

formation soit plus en adéquation avec les besoins des employeurs et du système productif. En outre, la politique de subventions accordées par l'État aux établissements privés pour l'absorption des élèves que le système public ne peut accueillir doit être revue. Cette politique n'est pas inclusive car les élèves qui intègrent les écoles privées sont généralement issus de familles plus aisées. De plus, les coûts liés à la scolarisation des élèves dans l'enseignement privé, notamment au niveau du collège où la demande est en pleine expansion, pèse lourdement à la fois sur les finances publiques et les ressources des ménages.

La situation des jeunes sur le marché du travail est largement défavorable, notamment chez les femmes et en milieu rural. La qualité des emplois demeure le problème central. Mais le fait d'être ni en emploi ni à l'école ou en formation, une situation vécue par nombre de jeunes, doit être également combattue car elle est une marque claire d'exclusion sociale. La transition des jeunes vers le marché du travail doit être facilitée afin de limiter la perte de compétences, d'employabilité et le découragement. Des actions doivent être prises pour réduire la concentration des jeunes dans l'emploi vulnérable et favoriser leur accès au salariat. La précarité du travail chez les jeunes est dans une large mesure associée au manque d'instruction. L'accès à l'éducation doit par conséquent être renforcé, notamment au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur, afin de réduire le risque pour les jeunes d'occuper des emplois de faible qualité, caractérisés notamment par l'informalité, le sous-emploi et des bas salaires. L'emploi informel est largement dominé par le secteur agricole. Les jeunes ont davantage de chances d'accéder au travail décent en s'orientant vers d'autres secteurs d'activité tels que l'industrie et les services. En se repositionnant ainsi, les jeunes renforceraient en outre leur contribution à la transformation structurelle de l'économie et à l'atteinte de l'émergence.

L'engagement civique, le capital social et le bien-être subjectif des jeunes ont connu une embellie depuis la fin de la crise politico-militaire. Cependant, certains problèmes perdurent et d'autres émergent. Il faut promouvoir davantage l'engagement civique des jeunes, notamment parmi les femmes et en milieu rural. La mise en place récente du « Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire » (CNJCI) constitue une avancée majeure en matière de promotion de l'engagement civique et, plus largement, de l'inclusion sociale des jeunes. Il convient, maintenant, d'opérationnaliser la CNJCI en lui donnant les moyens de réaliser ses ambitions. Par ailleurs, il faut lever les obstacles qui empêchent les jeunes d'aller voter. L'enregistrement dans les listes électorales doit être facilité, et les registres correctement tenus afin de s'assurer que les jeunes y figurent bien et puissent effectivement voter. De même que pour l'engagement civique, il convient d'inciter les jeunes femmes et les jeunes ruraux à s'intéresser davantage aux élections et à exprimer leur vote. Par ailleurs, il est essentiel d'augmenter la transparence des élections qui continuent de susciter la défiance de nombreux jeunes. L'armée et la justice gagneraient également à rétablir leur réputation auprès des jeunes. Les jeunes les plus pauvres et les moins éduqués sont les moins dotés en capital social. Ils bénéficient dans une moindre mesure du soutien de leurs proches. Ces individus nécessitent une attention particulière. Il convient notamment de les aider à développer un réseau de soutien social afin de limiter leur isolement. Globalement, les jeunes sont plus optimistes que par le passé mais restent peu satisfaits de leur vie de manière générale, et sont nombreux à éprouver des émotions négatives. Les jeunes doivent être mieux inclus et considérés dans la société. Il convient de leur redonner espoir en faisant d'eux la cible prioritaire de l'action politique ainsi que des parties prenantes à part entière de la transformation structurelle de l'économie et de l'émergence du pays.

Références

Agence Emploi Jeunes et Direction Générale de l'Emploi (2016), *Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel (ENSESI 2016) : Rapport descriptif sur la situation de l'emploi, Tome 1*, Décembre 2016, Abidjan.

Akindès, F. (2007), *La crise ivoirienne ou la réinvention risquée d'une nation*, Repère «International», 11-36.

Cerise, S. et al. (2013), *Why discriminatory social institutions affecting adolescent girls matter*, Centre de développement de l'OCDE, OCDE, Paris.

CIRES (2016), *Situation et déterminants des déficits et vulnérabilités de la jeunesse en matière de bien-être*, Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales, Abidjan. Document de travail élaboré pour le Centre de développement de l'OCDE dans le cadre du projet OCDE-UE Inclusion des jeunes.

Djédjé, D. et al. (2013), *Trafficking and consumption of hard drugs in Côte d'Ivoire from 1999 to 2007*, Journal of Public Health and Epidemiology, Vol. 5(5), pp. 208-214.

Gouvernement de la Côte d'Ivoire, UNICEF, Pôle de Dakar de IPE – UNESCO (2016), *Rapport d'état du système éducatif national de la Côte d'Ivoire, Pour une politique éducative plus inclusive et plus efficace*, IPE – Pôle de Dakar, Sénégal.

Konaté, Y. (2003), *Les enfants de la balle. De la FESCI aux mouvements de patriotes*, Politique africaine n°89, Karthala, pp 49-70.

Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement, et UNFPA (2013), *REPCI 2011/2012. Rapport National sur l'État et le Devenir de la Population de la Côte d'Ivoire. Jeunes et Développement : Défis et Perspectives pour la Côte d'Ivoire*.

Nations Unies Département des affaires économiques et sociales (ONU DAES) (2015), *2015 Revision of World Population Prospects*. <https://esa.un.org/unpd/wpp/>

OCDE (à paraître), *Youth Well-being: Towards an Inclusive Agenda – A Toolkit for Evidence-based Policy Making*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2016a), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 3. De l'analyse à l'action, Les voies de développement*, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264255883-fr>

OCDE (2016b), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 2. Analyse approfondie et recommandations, Les voies de développement*, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264251670-fr>

Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (2015), *Maladies non transmissibles*, Aide-mémoire N°355, Mise à jour janvier 2015. <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs355/en/>

Organisation Mondiale de la Santé (2004), *Global Status Report on Alcohol 2004, Country profile Côte d'Ivoire*.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (2017), *Côte d'Ivoire Country Profile*. <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/en/cote-d-ivoire.html>

PASEC (2016), *PASEC 2014 – Performances du système éducatif ivoirien : Compétences et facteurs de réussite au primaire*, PASEC, CONFEMEN, Dakar.

Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) (UNAIDS) (2014), *The Gap Report*, Suisse, Genève.

Chapitre 2. Politiques et cadre institutionnel pour la promotion de la jeunesse

Compte tenu du poids démographique de la jeunesse et des défis majeurs auxquels elle fait face, la Côte d'Ivoire ne peut faire l'économie d'un investissement massif à son égard et laisser cette frange considérable de la population en marge du processus de développement du pays. Cet investissement doit se traduire par la mise en œuvre de politiques appropriées visant à améliorer l'inclusion sociale et le bien-être des jeunes et, *in fine*, favoriser leur épanouissement.

Dans les pays en développement, bien souvent les politiques pour la promotion de la jeunesse sont purement sectorielles et sont conçues et exécutées de façon isolée sans être intégrées à un cadre d'action global et cohérent ou à des plans de développement national. En outre, les faiblesses du cadre institutionnel, notamment le manque de coopération ou de coordination entre acteurs en charge des questions de jeunesse, entraînent dans bien des cas des inefficiences qui limitent les chances de réussite des politiques mises en place. Améliorer la situation des jeunes exige donc au préalable d'évaluer les forces et faiblesses des politiques et du cadre institutionnel existants pour la promotion de la jeunesse, et de mettre en évidence la mesure dans laquelle ce dispositif a permis de répondre aux attentes des jeunes et de satisfaire leurs besoins.

Ce chapitre présente dans un premier temps un état des lieux des politiques et programmes destinés aux jeunes, en considérant à la fois les interventions globales et les interventions sectorielles dans des domaines spécifiques tels que la santé sexuelle et reproductive, l'éducation et la formation professionnelle, l'emploi, et la participation civique et citoyenne. Le chapitre analyse par la suite le cadre institutionnel de la politique d'emploi des jeunes, en mettant l'accent sur les principaux acteurs, les relations qu'ils entretiennent, et la coordination des actions. Enfin, le chapitre s'achève avec une évaluation des capacités du ministère en charge de la jeunesse, le MPJEJSC, pour mener à bien sa mission de mieux prendre en compte les besoins de la jeunesse ivoirienne.

2.1 État des lieux des politiques en faveur des jeunes

Politiques globales

La Côte d'Ivoire vient de se doter pour la première fois de son histoire d'une Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) couvrant la période 2016-2020. Malgré les bonnes intentions manifestées par les autorités ivoiriennes avant et après la crise politico-militaire, le pays n'a jamais compté jusqu'à présent sur une stratégie globale adressant les multiples défis que rencontrent les jeunes. Pourtant, depuis son accession à l'indépendance en 1960 la Côte d'Ivoire a toujours affiché sur le plan institutionnel une volonté politique à l'égard des questions relatives à la jeunesse avec l'existence, sous différentes formes et appellations, d'un département ministériel en charge de la jeunesse au sein des différentes équipes gouvernementales qui se sont succédé. Dans son histoire récente, divers plans nationaux ont été élaborés en Côte d'Ivoire par les ministères successifs chargés de la jeunesse, mais jamais adoptés. Les premiers documents de politique générale pour la promotion de la jeunesse ont été développés en 2004, puis repris en 2006, mais n'ont jamais vu le jour à l'image d'autres projets de réformes et d'actions qui sont également restés inachevés.

Depuis la fin du conflit en avril 2011 et face à la détérioration de la situation des jeunes après plus d'une décennie de crise politique et militaire, le gouvernement ivoirien a placé l'amélioration de la situation des jeunes au cœur de ses préoccupations avec le soutien des partenaires au développement. Pour manifester cet intérêt, un nouveau document de politique nationale de la jeunesse a été élaboré dès 2011, mais ce dernier est longtemps resté en suspens avant d'être finalement adopté en conseil des ministres le 19 octobre 2016.

Des efforts ont tout de même été enregistrés ces dernières années en l'absence de stratégie globale bien que circonscrits à des domaines spécifiques tels que l'emploi, à travers la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) 2012-2015, la santé, à travers le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2012-2015, et l'éducation, la formation professionnelle et le développement des compétences, à travers le Plan National de Développement du secteur Éducation-Formation (PNDEF) 1998-2010, notamment. Ces plans et documents de stratégie ont servi de socle aux différentes initiatives en matière de promotion de la jeunesse. L'effort budgétaire s'est élevé à plus de 152 milliards de FCFA pour l'ensemble des projets et programmes existants en faveur de la jeunesse, dont 86 milliards de FCFA dans le domaine de l'éducation et de la formation, 50 milliards de FCFA dans le domaine de l'emploi des jeunes et 15 milliards de FCFA dans le domaine de la santé des jeunes (CIRES, 2016). Malgré les efforts déployés et les montants investis, les résultats ont été limités en raison de l'absence de cadre global et cohérent, d'approche intégrée et transversale, de coordination et suivi-évaluation des interventions, et de politique s'adressant spécifiquement aux jeunes.

L'adoption de la PNJ 2016-2020 est un grand pas en avant vers l'émancipation de la jeunesse ivoirienne. Elle constitue un document de référence pour la promotion de la jeunesse en fournissant des orientations claires destinées à l'ensemble des politiques sectorielles œuvrant en faveur de l'inclusion et du bien-être des jeunes. L'élaboration de la PNJ 2016-2020 a été le fruit d'une large consultation de tous les acteurs concernés – gouvernement et institutions publiques, partenaires techniques et financiers (PTFs), société civile, secteur privé et organisations de jeunes – en vue de susciter un consensus national autour des questions liées à la jeunesse. Cette politique s'inscrit notamment dans le cadre du Plan National de Développement (PND) 2016-2020 qui a pour ambition l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020, et vise à « faire du Jeune Ivoirien un citoyen autonome, engagé, responsable et accompli au triple plan professionnel, civique et moral » (MPJEJSC, 2016a). À cette fin et sur la base d'un diagnostic réalisé sur la situation des jeunes, le document de la PNJ 2016-2020 définit la vision, fondements, principes, but et orientation stratégique de la politique ainsi que son cadre de mise en œuvre et de suivi et évaluation.

La PNJ 2016-2020 repose sur huit axes opérationnels que sont : (i) environnement institutionnel et réglementaire, (ii) société et culture, (iii) coopération régionale et internationale, (iv) éducation et formation, (v) emploi et insertion économique, (vi) communication et TICs, (vii) santé, et (viii) suivi-évaluation de la mise en œuvre de la politique. Plusieurs stratégies seront issues de la PNJ 2016-2020 et exécutées sur la même période, à savoir la Stratégie Nationale de Promotion et de Coordination des Initiatives en faveur des Jeunes (SNPCIFJ), la Stratégie Nationale d'Autonomisation des Jeunes (SNAJ), la Stratégie Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes (SNIEJ), la Stratégie Nationale de Protection des Jeunes (SNPJ) et la Stratégie Nationale du Service Civique (SNSC).

Le ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique (MPJEJSC) sera en charge de la coordination et de l'application de la PNJ 2016-2020 et devra rendre compte de sa mise en œuvre au Conseil des Ministres, l'organe d'orientation et de décision en matière de politique de la jeunesse. La PNJ 2016-2020 prévoit également la création d'un organe de concertation nationale présidé par le MPJEJSC, le « Comité Jeunesse » ou comité national de suivi et évaluation de la politique, composé des ministères techniques intervenant dans le domaine de la jeunesse, d'organisations non gouvernementales (ONGs), de PTFs, de collectivités décentralisées, du secteur privé, de la société civile

et de représentants d'organisations de jeunesse. Suivant le décret n° 72-746 du 24 novembre 1972, la Côte d'Ivoire considère comme jeune toute personne âgée entre 16 et 35 ans. Cette définition a été reprise pour caractériser la population cible de la PNJ 2016-2020.

Politiques de santé sexuelle et reproductive

La Côte d'Ivoire a réalisé par le passé d'importants efforts en matière de santé sexuelle et reproductive mais les résultats sont restés limités. Le gouvernement a adopté en 1998 une Politique Nationale de Santé de la Reproduction (PNSR) visant à stimuler la demande en matière de santé de la reproduction (SR), accroître l'offre de services, maximiser l'accessibilité et la qualité de ces services et des prestations, et intégrer les différentes prestations dans le Paquet Minimum d'Activités (PMA). Cette politique inclut un volet santé procréatrice et compétences de la planification de la vie dans l'enseignement et la formation des jeunes à travers le Projet « Éducation à la Vie Familiale et en Matière de Population ». Ce projet est administré par le ministère de l'Éducation Nationale et consiste à intégrer des modules de formation sur la SR dans les curricula au primaire et au secondaire. Le ministère en charge de la jeunesse concourt pour sa part à la mise en œuvre des activités du volet jeune de la PNSR telles que les campagnes de sensibilisation, la création des Clubs Santé Jeune et la facilitation du Réseau Ivoirien pour la Promotion de la Santé des Adolescents et des Jeunes (RIPS/AJ).

Sur la base des orientations définies par la PNSR, un Plan Stratégique National de Santé de la Reproduction (PSNSR) a été mis en place pour la période 2010-2014 afin d'accélérer la résolution des problèmes de santé liés à la sexualité et la reproduction des hommes et des femmes en âge de procréer. Ce plan constitue un document de référence pour tous les intervenants dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant. Il intègre sept stratégies en matière de SR, allant de l'amélioration de l'environnement juridique, réglementaire et institutionnel au renforcement de la recherche opérationnelle, de la coordination et du suivi, et la mobilisation de ressources additionnelles, en passant par la sécurisation des produits en SR, l'accroissement de la disponibilité, accessibilité et qualité des services et le renforcement des capacités de la population en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs.

Mais le PSNSR n'a que partiellement porté ses fruits en raison de la faible capacité du gouvernement à mobiliser les partenaires techniques et financiers pour soutenir sa mise en œuvre ainsi qu'à mobiliser des ressources, ce qui a conduit à l'inexécution d'une partie des activités planifiées. Par ailleurs, les stratégies et activités mises en place ne s'adressent que rarement en exclusivité aux jeunes. Des quatre principaux programmes existants dans le domaine de la SR, seul le Programme National de Santé Scolaire et Universitaire (PNSSU), initié en 2001 et visant la promotion de la santé des élèves et des étudiants à travers un ensemble de prestations préventives, curatives et promotionnelles, ne prend en compte que les jeunes. Le Programme National de Santé de la Reproduction/Planification Familiale (PNSR/PF), lancé en 1996, tout comme le Programme Élargi de Vaccination (PEV) et le Programme National de prise en charge médicale des personnes vivant avec le VIH (PNPEC), initiés respectivement en 1995 et 2001, s'adressent en revanche à l'ensemble de la population et ne sont donc pas spécifiques aux jeunes. Le PNPEC a pour objectif de réduire la morbidité et la mortalité liées aux infections sexuellement transmissibles, dont notamment le VIH/SIDA, et le PEV vise l'immunisation des enfants et des femmes en âge de procréer contre des maladies telles que la tuberculose, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite, la rougeole, la fièvre jaune et l'hépatite B. Enfin, le PNSR/PF a pour but de réduire la morbidité et la mortalité liées à la sexualité chez les hommes et les femmes, promouvoir la planification familiale et améliorer la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes.

Selon la Direction de Coordination du PNSR/PF, l'offre de services en matière de santé sexuelle et reproductive est insuffisante en Côte d'Ivoire. Le pays ne compte que 400 centres de planning familial et 13 Centres d'Écoute et de Conseils (CEC) qui sont en outre inégalement répartis sur le territoire national

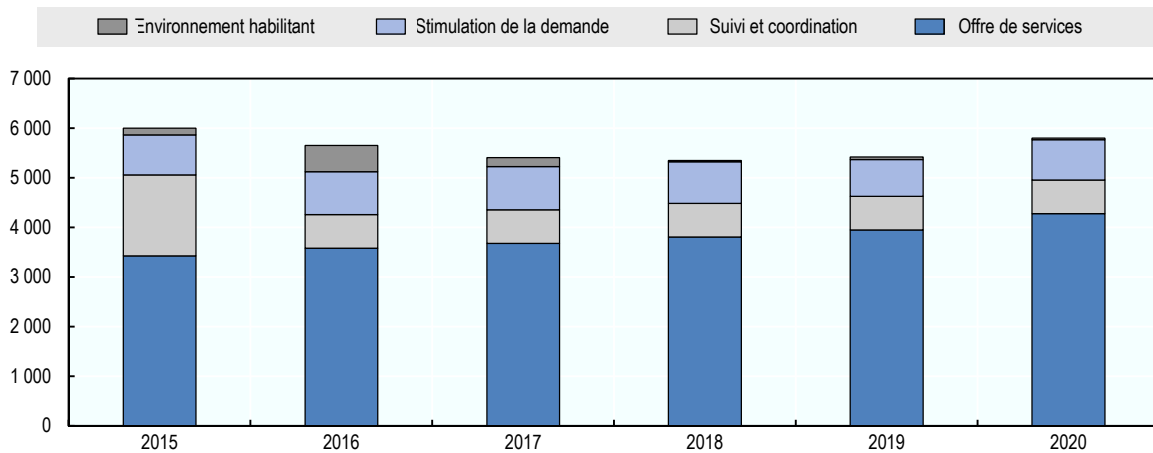
et affectés par des difficultés de fonctionnement (CIRES, 2016). De 2002 à 2011, la crise politico-militaire et la partition du pays en zone gouvernementale au Sud et zone occupée au Nord ont posé des problèmes majeurs dans la mise en œuvre des programmes en SR. Les activités n'ont pu être que partiellement réalisées en raison du dysfonctionnement des services socio-sanitaires et de la rupture d'approvisionnement en produits contraceptifs dans les zones assiégées, de l'accroissement des besoins socio-sanitaires dans la zone gouvernementale, et du retrait de certains bailleurs de fonds du PNSR/PF. En outre, les contraintes financières ont obligé le gouvernement à concentrer ses ressources sur les activités de sortie de crise, ce qui n'a pas facilité la mise en œuvre des programmes en SR.

Les résultats mitigés des programmes en SR sont également attribuables à la faible contribution de l'État dans leur exécution qui repose essentiellement sur les PTFs qui en outre influencent leur conception. La complexité et la lenteur des procédures de décaissement des fonds mis à la disposition des parties prenantes par les PTFs entraînent par ailleurs des retards dans la réalisation des activités programmées. Sont également en cause la faiblesse des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation des programmes, l'insuffisance des ressources allouées aux services en SR, de l'offre en produits contraceptifs et des actions de sensibilisation, le manque de personnel formé et les difficultés de financement des ONGs ivoiriennes.

Malgré ces lacunes, la Côte d'Ivoire se distingue par le fait d'avoir initié très vite des stratégies de marketing social et de planification familiale pour sensibiliser les jeunes en vue de les rendre plus responsable. À titre d'exemple, le ministère de la jeunesse travaille étroitement avec l'Association Ivoirienne pour le Bien-Être Familial (AIBEF) dans le cadre du projet « Jeunesse Saine », et le ministère de la santé, le ministère de l'éducation nationale, l'Agence Ivoirienne de Marketing Social (AIMAS) et l'AIBEF collaborent en outre dans l'exécution des projets « Super Go », « Zéro Grossesse en Milieu Scolaire » et « Programme d'Intensification de la Politique de Planification Familiale » (PIPPF) en Côte d'Ivoire.

Le gouvernement a récemment adopté des mesures ambitieuses, renforçant ainsi de façon significative son action dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive. L'engagement de la Côte d'Ivoire à la conférence de Londres en 2012 dans le cadre du programme Planification Familiale (FP2020) s'est soldé par la mise en place du Plan d'Action National Budgétisé (PANB) pour la Planification Familiale 2015-2020. Ce plan, qui tient compte du PSNSR 2010-2014, des dernières données disponibles et des spécificités régionales, est le fruit des efforts conjugués de tous les acteurs œuvrant dans le domaine de la santé et de la planification familiale. Il retrace les objectifs du gouvernement et le processus de mise en œuvre des différentes interventions prévues dans le cadre de la maîtrise de la fécondité. Le PANB dispose d'un budget total conséquent, estimé à 33.6 milliards de FCFA pour l'ensemble de sa période d'exécution allant de 2015 à 2020, et consacrerait plus des deux-tiers de ce budget au renforcement de l'offre de services en planification familiale (graphique 2.1).

Graphique 2.1. Budget du Plan d'Action National Budgétisé pour la Planification Familiale 2015-2020 par axe d'intervention et année, en millions de FCFA



Source : Ministère de la Santé et de la Lutte contre le SIDA (MSLS), 2015.

Par ailleurs, la PNJ 2016-2020 adoptée récemment par le gouvernement et pilotée par le MPJEJSC prévoit notamment de mettre l'accent sur le renforcement des projets de santé sexuelle et reproductive ainsi que sur le renforcement de la lutte contre des fléaux sociaux associés tels que les mariages et les grossesses précoces, la violence basée sur le genre et les conduites addictives (MPJEJSC, 2016a). Ces priorités sont reflétées dans les documents de la SNPJ et de la SNPCIFJ qui ambitionnent, avec l'appui des PTFs notamment, de mettre en place au niveau national et de façon décentralisée des activités de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes, de renforcement de capacités des principaux acteurs concernés, de construction, réhabilitation et équipement des infrastructures d'encadrement de la jeunesse tels que les Institutions Socio-Éducatives (ISE) et les Centres d'Écoute et de Conseils (CEC), et de renforcement de la demande et de l'offre de services intégrés en matière de santé sexuelle et reproductive, planification familiale et infections sexuellement transmissibles (MPJEJSC, 2016b et 2016c).

Politiques d'éducation et de formation professionnelle

La Côte d'Ivoire a accordé de longue date une place de choix au développement de l'éducation et a renforcé au fil du temps son dispositif de formation. Dès les premières décennies qui ont suivi l'indépendance, l'État a fait de l'éducation une priorité et a axé sa politique en la matière sur la construction d'établissements scolaires, la revalorisation de la fonction d'enseignant par une rémunération et une politique de logement attrayantes, l'augmentation des transferts sociaux, la restructuration de l'enseignement supérieur en vue de répondre aux besoins de l'économie, et l'amélioration des relations entre les enseignants et les milieux professionnels. Cette volonté politique s'est heurtée cependant à la crise économique des années 80 qui s'est accompagnée d'une réduction des dépenses d'éducation, au dysfonctionnement du système éducatif en raison des grèves intempestives et intermittentes depuis l'avènement du multipartisme, et à la décennie de crise politique et militaire qui a frappé le pays à la suite du coup d'État de 1999.

Trois grands programmes ont concouru à la réforme du système éducatif : (i) le Programme de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH) 1991-2000, (ii) le Plan National d'Éducation Pour Tous (PN/EPT) élaboré en 1992, et (iii) le Plan National de Développement du secteur Éducation-Formation (PNDEF) 1998-2010. Le PVRH s'est concentré sur la maîtrise et la bonne gestion des dépenses publiques du secteur et le PN/EPT a contribué à la mobilisation de dons en faveur de l'éducation de la petite enfance, des jeunes non scolarisés et déscolarisés. Le PN /EPT s'est en particulier focalisé sur la lutte contre la déscolarisation dans les zones les plus atteintes à travers des mesures visant à réduire les coûts directs et indirects liés à la scolarisation des jeunes pour les familles résidant dans ces zones. Suite à la

Concertation Nationale sur l'École Ivoirienne (CNEI) tenue en 1994, une loi a été adoptée réaffirmant le droit à l'éducation et l'égalité de traitement de tous les citoyens, notamment dans l'enseignement public. Cette loi a par la suite donné naissance au PNDEF 1998-2010 dont les objectifs étaient de : (i) promouvoir une approche sectorielle du système, (ii) élargir l'éducation de base (primaire et premier cycle du secondaire), (iii) renforcer l'éducation des adultes sous toutes ses formes, (iv) réduire les inégalités d'accès à l'éducation, et (v) renforcer la recherche et le développement dans l'enseignement supérieur.

Pour l'opérationnalisation de la PNDEF, plusieurs programmes et projets ont été mis en œuvre avec l'appui financier des partenaires au développement. Il s'agit notamment du : (i) Projet d'Appui au Secteur Éducation-Formation (PASEF) 1998-2002, (ii) Projet d'Alphabétisation Intégrée (PAI), (iii) Projet d'Appui à l'Éducation de Base (PAEB), (iv) Projet Écoles 2000, (v) Projet PVRH II, (vi) Projet sectoriel Éducation (2000-2003), (vii) Projet OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole), et (viii) Programme d'Appui à l'Amélioration et à l'Insertion des Jeunes (PAAIEJ). Tous les cycles et types d'enseignement sont couverts à travers ces interventions. En particulier, le PAAIEJ vise à améliorer l'employabilité et l'insertion professionnelle des diplômés de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur et, pour ce faire, met l'accent sur l'ouverture du système éducatif aux partenariats avec le secteur privé, la promotion d'une culture d'évaluation de l'efficacité externe des formations, et l'amélioration de l'efficacité et de la gouvernance sectorielle.

La formation professionnelle notamment a bénéficié d'investissements conséquents ces dernières années. La Côte d'Ivoire a initié en 2009 une grande réforme de la formation professionnelle visant à développer un système performant offrant des compétences à même de contribuer à l'émergence du pays à l'horizon 2020. En particulier, la réforme a pour objectif d'accroître les capacités d'accueil actuelles de manière à pouvoir absorber 30 % des élèves sortants respectivement du primaire et du collège, et d'offrir des formations en fonction des besoins quantitatifs et qualitatifs du marché du travail. Sa mise en œuvre, qui a débuté en 2012, a permis d'enregistrer des acquis portant sur : (i) la mise en place et le fonctionnement effectif d'instances partenariales, (ii) la structuration de l'économie en treize branches professionnelles et la production d'une cartographie des métiers et des fiches-métiers pour ces branches, (iii) l'élaboration des référentiels métiers-compétences dans de multiples filières du BTP, de l'industrie agro-alimentaire et de la maintenance industrielle, et (iv) l'élaboration des référentiels de formation, d'évaluation et de certification.

L'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP) et le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) sont les principales institutions qui soutiennent le dispositif. Le FDFP exécute notamment le projet de Formation Initiale et d'Apprentissage (FIA) qui participe à la formation par alternance des jeunes de 14 à 26 ans en vue de l'obtention d'un emploi en entreprise. L'AGEFOP, pour sa part, gère des projets d'insertion des jeunes tels que le Projet Formation par Apprentissage (PFA) qui vise à favoriser l'insertion socio-professionnelle de milliers de jeunes déscolarisés par l'apprentissage d'un métier dans un système d'alternance, le Projet d'Appui et d'Accès des Personnes Handicapées à la Formation Professionnelle (PAAPHFP), et le Projet Gérez Mieux Votre Entreprise (GERME) dont le but est de renforcer les capacités des jeunes entrepreneurs.

La mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle bénéficie d'un appui important de la part des PTFs, en particulier à travers le Projet C2D Formation Professionnelle financé par la France à hauteur de 11.8 milliards de FCFA et le Projet d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Insertion des Jeunes (PROFORME). Ces deux projets apportent une assistance technique et un appui institutionnel à la réforme du système, et contribuent à la construction, réhabilitation et équipement des centres de formation, la formation des enseignants et l'élaboration des programmes.

La Côte d'Ivoire doit poursuivre et intensifier ses efforts face à la persistance des problèmes d'accès, de faible qualité et d'inadéquation du système éducatif avec les exigences du marché du travail. La PNDEF est loin d'avoir atteint ses objectifs, le système éducatif restant confronté à de multiples défis tels que la faiblesse de l'accessibilité et de l'encadrement, la gestion non satisfaisante des ressources, les contraintes budgétaires, l'insuffisance d'infrastructures et de matériels didactiques, et l'obsolescence des équipements.

Malgré un accroissement annuel moyen des effectifs de 29 % depuis 2011, les établissements de formation professionnelle n'ont pu accueillir que 52 000 élèves en 2014 pour une demande totale de 75 000 places. Les élèves se reportent de plus en plus sur les établissements privés et se concentrent majoritairement dans les filières tertiaires, les formations agricoles ne concernant qu'une infime partie des apprenants. L'apprentissage et l'alternance restent résiduels en ne comptant respectivement que 4 % et 1 % des effectifs de la formation professionnelle (Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement, 2016a). Face à la demande croissante, le dispositif de formation professionnelle doit augmenter significativement ses capacités d'absorption. Près de 165 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire général et se retrouvent sur le marché du travail alors qu'ils constituent une cible potentiel pour la formation professionnelle (AGEPE, 2014). Les faibles performances du système éducatif ont contribué au fil des années à l'entrée prématurée sur le marché du travail de nombre de jeunes dont le stock en 2014 est évalué à 11 660 000 personnes.

Le système Licence-Master-Doctorat (LMD) a été récemment instauré afin d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et l'employabilité des diplômés. Mais l'enseignement supérieur reste marqué par une insuffisance des capacités d'accueil et des ressources humaines à l'origine de la massification des effectifs d'étudiants et du faible niveau d'encadrement. Le recul de la qualité de l'enseignement et l'inadéquation des programmes aux besoins du marché de l'emploi alimentent le taux de chômage. Par ailleurs, l'insuffisance et la vétusté des œuvres universitaires de même que l'étranglement de l'enveloppe des bourses engendrent des problèmes d'accessibilité et de distribution équitable des aides sociales. En outre, les violences et les grèves intempestives des enseignants et des étudiants ont contribué à la dégradation du climat social en milieu universitaire.

L'accès restreint à l'éducation, et en particulier à la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, couplé avec la faible qualité du système éducatif dans son ensemble ne permet pas à la Côte d'Ivoire de s'appuyer sur un capital humain et des compétences en nombre et en qualité suffisants pour accéder à l'émergence. Les autorités doivent s'efforcer davantage pour augmenter l'accès à l'éducation à tous les niveaux, assurer la rétention des élèves au sein des différents cycles scolaires, associer le secteur privé à l'offre de formation, encourager le retour et l'engagement de la diaspora ivoirienne, améliorer la qualité du système éducatif et réduire les inégalités scolaires. En outre, compte tenu des faibles niveaux de scolarisation et de fréquentation scolaire au-delà de l'école primaire (chapitre 1), les programmes de la deuxième chance, qui restent résiduels et d'envergure limitée, doivent être renforcés. En particulier, les programmes d'apprentissage accéléré, les programmes d'éducation non scolaire, les programmes d'équivalence ou de validation des acquis pour l'éducation non formelle, et l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) pour les jeunes déscolarisés.

Les politiques récemment adoptées vont donner un nouveau souffle à l'action gouvernementale en matière d'éducation. L'éducation et la formation constituent l'un des huit axes opérationnels de la PNJ 2016-2020. De nombreux projets vont être menés, tel que stipulé dans la matrice d'actions du SNPCIFJ 2016-2020 (MPJEJSC, 2016c) qui reprend l'ensemble des activités à l'endroit de la cible jeune telles qu'inscrits dans le PND 2016-2020, afin d'améliorer l'accessibilité, la qualité et l'adéquation du système éducatif avec les besoins du marché de l'emploi. Ceux-ci portent notamment sur le renforcement de la gouvernance scolaire, l'intégration des structures non formelles au système éducatif, le renforcement des capacités des ressources humaines dans le secteur de la formation professionnelle, le

développement des structures de l'enseignement technique et professionnel, la promotion de l'entrepreneuriat en milieu universitaire et son développement dans la formation professionnelle, le renforcement des capacités d'accueil et des œuvres sociales dans l'enseignement supérieur, et l'amélioration de l'employabilité des diplômés.

Le PND 2016-2020 prévoit également d'importants investissements en matière d'éducation et de formation (Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement, 2016b). Au niveau de l'enseignement général et technique, le gouvernement envisage à travers ce plan de construire, réhabiliter et équiper plus de 1 300 établissements scolaires, de recruter près d'un millier d'enseignants, et d'intégrer l'entrepreneuriat et les technologies de l'information et de la communication (TICs) dans les cursus de formation. Les structures de la formation professionnelle seront également renforcées, en particulier à travers la création et la réhabilitation de centres de formation, et la construction de nouvelles structures telles que des antennes régionales de l'AGEFOP. Concernant l'enseignement supérieur, le gouvernement prévoit notamment d'améliorer sa gouvernance, de réhabiliter, équiper et construire des universités, de développer l'enseignement numérique, et d'améliorer l'employabilité des diplômés à travers le développement de partenariats avec le secteur privé et la révision des curricula.

Politiques d'emploi

La Côte d'Ivoire a fait de l'emploi et de l'insertion professionnelle l'axe principal de sa politique de promotion de la jeunesse et a rencontré dans ce domaine un certain succès. C'est dans le domaine de l'emploi qu'en effet les programmes destinés aux jeunes ont été les plus abondants. Plusieurs Politiques Nationales de l'Emploi (PNE) ont été successivement mises en œuvre depuis 1991 afin de répondre à la situation de déséquilibre sur le marché du travail qui s'est traduite par un chômage important notamment de la part des jeunes. Les efforts en matière d'emploi ont subi un coup d'arrêt dans les années 2000 en raison de l'instabilité politique avant de connaître un nouvel essor à la sortie de la crise en 2011 quand le gouvernement ivoirien a fait de la lutte contre le chômage, surtout celui des jeunes, l'une de ces principales préoccupations. Cet essor s'est matérialisé par la mise en œuvre d'une nouvelle PNE en 2012 visant à accroître les opportunités de travail décent à travers la stimulation de la création économique, l'investissement dans l'accumulation de capital humain, et la rationalisation de la gouvernance de l'emploi (République de Côte d'Ivoire, 2012).

À cette fin, plusieurs programmes et projets suspendus durant la période de crise politico-militaire, tels que le Programme d'Aide à l'Embauche (PAE) et les Travaux à Haute Intensité en Main-d'Œuvre (THIMO), ont été réactivés et renforcés et d'autres interventions ont vu le jour. On compte notamment parmi celles-ci : (i) le Programme d'Appui à l'Amélioration de l'Employabilité et à l'Insertion des Jeunes (PAAEIJ), (ii) le Projet pour l'Orientation Professionnelle et la Formation par Apprentissage des Ex-Combattants (PROFADEC), (iii) le Projet d'Appui au Traitement Économique du Chômage (PATEC), (iv) le Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC), (v) le Projet C2D Emploi, et le (vi) le Programme de Développement des Initiatives Génératrices d'Emplois (PRODIGE). Sur la période 2013-2015, les différents programmes d'emploi mis en œuvre ont ciblé 64 713 jeunes, couvrant l'ensemble des couches vulnérables, pour un coût total de 48.8 milliards de FCFA (CIRES, 2016).

Ces programmes ont eu des effets positifs sur la stabilité de l'emploi, l'amélioration des conditions salariales et la réduction des inégalités hommes-femmes, et ont apporté un début de solution à la crise de l'emploi des jeunes. Alors que le taux de chômage est en général positivement associé au niveau de formation, les résultats de ces programmes ont démontré que cette tendance peut être inversée. Le passage par un dispositif d'insertion professionnelle couplé avec un niveau de formation élevé tend en effet à accroître la probabilité de sortir du chômage et d'obtenir un salaire élevé. Les succès enregistrés découlent de la forte collaboration entre structures en charge de l'emploi et concernent essentiellement les programmes financés par les PTFs, tels que le PEJEDEC et le C2D Emploi financés respectivement par

la Banque mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD) (voir encadré 2.1). Les bons résultats de ces programmes sont imputables au mécanisme de gestion mis en place, les conditionnalités imposées par les bailleurs de fonds exigeant que les programmes financés soient gérés par une structure de coordination tel que le Bureau de Coordination des Politiques d'Emploi (BCPE). Les programmes d'emploi des jeunes ont également bénéficié de la création début 2016 du MPJEJSC qui est venu pallier l'absence de véritable collaboration entre l'ancien ministère chargé de la jeunesse et des sports et celui consacré à l'emploi.

Encadré 2.1. Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC)

Le Projet PEJEDEC vise l'amélioration de l'accès à l'emploi et le développement des compétences professionnelles des jeunes de tout niveau de qualification âgés de 18 à 30 ans qui sont sans emploi ou en sous-emploi. Le projet est conduit avec une forte implication du secteur privé et participe au renforcement des capacités des structures nationales. La gouvernance adoptée et la transparence du processus de sélection des bénéficiaires contribuent à restaurer la confiance des jeunes envers les dispositifs publics d'aide à l'emploi.

Le PEJEDEC a donné des résultats très satisfaisants durant sa période d'exécution de 2012-2015. Le projet a atteint ses objectifs en offrant des opportunités de formation, d'apprentissage, de stage et d'emploi à plus de 27 500 jeunes sur l'ensemble du territoire national. En particulier, la composante THIMO du projet a eu les impacts positifs suivants sur les bénéficiaires (UCPE, 2013) : (i) amélioration de la qualité de l'emploi à travers une hausse significative de l'emploi salarié et de la productivité du travail, (ii) augmentation du revenu d'environ 40%, et (iii) doublement du taux d'épargne et augmentation des dépenses mensuelles de près d'un tiers. Les impacts ont été particulièrement forts sur les jeunes femmes contribuant ainsi à diminuer les inégalités de sexe tant au niveau de l'accès à l'emploi qu'au niveau du traitement salarial. En outre, le niveau de satisfaction des bénéficiaires a été très élevé. À titre d'exemple, 77% des stagiaires ont affirmé que le stage effectué était en adéquation avec leur formation et 92% des apprentis ont estimé être satisfait de l'encadrement. Après leur passage par le PEJEDEC, 28% des bénéficiaires ayant effectué un stage occupaient un emploi occasionnel, 17% un emploi permanent et 16% travaillaient à leur propre compte (BCPE, 2015).

Compte tenu de ses performances élevées et de l'engouement suscité, le PEJEDEC a été reconduit jusqu'en 2019 grâce à un nouvel appui financier de la Banque mondiale. L'objectif est d'arriver à terme à améliorer l'accès à l'emploi de 31 500 nouveaux jeunes bénéficiaires, de contribuer à la réforme de la formation professionnelle et de renforcer l'appui institutionnel. Dans cette phase 2, les composantes du projet initial (stage pré-emploi, apprentissage, formation professionnelle, THIMO) sont reconduites avec un accent particulier sur l'auto-emploi et les activités génératrices de revenu.

Malgré les succès rencontrés, les programmes d'emploi n'ont globalement pas permis de relever les principaux défis auxquels les jeunes sont confrontés. Si le dispositif a permis d'accompagner nombre de jeunes bénéficiaires vers l'emploi, il s'est avéré assez inefficace en termes de développement de compétences et d'amélioration de l'employabilité des jeunes en général. Plusieurs études montrent que les programmes d'emploi mis en place en faveur des jeunes n'ont globalement pas eu d'impact sur la durée et la sortie du chômage (Kouakou, 2006 et 2011). Les jeunes ont certes davantage de chances d'accéder à l'emploi dans le cadre des programmes existants, mais la durée du chômage n'en est pas pour autant réduite si ces derniers sortent du dispositif sans un emploi en poche, à moins qu'ils aient pu développer leurs compétences professionnelles à travers ces programmes. Les jeunes subissent une relation de dépendance à l'égard du chômage. Ceux qui arrivent à accumuler les épisodes d'emploi ou

de stage sont considérés comme plus employables sur le marché du travail et arrivent à s'abstraire plus facilement d'une situation durable de chômage, tandis que ceux qui vivent des épisodes répétés de chômage courent un risque plus élevé de s'installer durablement dans cette situation. Le développement des compétences et l'employabilité demeurent la clé de l'insertion professionnelle des jeunes. Par ailleurs, malgré les nombreuses initiatives mises en place, les moyens déployés restent limités. La mobilisation des ressources constitue donc un défi majeur pour soutenir l'action gouvernementale en faveur de l'emploi des jeunes.

Le manque de moyens se reflète très clairement dans le niveau de réalisation des programmes. Nombre d'entre eux n'ont pas atteint à échéance leurs objectifs en termes d'effectifs ciblés (CIRES, 2016). C'est le cas par exemple du PAAIEJ qui n'a bénéficié qu'à 1 000 jeunes, soit 50 % de l'objectif visé. Ce programme, initié par la Direction Générale de l'Emploi (DGE) avec l'appui financier de la Banque Africaine de Développement (BAD), comprend trois composantes : (i) THIMO, (ii) formation en entrepreneuriat et apprentissage, et (iii) insertion professionnelle. La composante THIMO est destinée aux jeunes désœuvrés de 18 à 35 ans regroupés en coopératives et leur apporte un appui financier au niveau de la rémunération, l'équipement de travail et l'accompagnement vers l'insertion professionnelle. Le PAAIEJ a également pour objectif de rendre la gouvernance des universités plus efficiente à travers l'introduction de contrats de performance avec l'État et d'un mécanisme opérationnel d'évaluation interne et externe des universités, mais à ce jour ces projets n'ont toujours pas abouti. Le PROFADDEC, pour sa part, n'a bénéficié qu'à un nombre assez limité d'ex-combattants alors même que le gouvernement ivoirien a fait de leur réinsertion une priorité. Le projet vise à appuyer l'orientation professionnelle de 3 500 ex-combattants et le placement en apprentissage de 700 d'entre eux mais pour l'instant cet objectif est loin d'être atteint, moins de 200 ex-combattants ont pu par exemple bénéficier d'une formation dispensée par l'AGEFOP dans le cadre du projet. De même, le Projet PATEC visant les jeunes chômeurs de 18 à 35 ans n'a contribué à créer que 600 emplois directs parmi les 722 bénéficiaires envisagés.

Concernant le PAE, qui vise à améliorer l'employabilité des jeunes en leur offrant notamment des stages en entreprise, les résultats ont été globalement satisfaisants mais en deçà des attentes. De 2012 à fin 2013, 1 827 jeunes ont été placés en stage, soit 81 % de l'objectif visé, et 38 % des jeunes ayant achevé leur formation ont réussi à s'insérer professionnellement. Le programme a connu des difficultés liées à l'insuffisance de prospection auprès des entreprises pouvant recevoir les bénéficiaires du programme, le manque de ressources budgétaires, les impayés des primes d'encadrement et d'embauche, le manque de suivi des stagiaires, et la méconnaissance et l'inapplication des mesures fiscales et parafiscales d'incitation à l'embauche des stagiaires. Cependant, des études d'évaluation d'impact ont montré que globalement un programme d'insertion tel que le PAE permet aux bénéficiaires de doubler quasiment leur revenu par rapport aux non bénéficiaires (Kouakou, 2006). Mais ce type de programme, qui constitue un moyen d'accompagnement vers l'emploi à travers la mise en stage directe, n'a pas vraiment d'effet sur la sortie du chômage et le renforcement de l'employabilité des jeunes. Le contenu en formation doit être renforcé afin d'accroître l'employabilité des jeunes et lutter plus efficacement contre le chômage. Parmi les autres initiatives qui ont vu le jour, se distinguent notamment le dispositif d'incubateur d'entreprise mise en place par le gouvernement en partenariat avec le Bureau International du Travail (BIT) et qui accompagne les jeunes porteurs de projet innovants de création d'entreprise à travers des formations en entrepreneuriat, un encadrement technique et l'appui de professionnels ; l'opération « Agir pour les Jeunes » lancée par l'Agence Emploi Jeunes (AEJ) qui vise à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes à travers le financement de projets de création d'activités génératrices de revenu et d'emploi ; et le salon de l'emploi jeune qui a vu le jour fin 2015 et qui constitue une plateforme de rencontre et d'échange entre les jeunes demandeurs d'emploi, les entreprises privées et les administrations publiques afin d'améliorer l'employabilité des jeunes et leur insertion professionnelle.

La PNJ 2016-2020 et les stratégies qui en découleront constituent une opportunité pour redynamiser l'action en faveur de l'emploi des jeunes et prendre à bras le corps les principaux défis qui l'entravent.

La PNJ 2016-2020 accorde une place centrale à l'emploi des jeunes et fixe comme principaux objectifs en la matière le renforcement de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, la mise en place de mécanismes favorisant l'auto-emploi, le financement de la création et de la consolidation des microentreprises, et la mise en place d'un dispositif pour la promotion de l'insertion économique des jeunes (MPJEJSC, 2016a). Pour encadrer son action dans le domaine de l'emploi, la PNJ 2016-2020 prévoit notamment la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes (SNIEJ). La SNIEJ, qui couvrira également la période 2016-2020, vise à contribuer à la génération massive d'emplois afin de réduire substantiellement le chômage, le sous-emploi et la précarité des jeunes, et aspire à terme à créer au moins 1 800 000 emplois sur la période 2017-2020 en vue de faire passer le taux de chômage des jeunes de 3.56 % à 2.05 % et le taux de sous-emploi de 16.6 % à 12.7% (MPJEJSC, 2016d). La SNIEJ est pourvue des cinq axes stratégiques suivants : (i) accroissement du contenu en emploi des investissements et prise en compte de la dimension emploi jeune dans les politiques sectorielles, (ii) facilitation de l'entrepreneuriat jeune, (iii) information et employabilité, (iv) promotion de l'emploi des catégories sociales défavorisées, et (v) gouvernance et territorialisation des actions en faveur de l'emploi des jeunes. Le caractère innovant de la SNIEJ réside notamment dans le fait qu'elle propose la mise en place d'une Garantie Emploi Jeunes qui est un dispositif nouveau inspiré des initiatives européennes pour faciliter l'accès des jeunes à l'emploi. Ce dispositif traduit l'engagement de l'État vis-à-vis de la jeunesse dans le domaine de l'emploi. Il est issu de la Garantie Jeunes qui comprend plusieurs dispositifs dont la Garantie Autonomisation des Jeunes, la Garantie Protection des Jeunes, et la Garantie du Service Civique National (MPJEJSC, 2016e).

Pour mettre en œuvre la SNIEJ, le gouvernement devra mobiliser des ressources conséquentes. Le succès de cette stratégie dépendra également de l'efficacité des actions mises en œuvre en matière de formation et de développement des compétences qui sont essentielles à l'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes. Finalement, il est important que la SNIEJ concrétise son objectif de mettre en œuvre une politique innovante en matière d'entrepreneuriat jeune, actuellement inexistante en Côte d'Ivoire, étant donné que les opportunités d'emploi salarié restent limitées et que la plupart des jeunes n'ont d'autre alternative que de se tourner vers l'auto-emploi et l'entrepreneuriat.

Politiques en matière de participation civique et citoyenne

La Côte d'Ivoire a relativement peu investi jusqu'à présent sur la participation civique et citoyenne des jeunes et doit par conséquent multiplier ses efforts dans ce domaine. Ces efforts sont indispensables dans la mesure où la jeunesse a été durement affectée par la décennie de crise politique et militaire qui a ébranlé la cohésion sociale, exacerbé la dégradation des conditions de vie et la précarisation socio-professionnelle des jeunes, et fragilisé les organisations de jeunesse en place. Globalement, la jeunesse reste désorganisée, insuffisamment encadrée et sensibilisée sur les problématiques qui les concernent directement. L'incivisme et les déviances comportementales des jeunes sont des préoccupations majeures de l'État qui a créé en réponse à cet état de fait des ministères et services dédiés en vue de rétablir la cohésion sociale et promouvoir le civisme. Le Service Civique a été instauré dès 1961 et a permis notamment de mettre en place des chantiers, camps et ateliers de formation destinés aux jeunes. En outre, une Politique Nationale du Service Civique, de l'Éducation Civique et de la Culture Civique (PNSCECCC) a été adoptée en 1997. Les activités mises en place dans ce domaine se sont focalisées notamment dans la formation des jeunes à l'éthique citoyenne. Malgré des résultats positifs en termes d'effectifs ciblés et de couverture territoriale, le dispositif du Service Civique a dû être arrêté en raison de plusieurs dysfonctionnements signalés.

Dans le domaine de la vie associative, la Côte d'Ivoire compte huit fédérations nationales de mouvements et associations de jeunesse reconnues et agréées par le ministère en charge de la jeunesse.

Mais ces fédérations exercent leurs activités de façon isolée en raison de l'absence d'un cadre national de concertation et de coordination des différents programmes et politiques. Face à cette situation, le gouvernement a créé par décret en 2012 le Conseil National de la Jeunesse de Côte d'Ivoire (CNJCI), aujourd'hui intitulé « Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire », afin que les attentes des jeunes soient mieux entendues, que leur autonomie soit renforcée et qu'ils deviennent des acteurs à part entière du processus national de développement. Mais le processus de mise en place du CNJCI a été suspendu dès sa première année de création en raison des incompréhensions et divergences entre les différents acteurs sur l'interprétation de certaines dispositions du décret de création. La reprise du processus de mise en place du CNJCI a finalement été adoptée en Conseil des Ministres le 9 novembre 2016.

Au titre des programmes post-crise, l'on recense le Programme National de Reconstruction et Réhabilitation Communautaire (PNRRC), le Programme d'Assistance Post-Conflict (PAPC), le Programme de Service Civique National (PSCN), et l'Agence Nationale pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (ADDR), qui ont bénéficié d'une réelle visibilité dans le domaine de la participation civique et citoyenne des jeunes. Ces programmes, qui sont incorporés dans les programmes d'emploi pour les jeunes, visent à offrir une formation civique et professionnelle aux jeunes en vue de favoriser leur réinsertion économique et sociale. Parmi les autres programmes existants, on distingue les programmes d'emploi THIMO du PEJEDEC qui comportent une composante participation civique et citoyenne. Cependant, les programmes mis en place à ce jour ont eu un rayonnement limité. Par exemple, le PSCN n'a bénéficié en fin de compte qu'à seulement 920 jeunes sur les 40 000 escomptés. Quant au PAPC, qui entend améliorer les opportunités de réinsertion économique et l'accès aux services sociaux des communautés et individus affectés par le conflit, il comptait mi-2011 un total de 15 230 bénéficiaires, bien loin de l'objectif visé établi à 24 000 individus. Par ailleurs, le Programme national de Volontariat (PNV-CI), qui vise à promouvoir le bénévolat des jeunes dans des programmes communautaires tout en leur inculquant des valeurs civiques et citoyennes, a rencontré des difficultés dans sa mise en œuvre. La phase opérationnelle de ce programme est finalement prévue pour 2017.

Pour combler les lacunes, le gouvernement va mettre en place dans le cadre de la PNJ 2016-2020 une Stratégie Nationale d'Autonomisation des Jeunes (SNAJ) et une Stratégie Nationale du Service Civique (SNSC). La SNAJ comme la SNSC s'étaleront sur la même période d'exécution que la PNJ, à savoir de 2016 à 2020. Concernant la SNAJ, son objectif est d'améliorer l'encadrement des jeunes par leur implication dans le processus de développement du pays et, pour ce faire, vise : (i) à mettre en place un mécanisme de régulation des associations, (ii) identifier les axes d'intervention du mouvement associatif, (iii) mettre en œuvre des activités de valorisation du potentiel des jeunes, (iv) mettre à la disposition des jeunes un cadre d'expression et d'échanges, et (v) faire connaître la place et le rôle des jeunes dans la vie de la Nation (MPJEJSC, 2016f). La SNAJ, dont le coût est estimé à 860 millions de FCFA, sera mise en œuvre principalement par la Direction de la Vie Associative et de l'Autonomisation des Jeunes du MPJEJSC, et les organisations de jeunesse à travers le CNJCI y prendront une part active. La SNSC, pour sa part, vise à impliquer le citoyen dans un processus de développement durable par une formation civique et professionnelle indispensables à l'émergence d'un « ivoirien nouveau » (MPJEJSC, 2016g). Elle ambitionne dans cette optique de : (i) définir et orienter la stratégie nationale en matière de service civique, (ii) définir et mettre en œuvre des stratégies de promotion du volontariat, du bénévolat, des institutions et symboles de la République, de l'esprit de responsabilité et des comportements civiques, (iii) réglementer le service civique, le volontariat et le bénévolat, (iv) organiser le service civique, (v) organiser la mise en place d'un Corps National de Volontaires (CNV-CI) et du Bénévolat Communautaire (CNBC-CI), (vi) promouvoir le développement à travers des actions et des formations à l'esprit civique des jeunes, (vii) assurer la promotion de l'éducation à la vie et à l'exercice de la démocratie, et (viii) identifier les mécanismes de surveillance, de coercition et de répression de l'incivisme. Le coût estimé de la SNSC s'élève à 10.5 milliards de FCFA. Un Office du Service Civique National (OSCN) sera mis en place en tant qu'organe exécutif de mise en œuvre de la stratégie. Par

ailleurs, l'opérationnalisation de la PNV-CI en 2017 permettra de renforcer d'autant plus l'action gouvernementale en faveur de l'engagement civique de la jeunesse.

L'implication des collectivités décentralisées dans la mise en œuvre de ces stratégies est cruciale dans la mesure où celles-ci doivent contribuer à développer localement les conditions et les infrastructures nécessaires à la participation des jeunes à la vie de la communauté et des organisations. Par ailleurs, le gouvernement et les collectivités locales pourraient s'inspirer, afin de renforcer leur action, de la « Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale » qui inclut un ensemble de mesures visant à garantir une pleine et réelle participation des jeunes à la vie citoyenne et politique (Coseil de l'Europe, 2003).

2.2 Cadre institutionnel de la politique d'emploi des jeunes

Principaux acteurs

La politique d'emploi des jeunes est caractérisée par une multiplicité d'acteurs aux compétences variées et intervenant à différents niveaux. Les principaux acteurs comprennent la Présidence de la République et la Primature, les ministères dont le MPJEJSC, les structures techniques, les PTFs, le secteur privé, les structures d'appui et les ONGs. Ce sont les structures techniques, principalement l'AEJ, qui ont à charge l'exécution des différents programmes.

- **Présidence de la République et Primature.** La Présidence de la République est responsable de l'orientation générale de la politique d'emploi des jeunes et a mis en place, en raison de la priorité accordée à la problématique, un Conseil Présidentiel pour l'Emploi des Jeunes (CPEJ). Pour l'instant, ce conseil n'est impliqué que marginalement dans l'élaboration et l'exécution des programmes mais influence néanmoins les décisions du chef de l'État. Compte tenu de leur caractère sensible, les programmes au profit des jeunes ex-combattants sont gérés directement par la Primature.
- **Ministères.** Le MPJEJSC assurera la coordination et l'application de la PNJ 2016-2020 et devra rendre compte de sa mise en œuvre au Conseil des Ministres, l'organe d'orientation et de décision en matière de politique de la jeunesse. Le suivi et l'évaluation de la PNJ 2016-2020 sera assuré par le « Comité Jeunesse », présidé par le MPJEJSC et composé des ministères techniques intervenant dans le domaine de la jeunesse, d'ONGs, de PTFs, de collectivités décentralisées, du secteur privé, de la société civile et de représentants d'organisations de jeunesse. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNIEJ, un Coordonnateur sera désigné et placé sous l'autorité du Ministre du MPJEJSC, et aura pour tâche de coordonner l'exécution des différentes composantes de la stratégie (voir encadré 2.2). De manière générale, le MPJEJSC assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière d'emploi des jeunes. Compte tenu du caractère transversal de cette politique, d'autres ministères tels que le ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) et le ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Artisanat et de la Promotion des PME (MENAPPME) sont également impliqués dans la gestion des programmes d'emploi destinés aux jeunes.
- **Structures techniques.** L'AEJ, dont le rôle est l'intermédiation de l'emploi, est la principale institution en charge de l'exécution des programmes d'emploi pour les jeunes. Créée en juin 2015 sous la tutelle du MPJEJSC, l'AEJ fonctionne comme un guichet unique de l'emploi en Côte d'Ivoire et a hérité de certaines structures qui dépendaient auparavant d'autres ministères, notamment l'Agence pour la Promotion de l'Emploi (AGEPE). L'AEJ est soutenue par quatre autres structures techniques : (i) l'AGEFOP, (ii) le BCPE, (iii) la Plateforme de Service (PFS), et (iv) la Cellule du Développement du Partenariat École-Entreprise (CDPE). Créée en 1992 sous la tutelle du METFP, l'AGEFOP est un organisme se focalisant sur la formation professionnelle. Dans ce domaine, il a pour missions de prospecter et analyser les besoins de la population, d'élaborer des projets selon les

besoins identifiés, et de gérer et coordonner les projets dont il a la charge et qui comprennent essentiellement des activités de formation continue et de formation qualifiante. Le BCPE a vu le jour en 2012 et est une structure de gestion des programmes d'emploi financés par les bailleurs de fonds au profit des jeunes. La PFS, créée au départ pour coordonner les programmes d'emploi, est une structure autonome depuis 2012 qui a pour objectif de doter la population, composée majoritairement de jeunes, des aptitudes et qualifications nécessaires à son insertion professionnelle. La PFS contribue notamment à la mutualisation des services de l'AGEPE, l'AGEFOP et le FDFP pour un accompagnement technique et financier de l'insertion des jeunes en entreprise et dans l'auto-emploi. Enfin, la CDPE est une structure créée en 2013 pour gérer le programme PAAEIJ. Elle est composée d'organisations patronales et chambres consulaires qui servent d'interface entre le METFP et le secteur privé. Financée en partie par la taxe d'apprentissage, la CDPE appuie en particulier la mise en place à travers le PAAEIJ de comités nationaux des branches professionnelles qui veillent sur les besoins en compétences et contribuent au pilotage du système d'éducation et de formation par la demande.

- **Structures de financement.** Après la dissolution du Fonds National de la Jeunesse (FNJ), le FDFP est le seul fonds de financement restant qui intervient dans le dispositif d'insertion des jeunes. Grâce à la taxe additionnelle pour la formation professionnelle continue, ce fonds assure le financement des activités de formation continue destinées aux salariés des entreprises ainsi que des études portant sur la planification générale de ces activités. En outre, il finance grâce à la taxe d'apprentissage des actions de formation professionnelle initiale et d'apprentissage et des études sur la planification générale de la formation professionnelle et technique.
- **Structures d'appui.** Les structures d'appui, telles que la Direction Générale des Impôts (DGI), la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et l'AGEROUTE, ont une influence décisive sur la réussite des programmes d'emploi des jeunes dans la mesure où elles sont appelées à participer au moins indirectement au financement de ces programmes ou à leur encadrement. La DGI concourt à la mise en œuvre des mesures incitatives d'ordre fiscal contenues dans la PNE 2012 et reprises en 2013 dans la Stratégie de Relance de l'Emploi (SRE). Ces mesures incluent des exonérations ou dégrèvements fiscaux consentis à l'endroit des entreprises par emploi créé pour chaque salarié ivoirien. La Côte d'Ivoire s'est dotée d'une politique de défiscalisation exécutée par le fisc en vue d'inciter les employeurs à embaucher des travailleurs ivoiriens. Les dispositions fiscales destinées aux jeunes ciblent principalement les entrepreneurs, les apprentis de 14 à 24 ans sans qualification, et les primo-demandeurs d'emploi de 18 à 35 en requalification (CIRES, 2016). La CNPS fournit des prestations sociales dont la charge financière est essentiellement couverte par les cotisations des employeurs. La CNPS opère des réductions de charges patronales au profit des entreprises qui collaborent à la mise en œuvre des programmes d'emploi. L'AGEROUTE quant à elle intervient dans l'exécution des programmes THIMO en partenariat avec la DGE et l'AEJ.
- **Secteur privé et syndicats.** Le secteur privé intervient à travers le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), les cabinets privés de formation et de placement et les organisations professionnelles telles que la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), la Chambre des Métiers de Côte d'Ivoire (CMCI), et la Chambre d'Agriculture. Ces acteurs, qui se focalisent sur l'intermédiation et la création de programmes directs de formation et d'insertion, jouent un rôle important dans le développement des compétences et l'employabilité des jeunes. Leur contribution à l'efficacité des politiques incitatives de création d'emploi des jeunes doit être renforcée et soumise à un suivi-évaluation de la part du gouvernement. Quant aux syndicats, ils sont des partenaires efficaces dans les négociations collectives dans la mesure où ils inscrivent la promotion de l'emploi des jeunes dans leur plateforme revendicative et encouragent les programmes de formation du personnel dans les entreprises. Les plus représentatives sont l'Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI), la Fédération des Syndicats Autonomes de Côte d'Ivoire (FESACI), et la Confédération des Syndicats Libres de Côte d'Ivoire, dite « Dignité ». Le dialogue doit être renforcé

entre les partenaires sociaux afin de faciliter la réussite des différents programmes d'emploi adressés aux jeunes.

- **Collectivités territoriales.** La politique de l'emploi est hautement centralisée, les activités restant concentrées et gouvernées depuis la capitale économique ivoirienne. Cependant, les structures techniques sont représentées au niveau local. La PFS en particulier intervient fortement dans les collectivités territoriales à travers le financement d'activités génératrices de revenu et le renforcement des capacités des acteurs du système local de production. En outre, les collectivités territoriales bénéficient d'appuis financiers de l'État et d'organismes extérieurs dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire et de la décentralisation, et jouent un rôle important dans l'exécution des programmes THIMO.
- **Partenaires au développement.** Ces acteurs travaillent en étroite collaboration pour une meilleure canalisation des actions à mener, et concourent à la création et la mise en place de projets et programmes d'accès à l'emploi notamment pour les couches sociales défavorisées et les populations les plus touchées par le chômage. Les partenaires au développement incluent en particulier le BIT, la Banque mondiale, la BAD, la coopération française, le PNUD, la coopération allemande et la coopération japonaise.

Encadré 2.2. Dispositif de pilotage de la Stratégie Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes (SNIEJ) 2016-2020

La mise en œuvre de la SNIEJ implique d'asseoir un dispositif organisé qui soit en mesure d'assurer un pilotage efficace d'une Stratégie Nationale qui ambitionne à la fois un large front d'actions et l'implication de multiples acteurs dans des efforts soutenus en faveur de l'emploi des jeunes.

Ainsi, le Comité Jeunesse, organe de coordination et de suivi de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ), assurera le pilotage et le suivi de la mise en œuvre de la SNIEJ, tandis que l'Agence Emploi Jeunes (AEJ), guichet unique de l'emploi des jeunes, sera chargée de la coordination de la mise en œuvre de la stratégie.

- **Comité Jeunesse :** Le Comité Jeunesse est chargé d'orienter et de suivre la mise en œuvre des actions définies par la SNIEJ au niveau national. À ce titre, il sert de cadre de concertation sur la mise en œuvre de la SNIEJ, veille à l'implication effective de tous les acteurs concernés, donne les orientations pour la mise en œuvre de la stratégie et apprécie le degré d'atteinte des résultats.
- **Coordonnateur de la SNIEJ :** La coordination de la SNIEJ est assurée par l'Administrateur de l'AEJ. Il est assisté dans sa tâche par le Directeur des Études, des Statistiques et du Suivi-Évaluation (DESSE) de l'AEJ. Le Coordonnateur de la SNIEJ est chargé d'assurer la coordination de l'exécution des différentes composantes de la SNIEJ. Plus spécifiquement, il suit les activités des structures opérationnelles, prépare tous les documents techniques et les rapports pour les différents organes de la SNIEJ et remonte auprès du Comité Jeunesse les informations sur la mise en œuvre de la stratégie.

Source : (MPJEJSC, 2016d).

Relations entre acteurs et coordination des actions

Les conflits de leadership et le manque de coordination détériorent la qualité des relations entre acteurs et handicapent l'exécution des programmes. Les relations hiérarchiques partent de la

Présidence de la République à l'AEJ en passant par la Primature et le MPJEJSC. La Présidence de la République, la Primature et le MPJEJSC entretiennent de fortes relations hiérarchiques. En revanche, compte tenu de l'autonomie de gestion dont elle jouit, l'AEJ a un lien hiérarchique assez faible avec son ministère de tutelle, le MPJEJSC. En outre, les confusions dans les attributions des différents ministères et structures partenaires génèrent des conflits de leadership qui détériorent la qualité des relations entre acteurs, ce qui explique en partie le succès limité des programmes d'emploi des jeunes. Dans le cadre de la PNE 2012-2015, une Commission Nationale de l'Emploi (CNE) a été créée afin de coordonner l'ensemble des programmes d'emploi, mais cette structure n'est toujours pas opérationnelle à ce jour. La coordination de la plupart des programmes étatiques est mise à mal par l'absence de concertation préalable à leur conception et le manque de communication entre les différents centres de décision. L'absence de consultation de tous les partenaires impliqués dans l'exécution des programmes rend difficile leur mise en œuvre et favorise le chevauchement des actions, engendrant un gaspillage des ressources.

Cependant, grâce au soutien appuyé des partenaires au développement, des collaborations solides existent et expliquent le succès de certains programmes dont le PEJEDEC et le C2D. Ces partenaires mettent en place des conventions de partenariat avec le gouvernement ivoirien. La gestion des activités établies par ces conventions est généralement confiée à une instance de coordination (BCPE ou CDPE) à laquelle participent des structures techniques des ministères. Ce mécanisme de gestion permet de clarifier les attributions des acteurs, promouvoir une collaboration effective et assurer une complémentarité des interventions.

Au-delà du manque de coordination, le succès des programmes est également entravé par le non-respect des engagements financiers de l'État, l'inapplication de dispositions réglementaires majeures, les faibles capacités humaines et matérielles et les difficultés de financement des structures en charge de l'emploi, les comportements optimisateurs des entreprises, et les disparités régionales dans l'exécution des actions. L'État doit honorer ses engagements vis-à-vis du secteur privé en matière de subventions à l'embauche, et les entreprises doivent jouer un rôle plus actif dans la politique d'emploi des jeunes en assumant leur responsabilité sociale. En outre, les programmes doivent accroître leur capacité d'absorption qui est bien en deçà des besoins réels de la jeunesse, et les structures de gestion doivent être moins centrées sur Abidjan et davantage tournées vers l'intérieur du pays.

Le gouvernement doit capitaliser sur la SNIEJ 2016-2020 pour clarifier les attributions des acteurs, renforcer la coordination et accroître l'efficacité de la politique d'emploi des jeunes. Le gouvernement doit mettre de l'ordre dans son dispositif de promotion de l'emploi des jeunes, actuellement éparpillé entre plusieurs ministères, structures et fonds qui peinent à coordonner leurs actions sur le terrain. Il doit en outre renforcer le système d'information sur le marché du travail qui est encore à l'état embryonnaire. Ces efforts sont essentiels pour accroître l'efficacité du dispositif dont les capacités d'intervention face aux attentes des jeunes et de mobilisation des acteurs restent bien insuffisantes.

Le gouvernement a fait un grand pas en avant vers l'amélioration du dispositif avec la création début 2016 du MPJEJSC. Il doit toutefois confirmer ses efforts avec la mise en œuvre de la SNIEJ 2016-2020 qui offre une réelle opportunité d'améliorer le cadre institutionnel et la coordination de la politique en faveur de l'emploi des jeunes. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement doit clairement définir les attributions des différentes structures publiques concernées et établir des relations d'autorité entre elles afin d'éviter les conflits de leadership. En outre, il doit renforcer les capacités de ces structures et mobiliser des ressources financières additionnelles. Sur ce dernier point, l'État doit davantage puiser sur ses fonds propres et mobiliser ses ressources internes pour financer la politique d'emploi des jeunes afin de réduire sa relation de dépendance vis-à-vis des partenaires au développement. En ce sens, il convient que la SNIEJ soit arrimée autant que faire se peut au PND 2016-2020 afin d'avoir un accès privilégié aux importantes ressources budgétaires dont elle est pourvue.

2.3 Capacités du ministère en charge de la jeunesse (MPJEJSC)

Le MPJEJSC a été créé récemment pour combler les lacunes des administrations antérieures, mais les défis à relever sont de taille et les capacités disponibles encore insuffisantes. Les changements fréquents de dénomination et d'attribution du département ministériel en charge de la jeunesse n'a pas permis jusqu'à présent de donner une réelle continuité et visibilité à l'action gouvernementale en faveur des jeunes et d'élaborer un véritable plan d'action. En outre, les politiques menées à ce jour n'ont pas été inclusives notamment en raison de l'absence de critères objectifs dans le choix des bénéficiaires, et leurs retombées n'ont pas fait l'objet d'analyses créant ainsi un flou quant à leur efficacité. Pour remédier à cette situation et mieux prendre en compte les besoins de la jeunesse ivoirienne, le gouvernement a créé début 2016 un nouveau ministère, le MPJEJSC, en charge de la promotion de la jeunesse, de l'emploi des jeunes et du service civique. L'enjeu est de taille pour un pays qui sort d'une décennie de crise politique, sociale et militaire qui a lourdement affectée la jeunesse, et les moyens techniques et financiers à mobiliser sont très importants.

Mais la mise en place de ce nouveau ministère a connu des lourdeurs et imprécisions qui ont été accentuées par l'absence de cadre de concertation interministérielle et qui ont entraîné des retards dans la conception et la mise en œuvre des politiques et d'une stratégie coordonnée des actions à l'endroit des jeunes. Le décret d'attribution et portant organisation du MPJEJSC, dont l'adoption en Conseil des Ministres a connu des lenteurs, ne fait pas cas notamment des structures sous tutelles, mises à part les directions centrales qui y sont rattachées, ni de la nature des relations avec les autres ministères dans la gestion des programmes, notamment le ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS). Alors que le MPJEJSC devrait avoir la responsabilité et l'initiative de la coordination des interventions en faveur des jeunes, le fait que cela ne soit pas clairement mentionné dans son décret d'attribution constitue un frein à son action.

L'administration centrale du MPJEJSC basée à Abidjan est constituée d'une Inspection Générale et des huit Directions Centrales suivantes : (i) Affaires Financières, (ii) Ressources Humaines, (iii) Planification, Statistique et Documentation, (iv) Affaires Juridiques, (v) Communication et Relations Publiques, (vi) Protection des Jeunes, (vii) Vie Associative et Autonomisation des Jeunes, et (viii) Service Civique et Volontariat. Le MPJEJSC est également représenté à l'intérieur du pays à travers ses Directions Régionales et Départementales. Les principales structures sous tutelle du ministère sont l'AEJ, le BCPE et l'Office du Service Civique National (OSCN).

Les capacités du MPJEJSC sont affectées par de multiples insuffisances et faiblesses qui limitent l'efficacité de son action. Au niveau de l'administration centrale, on constate en particulier : (i) un déficit de personnel dans certains services et un manque de motivation, notamment en raison de l'absence d'incitations financières au rendement ; (ii) un sous-équipement en termes de bureaux, mobiliers, matériels informatiques et techniques, et accès à internet ; (iii) l'insuffisance des ressources allouées ; (iv) la faible collaboration entre services internes ; et (v) la lenteur dans l'exécution des tâches. Les structures sous tutelles sont quant à elles notamment affectées par : (i) la lourdeur des procédures administratives ; (ii) les retards dans la mise en place du budget de l'AEJ ; (iii) les difficultés de mobilisation et de disponibilité à temps des ressources de l'État pour financer le fonctionnement et les opérations des structures ; et (iv) les impayés qui mettent à mal la conduite de certains programmes (ex. primes dues aux bénéficiaires, frais des cabinets de formation). Pour faire face à ces difficultés, un Plan de Travail Budgétisé Annuelle (PTBA) a été élaboré pour l'année 2016 prévoyant une dotation budgétaire de 32 milliards de FCFA pour les activités du MPJEJSC, et de 22 milliards de FCFA pour les activités de l'AEJ. Mais la disponibilité et le mode de financement restent à la discrétion du gouvernement, ce qui peut donner lieu à des difficultés de décaissement et entraîner des retards dans l'exécution des activités. Le succès des programmes destinés aux jeunes repose en grande partie sur des

financements extérieurs. L'État ivoirien doit mettre les moyens financiers nécessaires s'il veut que la volonté politique affichée de faire face à la précarité de la jeunesse soit réellement visible.

Le MPJEJSC dispose néanmoins d'atouts majeurs. Sa principale vertu réside dans son périmètre d'action qui couvre la plupart des besoins de la jeunesse, tels que l'emploi, l'autonomisation, le civisme ou la citoyenneté, et dans son rôle de mutualisation de l'ensemble des ressources et compétences dans ces domaines. En outre, ses attributions s'avèrent particulièrement cohérentes dans certains domaines tels que la promotion de la jeunesse et le service civique. La création du MPJEJSC devrait permettre à terme d'améliorer significativement la conception et l'exécution des politiques destinées aux jeunes. En particulier, l'élargissement du portefeuille du MPJEJSC au domaine de l'emploi, ainsi que la réorganisation de l'AGEPE qui a conduit à la création de l'AEJ et à sa mise sous tutelle du MPJEJSC, devraient limiter la dispersion des efforts, garantir une plus grande synergie et créer une nouvelle dynamique dans l'action gouvernementale en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes. Par ailleurs, le gouvernement bénéficie d'une forte adhésion de la jeunesse à ses différents programmes, et d'un accompagnement solide de la part des PTFs qui ont notamment contribué à renforcer les capacités des structures de gestion de ces programmes.

Les nouvelles attributions du MPJEJSC dans le cadre de la PNJ 2016-2020 permettront de renforcer les capacités et l'efficacité du ministère, à condition que des ressources suffisantes soient mises à disposition. Le MPJEJSC est appelé à jouer un rôle central dans la mise en œuvre et le suivi de la PNJ 2016-2020 et des différentes stratégies qui en seront issues. Le principal défi qui se présente au MPJEJSC est la mobilisation de ressources financières suffisantes pour faire face à ses nouvelles attributions. Pour une mise en œuvre efficiente de la PNJ 2016-2020, il est notamment prévu dans les cinq années à venir de renforcer les attributions du MPJEJSC, avec un accent particulier sur le secteur de la vie associative, et de le doter de ressources suffisantes tant en quantité qu'en qualité pour l'exécution des politiques et programmes prévus (MPJEJSC, 2016a). Tous les principaux acteurs sont appelés à contribuer au financement de la PNJ 2016-2020, en premier lieu l'État mais également, et dans une large mesure, les partenaires au développement. Il en est de même pour la SNPCIFJ qui constitue un outil de gouvernance à disposition du MPJEJSC qui a pour objet d'instaurer un cadre formel de mise en œuvre et de suivi-évaluation de toutes les actions à entreprendre dans le cadre de la PNJ 2016-2020 (MPJEJSC, 2016c). Le plan de financement de la SNPCIFJ repose essentiellement sur la dotation significative en ressources du MPJEJSC provenant du Budget Consolidé d'Investissement de l'État ainsi que sur la mobilisation de ressources auprès des PTFs dans le cadre du Groupe Consultatif de Paris pour le financement de la PND 2016-2020.

Mais le financement de la PNJ 2016-2020 et des stratégies sous-jacentes peut être compromis par le manque de volonté et d'adhésion des acteurs politiques et des PTFs, et par l'insuffisance des ressources de l'État. Pour mener à bien ces politiques essentielles à l'inclusion et au bien-être des jeunes, il est indispensable que des ressources financières suffisantes soient mises à disposition. Pour y arriver, il est important que l'État tienne ses engagements et réussisse à mobiliser fortement les PTFs afin de doter le MPJEJSC des moyens et capacités nécessaires à la réalisation des objectifs qui lui ont été assignés dans le cadre de ses nouvelles attributions.

2.4 Conclusion

Ce chapitre a mis en évidence les forces et faiblesses des politiques en faveur des jeunes, du cadre institutionnel de la politique d'emploi des jeunes, et des capacités du ministère en charge de la jeunesse, le MPJEJSC. Au niveau des politiques en faveur des jeunes, la Côte d'Ivoire a souffert, malgré la volonté politique affichée et les bonnes intentions manifestées, de l'absence d'une stratégie globale adressant, de façon cohérente et suivant une approche intégrée et transversale, les multiples défis

rencontrés par la jeunesse. Des efforts ont été déployés et des progrès réalisés, surtout à la sortie de la crise politico-militaire qui a secoué le pays la décennie passée, au niveau sectoriel dans des domaines spécifiques tels que la santé sexuelle et reproductive, l'éducation et la formation professionnelle, l'emploi, et la participation civique et citoyenne. Mais les résultats de ces politiques sectorielles ont été limités et n'ont pas permis dans une large mesure de répondre aux attentes des jeunes et de satisfaire leurs besoins.

Dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, l'offre de services, la disponibilité de produits contraceptifs et les actions de sensibilisation restent insuffisantes. En ce qui concerne l'éducation, le système reste confronté à de multiples défis tels que la faiblesse de l'accessibilité et de l'encadrement, notamment dans la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, les contraintes budgétaires et la gestion non satisfaisante des ressources, l'insuffisance d'infrastructures et de matériels didactiques, et l'obsolescence des équipements. À cela s'ajoutent la faible qualité du système éducatif dans son ensemble et l'inadéquation des programmes aux besoins du marché du travail qui ne permettent pas à la Côte d'Ivoire de s'appuyer sur un capital humain et des compétences suffisantes pour accéder à l'émergence. Par ailleurs, les programmes de la deuxième chance, que ce soient les programmes d'apprentissage accéléré, les programmes d'éducation non scolaire, les programmes d'équivalence ou de validation des acquis pour l'éducation non formelle, ou l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) pour les jeunes déscolarisés, restent résiduels et bien insuffisants au regard des faibles niveaux de scolarisation et de fréquentation scolaire au-delà de l'école primaire.

C'est dans le domaine de l'emploi que les programmes destinés aux jeunes ont été les plus abondants et ont rencontré le plus de succès. Mais les succès enregistrés concernent essentiellement les programmes financés par les PTFs, notamment le PEJEDEC et le C2D, et sont imputables au mécanisme de gestion mis en place qui a donné lieu à une forte collaboration entre structures en charge de l'emploi. Globalement, les programmes d'emploi se sont avérés assez inefficaces en matière de développement des compétences et d'employabilité des jeunes, pourtant essentiels à leur insertion professionnelle. Les jeunes restent touchés de façon disproportionnée par le chômage et, parmi ceux qui accèdent au marché du travail, confinés pour la plupart dans des emplois précaires. Concernant la participation civique et citoyenne, la Côte d'Ivoire a relativement peu investi jusqu'à présent à l'endroit des jeunes. Les programmes mis en place à ce jour n'ont pas donné les résultats escomptés. De manière générale, la jeunesse reste désorganisée, insuffisamment encadrée et sensibilisée sur les questions qui les concernent au premier chef. La mise en place récente du CNJCI devrait contribuer à résoudre ces problèmes. Au-delà de tout ce qui précède, les jeunes restent confrontés à bien d'autres défis qui mettent à mal leur inclusion sociale et affectent leur bien-être.

Au niveau du cadre institutionnel de la politique d'emploi des jeunes, l'exécution des programmes reste handicapée par le manque de coordination et la confusion dans les attributions des différents ministères et structures partenaires qui génèrent des conflits de leadership et détériorent la qualité des relations entre acteurs. Cette situation rend difficile la mise en œuvre des programmes et favorise le chevauchement des actions, engendrant un gaspillage des ressources. Cependant, grâce au soutien des PTFs, des collaborations solides existent et expliquent le succès de certains programmes dont le PEJEDEC et le C2D, comme mentionné plus haut. Par ailleurs, l'élargissement du portefeuille du MPJEJSC au domaine de l'emploi, ainsi que la réorganisation de l'AGEPE qui a conduit à la création de l'AEJ et à sa mise sous tutelle du MPJEJSC, devraient limiter la dispersion des efforts, garantir une plus grande synergie et créer une nouvelle dynamique dans l'action gouvernementale en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.

Le MPJEJSC a été créé début 2016 pour combler les lacunes des administrations antérieures et mieux prendre en compte les besoins de la jeunesse ivoirienne. Mais les défis à relever sont de taille et les capacités disponibles encore insuffisantes. La mise en place de ce nouveau ministère a connu des

lourdeurs et imprécisions qui ont été accentuées par l'absence de cadre de concertation interministérielle. En outre, ses capacités sont affectées par de multiples faiblesses qui limitent l'efficacité de son action, en premier lieu l'insuffisance des ressources financières allouées. Le MPJEJSC dispose néanmoins d'atouts majeurs et devrait contribuer à terme à améliorer significativement la conception et l'exécution des politiques destinées aux jeunes. L'adoption récente de la PNJ 2016-2020 pilotée par le MPJEJSC en est une parfaite illustration.

La mise en œuvre à venir de la PNJ 2016-2020 et des stratégies qui en sont issues constitue une opportunité sans précédent pour le gouvernement de relever les défis qui entravent l'émancipation de la jeunesse. Ces nouvelles mesures ambitionnent de renforcer de façon significative les politiques sectorielles à l'endroit des jeunes tout en les inscrivant dans un cadre global et cohérent qui repose sur une approche intégrée et transversale. Concernant l'emploi des jeunes, le gouvernement, qui a déjà fait un grand pas en avant vers l'amélioration du dispositif avec la création du MPJEJSC, doit confirmer ses efforts en capitalisant sur la SNIEJ 2016-2020 pour clarifier les attributions et renforcer les capacités des différents acteurs, améliorer la coordination, mobiliser des ressources financières additionnelles, et accroître l'efficacité de la politique. Le MPJEJSC est appelé à jouer un rôle central dans la mise en œuvre et le suivi de la PNJ 2016-2020 et des stratégies qui en découlent. Le principal défi qui se présente à lui est la mobilisation de ressources financières suffisantes pour faire face à ses nouvelles attributions. L'État doit tenir ses engagements et réussir à mobiliser fortement les PTFs afin de doter le MPJEJSC des moyens et capacités nécessaires à la réalisation des objectifs qui lui ont été assignés dans le cadre de la PNJ 2016-2020.

Références

AGEPE (2014), *Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et du Travail des Enfants (ENSETÉ) 2013*, Agence d'Études et de Promotion de l'Emploi, Abidjan.

Bureau de Coordination des Politiques d'Emploi (BCPE) (2015), *Enquête de satisfaction et de suivi des bénéficiaires du Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC)*. Document de travail.

CIRES (2016), *Évaluation de l'environnement élargi des jeunes*, Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales, Abidjan. Document de travail élaboré pour le Centre de développement de l'OCDE dans le cadre du Projet OCDE-UE Inclusion des jeunes.

Conseil de l'Europe (2003), *Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale*, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, 21 mai 2002, Strasbourg : 13/25

Kouakou, K.C. (2011), *Politique active d'emploi et employabilité des jeunes dans la ville d'Abidjan*, Économie Appliquée, tome LXIV n°3, pp. 163-191.

Kouakou, K. C. (2006), *Insertion professionnelle des jeunes urbains et politique active d'emploi en Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat, Université de Cocody-Abidjan.

Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement (MEMPD) (2016a), *Plan National de Développement (PND) 2016-2020, Tome 1 : Diagnostic Stratégique de la Côte d'Ivoire sur la Trajectoire de l'Émergence*, Abidjan.

Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement (MEMPD) (2016b), *Plan National de Développement (PND) 2016-2020, Tome 2 : Orientations Stratégiques*, Abidjan.

Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique (MPJEJSC) (2016a), *Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2016-2020*, République de Côte d'Ivoire, Abidjan.

Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique (MPJEJSC) (2016b), *Stratégie Nationale de Protection des Jeunes (SNPJ) 2016-2020*, République de Côte d'Ivoire, Abidjan.

Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique (MPJEJSC) (2016c), *Stratégie Nationale de Promotion et de Coordination des Initiatives en Faveur des Jeunes (SNPCIFJ) 2016-2020*, République de Côte d'Ivoire, Abidjan.

Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique (MPJEJSC) (2016d), *Stratégie Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes (SNIEJ) 2016-2020*, République de Côte d'Ivoire, Abidjan.

Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique (MPJEJSC) (2016e), *Garantie Jeunes 2016-2020*, République de Côte d'Ivoire, Abidjan.

Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique (MPJEJSC) (2016f), *Stratégie Nationale d'Automatisation des Jeunes (SNAJ) 2016-2020*, République de Côte d'Ivoire, Abidjan.

Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique (MPJEJSC) (2016g), *Stratégie Nationale du Service Civique (SNSC) 2016-2020*, République de Côte d'Ivoire, Abidjan.

Ministère de la Santé et de la Lutte contre le SIDA (MSLS) (2015), *Plan d'Action National Budgétisé de la Planification Familiale 2015-2020*, République de Côte d'Ivoire, Abidjan.

République de Côte d'Ivoire (2012), *Politique Nationale de l'Emploi, Tome 1 : Diagnostic et Orientations de Politiques*, Abidjan.

Unité de Coordination des Programmes Emploi (UCPE) (2013), *Évaluation d'impact du programme de Travaux à Haute Intensité de Main-d'Œuvre (THIMO), résultats intermédiaires à court terme*, Document de travail.

Annexe 2.A1. Inventaire des programmes sectoriels destinés aux jeunes

Tableau 2.A1.1 : Programmes en santé sexuelle et reproductive (exemples)

Nom du programme	Politique préventive ou de seconde chance	Description du programme	Bénéficiaires ciblés	Nombre de bénéficiaires effectifs	Budget (en FCFA)	Source de financement	Ministère ou organisme responsable du programme
Projet « zéro grossesses à l'école »	Politique préventive/ seconde chance	Programme de réduction du nombre de grossesses en milieu scolaire	Jeunes filles scolarisées	384 196	–	UNFPA	MEN/DMOSS MSLS/PNSSU
Programme d'Urgence d'Appuis à l'Éducation de Base (PUAEB)	Politique préventive	Sensibilisation des élèves du primaire sur le paludisme et l'hygiène. Les enseignants du primaire ont également bénéficié d'une formation sur les soins de santé des enfants.	Élèves du primaire	50 266 élèves et 1 211 enseignants du primaire	41 000 000	Banque mondiale	MEN/PNSSU
Projet d'intégration de la vaccination anti-HPV au Programme Élargi de Vaccination (PEV)	Politique préventive	Projet à deux phases : (i) phase de démonstration de la vaccination à travers des campagnes de masse orientées vers les filles de 9 à 10 ans, et (ii) phase d'intégration au PEV pour la routine	Jeunes filles de 9 à 10 ans	8 002	–	GAVI	MSLS/PEV
L'Initiative « All In »	Politique préventive/ seconde chance	Intensification des actions de prévention contre le VIH et de prise en charge des adolescents infectés. Le but est la réduction de la transmission et des décès liés au VIH	Adolescents de 10-19 ans	Projet en cours d'élaboration	–	ONUSIDA	MSLS/PNSSU

Nom du programme	Politique préventive ou de seconde chance	Description du programme	Bénéficiaires ciblés	Nombre de bénéficiaires effectifs	Budget (en FCFA)	Source de financement	Ministère ou organisme responsable du programme
Projet SWEDD	Politique préventive	Projet d'autonomisation de la jeune fille en âge de procréer dans l'optique du dividende démographique	Jeunes filles en âge de procréer	Projet en cours d'élaboration	–	Banque mondiale	MSLS/PNSME
Super Go	Politique préventive	Sensibilisation sur les IST, VIH/Sida et les méthodes contraceptives	Jeunes filles scolarisées, déscolarisées ou non scolarisées de 18 à 24 ans	–	–	–	–
Programme d'Intensification de la Politique de Planification Familiale en Côte d'Ivoire (PIPPF)	Politique préventive/ seconde chance	Vulgarisation de la planification familiale auprès des populations et des jeunes en particulier pour réguler les naissances afin de réaliser le dividende démographique	Population en générale y compris les jeunes dans les régions du Gboklè Nawa, Poro, Tchologo et Hambol	–	1 738 421 285	C2D-AFD	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique/ AIMAS, AIBEF
Jeunesse saine (AIBEF)	Politique préventive/ seconde chance	Sensibilisation sur les IST/VIH/sida et les méthodes de contraception avec offre de services de santé	Jeunes scolarisés, déscolarisés ou non scolarisés	–	–	UNFPA	Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi Jeune (MPJEJSC)
Planification familiale et prévention VIH	Politique préventive	Sensibilisation sur les IST/VIH/sida et vulgarisation de la planification familiale auprès des jeunes.	Femmes en union de 25-35 ans en milieu rural et péri-urbain	National	10 482 192 860	KFW/État	AIMAS

Nom du programme	Politique préventive ou de seconde chance	Description du programme	Bénéficiaires ciblés	Nombre de bénéficiaires effectifs	Budget (en FCFA)	Source de financement	Ministère ou organisme responsable du programme
Renforcement de la réponse nationale au VIH pour le passage à l'échelle de la prévention et de la prise en charge globale prenant en compte le genre et les populations clés à haut risque d'infections au VIH	Politique préventive	Sensibilisation sur les IST/VIH/sida	Jeunes sexuellement actifs de 15-24 ans en milieu urbain	–	200 818 027	Alliance Côte d'Ivoire	Ministère de la Santé/AIMAS
Centre d'information, d'éducation et de loisir des jeunes en santé de la reproduction, environnement et sécurité routière	Politique préventive	Sensibilisation sur les IST/VIH/sida	Jeunes sexuellement actifs de 15-24 ans du district de Yamoussoukro	–	30 000 000	Vivo énergie	AIMAS
Politique Nationale de Santé de la Reproduction (PNSR)	Politique préventive	Accroître l'offre de service clinique en PF	Femmes, jeunes et couples	–	6 006 747 USD en 2014	UNFPA/État	Ministère de la Santé

Source : (CIRES, 2016).

Tableau 2.A1.2 : Programmes d'éducation et de formation professionnelle (exemples)

Nom du programme	Politique préventive ou de seconde chance	Description du programme	Bénéficiaires ciblés	Nombre de bénéficiaires effectifs	Budget (en FCFA)	Source de financement	Ministère ou organisme responsable du programme
Programme d'appui à la formation Professionnelle et à l'insertion des jeunes (Projet PROFORME)	Politique préventive/seconde chance	Formation des jeunes dans 11 établissements professionnels dont 9 du METFP et 2 du Ministère de l'Agriculture	Jeunes à risque	5 000 jeunes dont 2 500 ex-combattants	25 000 000 EUR	Union européenne	ONUDI : Agence d'exécution
Projet de formation « Schneider Electric »	Politique préventive/seconde chance	Renforcement des capacités de formateurs en électricité et de jeunes issus des 10 communes d'Abidjan	Jeunes des communes d'Abidjan	9 formateurs et 90 jeunes	36 000 EUR	Fondation Schneider Electric	Direction de la Formation Initiale et Continue (DFPIC) / METFP
Projet d'Appui au Secteur Éducation Formation (PASEF)	Seconde chance	–	–	–	27.64 milliards	Banque mondiale	MEN
Projet d'Alphabétisation Intégrée (PAI)	–	–	–	–	2.7 milliards	Banque mondiale	MEN
Projet d'Appui à l'Éducation de Base (PAEB)	–	–	–	–	7.36 millions	Coopération allemande	MEN

Nom du programme	Politique préventive ou de seconde chance	Description du programme	Bénéficiaires ciblés	Nombre de bénéficiaires effectifs	Budget (en FCFA)	Source de financement	Ministère ou organisme responsable du programme
Programme de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH) II	–	–	–	–	5.16 milliards	BAD	–
Projet Sectoriel Éducation	–	–	–	–	5.54 milliards	BAD	–
Projet Formation par Apprentissage (PFA)	–	–	–	–	–	État	AGEFOP
Projet de Formation Initiale et d'Apprentissage (FIA)	–	–	–	–	–	État	FDFP
Projet Gérez Mieux votre Entreprise (GERME)	–	–	–	–	–	BIT/État	AGEFOP

Source : (CIRES, 2016).

Tableau 2.A1.3 : Programmes d'emploi (exemples)

Nom du programme	Politique préventive ou de seconde chance	Description du programme	Bénéficiaires ciblés	Nombre de bénéficiaires effectifs	Budget (en FCFA)	Source de financement	Ministère ou organisme responsable du programme
Fonds de Soutien à l'Emploi (FSE) – Travaux à Haute Intensité en Main-d'Œuvre (THIMO)	Seconde chance	Insertion économique des jeunes hommes et femmes désœuvrés	465 jeunes et femmes	465 fin 2013	532 000 000	État	MPJEJSC
Programme d'Appui à l'Amélioration de l'Employabilité et à l'Insertion des Jeunes (PAAEIJ)	Seconde chance	Insertion économique des jeunes déscolarisés	2 000 jeunes déscolarisés pour la période 2014-2015	1 000 fin 2015	1 810 000 000	BAD	MPJEJSC
Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC) Phase 1	Politique préventive	Améliorer l'accès à l'emploi et le développement de compétences de jeunes en situation de sous-emploi ou sans emploi	27 500 jeunes de 15-35 ans pour la période 2012-2015	27 940	25 000 000 000	IDA/Banque mondiale	MPJEJSC
PEJEDEC Phase 2	Politique préventive	Idem Phase 1	27 500	–	Idem Phase 1	IDA/Banque mondiale	MPJEJSC
C2D – Emploi	Politique préventive/seconde chance	Soutenir et amplifier des dispositifs existants d'accompagnement des jeunes vers l'emploi	18 498 jeunes de 15-35 ans pour la période 2013-2014	2 141 fin 2015	9 000 000 000	C2D/AFD	MPJEJSC
Mon passeport pour l'emploi	Politique préventive	Formation aux techniques de recherche d'emploi	11 350	15 697	–	État	MPJEJSC
Programme d'Aide à l'Embauche (PAE)	Politique préventive	Développement des compétences pratiques des jeunes	800	1 212	480 000 000	État	MPJEJSC

Nom du programme	Politique préventive ou de seconde chance	Description du programme	Bénéficiaires ciblés	Nombre de bénéficiaires effectifs	Budget (en FCFA)	Source de financement	Ministère ou organisme responsable du programme
Service Civique d'Actions pour l'Emploi et le Développement (SCAED)	Seconde chance	–	1 000 jeunes à risque sur l'année 2014	–	1 200 000 000	C2D/AFD	MPJEJSC
Projet d'Insertion Socioéconomique des populations vulnérables dans l'Ouest ivoirien (PRISE) 2013-2015	Politique préventive/seconde chance	Créer de meilleures conditions de vie à travers des AGR pour les groupes vulnérables et marginalisés, développer la cohésion sociale	8 000 personnes vulnérables	3 500	1 350 000 000	JAPON	MPJEJSC
Projet d'Appui au Traitement Économique du Chômage (PATEC) 2012-2015	Seconde chance	–	722 chômeurs de 18 à 55 ans	–	361 000 000	État	MPJEJSC
Agir pour les Jeunes	Politique préventive/seconde chance	Favoriser l'installation rapide de micro-entrepreneurs	2 100 jeunes hommes et femmes des régions du Béré, Bafing, Worodougou et Grands Ponts	856 projets collectifs et individuels	466 149 200	État/AEJ	Agence Emploi Jeunes (AEJ)

Source : (CIRES, 2016).

Chapitre 3. Secteurs porteurs, entrepreneuriat et emploi des jeunes

Après plus d'une décennie de crises socio-politiques à répétition, la Côte d'Ivoire s'est résolument engagée dans un processus de transformation structurelle de son économie et positionnée sur la trajectoire de l'émergence. Ce processus implique le basculement progressif de l'économie vers des secteurs porteurs qui s'approprient de plus en plus la création de richesse et d'emplois dans le pays.

Les jeunes ivoiriens restent très majoritaires dans la population en âge de travailler, ce qui soulève de nombreuses questions. Dans quelle mesure bénéficient-ils des emplois créés dans les secteurs porteurs et quels sont les obstacles qui en limitent l'accès ? Face aux opportunités encore limitées dans le salariat, comment se portent-ils dans l'entrepreneuriat et quelles sont les contraintes auxquelles ils se confrontent ? Plus globalement, quelle est la situation des jeunes sur le marché du travail et dans quelle mesure contribuent-ils à la transformation structurelle de l'économie ? De par son poids démographique et son potentiel, la jeunesse représente un atout majeur pour l'émergence du pays. Répondre à ces questions devient dès lors essentiel pour identifier les mesures appropriées permettant de faire face au défi de l'emploi des jeunes et d'accélérer la transformation structurelle de l'économie.

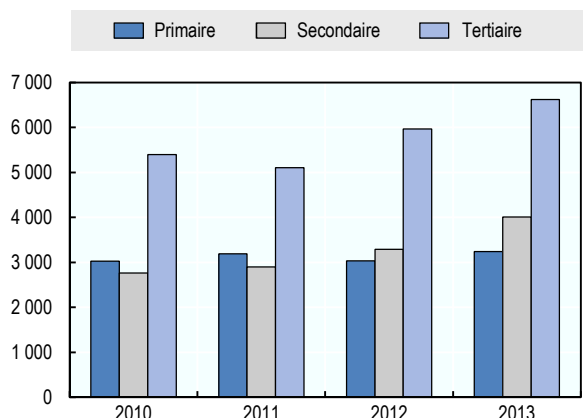
La première section de ce chapitre est consacrée à l'identification des secteurs porteurs de l'économie ivoirienne sur la base de la création de richesse et d'emplois. La deuxième section analyse l'insertion des jeunes dans ces secteurs porteurs et plus largement dans l'emploi, en mettant l'accent sur l'inadéquation des compétences et la précarité des emplois. Enfin, la troisième section se focalise sur les caractéristiques et la performance de l'entrepreneuriat jeune dans le but de savoir dans quelle mesure et sous quelles conditions l'entrepreneuriat offre de meilleures perspectives pour les jeunes.

3.1 Secteurs porteurs de l'économie ivoirienne

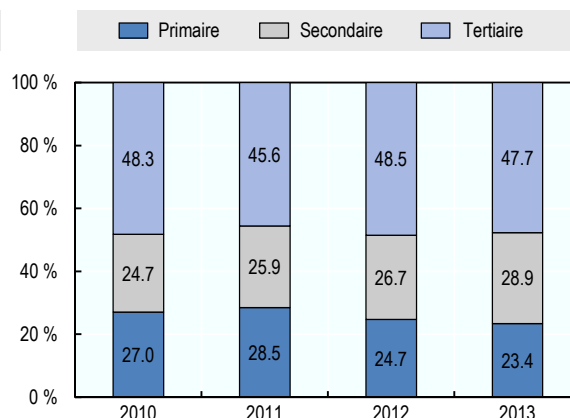
Valeur ajoutée

Le secteur secondaire est le plus dynamique en termes de création de richesse. Entre 2010 et 2013, et surtout depuis la fin de la crise post-électorale de 2011, l'ensemble des principaux secteurs économiques (primaire, secondaire, tertiaire) ont enregistré une évolution positive de leur valeur ajoutée (graphique 3.1). La croissance de la valeur ajoutée a été la plus forte dans le secteur secondaire (+45.1 %), suivi du secteur tertiaire (+22.7 %) et du secteur primaire (+7.2 %). En termes de contribution à la valeur ajoutée totale, le secteur primaire a connu une baisse significative, passant de 27.0 % en 2010 à 23.4 % en 2013, au profit du secteur secondaire dont la contribution a grimpé de 24.7 % à 28.9 % (graphique 3.2). La contribution du secteur tertiaire est quant à elle restée relativement stable au cours de la période, oscillant autour de 48 %. Le secteur tertiaire demeure celui qui contribue le plus à la création de richesse, mais la contribution du secteur secondaire a fini par dépasser largement celle du secteur primaire et s'est hissée en deuxième position.

Graphique 3.1. Evolution de la valeur ajoutée selon le secteur économique, 2010 à 2013, milliards de FCFA



Graphique 3.2. Contribution des secteurs économiques à la valeur ajoutée, 2010 à 2013



Source : Institut national de la Statistique (INS).

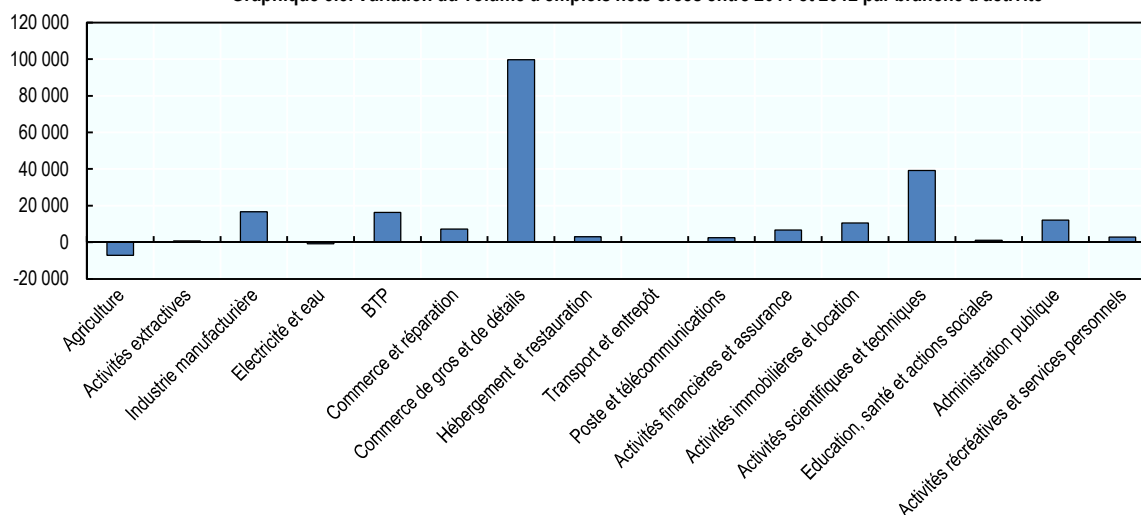
Le dynamisme du secteur secondaire qui est en pleine expansion par rapport aux autres secteurs reflète la transformation structurelle en cours de l'économie ivoirienne. Ce dynamisme est essentiellement tiré par la branche des BTP dont la valeur ajoutée a augmenté de 128.7 % entre 2010 et 2013. Parmi les autres branches les plus dynamiques du secteur secondaire en termes de création de richesse, se trouvent également l'industrie pétrolière (+66.9 %) et l'industrie agroalimentaire (+54.0 %).

Création d'emplois

Le commerce de gros et de détail est de loin la branche la plus pourvoyeuse d'emplois, suivie des activités scientifiques et techniques, de l'industrie manufacturière et des BTP. Bien que le secteur secondaire soit le plus dynamique en termes de création de richesse, c'est le secteur tertiaire avec la branche de commerce de gros et de détail qui génère le plus d'emplois. Avec un flux annuel d'environ 100 000 nouveaux postes de travail, cette branche d'activités a contribué entre 2011 et 2012 à près de la moitié (47.3 %) de la création nette d'emplois totale dans le pays (graphique 3.3). Viennent ensuite loin derrière les autres branches les plus pourvoyeuses d'emplois que sont les activités scientifiques et techniques (18.6 % de la création nette d'emplois totale), l'industrie manufacturière (8 %), et les BTP (7.7 %). Le poids des activités scientifiques et techniques, qui incluent notamment les services juridiques, comptables, de conseil de gestion, d'ingénierie, d'architecture, de publicité et d'étude de marché, s'explique par le fait qu'elles constituent des activités de soutien à l'ensemble des autres principales branches telles que le commerce, l'industrie manufacturière et les BTP.

La transformation structurelle de l'économie est également visible au niveau de la création d'emplois dans la mesure où toutes les branches d'activité sont en expansion exceptée l'agriculture où la création d'emplois a chuté de moitié entre 2011 et 2012. Le déclin de l'agriculture est corroboré par des projections qui estiment que la part de ce secteur dans l'emploi, qui s'élevait à 51 % en 2013, devrait continuer à décroître pour atteindre 27 % en 2025 (Banque mondiale, 2015). Le secteur de la production et de la distribution d'eau, de gaz et d'électricité a également enregistré une forte baisse de la création d'emplois (-55.3 %), probablement en raison des retards d'investissement accumulés depuis la crise socio-politique de 2002.

Graphique 3.3. Variation du volume d'emplois nets créés entre 2011 et 2012 par branche d'activité



Source : Base de Données Financières (BDF) de l'INS.

La banque et assurance, l'immobilier, le commerce, les BTP, et l'hébergement et la restauration sont les branches les plus dynamiques du secteur privé en termes de création d'emplois. Les branches les plus dynamiques ne sont pas forcément celles dont les volumes d'emploi créés sont les plus élevés. Dans le secteur privé, la banque et assurance ne contribue que marginalement à la création d'emplois mais enregistre néanmoins la plus forte croissance, avec une augmentation de 1115 % des emplois créés entre 2011 et 2012. L'immobilier se situe en deuxième position (+623 %), suivi du commerce de gros et de détail (+568 %), de la vente et réparation d'automobiles, de motocycles et de pièces détachées (+400 %), des BTP (+327 %), et de l'hébergement et la restauration (+203 %). Mis à part le commerce de gros et de détail, les autres branches à forte croissance de l'emploi ne contribuent pour l'heure que modestement au volume total d'emplois créés. Le dynamisme de ces branches est d'autant plus remarquable qu'elles reviennent de loin : entre 2008 et 2009, avant la crise post-électorale, la banque et assurance et les BTP enregistraient des taux de croissance en matière de création d'emplois bien plus faibles, et les autres branches des taux de croissance tout simplement négatifs. Le dynamisme du secteur bancaire et de l'assurance en particulier est le reflet de celui des autres secteurs d'activité tels que l'immobilier, le commerce et les BTP. Ces derniers nécessitent de lourds investissements dont les financements et les garanties sont en effet assurés par les banques et les assurances.

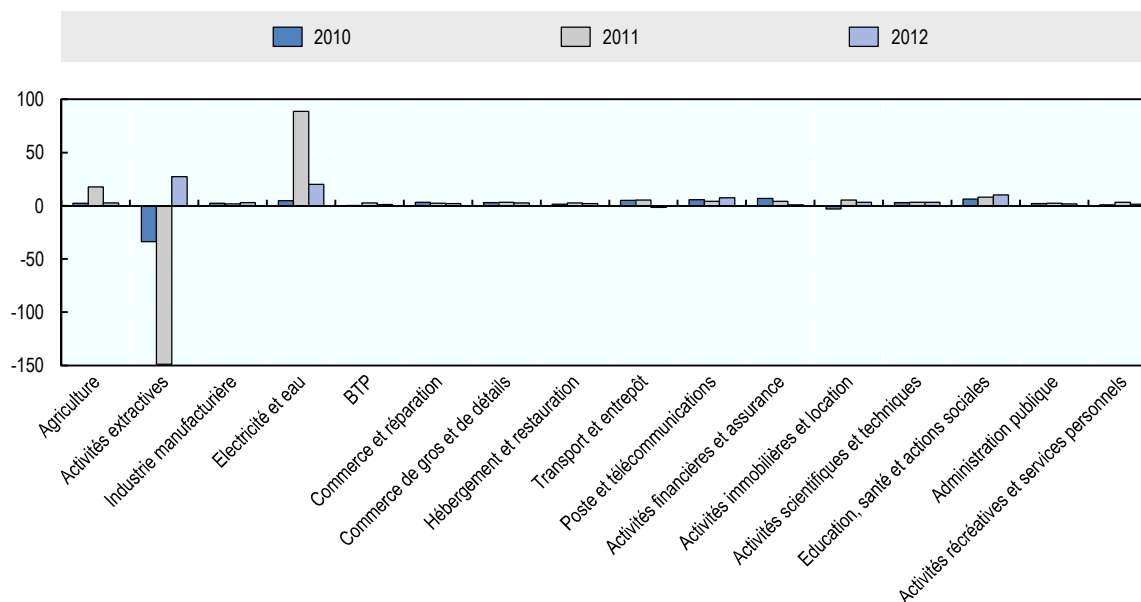
Le secteur public n'est pas en reste. Malgré des volumes d'emplois créés relativement faibles, certaines branches du secteur public ont connu une forte croissance. Entre 2011 et 2012, la création d'emplois a littéralement explosé dans le secteur de l'éducation, de la santé et des actions sociales (+2 050 %), et a progressé fortement dans l'administration publique (+217 %).

Productivité du travail et salaires

Les secteurs les plus dynamiques de l'économie ivoirienne offrent néanmoins des emplois de qualité modeste. Les secteurs porteurs, identifiés précédemment sur la base de leur dynamisme en matière de création de richesse et d'emplois, sont également caractérisés par une faible productivité du travail et des salaires bas qui les rendent peu attractifs aux yeux des travailleurs. Selon les chiffres de la Base de Données Financières (BDF) pour la période 2010-2012, la faible productivité du travail touche l'ensemble des branches d'activité et n'épargne pas les secteurs porteurs comme, par exemple, les BTP et l'industrie manufacturière dans le secteur secondaire ou la banque et assurance, l'immobilier, le commerce de gros et de détail, et l'hébergement et la restauration dans le secteur tertiaire (graphique 3.4). La faible productivité du travail dans les secteurs porteurs s'accompagne de niveaux de rémunération des

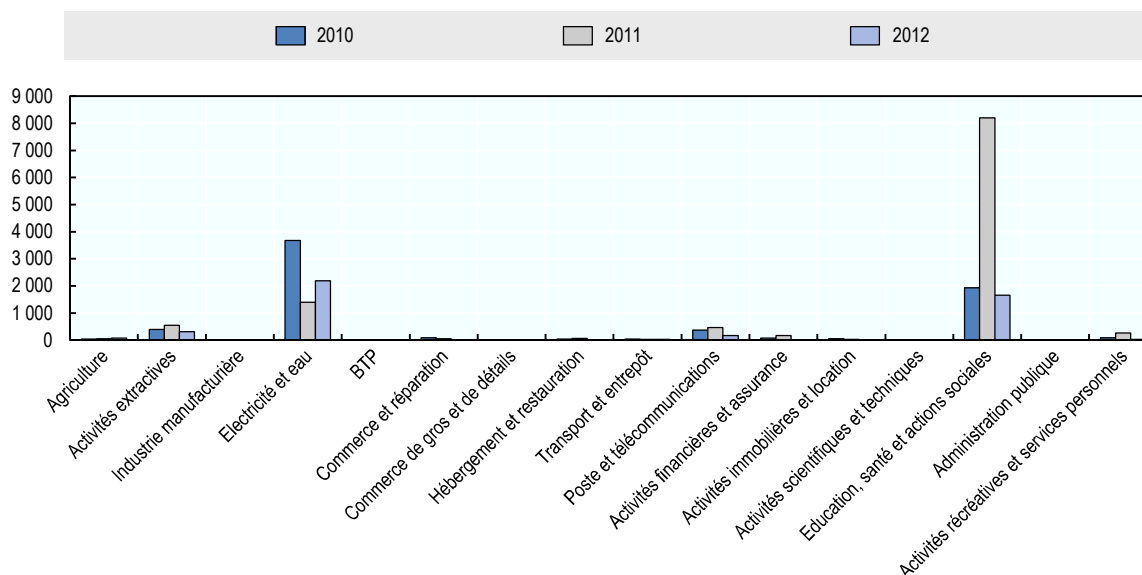
travailleurs bas, qui restent en outre parmi les plus bas de ceux offerts par les différents secteurs de l'économie (graphique 3.5). Cette situation contribue à maintenir la pauvreté des ménages à un niveau élevé et résulte notamment du manque de compétences et de qualifications des travailleurs dans ces secteurs.

Graphique 3.4. Evolution de la productivité du travail, 2010 à 2012, par branche d'activité, millions de FCFA



Source : Base de Données Financières (BDF) de l'INS.

Graphique 3.5. Evolution du salaire annuel moyen, 2010 à 2012, par branche d'activité, milliers de FCFA



Source : Base de Données Financières (BDF) de l'INS.

Pour combattre la pauvreté, améliorer la qualité des emplois et maintenir l'économie ivoirienne sur la trajectoire de l'émergence, des gains de productivité substantiels doivent être réalisés. Ces efforts doivent visés non seulement les secteurs porteurs à fort potentiel de création de richesse et d'emplois mais aussi l'agriculture qui concentre toujours aujourd'hui l'essentiel de la main-d'œuvre. Ce défi ne sera relevé qu'à travers des actions transversales sur l'environnement économique favorisant les investissements technologiques et améliorant les compétences des travailleurs.

Concernant les jeunes, comme nous le verrons à continuation, la plupart des emplois occupés sont concentrés dans le secteur agricole. Les jeunes ont peu accès aux secteurs porteurs, notamment l'industrie manufacturière et les BTP qui jouent un rôle prépondérant dans la création de richesse et d'emplois du secteur secondaire de l'économie. À travers le Plan National de Développement (PND) 2016-2020, le gouvernement a fait justement du secteur secondaire une priorité et a marqué sa volonté d'en faire le moteur de la transformation structurelle de l'économie du pays (Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement, 2016). L'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation constitue en effet l'un des cinq axes stratégiques du plan et concentre pas moins de 42.5 % du total des ressources budgétaires. Dans cette perspective, une mise à niveau des compétences des jeunes pourrait contribuer, non seulement à accélérer le processus de transformation structurelle de l'économie, mais aussi à réduire le niveau de précarité des emplois grâce à l'amélioration de la productivité du travail.

L'OCDE a réalisé récemment, en partenariat étroit avec la Primature, un *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire*, qui s'est décliné en trois phases : (1) diagnostic complet de l'économie et mise en lumière des principaux obstacles au développement du pays (OCDE, 2016a), (2) analyse approfondie de ces contraintes et formulation d'une série de recommandations d'orientation des politiques (OCDE, 2016b), et (3) proposition de mise en œuvre concrète des recommandations de politiques proposées (OCDE, 2016c). Les recommandations de politiques ont été élaborées en tenant compte des liens multidimensionnels et transversaux qui caractérisent les obstacles au développement, et de l'objectif d'émergence de la Côte d'Ivoire en 2020.

Cet examen se focalise notamment sur la nécessité de : (i) poursuivre la transformation structurelle de l'économie ivoirienne, (ii) développer des infrastructures pour soutenir l'émergence, (iii) fournir des accès au financement pour les entrepreneurs et les particuliers, (iv) investir dans la main-d'œuvre via une éducation de qualité, et (v) des politiques fiscales pour promouvoir un secteur privé dynamique et un État efficace. Concernant la poursuite de la transformation structurelle de l'économie, l'examen recommande en particulier de : (i) rehausser la productivité du secteur agricole et la capacité des acteurs ; (ii) étendre la transformation des matières premières en privilégiant des filières clés (riz, huile de palme, noix de cajou et anacarde, cacao, coton, café, manioc, céréales) ; (iii) développer le tissu industriel pour une plus grande diversification de l'économie avec, comme secteurs prioritaires, les BTP, la chimie et la pharmacie, l'emballage et l'assemblage ; et (iv) identifier dans le secteur des services, qui accompagne la modernisation de l'économie, les activités pivots et prioritaires (commerce, transport, économie numérique) pour établir une stratégie de développement.

3.2 Emploi et secteurs porteurs : les défis de la jeunesse

Insertion des jeunes

Les jeunes représentent une part très importante de la population en âge de travailler et sont en grande majorité économiquement actifs. Les données exploitées dans cette deuxième section du chapitre sont issues de l'Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages (ENV) de 2008 et de l'Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et du Travail des Enfants (ENSETTE) de 2013. D'après ces données, la population en âge de travailler (14-75 ans) est constituée d'une très forte proportion de jeunes (14-35 ans) en 2013 (64.9 %), bien qu'en léger déclin par rapport à 2008 (66.2 %). Les jeunes vivent majoritairement et de plus en plus en milieu urbain. En outre, ils sont pour la plupart peu ou pas instruits mais leur niveau d'éducation a sensiblement augmenté. En grande majorité économiquement actifs, les jeunes le sont de plus en plus nombreux, notamment les plus âgés de 31-35 ans (81.4 % en 2008 et 93.4 % en 2013). La dynamique de création d'emplois de ces dernières années semble donc

attirer une part croissante de jeunes sur le marché du travail. Cependant, parmi les plus jeunes la part de la population active a nettement baissé, en particulier chez les 14-18 ans où elle a chuté de plus de la moitié (64.8 % en 2008 et 24.0 % en 2013). Ce résultat peut s'expliquer par l'intensification des efforts en matière de promotion de la scolarisation et de lutte contre le travail des enfants.

Les jeunes actifs sont pour la plupart insérés dans l'emploi mais restent touchés de façon disproportionnée par le chômage. La population active de jeunes est largement occupée et accède de plus en plus à l'emploi (70-90.1 % en 2008 et 87.8-94.5 % en 2013, selon le groupe d'âge). Malgré la baisse notable du taux de chômage des jeunes et la forte diminution de l'écart avec celui des adultes, les jeunes restent les plus affectés par ce phénomène (9.2 % en 2013). La part des jeunes actifs en emploi augmente, et celle au chômage diminue, avec l'âge mais les écarts se réduisent entre les différentes catégories d'âge de jeunes. Les jeunes femmes sont davantage exposées au chômage et accèdent plus difficilement à l'emploi que les jeunes hommes, mais ce déséquilibre tend à s'estomper parmi les jeunes les plus âgés. Par ailleurs, la population active de jeunes est bien moins occupée et davantage à la recherche d'emploi en milieu urbain. Cependant, la situation par rapport aux zones rurales s'est nettement améliorée ces dernières années.

Les jeunes travaillent essentiellement dans l'agriculture et sont peu insérés dans les secteurs porteurs de l'économie. Les jeunes ne semblent pas avoir profité dans leur ensemble des emplois créés dans les secteurs porteurs. En effet, ces derniers sont en grande majorité concentrés dans l'agriculture et beaucoup moins présents dans les secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois. Alors que près de la moitié des jeunes travaillent dans l'agriculture, ils ne sont pas plus d'un cinquième à occuper des emplois dans le commerce (tableau 3.1). Moins de 10 % se trouvent dans l'industrie manufacturière et une part très résiduelle travaille dans les BTP. En outre, les secteurs les plus dynamiques en termes de création d'emplois tels que la banque et assurance, l'immobilier, l'hébergement et la restauration ne concentrent qu'une proportion très négligeable des jeunes en emploi.

Tableau 3.1. Part des jeunes dans certaines branches d'activité par âge et sexe, 2013, %

Groupe âge	Agriculture		Industrie manu- facturière		BTP		Commerce		Hôtels et restaurants		Transport et entrepôt		Activités financières		Immobilier	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
14-18 ans	49.1	40.9	7.8	8.4	2.5	3.2	15.6	16.2	5.6	7.0	5.6	6.4	0.0	0.3	2.2	2.6
19-24 ans	43.8	41.8	8.2	8.7	3.0	2.0	18.8	19.7	5.7	6.1	4.4	4.3	0.4	0.6	3.8	3.5
25-30 ans	41.6	44.4	9.2	7.7	3.0	2.4	19.3	18.5	7.7	6.0	3.6	4.6	0.1	0.2	2.7	3.2
31-35 ans	44.8	39.4	8.8	9.1	2.3	2.5	18.2	21.5	6.1	6.5	4.1	3.5	0.1	0.2	3.4	3.3
36-75 ans	43.6	44.7	8.5	8.1	2.5	2.4	18.5	17.9	6.7	6.0	4.5	4.0	0.2	0.2	3.0	3.2
Total	43.7	43.2	8.6	8.3	2.6	2.4	18.5	18.7	6.6	6.1	4.3	4.2	0.2	0.3	3.1	3.2

Source : ENSETÉ 2013.

Cependant, l'horizon semble s'éclaircir quelque peu pour les jeunes. Les données de la BDF pour la période 2011-2012 avaient permis de mettre en évidence les secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois que sont principalement le secteur tertiaire avec le commerce, suivi du secteur secondaire avec l'industrie manufacturière et les BTP. Les données de l'enquête du Guichet Unique de Formalisation des Entreprises (GUFÉ) de 2013 du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) semblent confirmer cette tendance (Ahoure, 2014). Parmi les 258 entreprises qui ont répondu à l'enquête, 1 385 emplois ont été créés, 553 dans les PME et 832 dans les grandes entreprises. Les services ont concentré la moitié de la création d'emplois, suivi du secteur industriel (27.2 %) et du commerce (20.9 %). En revanche, les emplois créés dans l'agriculture ont été relativement négligeables (1.7 %). Les activités de prestation de services et des BTP ont concentré à elles seules, respectivement, 39.2 % et 19.7 % des emplois créés. Les activités de prestation de services sont essentielles aux autres branches, en particulier aux BTP dont la croissance tant en termes de création de richesse que d'emplois

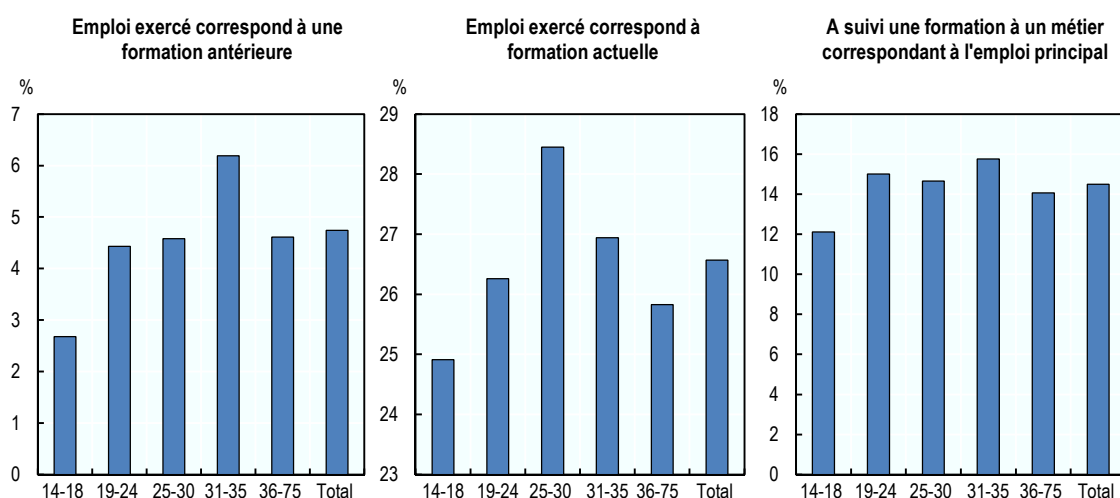
peut s'expliquer par la priorité gouvernementale accordée aux travaux d'infrastructures suite à leur dégradation du fait des crises sociopolitiques à répétition dans l'histoire récente du pays. Les emplois créés par les entreprises enquêtées ont principalement bénéficié aux jeunes de 25 à 34 ans qui ont absorbé 53.1 % des emplois à temps plein et 55.6 % des emplois à temps partiel, temporaires ou saisonniers. Ces résultats tendent à montrer que les jeunes ont profité dans une certaine mesure du dynamisme de l'emploi en 2013 ce qui expliquerait le taux de chômage relativement faible des jeunes cette année-là. Les jeunes âgés de moins de 25 ans ont en revanche bénéficié très peu des emplois créés.

Inadéquation des compétences

Les secteurs porteurs ont des besoins en main-d'œuvre qualifiée mais ont du mal à recruter les profils recherchés, notamment auprès des jeunes. En 2013, l'agriculture concentre près de la moitié des travailleurs peu ou pas qualifiés. En revanche, l'industrie, le commerce et surtout les services disposent d'une main-d'œuvre nettement plus instruite. La plus forte concentration de travailleurs avec une éducation secondaire technique et professionnelle se trouve dans l'industrie (27.5 %), ce qui témoigne des besoins en compétences et qualifications spécifiques dans ce secteur. Quant aux services, ils ne comptent pas moins de 42.5 % des travailleurs avec une éducation supérieure. Ces résultats illustrent les besoins en main-d'œuvre qualifiée des secteurs porteurs.

Cependant, l'inadéquation des compétences des travailleurs pénalise les secteurs porteurs. En effet, les formations académiques suivies ne correspondent souvent pas à la branche d'activité dans laquelle les travailleurs exercent. L'industrie manufacturière comprend une part importante des travailleurs ayant suivi des formations inadaptées à ce secteur, aussi diverses que le journalisme (23.1 %), le droit (19.2 %), les sciences de la vie (18.2 %) ou encore l'art (16.7 %). En revanche, elle ne concentre qu'à peine 11 % des employés formés dans l'industrie de transformation et de traitement, une formation pourtant utile dans cette branche d'activité. Les autres secteurs porteurs ne sont pas mieux lotis. Les BTP emploient virtuellement aucun des travailleurs formés en architecture et bâtiment et seulement 4.6 % des travailleurs formés en ingénierie et techniques apparentées. Concernant le commerce, il comprend 28.2 % des travailleurs avec la formation la plus adaptée (commerce et administration), mais aussi des proportions importantes de travailleurs dont la formation initiale n'est pas en lien avec le secteur, telle que les sciences physiques (31.8 %), l'architecture et le bâtiment (30 %), les lettres (29.2 %) ou l'agriculture (22.4 %). Le poids prépondérant de l'agriculture dans l'emploi, et les opportunités limitées dans les autres secteurs, fait qu'à peu près tous les profils de formation sont surreprésentés dans cette branche d'activité : 41.8 % pour les services aux particuliers, 39.4 % pour l'enseignement, et plus du quart pour les lettres, la santé, les mathématiques et statistiques, et les sciences informatiques. L'agriculture, bien que moins exigeante en main-d'œuvre qualifiée, est également concernée par l'inadéquation des compétences dans la mesure où elle ne concentre que 41.5 % des travailleurs formés dans ce domaine.

Graphique 3.6. Part des jeunes avec des compétences en adéquation avec l'emploi par âge, 2013



Source : ENSETE 2013

L'inadéquation des compétences affecte fortement les jeunes (graphique 3.6). Ces derniers sont plus de 80 % à déclarer ne pas avoir suivi de formation à un métier correspondant à leur emploi principal. L'emploi exercé par les jeunes ne correspond pas dans la très grande majorité des cas à leur formation actuelle et encore moins à une formation antérieure. Comme nous le verrons à continuation, la formation à un métier joue un rôle critique dans l'insertion professionnelle des jeunes. Le fait qu'ils en bénéficient très peu explique probablement pourquoi les emplois créés dans les secteurs porteurs ne profitent pas vraiment aux jeunes.

La prédominance de l'enseignement classique et le manque de formation professionnelle ne favorisent pas l'employabilité des jeunes et contribuent à grossir les rangs du chômage. Les formations proposées par le système éducatif et suivies majoritairement par les jeunes sont principalement d'ordre général et ne sont pas en adéquation avec les besoins des entreprises, notamment dans les secteurs porteurs. En 2013, les jeunes actifs diplômés sont presque tous issus de l'enseignement général, en premier lieu le primaire (46.8 %), suivi du collège général (25.1 %), du lycée général (11.8 %), et du supérieur (9.4 %). L'enseignement technique et professionnel est très résiduel, que ce soit au niveau du collège (0.7 %), du lycée (1.1 %) ou des centres de formation (1.1 %).

Par ailleurs, les filières éducatives les plus prisées, qui dispensent des enseignements assez généraux et classiques, ne correspondent pas aux compétences spécifiques et techniques recherchées par les secteurs porteurs. La formation des enseignants et les sciences de l'éducation arrivent en tête (27.3 %), suivies loin derrière par les services aux particuliers (12.2 %), l'agriculture (9.4 %) et la santé (7.1 %). En revanche, de faibles proportions de jeunes actifs diplômés ont opté pour des filières éducatives d'intérêt pour les secteurs porteurs, notamment le commerce et l'administration (6.9 %), l'ingénierie et techniques apparentées (6.0 %), l'industrie de transformation et de traitement (3.1 %), et l'architecture et bâtiment (2.0 %). Les jeunes actifs diplômés sont également relativement peu nombreux à avoir étudié des sciences dures, que ce soit l'informatique (4.9 %), la physique (1.6 %) ou encore les mathématiques et statistiques (1.2 %), alors que la branche des activités scientifiques et techniques est l'une des plus pourvoyeuses d'emplois.

Tableau 3.2. Répartition de la population active selon le type de formation suivi, 2008 et 2013 (%)

	2008				2013					
	Aucun	Apprentissage formel	Apprentissage informel	Autre	Aucun	Apprentissage formel	Apprentissage traditionnel	Formation professionnelle ou technique privée	Formation professionnelle ou technique publique	Autre
14-18 ans	85.2	2.2	11.7	0.3	81.5	3.7	9.0	3.9	1.0	1.0
19-24 ans	76.6	4.7	18.1	0.6	82.8	3.6	7.3	4.1	1.6	0.7
25-30 ans	72.8	9.1	17.3	0.9	83.2	4.2	6.4	4.2	1.1	0.9
31-35 ans	69.0	12.8	17.3	1.0	83.1	3.6	6.4	4.3	1.5	1.0
36-75 ans	74.2	10.9	14.0	0.8	83.7	4.1	6.7	3.5	1.5	0.6
Total	74.9	8.8	15.6	0.7	83.3	4.0	6.8	3.9	1.4	0.7

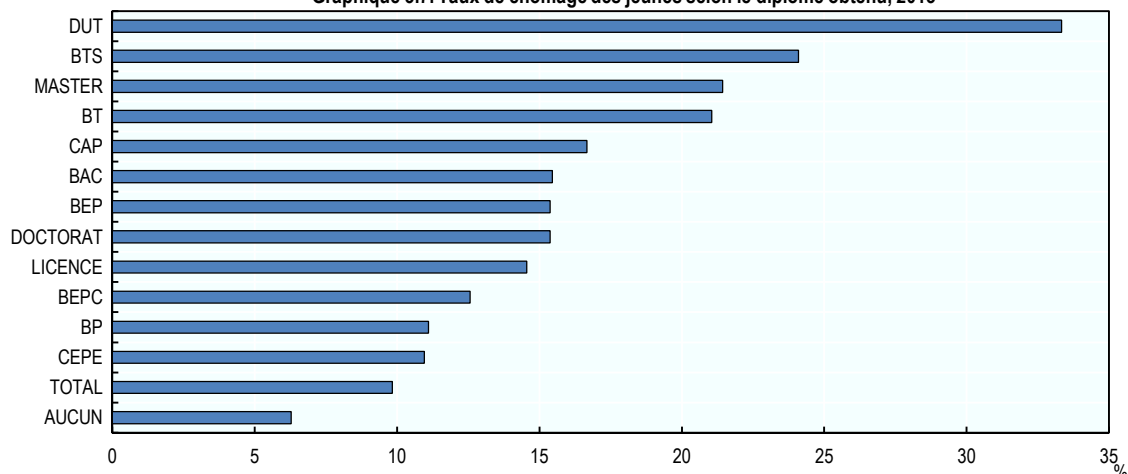
Source : ENV 2008 et ENSETE 2013.

Les jeunes actifs sont également caractérisés par le fait de n'avoir pas bénéficié dans leur grande majorité d'une formation à un métier (tableau 3.2). Le déficit de formation chez les jeunes s'est en outre accentué entre 2008 et 2013. Ceux qui accèdent à une formation se tournent principalement vers l'apprentissage traditionnel et dans une moindre mesure vers l'apprentissage formel ou la formation professionnelle et technique. Le manque de formation à un métier chez les jeunes est dommageable dans la mesure où les secteurs porteurs et pourvoyeurs d'emplois exigent des compétences spécifiques qui, comme nous l'avons vu précédemment, font généralement défaut dans l'offre de formation du système éducatif ivoirien qui est dominé par l'enseignement classique.

L'importance de la formation à un métier est corroborée par des analyses économétriques réalisées pour 2008 et 2013. Selon ces estimations, les chances de trouver du travail augmentent lorsque les demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une formation, notamment l'apprentissage traditionnel en 2008. En 2013, l'apprentissage formel et la formation technique et professionnelle privée accroissent le plus la probabilité d'obtenir un emploi, mais les effets ne sont pas significativement différents d'un point de vue statistique. En revanche, les chances de trouver du travail diminuent clairement avec le niveau d'éducation, et sont les plus faibles au niveau de l'enseignement secondaire technique et professionnel, suivi de l'enseignement supérieur. Ces résultats sont observés à la fois pour 2008 et 2013 et viennent renforcer l'idée selon laquelle le système éducatif n'est pas adapté aux besoins des entreprises. Les estimations montrent également que l'âge est un facteur déterminant pour l'obtention d'un emploi, les jeunes plus âgés ayant davantage d'expérience ce qui favorise leur employabilité.

Les chiffres du chômage illustrent bien la corrélation positive entre l'éducation et la recherche infructueuse d'emploi, une situation en contradiction avec la théorie du capital humain (Kouakou, 2006). La part des jeunes actifs en emploi est la plus élevée, et le taux de chômage le plus faible, parmi ceux sans niveau d'instruction. Globalement, l'emploi diminue et le chômage augmente avec le niveau d'instruction mais les écarts se resserrent entre 2008 et 2013. La baisse du taux de chômage et l'augmentation de l'emploi ont été en effet les plus fortes parmi les jeunes de niveaux d'éducation plus élevés.

Graphique 3.7. Taux de chômage des jeunes selon le diplôme obtenu, 2013



Source : ENSET 2013.

L'analyse du taux de chômage des jeunes en 2013 selon le niveau de diplôme obtenu est très révélatrice (graphique 3.7). Le chômage touche de façon disproportionnée les plus diplômés. Dans l'enseignement supérieur technique et professionnel, le chômage ne concerne pas moins de 33.3 % des jeunes diplômés en DUT et 24.1 % des jeunes diplômés en BTS. Dans l'enseignement supérieur général, les taux de chômage des jeunes diplômés sont inférieurs mais restent néanmoins à des niveaux préoccupants : 21.4 % pour le Master, 15.4 % pour le Doctorat et 14.6 % pour la Licence. Par contre, le chômage affecte moins les jeunes diplômés de l'enseignement primaire et secondaire (11.0 % pour le CEPE et 12.6 % pour le BEPC), et encore moins les jeunes dépourvus de diplôme (6.3 %). Deux facteurs peuvent être à l'origine de l'incidence supérieure du chômage parmi les plus diplômés. D'un côté, comme discuté précédemment, l'inadéquation de l'offre de formation du système éducatif avec les besoins en compétences des entreprises. De l'autre, un salaire de réservation supérieure et des attentes plus grandes qui retardent l'accès à l'emploi des plus diplômés. Ces derniers expérimenteraient en quelque sorte « un chômage de recherche » (Lippman et Mc Call, 1976). Plus exigeants et moins disposés à occuper n'importe quel travail, ils consacraient davantage de temps à la recherche d'emploi afin de satisfaire leurs aspirations et se positionner dans des secteurs en adéquation avec leur cursus académique. Cette interprétation est confortée par des analyses économétriques réalisées pour 2013 sur les déterminants des salaires. Les résultats obtenus montrent clairement que les salaires augmentent avec le niveau d'études, et ce jusqu'à l'enseignement supérieur. En outre, au niveau de l'éducation secondaire, l'enseignement technique et professionnel apparaît comme plus rémunérateur pour les salariés que l'enseignement général. Par ailleurs, l'âge des jeunes, donc leur expérience, ainsi que le fait d'avoir suivi une formation à un métier, notamment en apprentissage formel, tendent également à tirer vers le haut les salaires.

Les jeunes sont aussi affectés différemment par le chômage selon les filières éducatives qu'ils ont suivies. Les filières à l'issue desquelles les jeunes sont les plus exposés au chômage sont principalement le journalisme (33.3 %), les sciences de la vie (28.6 %), les sciences sociales et du comportement (27.3 %), et le droit (25 %). Ces résultats peuvent refléter un « chômage de recherche » plus important dans ces filières éducatives ou des problèmes de qualité dans les enseignements dispensés. Mais ces résultats illustrent aussi le fait que les compétences développées par les étudiants dans ces filières ne sont pas celles recherchées par les entreprises, notamment dans les secteurs porteurs où se concentre la création d'emplois, et témoignent de nouveau de l'absence de synergie entre le système éducatif et le système productif.

Face à l'inadéquation des compétences, les entreprises engagent des dépenses dans la formation des jeunes salariés pour les mettre à niveau. Malgré des compétences initiales souvent sanctionnées par un

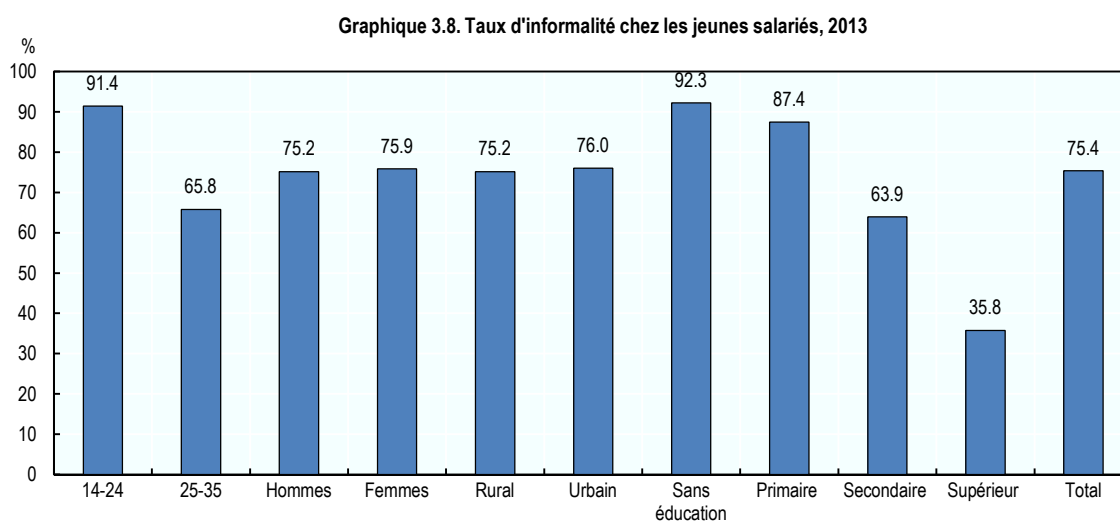
diplôme, les jeunes salariés se retrouvent dans certains cas à suivre des formations financées généralement par les entreprises elles-mêmes. L'objectif étant d'adapter les compétences des jeunes salariés aux besoins des employeurs et à la réalité du monde de l'entreprise. En 2013, les formations financées par les entreprises et destinées aux jeunes salariés ont ciblé en premier lieu les sans diplôme (30.8 %), puis les diplômés de l'enseignement général, surtout ceux issus des niveaux les plus bas (20 % pour le CEPE, 13.3 % pour le BEPC, et 9.6 % pour le BAC). Les jeunes salariés diplômés de l'enseignement supérieur ou de l'enseignement secondaire technique et professionnel, quel que soit le niveau, ne représentent qu'une part résiduelle de ceux ayant bénéficié d'une formation financée par leur entreprise. Le BTS constitue toutefois une exception (7.8 %).

Cependant, les entreprises consacrent beaucoup plus de moyens pour la formation des jeunes salariés diplômés de l'enseignement supérieur. Le coût moyen des formations financées par les entreprises à l'endroit des jeunes salariés s'élève à environ 3 millions de FCFA pour les diplômés d'un Master, 600 000 FCFA pour les diplômés d'un Doctorat ou d'un BTS, et 500 000 FCFA pour les diplômés d'un DESS. Le coût moyen des formations est nettement plus bas pour les titulaires du BAC (43 000 FCFA), du CEPE (75 000 FCFA), du BEPC (163 000 FCFA), et pour ceux qui n'ont pas obtenu de diplôme (197 000 FCFA).

En somme, la mise à niveau des compétences initiales des jeunes salariés est un enjeu important pour les entreprises. En donnant la possibilité aux jeunes de se former, les entreprises viennent pallier les lacunes du système éducatif, notamment au niveau de l'enseignement général, qui ne dote pas suffisamment les jeunes des compétences dont le système productif a besoin. Bien qu'utiles et nécessaires dans bien des cas, les formations financées par les entreprises restent marginales et ne peuvent se substituer à la nécessité d'agir de front sur les problèmes structurels qui affectent le système éducatif et qui ne permettent pas aux jeunes d'en sortir avec les compétences nécessaires pour s'insérer convenablement sur le marché du travail et accéder aux secteurs porteurs (OCDE, 2016b).

Précarité des emplois

L'inadéquation des compétences confine les jeunes dans des emplois précaires. Les jeunes dans leur ensemble n'ont pas les compétences requises pour pouvoir prétendre à des emplois de qualité. Cette situation ne leur permet pas en particulier de profiter des emplois qui se créent dans les secteurs porteurs de l'économie dont les besoins s'expriment en termes de main-d'œuvre diplômée, expérimentée et qualifiée. Les jeunes se retrouvent alors dans des emplois précaires où ils travaillent généralement de façon informelle, sans contrat de travail, en étant sous-payés et surexploités.



Source : ENSETTE 2013.

En 2013, le salaire mensuel moyen des jeunes atteint à peine 89 042 FCFA. Pas moins de 35.5 % des jeunes ont un salaire inférieur au SMIG (60 000 FCFA). Les bas salaires touchent de façon disproportionnée les jeunes âgés de moins de 25 ans qui sont moins expérimentés, ainsi que les jeunes femmes, les jeunes résidant en milieu rural et les jeunes moins instruits. La très grande majorité des jeunes salariés travaillent dans le secteur informel où ils ne bénéficient d'aucune protection sociale (graphique 3.8). Les plus jeunes, les femmes et les moins instruits sont également davantage affectés par l'informalité. En revanche, les emplois informels sont plus fréquents chez les jeunes en milieu urbain par rapport aux zones rurales. Les jeunes bénéficient néanmoins d'une certaine stabilité dans l'emploi dans la mesure où ils sont relativement peu nombreux à occuper des emplois occasionnels. Cela étant dit, la sécurité de l'emploi est un problème majeur pour les jeunes. En effet, le quart des jeunes travaillent sans contrat, et 44.1 % avec un contrat verbal, et sont dès lors exposés au licenciement abusif. Une part résiduelle des jeunes en emploi possède donc un contrat écrit, que ce soit à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI). La sécurité de l'emploi est plus précaire chez les plus jeunes et augmente fortement avec le niveau d'éducation. Ainsi, les jeunes avec une éducation supérieure sont 38.1 % à disposer d'un CDI et 20.2 % d'un CDD.

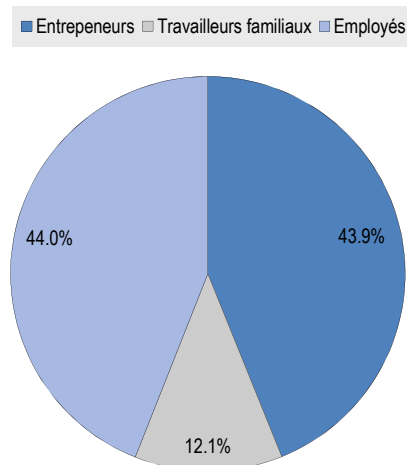
Au niveau de la durée du travail, il ressort que seulement 8.4 % des jeunes ont un travail à temps plein correspondant à la durée normale du travail établie à 40 heures par semaine (article 2.12 du code du travail de 2015). Chez les jeunes de moins de 25 ans ce chiffre est encore plus bas (4.8 %). Le sous-emploi (durée du travail inférieure à 40 heures hebdomadaires) touche 32 % des jeunes. La main-d'œuvre constituée par les jeunes est donc sous-utilisée dans une large mesure. Mais il s'avère qu'elle est bien plus surexploitée. En effet, le suremploi (durée du travail supérieure à 40 heures hebdomadaires) atteint une proportion nettement plus élevée et n'affecte pas moins de 59.7 % des jeunes. Le sous-emploi concerne surtout les plus jeunes, le milieu rural et les plus instruits. En revanche, le suremploi ou les heures excessives de travail est un phénomène davantage urbain qui frappe principalement les moins instruits.

3.3 Entrepreneuriat : de meilleures perspectives pour les jeunes ?

Caractéristiques des jeunes entrepreneurs

Face au défi de l'emploi, de nombreux jeunes se tournent vers l'entrepreneuriat mais la plupart d'entre eux ne sont pas qualifiés et de ce fait touchés également par l'inadéquation des compétences. Cette troisième section du chapitre s'appuie sur les résultats d'une étude récente de l'OCDE (2017) et repose sur l'exploitation des données de l'enquête ENSETE de 2013. Suivant la pratique commune, l'entrepreneuriat est défini de manière à comprendre l'ensemble des employeurs et des travailleurs à leur compte (personnes travaillant à titre indépendant et n'engageant pas de salariés). En raison des limitations des données, sont uniquement considérées les entreprises familiales non constituées en sociétés et engagées dans des activités en dehors du secteur agricole. Les jeunes incluent tous les individus dans la tranche d'âge 15-29 ans.

Graphique 3.9. Répartition des jeunes travailleurs selon le statut dans l'emploi, 2013

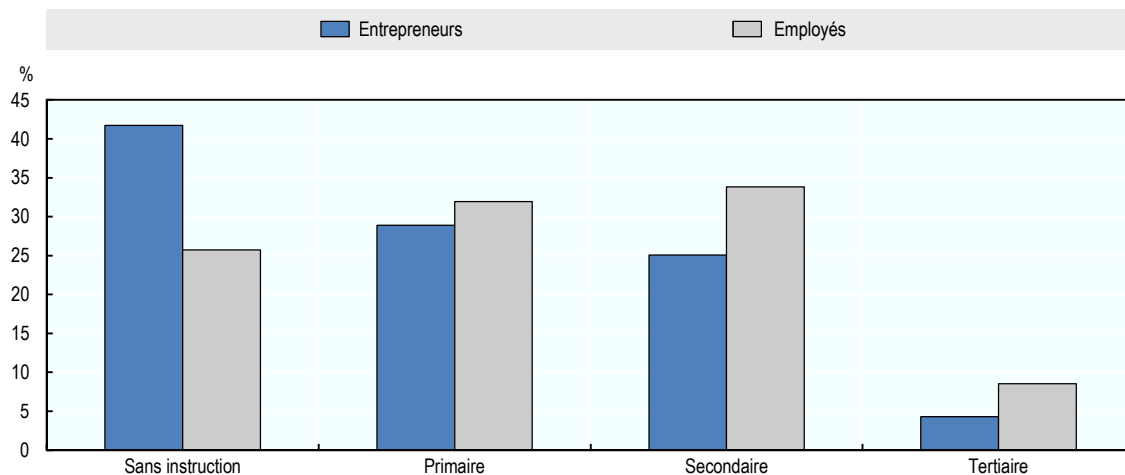


Note : Jeunes âgés de 15 à 29 ans. Secteur agricole exclu. Source : ENSETÉ 2013.

En 2013, l'entrepreneuriat occupe une part importante des jeunes travailleurs en dehors du secteur agricole (43.9 %) (graphique 3.10). Les jeunes travaillent dans une proportion identique dans le salariat tandis qu'ils sont très minoritairement occupés en tant que travailleurs familiaux. Bien que les jeunes ne soient pas majoritairement entrepreneurs, les entreprises qu'ils dirigent sont près d'un million dans le pays et représentent une proportion significative de l'ensemble des entreprises existantes (29.1 %). L'activité entrepreneuriale des jeunes correspond en grande majorité à leur emploi principal (81.9 %). Cependant, une part non négligeable de jeunes exerce une activité entrepreneuriale en complément de leur occupation principale (6.8 %). La pluriactivité reflète l'insuffisance des revenus engendrés dans l'activité principale et la nécessité d'exercer une activité complémentaire afin d'améliorer la situation financière des individus.

À la différence des jeunes salariés, les jeunes qui se tournent vers l'entrepreneuriat sont majoritairement des femmes (64.9 %) et exercent plus fréquemment leur activité en milieu rural (52.7 %). Les jeunes entrepreneurs présentent d'autres caractéristiques qui les distinguent des jeunes salariés. Ils sont en moyenne plus âgés et beaucoup plus fréquemment mariés, et vivent avec plus de personnes dépendantes dans le ménage. Les jeunes entrepreneurs semblent donc plus enclins à se mettre en ménage et former une famille. Les tâches domestiques, qui sont généralement accomplies par les femmes, peuvent contraindre les jeunes à opter pour l'entrepreneuriat qui offre davantage de flexibilité. Par ailleurs, les jeunes entrepreneurs sont bien plus nombreux à appartenir à des minorités ethniques (23.2 %) que les jeunes salariés (14 %). Les minorités ethniques dans le monde sont souvent victimes de privations multiples et de discriminations (Hall and Patrinos, 2012). Face aux opportunités limitées dans le salariat, certains individus issus de ces minorités n'auraient d'autre recours que de s'engager dans l'entrepreneuriat en tant que stratégie de survie pour échapper à la pauvreté.

Graphique 3.10. Niveau d'éducation des jeunes selon le statut dans l'emploi, 2013



Note : Jeunes âgés de 15 à 29 ans. Secteur agricole exclu. Source : ENSETÉ 2013.

Le manque de qualification des jeunes entrepreneurs est flagrant (graphique 3.10). La grande majorité d'entre eux n'a pas d'éducation (41.7 %) ou n'est pas allé au-delà de l'école primaire (28.9 %). Ils sont relativement peu nombreux à avoir une éducation secondaire (25.1 %) et très peu à avoir poursuivi leurs études jusqu'à l'enseignement supérieur (4.3 %). Les jeunes éduqués semblent s'orienter davantage vers le salariat. En effet, les jeunes salariés présentent un profil académique de bien meilleure qualité. L'entrepreneuriat constituerait donc dans une large mesure un refuge pour les jeunes en manque de qualification ce qui laisserait penser que la qualité de l'entrepreneuriat jeune est globalement faible.

Par ailleurs, la plupart des jeunes entrepreneurs ne tiennent pas de comptabilité écrite (78 %), reflétant le manque de compétences entrepreneuriales qui les caractérisent. En outre, leur faible propension à recruter des travailleurs en dehors du noyau familial (9 %) témoigne également de leur manque de bonnes pratiques entrepreneuriales. Les membres de la famille peuvent en effet ne pas posséder les compétences et qualifications requises, ce qui peut affecter la productivité du travail et plus globalement la performance de l'entreprise (Nguyen and Nordman, 2014). L'importance des compétences entrepreneuriales est bien documentée dans la littérature. Concernant la Côte d'Ivoire, elles peuvent jouer un rôle clef dans l'émergence du pays en tant que moteur de la création d'entreprises et d'emplois (OCDE, 2016b). Par exemple, la capacité à tenir une comptabilité écrite et interpréter des registres financiers, ainsi qu'à promouvoir des produits et obtenir des financements sont des facteurs importants qui favorisent le succès des entreprises (Bradford, 2007). La mise en place de programmes d'assistance et de formation des jeunes entrepreneurs dans ces domaines est donc essentielle. En particulier, des études récentes ont montré que les programmes de formation en compétences entrepreneuriales ont généralement des effets positifs, bien que souvent modestes, sur les résultats des entreprises (Bruhn and Zia, 2011; McKenzie and Woodruff, 2014; de Mel et al., 2014; Berge et al., 2014).

L'entrepreneuriat jeune paraît de faible qualité, motivé par un choix contraint, et confronté à des difficultés multiples. La satisfaction au travail, mesurée à travers le pourcentage de travailleurs déclarant être très satisfaits avec leur occupation principale, est très faible parmi les jeunes entrepreneurs (15.9 %), et même inférieure à celle des jeunes salariés (19.6 %). Les jeunes entrepreneurs sont moins satisfaits en milieu urbain (15.1 %) par rapport au milieu rural (18.1 %). Les préférences des jeunes indiquent que le salariat est le segment de l'emploi le plus désiré (44.4 %), surtout en milieu urbain (56.3 %). Les jeunes sont moins attirés par l'entrepreneuriat et extrêmement peu par le secteur agricole, y compris dans les zones rurales. De plus, les jeunes entrepreneurs déclarent en proportion non négligeable vouloir remplacer leur occupation actuelle par une autre (14.3 %), notamment en milieu urbain (15.1 %).

Ces résultats pointent du doigt la faible qualité de l'entrepreneuriat chez les jeunes mais aussi le fait que pour nombre de jeunes, notamment dans les zones urbaines, l'entrepreneuriat est probablement le résultat d'un choix contraint motivé par la nécessité en l'absence d'opportunités d'emploi salarié. En d'autres termes, l'entrepreneuriat est en quelque sorte pour ces jeunes une forme de chômage « déguisé ». Lorsque les opportunités d'emploi salarié sont limitées et que les allocations chômage et d'autres systèmes de protection sociale sont quasi-inexistants, ce qui est le cas de la Côte d'Ivoire, la plupart des individus ne peuvent se permettre de rester au chômage et sont contraints de saisir la moindre opportunité entrepreneuriale qui se présente pour subvenir à leurs besoins. Dans ces circonstances, l'entrepreneuriat chez les jeunes apparaît dans une large mesure comme lié à la nécessité et composé d'activités de subsistance.

Cet argument est conforté par d'autres indicateurs révélateurs de la faible qualité de l'entrepreneuriat jeune. Le sous-emploi affecte un jeune entrepreneur sur trois, illustrant la sous-utilisation importante de la main-d'œuvre jeune dans l'entrepreneuriat malgré la disponibilité et la volonté de travailler davantage. Par ailleurs, la pluriactivité atteint une proportion non négligeable chez les jeunes entrepreneurs (11.0 %), bien supérieure à celle des jeunes salariés (5.4 %), notamment en milieu rural (15.3 %), ce qui met en lumière l'insuffisance des revenus tirés de l'entrepreneuriat dans l'occupation principale. Finalement, les chiffres sur l'informalité sont les plus révélateurs. Les entreprises gérées par les jeunes sont quasiment toutes informelles (98.5 %), et le sont en outre davantage que celles gérées par leurs aînés (95.1 %). En milieu rural, le taux d'informalité de l'entrepreneuriat jeune atteint des sommets (99.4 %).

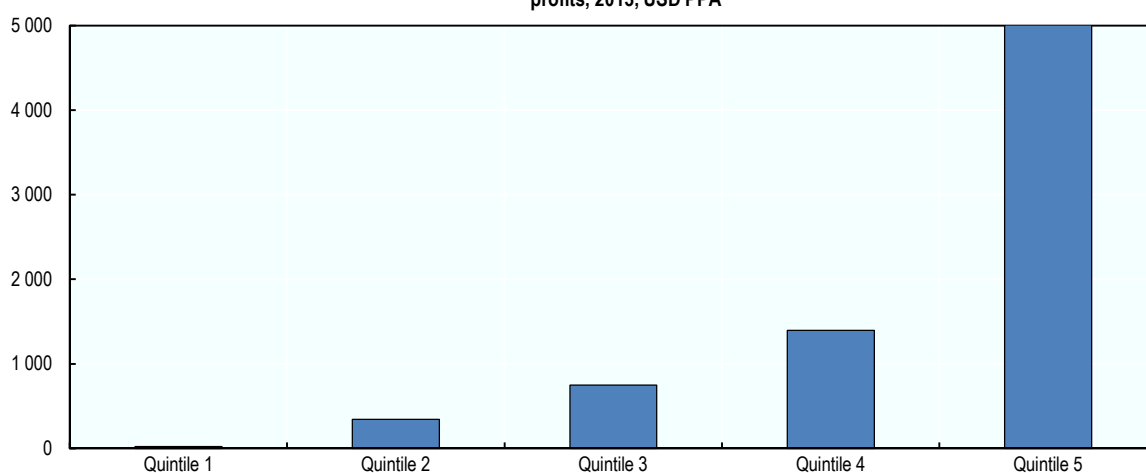
L'informalité entraîne de nombreuses difficultés qui limitent les possibilités de développement et les débouchés des entreprises. Ces difficultés sont notamment liées à l'accès au crédit et à d'autres formes de financement, l'accès aux services d'infrastructure de base et aux technologies de l'information et de la communication, l'acquisition de matériel et de machines modernes, et l'accès aux marchés et l'intégration dans les chaînes de production et de valeurs locales et globales. À titre d'exemple, les jeunes entrepreneurs en Côte d'Ivoire travaillent dans leur grande majorité dans la rue (64 %), certains de chez eux (25 %), et très peu dans des locaux dédiés (9 %). La situation des jeunes entrepreneurs est encore plus défavorable dans les zones rurales. Le manque de ressources et les contraintes financières sont probablement à l'œuvre. L'accès au crédit est d'ailleurs la principale contrainte mise en avant par pas moins de la moitié des jeunes entrepreneurs au moment de la création de leur entreprise. L'inclusion financière est une problématique majeure en Côte d'Ivoire compte tenu des contraintes généralisées de financement qui entravent le développement économique du pays (OCDE, 2016c). Les jeunes sont particulièrement désavantagés dans ce domaine dans la mesure où ils manquent le plus de souvent de garanties, antécédents et expérience en matière de crédit.

Au niveau de l'allocation sectorielle, les jeunes entrepreneurs opèrent principalement dans le secteur du commerce (48 %). Ils sont moins présents dans les services (32.6 %), et encore moins dans le secteur secondaire de l'économie (19.4 %). Pourtant, le secteur secondaire est le plus dynamique en termes de création de richesse. Autrement dit, les jeunes entrepreneurs semblent contribuer modestement à la transformation structurelle de l'économie ivoirienne. La création d'une entreprise dans le secteur secondaire requiert généralement davantage de capitaux et d'investissement ainsi que des compétences spécifiques et plus avancées (Shane, 2008; Parker, 2009), des barrières à l'entrée qui contraignent particulièrement les jeunes. En milieu rural, les jeunes entrepreneurs sont néanmoins un peu mieux insérés dans le secteur secondaire (22.5 %), probablement en raison de l'importance des agro-industries. La concentration de l'entrepreneuriat jeune dans des secteurs moins porteurs en valeur ajoutée jette finalement le doute quant à son niveau de performance.

Performance de l'entrepreneuriat jeune

L'entrepreneuriat de subsistance prédomine largement chez les jeunes, néanmoins certains d'entre eux arrivent à atteindre une performance élevée démontrant que la réussite est possible. Les entreprises dirigées par les jeunes sont dans leur grande majorité rentables, mais les profits engendrés sont très largement modestes et atteignent rarement le niveau de rémunération dont bénéficient les jeunes dans le salariat. 85 % des jeunes entrepreneurs dégagent des profits. Bien que positif, ce chiffre révèle néanmoins qu'une proportion non négligeable des entreprises dirigées par les jeunes ont une rentabilité nulle, voire même sont déficitaires. Les profits annuels obtenus par les jeunes entrepreneurs sont assez bas, ne dépassant pas en moyenne l'équivalent de 1405 dollars américains en parité de pouvoir d'achat (USD PPA). La moyenne des profits annuels n'augmente que marginalement en excluant les entreprises non rentables (1632 USD PPA).

Graphique 3.11. Moyenne des profits annuels de l'entrepreneuriat jeune selon le quintile de la distribution des profits, 2013, USD PPA



Note : Jeunes âgés de 15 à 29 ans. Secteur agricole exclu. Source : ENSETÉ 2013.

La distribution des profits montre bien à quel point la rentabilité reste modeste pour la très grande majorité des entreprises des jeunes (graphique 3.11). En effet, les profits annuels s'élèvent en moyenne à seulement 23 USD PPA dans le premier quintile (20 % des entreprises les moins rentables), 345 USD PPA dans le deuxième, 748 USD PPA dans le troisième, et pas plus de 1397 USD PPA dans le quatrième (20 % des entreprises avec le deuxième niveau de rentabilité). L'évolution des profits reste donc assez timide le long de la distribution. Ces résultats témoignent de la prédominance de l'entrepreneuriat de subsistance chez les jeunes. Par ailleurs, l'entrepreneuriat apparaît comme bien moins rémunérateur et économiquement attractif que le salariat. 86.3 % des jeunes entrepreneurs dégagent des profits en deçà du revenu moyen des jeunes salariés. En milieu urbain cette proportion atteint 88.6 %. Cependant, les entreprises gérées par les jeunes ne sont toutes pas mal loties. Les 20 % les plus rentables (cinquième et dernier quintile) dégagent des niveaux de profits importants, s'élevant en moyenne à 5008 USD PPA, soit près de quatre fois plus que les entreprises un peu moins rentables du quintile inférieur, et jusqu'à 216 fois plus que les entreprises les moins rentables du premier quintile. La réussite des jeunes dans l'entrepreneuriat semble donc à portée de main, bien que pour un nombre assez limité d'entre eux.

Tableau 3.3. Performance de l'entrepreneuriat jeune en matière de création d'emploi

Jeunes entrepreneurs qui ont créé de l'emploi	20 %
Croissance moyenne des entreprises des jeunes	30 %
Part des jeunes entrepreneurs recrutant des salariés externes	9 %
Taille initiale de l'entreprise	
Travailleur à leur compte	83.5 %
Deux travailleurs	12.1 %
Trois travailleurs ou plus	4.4 %
Nombre d'emplois créés	
Un emploi	68.1 %
Deux emplois	18.7 %
Trois emplois ou plus	13.2 %

Note : Jeunes âgés de 15 à 29 ans. Secteur agricole exclu. Source : ENSETE 2013.

En termes d'emploi, les entreprises des jeunes sont généralement de très petite taille. Les jeunes entrepreneurs sont en grande partie des travailleurs à leur compte (70 %), c'est-à-dire travaillant seuls, notamment dans les zones urbaines (72 %). Une part résiduelle emploie donc des salariés. Les employeurs sont effectivement une exception et ne représentent pas plus de 1.1 % de l'ensemble des jeunes en emploi en dehors du secteur agricole. En d'autres termes, la plupart des jeunes entrepreneurs n'ont pas été en mesure de créer de l'emploi à travers leur activité. Seulement 20 % des entreprises des jeunes ont augmenté de taille depuis leur création en recrutant des salariés (tableau 3.3). La croissance de l'emploi dans les entreprises des jeunes a été en moyenne de 30 %. Mais ce chiffre est trompeur. Étant donné que les jeunes entrepreneurs ont très majoritairement démarré seuls leur entreprise (83.5 %), le nombre d'emplois créés a été en réalité très limité.

La plupart des jeunes entrepreneurs qui ont créé de l'emploi n'ont en fait recruté qu'un seul travailleur (68.1 %). Ils sont très peu nombreux à avoir créés davantage d'emplois en embauchant deux travailleurs (18.7 %) ou plus (13.2 %). Les jeunes entrepreneurs sont donc rarement des employeurs et, quand c'est le cas, la taille totale de leur entreprise ne dépasse pas en moyenne 2.2 individus, ce qui correspond plus ou moins à la taille moyenne des unités de production informelles à travers le monde en développement (1.5 individus) (Cling et al., 2015). En outre, les employeurs s'appuient de façon disproportionnée sur des membres de leur famille et ne recrutent que très rarement des salariés externes (9 %). En somme, la capacité des jeunes entrepreneurs à générer de l'emploi est marginale. Typiquement, ils démarrent leur entreprise seuls et semblent dans l'incapacité à travers le temps d'en augmenter la taille. Cependant, à l'image de la rentabilité, certains jeunes entrepreneurs, bien qu'en nombre résiduel, y parviennent et affichent en ce sens une performance appréciable.

Pour passer de l'entrepreneuriat de subsistance à la performance chez les jeunes, la formalisation des entreprises et les compétences entrepreneuriales sont notamment essentielles. En utilisant les critères de la rentabilité et de la création d'emploi, nous classons les jeunes entrepreneurs en trois catégories distinctes : (i) performance élevée, (ii) performance moyenne, et (iii) performance faible ou autrement dit entrepreneuriat de subsistance. La performance élevée correspond aux jeunes entrepreneurs qui ont à la fois engendré le plus de profits (tiers des entreprises des jeunes les plus rentables) et qui ont créé de l'emploi depuis leur démarrage. En revanche, la performance moyenne est associée aux jeunes entrepreneurs qui ont engendré le plus de profits mais qui n'ont pas créé d'emplois, ainsi qu'aux jeunes entrepreneurs avec des niveaux intermédiaires de profits (second tiers des entreprises les plus rentables). Finalement, la performance faible comprend les jeunes entrepreneurs qui ont obtenu le

moins de profits (tiers des entreprises les moins rentables) et qui de ce fait sont très probablement engagés dans de l'entrepreneuriat de subsistance. Selon cette classification, les jeunes entrepreneurs avec une performance élevée sont très minoritaires (8.4 %). Il est à noter que, parmi les entreprises des jeunes les plus rentables, la création d'emploi est fortement associée avec une capacité accrue de génération de profits. En effet, celles qui ont augmenté en taille exhibent une rentabilité moyenne supérieure de 27 % à celles qui n'ont pas recruté de travailleurs.

L'informalité est un facteur majeur du manque de performance de l'entrepreneuriat jeune. Il augmente de 21.3 % le risque d'entrepreneuriat de subsistance (performance faible) et diminue de 8 % les chances d'atteindre une performance élevée. Les jeunes entrepreneurs les plus performants restent néanmoins lourdement touchés par l'informalité (94 %), qui est omniprésente dans le pays, mais dans une proportion moindre que les autres (99 %). En conséquence, il convient de simplifier les procédures et de réduire les coûts de l'enregistrement des entreprises afin d'encourager et rendre plus attractive la formalisation. Cependant, selon les données de la Banque mondiale (2016), la Côte d'Ivoire, qui est l'un des pays les moins bien classés en matière de facilité à faire des affaires, semble offrir un cadre réglementaire plutôt favorable à l'enregistrement des entreprises. Les procédures, le temps, le coût ainsi que le capital minimal requis y sont relativement limités. L'informalité serait donc davantage liée à d'autres facteurs tels que le manque d'information sur le cadre réglementaire par exemple. Dans ce cas, il conviendrait d'améliorer l'accès des jeunes à l'information sur le cadre réglementaire, de mieux communiquer et de les sensibiliser davantage sur les bienfaits de la formalisation et les bénéfices qu'ils peuvent en tirer.

Par ailleurs, l'informalité ne pourra être résorbée tant que l'environnement des affaires restera aussi défavorable et la compétitivité globale aussi faible dans le pays. Au niveau de l'environnement des affaires, les problèmes sont nombreux et comprennent notamment l'accès au crédit et à l'électricité, l'enregistrement de la propriété, l'exécution des contrats, l'octroi de permis de construire, et le paiement des impôts (Banque mondiale, 2016). Concernant la compétitivité, les principaux obstacles sont le manque de maturité technologique, d'innovation et de compétences de la main-d'œuvre, ainsi que la taille limitée du marché intérieur (Forum économique mondial, 2015). Selon les dirigeants d'entreprises, l'accès à la finance, les taux d'imposition et la corruption sont les facteurs les plus problématiques pour faire des affaires en Côte d'Ivoire.

Le manque de compétences entrepreneuriales joue également de façon significative sur la faible performance de l'entrepreneuriat jeune. Par exemple, la capacité à tenir une comptabilité écrite diminue de 3 % le risque d'entrepreneuriat de subsistance et accroît de 2.5 % les chances d'atteindre une performance élevée. Les jeunes entrepreneurs les plus performants sont en effet bien plus nombreux à faire usage de registres financiers (43 %) que ceux atteignant une performance moyenne (32 %) ou faible (29 %). En revanche, l'éducation donne des résultats mitigés qui témoignent de l'inadéquation de l'offre de formation du système éducatif avec les besoins en compétences des entrepreneurs. Alors que l'enseignement supérieur agit plutôt favorablement sur la performance, l'éducation secondaire en revanche tend à amener les jeunes vers l'entrepreneuriat de subsistance. Globalement, les jeunes entrepreneurs les plus performants ne présentent pas un profil académique clairement supérieur aux autres jeunes entrepreneurs. Ils ne sont que légèrement plus nombreux à avoir atteint l'éducation secondaire ou tertiaire. Le système éducatif ne semble donc pas préparer suffisamment les jeunes à exercer une activité entrepreneuriale. Il doit se réformer de manière à intégrer et offrir une éducation entrepreneuriale complète dans les programmes scolaires à tous les niveaux d'enseignement.

L'amélioration des conditions d'exploitation et le positionnement dans les secteurs porteurs favorisent également la performance et éloignent le spectre de la subsistance de l'entrepreneuriat jeune. L'exercice de l'activité entrepreneuriale dans des locaux dédiés diminue de 8.5 % le risque

d'entrepreneuriat de subsistance et augmente de 3.7 % les chances d'atteindre une performance élevée. Les jeunes entrepreneurs les plus performants sont en effet deux fois plus nombreux que les autres à avoir un espace de travail professionnel (20 %). Ces résultats ne sont pas surprenants dans la mesure où le fait d'exercer son activité de chez soi et surtout dans la rue restreint clairement les possibilités d'accès aux services d'infrastructure de base et aux technologies de l'information et de la communication, en particulier internet, ainsi que les possibilités d'acquérir et de stocker du matériel et des machines. Sans l'accès à de tels services et facilités, les conditions d'exploitation de l'activité entrepreneuriale peuvent difficilement amener à la performance, et encore moins à l'innovation.

Compte tenu de son effet multiplicateur, il est important d'aider les jeunes entrepreneurs à exercer leur activité dans des espaces dédiés. Pour cela, il convient notamment de promouvoir auprès des jeunes le développement d'espaces de travail partagés, où ils pourraient en outre étendre leurs réseaux professionnels, ainsi que l'approvisionnement et le partage d'équipements et de services de base. Plus globalement, afin d'améliorer les conditions d'exploitation des jeunes entrepreneurs, il est important d'accroître leur inclusion financière. À cette fin, il convient de développer les services d'information et de conseils, et l'accès à des produits financiers adaptés aux jeunes tels que les subventions, et de faciliter le financement par l'emprunt, y compris à travers des micro-prêts garantis ou subventionnés, par exemple par le gouvernement.

Le secteur secondaire semble être celui qui offre le plus de chances aux jeunes entrepreneurs d'atteindre une performance élevée. En effet, la probabilité d'appartenir au segment le plus performant est réduite de 1.4 % dans le commerce et de 0.8 % dans les services, comparativement au secteur secondaire. Ces effets marginaux sont faibles, mais les statistiques descriptives indiquent bien que la concentration la plus forte de jeunes entrepreneurs opérant dans le secteur secondaire se trouve bien parmi ceux ayant la performance la plus élevée (22.1 %). Un meilleur accès au secteur secondaire serait donc favorable pour l'entrepreneuriat jeune. Il en est de même pour le pays dans son ensemble, dans la mesure où ce secteur est le plus dynamique en termes de création de richesse, la clé de la transformation structurelle de l'économie et la priorité du gouvernement pour accélérer cette transformation. Compte tenu des barrières à l'entrée dans ce secteur, l'accent devra être mis tout particulièrement sur l'accès au financement et le développement des compétences entrepreneuriales des jeunes.

En somme, l'entrepreneuriat ne semble pas offrir de meilleures perspectives pour les jeunes globalement. Les jeunes s'en tirent moins bien dans l'entrepreneuriat que dans le salariat, où leur situation n'est pas pour autant favorable, attestant de la précarité généralisée de la jeunesse sur le marché du travail. Les jeunes entrepreneurs font face à de multiples contraintes qui les confinent pour la plupart dans des activités de subsistance. Cependant, la performance atteinte par certains d'entre eux montre que la réussite est possible à condition que les obstacles majeurs soient levés et que des conditions propices à l'exercice d'une activité entrepreneuriale soient créés.

Les jeunes ont en effet le potentiel de sortir de l'entrepreneuriat de subsistance et de rendre leur entreprise performante. Ce potentiel peut se matérialiser grâce à la formalisation des entreprises, le développement des compétences entrepreneuriales, l'amélioration des conditions d'exploitation et le positionnement dans les secteurs porteurs. L'amélioration des conditions d'exploitation ne pourra se faire qu'à travers la facilitation de l'accès aux espaces de travail professionnels, aux services d'infrastructure de base et aux technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'à travers la facilitation de l'acquisition de matériel, équipement et machines modernes. L'inclusion financière est également fondamentale, compte tenu de l'accès restreint des jeunes au crédit et à d'autres formes de financement, de même que l'accès aux marchés et l'intégration dans les chaînes de production et de valeurs locales et globales. Sur ce dernier point, il convient d'améliorer l'accès des jeunes à l'information et de les assister dans la mise en place et le développement de réseaux professionnels et de relations

d'affaires afin qu'ils puissent tirer parti des opportunités de marché. Pour que ces actions portent réellement leurs fruits, l'amélioration de l'environnement des affaires et de la compétitivité globale du pays est en outre indispensable. Finalement, le système éducatif doit être réformé de manière à ce que l'offre de formation soit en adéquation avec les besoins en compétences des entrepreneurs.

Il convient d'investir dans ces domaines multiples et concomitants suivant une approche globale et intégrée. Cependant, la forte hétérogénéité de l'entrepreneuriat jeune appelle des réponses politiques et des interventions minutieusement ciblées et personnalisées en fonction des défis et besoins spécifiques. Par ailleurs, certaines catégories de jeunes se révèlent être plus lourdement touchées par l'entrepreneuriat de subsistance, en raison de leurs caractéristiques intrinsèques (femmes et minorités ethniques), leur situation familiale (jeunes mariés vivant avec plus de personnes dépendantes dans le ménage), ou leur zone de résidence (jeunes en milieu rural). Ces jeunes désavantagés doivent constituer par conséquent des cibles prioritaires de l'action politique.

Enfin, l'entrepreneuriat ne peut être considéré comme la solution absolue au défi de l'emploi des jeunes. Ces derniers ne sont pas tous destinés à exercer une activité entrepreneuriale et voués à devenir entrepreneurs. L'entrepreneuriat requiert une motivation, un talent et des aptitudes dont tous les jeunes ne sont pas dotés, tels que la prise de risque, la créativité, l'innovation, la capacité à concrétiser des idées, à identifier et exploiter des opportunités, ou encore à planifier et gérer des projets afin d'atteindre les objectifs visés. L'employabilité des jeunes qui ne sont pas faits pour l'entrepreneuriat doit être améliorée de manière à favoriser leur insertion dans le salariat. Cela peut être accompli à travers des programmes de la seconde chance permettant aux jeunes par exemple de réintégrer le système éducatif ou encore de suivre des programmes de formation professionnelle.

3.4 Conclusion

Ce chapitre a mis en évidence la précarité généralisée des jeunes sur le marché du travail, leur faible insertion dans les secteurs porteurs de l'économie et les multiples obstacles à la performance de l'entrepreneuriat jeune. Les jeunes travaillent essentiellement dans l'agriculture et sont peu insérés dans les secteurs porteurs, notamment l'industrie manufacturière et les BTP qui jouent un rôle prépondérant dans la création de richesse et d'emploi du secteur secondaire de l'économie. Cette faible insertion résulte de l'inadéquation des compétences des jeunes aux besoins en main-d'œuvre qualifiée des entreprises. Cette inadéquation s'explique d'une part, par la prédominance de l'enseignement classique, les formations proposées par le système éducatif et suivies majoritairement par les jeunes étant essentiellement d'ordre général. Et d'autre part, par le manque de formation à un métier, comme l'apprentissage ou la formation technique et professionnelle, qui semble être la seule option réelle à même de pouvoir favoriser l'employabilité des jeunes et d'augmenter leurs chances d'accéder à l'emploi. En d'autres termes, l'offre de formation du système éducatif n'est pas adaptée aux compétences spécifiques et opérationnelles recherchées par les employeurs, notamment dans les secteurs porteurs. Cette situation explique notamment pourquoi certaines entreprises engagent des dépenses dans la formation des jeunes salariés pour les mettre à niveau.

En somme, l'inadéquation des compétences ne permet pas aux jeunes de s'insérer convenablement sur le marché du travail et d'accéder aux secteurs porteurs, et les confine dans des emplois précaires. Une mise à niveau de leurs compétences est donc plus que nécessaire. Cette mise à niveau permettrait, outre de faciliter leur insertion dans les secteurs porteurs, d'améliorer la productivité du travail et la qualité des emplois, de réduire le niveau de pauvreté, d'accélérer le processus de transformation structurelle de l'économie ivoirienne et de la maintenir sur la trajectoire de l'émergence.

Face au défi de l'emploi, de nombreux jeunes se tournent vers l'entrepreneuriat où ils pâtissent également de l'inadéquation des compétences. L'entrepreneuriat constitue dans une large mesure un refuge pour les jeunes en manque de qualification. Les compétences entrepreneuriales sont peu développées chez les jeunes entrepreneurs, et ceux qui sont plus éduqués ne paraissent pas avoir davantage de chances de réussir. Le système éducatif ne semble donc pas préparer suffisamment les jeunes à exercer une activité entrepreneuriale, l'offre de formation étant inadaptée aux besoins en compétences des entrepreneurs. Les jeunes entrepreneurs se dirigent peu vers le secteur secondaire et de ce fait ne contribuent que modestement à la transformation structurelle de l'économie. L'entrepreneuriat jeune est de faible qualité et résulte bien souvent d'un choix contraint motivé par la nécessité en l'absence d'opportunités d'emploi salarié. Les jeunes entrepreneurs s'en tirent moins bien justement que leurs pairs dans le salariat, et font face à de multiples contraintes qui les confinent pour la plupart dans des activités de subsistance. Les profits engendrés sont très largement modestes et atteignent rarement le niveau de rémunération dont bénéficient les jeunes salariés. En outre, la grande majorité des jeunes entrepreneurs dirigent des entreprises de très petite taille et se trouvent dans l'incapacité à générer de l'emploi à travers leur activité. Compte tenu de la faible performance globalement affichée, l'entrepreneuriat ne paraît pas offrir de meilleures perspectives pour les jeunes.

Cependant, la performance atteinte par certains d'entre eux démontre qu'il est possible pour les jeunes de sortir de l'entrepreneuriat de subsistance et de réussir, à condition que les obstacles majeurs soient levés et que des conditions propices à l'exercice d'une activité entrepreneuriale soient créés. Les efforts doivent porter sur la formalisation des entreprises, le développement des compétences entrepreneuriales, l'amélioration des conditions d'exploitation, le positionnement dans les secteurs porteurs, l'inclusion financière, et l'accès aux marchés et l'intégration dans les chaînes de production et de valeurs locales et globales. Des efforts doivent également être faits pour améliorer l'environnement des affaires et la compétitivité globale du pays, ainsi que pour réformer le système éducatif de manière à ce que l'offre de formation soit en adéquation avec les besoins en compétences des entrepreneurs. Compte tenu de la multiplicité des obstacles, l'action politique en faveur de l'entrepreneuriat jeune doit suivre une approche globale et intégrée, tout en apportant des réponses minutieusement ciblées et personnalisées en fonction des défis et besoins spécifiques étant donnée la forte hétérogénéité des jeunes entrepreneurs. Par ailleurs, les jeunes désavantagés doivent constituer des cibles prioritaires. Finalement, l'entrepreneuriat n'étant ni la solution absolue au défi de l'emploi ni la vocation de tous les jeunes sur le marché du travail, l'employabilité de ceux qui ne sont pas faits pour ce type d'activité doit être améliorée afin de faciliter leur insertion dans le salariat.

La mise en œuvre de la SNIEJ et de la Garantie Emploi des Jeunes devrait contribuer à améliorer de façon substantielle la situation des jeunes sur le marché du travail. À travers ces politiques, le gouvernement entend s'attaquer de front à de nombreux défis, y compris l'accès aux secteurs porteurs, l'inadéquation des compétences, et les difficultés de l'entrepreneuriat jeune. L'accès aux secteurs porteurs fait l'objet du premier axe stratégique de la SNIEJ portant sur l'accroissement du contenu en emploi des investissements et la prise en compte de la dimension emploi-jeune dans les politiques sectorielles (MPJEJSC, 2016a). Cet axe stratégique vise notamment à promouvoir les investissements dans les secteurs à fort potentiel de création d'emploi et de faciliter l'accès aux emplois créés dans ces secteurs porteurs à un maximum de jeunes. Le deuxième axe stratégique porte sur la facilitation de l'entrepreneuriat jeune, et envisage de lever les contraintes liées à la création et au développement des entreprises des jeunes. Les jeunes entrepreneurs pourront notamment bénéficier de la création d'incubateurs d'entreprises, l'accès accru à l'information sur les avantages fiscaux, la simplification des procédures de déclarations fiscales, l'exonération temporaire des cotisations sociales, et surtout la création d'un statut du jeune entrepreneur. Les sources de financement des projets entrepreneuriaux des jeunes seront augmentées et cibleront en priorité les secteurs porteurs en termes de création de richesse et d'emploi.

Finally, the mismatch of skills occupies a central place and concerns several strategic axes. Axis 3 (« information and employability ») focuses in particular on the implementation of a system of information on jobs and needs in skills of companies, the improvement of the employability of young graduates, the reinforcement of productive capacities of young people with low qualifications, and the support to the hiring of young people in companies. Axis 4 focuses on the promotion of the employment of socially disadvantaged categories (girls and young people in situation of disability), by proposing notably complementary and qualifying activities. The sixth and last axis focuses on the support of young people to employment through general measures, such as professional qualification stages and school-stages, as well as specific measures intended for young people the most precarious and distant from the labor market. These specific measures are grouped in the Youth Guarantee which aims to offer to 650 000 of these young people disadvantaged a complementary qualifying or retraining formation, a personalized follow-up, and a specific allocation for the insertion in salaried or independent employment (MPJEJSC, 2016b). The Youth Guarantee is a new and innovative professional insertion device inspired by European initiatives to facilitate the access of young people to employment. It translates the commitment of the State vis-à-vis of the youth in the domain of employment. It is issued from the Youth Guarantee which includes several devices such as the Youth Autonomization Guarantee, the Youth Protection Guarantee, and the National Civil Service Guarantee.

Références

- Ahoure, A. (2014), *Etude portant sur l'évaluation des emplois créés par les entreprises enregistrées au guichet unique du CEPICI de décembre 2012 à Aout 2013*, Abidjan: CEPICI.
- Banque mondiale (2016), *Doing Business 2016: Measuring Regulatory Quality and Efficiency*, World Bank, Washington, DC.
- Banque mondiale (2015), *La force de l'éléphant : pour que sa croissance génère plus d'emplois de qualité*, Washington, D.C. : World Bank Group.
- Berge, L. I. O., Bjorvatn, K. & Tungodden, B. (2014). Human and Financial Capital for Microenterprise Development: Evidence from a Field and Lab Experiment. *Management Science*, 61(4), 707-722.
- Bradford W.D. (2007). Distinguishing Economically from Legally Formal Firms: Targeting Business Support to Entrepreneurs in South Africa's Townships. *Journal of Small Business Management*. 45(1): 94-115.
- Bruhn, M., & Zia, B. (2011). Stimulating managerial capital in emerging markets: the impact of business and financial literacy for young entrepreneurs. *World Bank Policy Research Working Paper Series*, N° 5642.
- Cling, J.P., Lagrée, S., Razafindrakoto, M., and Roubaud, F. (2015). *The Informal Economy in Developing Countries*. London . Routledge, Taylor & Francis Group.
- de Mel, S., McKenzie, D., and Woodruff, C. (2014). Business Training and Female Enterprise Start-up, Growth, and Dynamics: Experimental evidence from Sri Lanka. *Journal of Development Economics*, (106):199-210.
- Forum économique mondial (2015), *The Global Competitiveness Report 2015-2016*, WEF, Geneva.
- Hall, G. H. et Patrinos, H. A. (2012), *Indigenous peoples, poverty, and development*, Cambridge University Press.
- Kouakou, K. C. (2006), *Insertion professionnelle des jeunes urbains et politiques active d'emploi en Côte d'Ivoire*, Abidjan: Université Felix Houphouet Boigny.
- Lippman, S. A. et McCall, J. (1976), The economics of jobs search: A survey, *Economic Inquiry*, 14(2), pp. 155-189.
- McKenzie, D. & Woodruff, C. (2014). What Are We Learning from Business Training and Entrepreneurship Evaluations around the Developing World?, *World Bank Research Observer*, 29 (1): 48-82.
- Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement (MEMPD) (2016), *Plan National de Développement (PND) 2016-2020, Tome 2 : Orientations Stratégiques*, Abidjan.
- Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique (MPJEJSC) (2016a), *Stratégie Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes (SNIEJ) 2016-2020*, République de Côte d'Ivoire, Abidjan.

Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique (MPJEJSC) (2016b), *Garantie Jeunes 2016-2020*, République de Côte d'Ivoire, Abidjan.

Nguyen, H.C. et Nordman C.J. (2014), *Household Entrepreneurship and Social Networks: Panel Data Evidence from Vietnam*, DT DIAL 2014/22.

OCDE (2017), *Unlocking the Potential of Youth Entrepreneurship in Developing Countries: From Subsistence to Performance*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2016a), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 1. Évaluation initiale, Les voies de développement*, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264248557-fr>

OCDE (2016b), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 2. Analyse approfondie et recommandations, Les voies de développement*, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264251670-fr>

OCDE (2016c), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 3. De l'analyse à l'action, Les voies de développement*, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264255883-fr>

Parker, S. C. (2009). *The economics of entrepreneurship*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.

Shane, S.A. (2008), *The Illusions of Entrepreneurship: The Costly Myths that Entrepreneurs, Investors, and Policy Makers Live By*, Yale University Press, New Haven, CT.

Chapitre 4. Grossesses précoces, éducation et perspectives d'emploi des adolescentes

Dans le monde, environ 16 millions d'adolescentes âgées de 15 à 19 ans donnent naissance chaque année à un enfant et contribuent pour près de 11 % à la natalité totale. La quasi-totalité de ces naissances ont lieu dans les pays à revenu intermédiaire ou faible où le taux de natalité moyen chez les adolescentes est entre deux et cinq fois supérieur à celui des adolescentes des pays à revenu élevé. L'incidence des grossesses précoces est la plus élevée en Afrique subsaharienne où plus de la moitié des naissances interviennent au cours de l'adolescence².

La lutte contre le phénomène des grossesses précoces constitue un enjeu majeur de société pour nombre de pays africains qui ne doit pas être sous-estimé compte tenu de ses fortes implications à la fois sur le plan microéconomique et macroéconomique. Au niveau individuel, les grossesses précoces peuvent avoir des effets néfastes notamment sur la santé physique et mentale, le développement cognitif et psychosocial, l'éducation et le développement des compétences, et les perspectives d'emploi et de travail décent des adolescentes. Au niveau agrégé, les grossesses précoces constituent un frein à la transition démographique dans la mesure où elles contribuent à maintenir le taux de fertilité à un niveau élevé, donc à accroître la part de la population dépendante, et de ce fait à retarder l'atteinte du dividende démographique.

Ce chapitre se propose d'étudier l'étendue du phénomène des grossesses précoces en Côte d'Ivoire ainsi que ses tenants et aboutissants, en se focalisant en particulier sur ses répercussions sur l'éducation et les perspectives d'emploi des adolescentes. La Côte d'Ivoire a vécu des crises à répétition entre 2002 et 2011 qui ont notamment conduit à la partition du pays en zone gouvernementale au Sud et zone assiégée au Nord. Dans ce contexte et à la sortie du conflit politico-militaire, comment a évolué le phénomène des grossesses précoces et quels en sont les principales causes et facteurs de risque ? De quelle manière impacte-t-il l'éducation et les perspectives d'emploi des adolescentes ? Quelles actions peuvent être menées afin de résorber ce phénomène ? Telles sont les questions centrales auxquelles ce chapitre tente de répondre en s'appuyant sur les dernières données disponibles représentatives au niveau national.

4.1 Fécondité à l'adolescence : le phénomène des grossesses précoces

Les grossesses précoces sont un phénomène préoccupant touchant de nombreuses adolescentes et dont l'ampleur a fortement augmenté au cours de la dernière décennie. Les grossesses précoces font référence au commencement de la vie procréative durant l'adolescence (15-19 ans) et concernent à la fois les adolescentes-mères, celles qui ont déjà eu une naissance vivante, et les adolescentes qui sont enceintes d'un premier enfant. Alors qu'en 2005, lorsque la Côte d'Ivoire était en proie à une crise politico-militaire, les adolescentes n'étaient que 19.6 %, une proportion déjà bien élevée, à avoir commencé leur vie procréative, en 2012 leur nombre a fortement augmenté pour atteindre 31.9 % (graphique 4.1). Cette forte augmentation des grossesses précoces est d'autant plus alarmante que les risques sanitaires encourus sont importants, en premier lieu les risques de complications et de décès chez la mère ainsi que chez l'enfant qui sont en effet nettement accrus lorsque la grossesse et

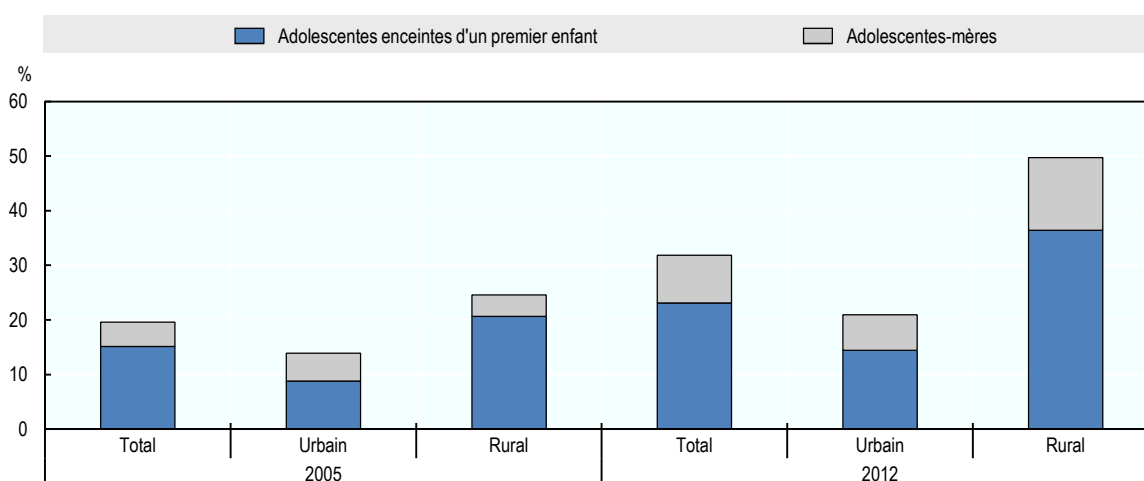
² http://www.who.int/maternal_child_adolescent/topics/maternal/adolescent_pregnancy/fr/

l'accouchement interviennent à un âge précoce³. Les adolescentes ayant commencé leur vie féconde sont principalement des adolescentes-mères et dans une bien moindre mesure des adolescentes enceintes d'un premier enfant.

L'évolution des grossesses précoces est allée de pair avec celle de la fécondité à l'adolescence, définie par le nombre de naissances vivantes pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans. En effet, le taux de fécondité des adolescentes a pratiquement doublé au cours de la période, passant de 75‰ en 2005 à 129‰ en 2012. En 2012, les adolescentes ne représentaient pas moins d'un cinquième de l'ensemble des femmes en âge de procréer (15-49 ans) et contribuaient pour près de 13 % à la fécondité totale (INS et ICF International, 2012).

Ces résultats reflètent à la fois une mutation profonde des comportements des adolescentes et un manque d'efficacité des politiques et programmes en matière de santé sexuelle et reproductive et de planification familiale mis en œuvre par les gouvernements successifs, et qui ont connu un essor depuis le milieu des années 1990, pour enrayer la forte progression des grossesses précoces.

Graphique 4.1. Incidence des grossesses précoces selon le milieu de résidence



Source : EIS 2005 et EDS 2011-12.

Les grossesses précoces non désirées sont fréquentes, illustrant les difficultés des adolescentes à maîtriser leur fécondité. En 2012, plus de quatre adolescentes sur dix déclaraient n'avoir pas commencé leur vie féconde au moment voulu, ayant préféré que cela se produise plus tard. Les grossesses précoces non désirées sont particulièrement fréquentes chez les adolescentes les plus jeunes (58.9 % à l'âge de 15 ans et 54.1 % à l'âge de 16 ans) et parmi celles résidant en milieu urbain (47.9 %). Ces adolescentes semblent donc rencontrer davantage de difficultés à maîtriser leur fécondité et satisfaire leurs besoins en matière de contraception et de planification familiale. Cette situation peut pousser les adolescentes à avoir recours à l'avortement, un acte illégal en Côte d'Ivoire sauf si la vie de la mère est en jeu, avec les risques que cela comporte. Bien que l'incidence des grossesses non désirées à l'adolescence diminue

³ Les problèmes de santé qui peuvent affecter la mère suite à une grossesse survenue au cours de l'adolescence incluent l'anémie, le paludisme, le VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles, l'hémorragie post-partum et les troubles mentaux tels que la dépression. Concernant l'enfant, les risques de mortalité et de décès dans les premières semaines de vie, de naissance prématurée, de faible poids à la naissance et d'asphyxie néonatale sont accrus lorsque la mère est adolescente. En outre, ces risques sont aggravés si l'adolescente consomme du tabac et de l'alcool en étant enceinte, des comportements que les adolescentes enceintes sont plus susceptibles d'adopter que les femmes plus âgées.

(http://www.who.int/maternal_child_adolescent/topics/maternal/adolescent_pregnancy/fr/)

avec l'âge, l'on observe une recrudescence du phénomène chez les adolescentes âgées de 18 ans, ce qui correspond à l'âge légal du mariage pour les femmes en Côte d'Ivoire. À cet âge, nombre d'adolescentes se marient en effet et peuvent être amenées à procréer sans que cela résulte d'un choix propre.

Les grossesses précoces sévissent en premier lieu dans les zones rurales et affectent de façon disproportionnée certaines catégories d'individus. Les grossesses précoces sont nettement plus répandues dans le milieu rural où elles enregistrent en outre une très forte progression qui dépasse largement celle observée en milieu urbain. L'écart qui était déjà prononcé en 2005 s'est en effet fortement creusé en 2012 où l'incidence des grossesses précoces s'est élevée à 49.7 % dans les zones rurales contre seulement 21 % dans les zones urbaines (graphique 4.1).

Outre le milieu de résidence, d'autres facteurs semblent favoriser la survenue des grossesses précoces, notamment la pauvreté des ménages, le manque d'éducation et l'âge des adolescentes (tableau 4.1). En effet, l'incidence des grossesses précoces augmente progressivement avec le niveau de pauvreté des ménages, atteignant 59.2 % en 2012 parmi les adolescentes issues des ménages les plus pauvres. De même, les adolescentes sont d'autant plus susceptibles de commencer leur vie féconde que leur niveau d'éducation est bas, celles n'ayant bénéficié d'aucune instruction étant les plus concernées par cette situation, à hauteur de 42 % en 2012. Par ailleurs, l'incidence des grossesses précoces augmente significativement avec l'âge des adolescentes. En 2012, elle n'était que de 7 % parmi les adolescentes âgées de 15 ans tandis qu'elle s'élevait à 56.4 % chez leurs aînées âgées de 19 ans.

Tableau 4.1. Incidence des grossesses précoces pour différentes catégories d'adolescentes, %

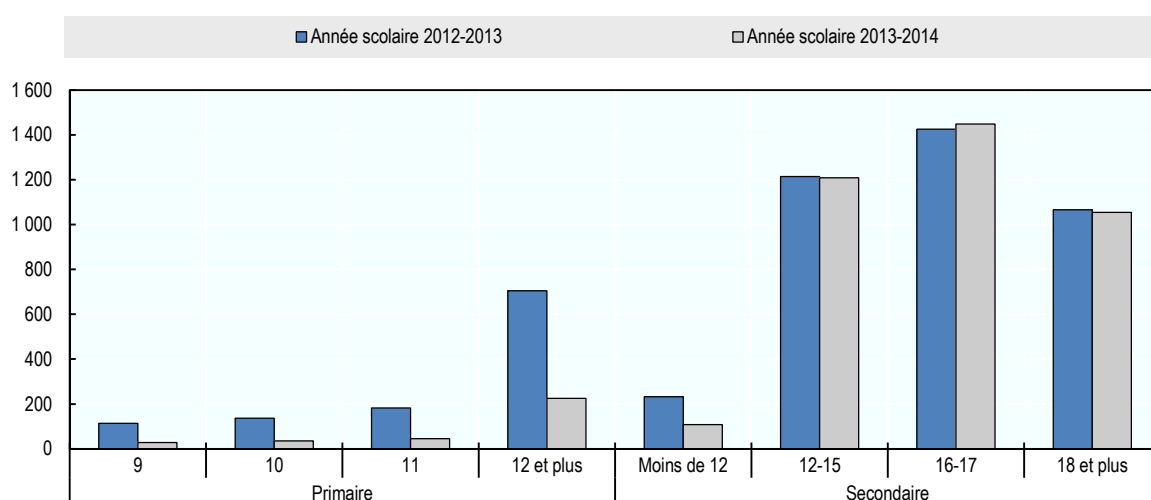
	2005	2012	
Âge	15	4.2	7.0
	16	9.0	12.7
	17	19.8	29.9
	18	30.8	47.8
	19	30.8	56.4
Niveau d'instruction	Aucun	33.7	42.0
	Primaire	20.9	38.4
	Secondaire et plus	5.6	15.0
Niveau de pauvreté	Très pauvre	30.1	59.2
	Pauvre	29.9	49.6
	Moyen	18.9	31.8
	Riche	19.8	25.1
	Très riche	7.9	15.7
Total	19.6	31.9	

Source : EIS 2005 et EDS 2011-12.

Les tendances observées entre 2005 et 2012 montrent que la pauvreté de ménages, le manque d'instruction et l'âge des adolescentes ont un poids croissant sur la précocité de la fécondité mais également que les adolescentes les plus éduquées, celles issues des ménages les plus aisés, et les adolescentes les plus jeunes sont de moins en moins épargnées par les grossesses précoces. Les disparités régionales sont également significatives. En 2012, les régions Ouest, Centre-Ouest, Centre et Sud-Ouest étaient les plus touchées par les grossesses précoces tandis que la ville d'Abidjan et la région Nord étaient les moins affectées. Entre 2005 et 2012, le phénomène des grossesses précoces s'est amplifié dans la quasi-totalité des régions du pays, et de façon très marquée dans les régions Centre-Ouest et Centre.

Les grossesses précoces en milieu scolaire sont en diminution mais restent néanmoins à des niveaux inquiétants. Le ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique a recensé un total de 4 153 cas de grossesses précoces en milieu scolaire dans le primaire et le secondaire au cours de l'année académique 2013-2014, soit 923 cas de moins par rapport à l'année précédente (graphique 4.2). La baisse a été drastique dans le primaire et a concerné les élèves à tout âge et niveau d'étude, notamment ceux âgés de 12 ans et plus qui sont pour la plupart inscrits en classe de CM2 et pour lesquels les cas de grossesses précoces recensés ont chuté de 705 à 225 entre les deux années scolaires. Malgré ces progrès encourageants, des cas de grossesses à un âge très précoce, dès 9 ans, continuent à être enregistrés.

Graphique 4.2. Répartition des grossesses par âge au primaire et au secondaire



Source : Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DSPS) du ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique (MENET), 2015.

Le nombre de grossesses précoces recensées augmente avec l'âge et le niveau d'étude des élèves, avec une forte progression dans le secondaire à partir de l'âge de 12 ans où nombre d'adolescentes ont déjà atteint la puberté et deviennent sexuellement actives. Contrairement au primaire, la diminution du nombre de cas de grossesses précoces dans le secondaire a été relativement modeste, et a même enregistré une légère hausse parmi les élèves de la tranche d'âge 16-17 ans. Malgré les efforts du gouvernement qui a décidé en 2014 de sévir en punissant les auteurs de grossesses en milieu scolaire et les récents progrès observés, les adolescentes scolarisées sont toujours trop nombreuses à avoir commencé précocement leur vie féconde. Les grossesses précoces peuvent affecter sérieusement les performances académiques des adolescentes, limiter leur fréquentation scolaire et conduire à l'abandon des études.

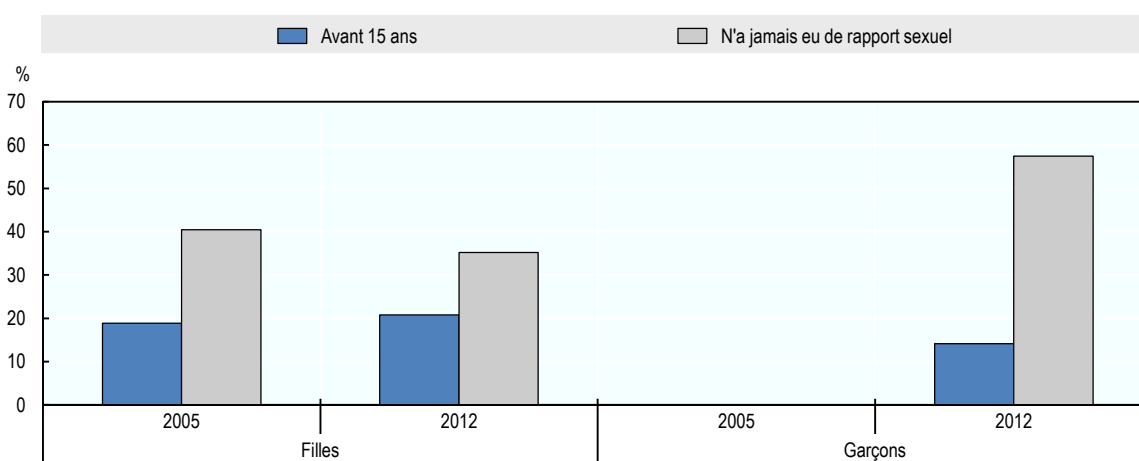
Sur le plan géographique, les zones situées au nord de la Côte d'Ivoire, telles que Minignan, Touba, Séguéla, Odienné, Mankono et Bouna, où les taux de scolarisation sont faibles, sont les moins concernées par les grossesses en milieu scolaire qui se concentrent principalement dans le centre et le sud-est du pays. Cependant, c'est dans le sud, et notamment à Abidjan, Divo, Gagnoa et Soubré, que l'on observe une baisse importante des grossesses recensées en milieu scolaire. Une hausse significative a en revanche été enregistrée dans des zones plus septentrionales du pays telles que Man, Bondoukou, Dimbokro, Korhogo, Abengourou.

4.2 Comportements à risque et autres facteurs associés aux grossesses précoces

Sexualité

La primo-sexualité précoce est fréquente chez les adolescentes et augmente significativement le risque de grossesse. En 2012, près des deux-tiers des adolescentes avaient déjà eu des rapports sexuels, et plus d'une sur cinq les avaient eu avant d'atteindre l'âge de 15 ans (graphique 4.3). Ces chiffres sont supérieurs à ceux de 2005, ce qui signifie que les adolescentes deviennent sexuellement actives de plus en plus jeunes. Par ailleurs, les adolescentes ont leurs premiers rapports sexuels bien avant les garçons de leur âge. En 2012, la moitié d'entre eux n'étaient en effet pas encore sexuellement actifs, et seulement 14 % avaient eu une première expérience sexuelle avant leur quinzième anniversaire.

Graphique 4.3. Part des adolescents n'ayant jamais eu de rapport sexuel et part des adolescents ayant eu leur premier rapport sexuel avant 15 ans



Note : Données non disponibles pour les garçons en 2005. Source : EIS 2005 et EDS 2011-12.

Le développement corporel et les premières règles qui surviennent à la puberté marquent l'éveil sexuel des adolescentes ainsi que le début de la vie reproductive et déterminent l'aspiration à une sexualité précoce (Seck et al., 2001). L'âge moyen des premières règles a considérablement diminué au cours des dernières décennies. Celui-ci se situe généralement autour de 12-14 ans, mais dans certains cas, recensés notamment en milieu scolaire, les premières règles peuvent survenir à un âge très précoce, dès l'âge de 9 ans. Dans d'autres cas, elles peuvent avoir lieu tardivement lorsque l'adolescente a déjà atteint un âge avancé. Ces variations s'expliquent en partie par les conditions de vie, en particulier la malnutrition qui tend à élever l'âge aux premières menstrues (Frisch, 1975 ; Tapinos, 1985). Le fait que les adolescentes soit pubères de plus en plus tôt modifie leurs comportements sexuels en les incitant à avoir une primo-sexualité à un âge de plus en plus jeune, favorisant ainsi la survenue de grossesses précoces. Les adolescents d'aujourd'hui, y compris les garçons, ont en effet une primo-sexualité bien plus précoce que la génération précédente (Renoton-Lépine, 2010). En 2012, l'âge médian des adolescentes au premier rapport sexuel s'élevait à 15 ans tandis qu'il avoisinait 17 ans pour leurs aînées en âge de procréer.

En l'absence de contraception, l'activité sexuelle, d'autant plus lorsqu'elle débute précocement, est un facteur majeur d'exposition au risque de grossesse ainsi que de maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH notamment. Les données montrent effectivement que les adolescentes ayant commencé leur vie féconde ont une primo-sexualité plus précoce que les autres, et que cet écart s'est accentué dans le temps. En 2005, 37,6 % des adolescentes mères ou enceintes avaient débuté leur vie sexuelle

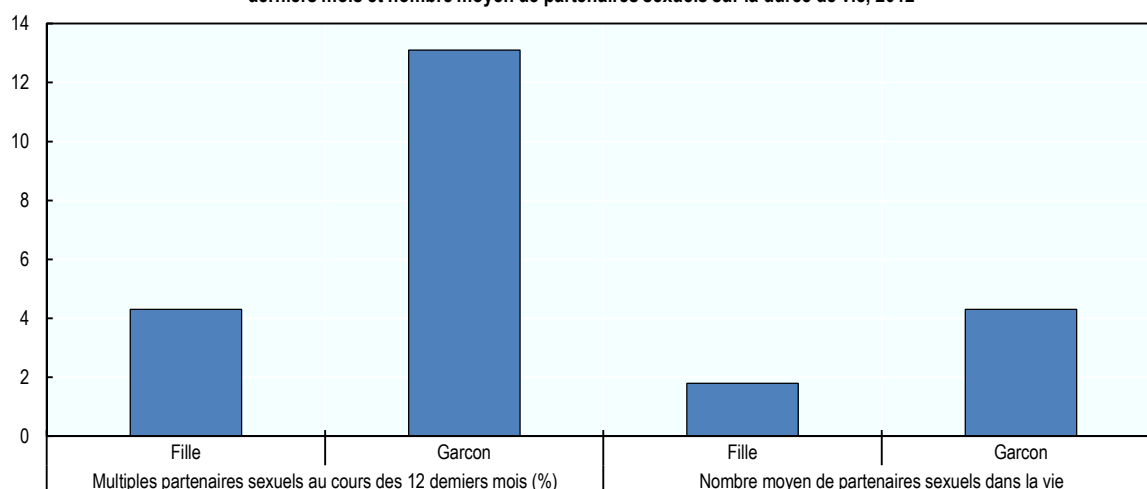
avant l'âge de 15 ans contre 14.6 % pour le reste des adolescentes. En 2012, les chiffres s'élevaient, respectivement, à 39.7 % et 12.9 %. L'analyse économétrique des déterminants des grossesses précoces pour l'année 2012 révèle en outre qu'une primo-sexualité avant l'âge de 15 ans augmente de 17.2 % la probabilité de tomber enceinte à l'adolescence.

L'environnement dans lequel les adolescentes se développent influence leurs comportements, notamment ceux liés à la sexualité. Le milieu de résidence en particulier semble affecter significativement l'âge aux premiers rapports sexuels des adolescentes. Celles résidant en milieu rural débutent en effet nettement plus tôt leur vie sexuelle que leurs consœurs des villes. En outre, la primo-sexualité précoce des adolescentes dans les zones rurales s'est clairement accentuée entre 2005 et 2012, creusant davantage l'écart avec le milieu urbain où la situation est restée relativement stable. La pauvreté des ménages et le manque d'instruction des adolescentes tendent également à tirer vers le bas l'âge auquel ces dernières débutent leur vie sexuelle.

L'instabilité de la sexualité caractérisée par le multi-partenariat concerne un nombre très limité d'adolescentes et n'a pas d'incidence significative sur les grossesses précoces. La multiplicité des partenaires sexuels n'est pas exempte d'un certain nombre de risques, notamment celui de contracter le VIH ou d'autres infections sexuellement transmissibles. Ces risques sont d'autant plus importants que les rapports sexuels sont non protégés. Le multi-partenariat, en tant qu'indicateur de l'intensité de l'activité sexuelle des adolescentes, peut également favoriser la survenue des grossesses précoces.

En Côte d'Ivoire, la sexualité des adolescentes est assez stable, la multiplicité des partenaires sexuels étant peu commune. En effet, les adolescentes étaient seulement 4 % en 2012 à avoir eu au moins deux partenaires sexuels au cours des douze derniers mois, et avaient eu en moyenne 1.8 partenaires sexuels dans leur vie (graphique 4.4). Les adolescents ont en revanche une sexualité nettement plus instable en multipliant beaucoup plus les partenaires sexuels (Akoto et al., 2000). Le multi-partenariat chez les adolescentes est en outre un phénomène en nette régression par rapport à 2005 où ces dernières comptaient en moyenne 2.9 partenaires sexuels dans leur vie. La stabilité sexuelle des adolescentes ne change pas significativement selon le milieu de résidence. En revanche, elle tend à se fragiliser chez les adolescentes instruites qui sont en effet nettement plus enclines à multiplier les partenaires sexuels par rapport à celles qui n'ont jamais eu l'opportunité d'aller à l'école.

Graphique 4.4. Pourcentage des adolescents ayant eu au moins deux partenaires sexuels au cours des 12 derniers mois et nombre moyen de partenaires sexuels sur la durée de vie, 2012



Note : le nombre moyen de partenaires sexuels sur la durée de vie est calculé en prenant en compte uniquement les individus qui ont déjà eu un rapport sexuel. Source : EIS 2005 et EDS 2011-12.

Le multi-partenariat ne semble pas affecter significativement le risque de grossesse précoce. Les adolescentes ayant commencé leur vie féconde ont eu en moyenne 1.9 partenaires sexuels dans leur vie contre 1.7 pour le reste des adolescentes, la différence étant donc relativement modeste. En outre, la fécondité joue un rôle stabilisateur sur la sexualité des adolescentes. Ces dernières tendent effectivement à limiter le nombre de partenaires sexuels une fois devenue mère ou tombée enceinte.

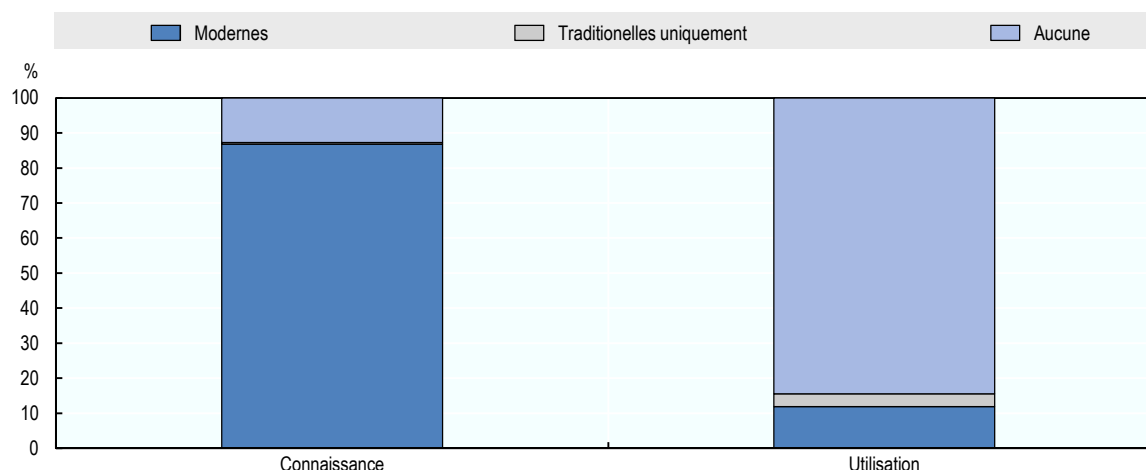
Le multi-partenariat est néanmoins un phénomène préoccupant concernant les adolescentes dans la mesure où, contrairement aux adolescents, elles font rarement usage du préservatif, et de ce fait courent un risque sérieux de tomber enceinte ou d'être infectées par une maladie sexuellement transmissible. En 2012, moins d'un tiers des adolescentes qui ont eu de multiples partenaires sexuels au cours des douze derniers mois a utilisé le préservatif lors du dernier rapport sexuel. La situation est radicalement différente pour les adolescents qui sont plus des deux tiers à avoir déclaré s'être protégé en utilisant un préservatif lors du dernier rapport sexuel. L'utilisation du préservatif à l'adolescence est plus fréquente en milieu urbain et augmente avec le niveau d'instruction.

Contraception et planification familiale

Les adolescentes ont un niveau de connaissance élevé des méthodes contraceptives modernes. Les moyens de contraception sont divers et regroupés en deux catégories : les méthodes contraceptives modernes et les méthodes contraceptives traditionnelles. Les méthodes contraceptives modernes ont une durée d'action qui peut être courte ou longue. Celles dont la durée d'action est courte sont le condom féminin, le condom masculin, le diaphragme, les injectables, la méthode de l'Allaitement Maternel et de l'Aménorrhée (MAMA), la mousse/gelée, la pilule et la pilule du lendemain. Le Dispositif Intra Utérin (DIU), les implants, la stérilisation féminine et la stérilisation masculine ont en revanche une durée d'action longue. Les méthodes contraceptives traditionnelles comprennent le rythme ou continence périodique et le retrait ou coït interrompu. Les méthodes contraceptives traditionnelles sont plus accessibles mais relativement peu fiables. La continence périodique par exemple suppose une bonne connaissance du cycle d'ovulation et de la période féconde qui sont propres à chaque femme. En 2012, moins d'un tiers des femmes en âge de procréer avaient une bonne connaissance de leur période féconde, et parmi les utilisatrices de la continence périodique elles n'étaient pas plus d'une sur deux ; ces chiffres ayant peu évolués ces vingt dernières années.

En 2012, 86.9 % des adolescentes connaissaient au moins une méthode contraceptive moderne (graphique 4.5). Elles n'étaient que 12.7 % à ne connaître aucune méthode contraceptive, et moins de 1 % à connaître uniquement des méthodes contraceptives traditionnelles. La connaissance de méthodes contraceptives modernes par les adolescentes était déjà élevée en 1998, et a légèrement augmenté depuis. Les actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de santé sexuelle et reproductive ont donc vraisemblablement aidé les adolescentes à se familiariser davantage avec les outils de planification familiale et contribué de ce fait à la prévention des grossesses précoces. Ces résultats sont d'autant plus positifs que la connaissance de méthodes contraceptives efficaces est indispensable pour que les adolescentes puissent maîtriser leur fécondité, planifier les naissances, et éviter les grossesses précoces non désirées. La connaissance de méthodes contraceptives modernes chez les adolescentes augmente avec l'âge, le niveau d'éducation et le niveau de vie des ménages. Elle est par ailleurs nettement plus élevée en milieu urbain.

Graphique 4.5. Connaissance et utilisation de méthodes contraceptives chez les adolescentes en 2012



Note: Seules les adolescentes sexuellement actives sont prises en compte. Source : EDS 2011-12.

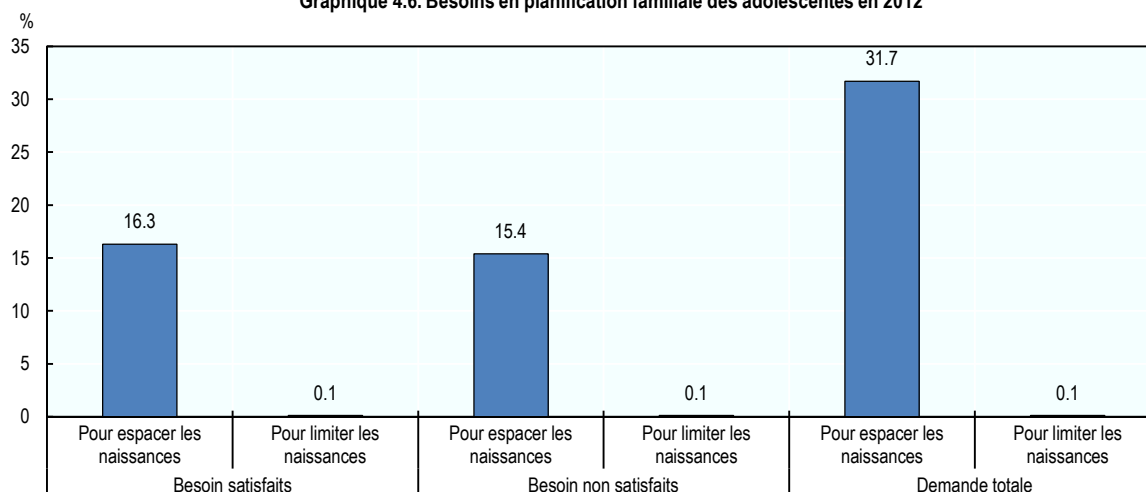
Malgré une connaissance élevée, les adolescentes sont peu nombreuses à avoir recours à des méthodes contraceptives modernes. En 2012, seulement 15.5 % des adolescentes utilisaient la contraception (graphique 4.5). 11.9 % avaient recours à des méthodes modernes et 3.6 % à des méthodes traditionnelles. Les méthodes modernes les plus couramment utilisées par les adolescentes sont le condom et la pilule. Concernant les méthodes traditionnelles, la continence périodique est la plus fréquente à l'adolescence. Comme pour la connaissance, l'utilisation de méthodes contraceptives modernes par les adolescentes est plus élevée en milieu urbain et augmente avec l'âge, le niveau d'éducation et le niveau de vie des ménages.

Entre 1998 et 2012, les adolescentes ont progressivement délaissé les méthodes contraceptives traditionnelles pour recourir principalement aux méthodes modernes dont l'utilisation a légèrement augmenté au cours de la période. Malgré cette évolution positive, l'utilisation de méthodes contraceptives modernes demeure très faible chez les adolescentes. La disponibilité de services en planification familiale et l'accessibilité des méthodes contraceptives modernes restent limitées et insuffisantes, rendant les adolescentes d'autant plus vulnérables face aux grossesses précoces ainsi qu'aux maladies sexuellement transmissibles. Les connaissances en matière de contraception ne suffisent pas en effet. Le risque de grossesse précoce est 19.5 % plus élevé lorsque les adolescentes connaissent mais n'emploient pas de méthodes contraceptives modernes. En revanche, ce risque est réduit de 23.5 % lorsque les adolescentes à la fois connaissent et utilisent de telles méthodes.

L'émergence des méthodes modernes a donné lieu à la seconde révolution contraceptive permettant aux femmes d'avoir un contrôle effectif de leur fécondité (Leridon et al., 1987). La contraception moderne, dont l'efficacité est indéniable notamment par rapport aux méthodes traditionnelles, permet aux femmes de devenir infertiles durant toute la période qui encadre son action et par conséquent d'avoir des rapports sexuels sans risque. Cependant, la contraception, y compris les méthodes modernes, n'est pleinement efficace que si elle est utilisée correctement. Concernant les adolescentes, on constate d'une part qu'elles ont davantage recours à des méthodes contraceptives modernes dont la durée d'action est courte, principalement le condom et la pilule, donc moins efficaces dans le temps par rapport à d'autres méthodes à plus longue échéance. D'autre part, les adolescentes souvent n'utilisent pas de façon optimale les méthodes contraceptives auxquelles elles ont recours, notamment en observant un délai entre le début des relations sexuelles et l'utilisation de la contraception, en utilisant la contraception de façon irrégulière ou en l'arrêtant prématurément (Blais, 2005).

En somme, la faible utilisation ainsi que l'utilisation inadéquate des méthodes contraceptives modernes, des phénomènes de grande ampleur chez les adolescentes, sont des facteurs majeurs d'exposition au risque de grossesse précoce et non désirée. Les services de planification familiale s'adressent généralement aux femmes mariées. Les adolescentes y sont relativement peu intégrées et disposent par conséquent de connaissances et de moyens réduits pour maîtriser leur fécondité.

Graphique 4.6. Besoins en planification familiale des adolescentes en 2012



Note: Les besoins des adolescentes en planification familiale sont estimés parmi celles qui étaient en union au moment de l'enquête. Source : EDS 2011-12.

Les besoins des adolescentes en matière de planification familiale sont dans une large mesure insatisfaits. L'évaluation des besoins des adolescentes en planification familiale et la mesure dans laquelle ces derniers sont satisfaits mettent encore plus en lumière le lien étroit qui existe entre la non-utilisation de la contraception notamment en raison de sa faible accessibilité et le risque de grossesse précoce non désirée.

La demande totale des adolescentes en planification familiale, définie par le pourcentage d'adolescentes en union souhaitant espacer ou limiter les naissances, s'élevait à 31.8 % en 2012 (graphique 4.6). Une infime partie ne souhaitait pas ou plus avoir d'enfants, la quasi-totalité des besoins des adolescentes en planification familiale concernant l'espacement ou le report des naissances. Autrement dit, près d'une adolescente en union sur trois en 2012 déclarait vouloir attendre au moins deux ans avant la naissance de leur premier enfant ou de l'enfant suivant pour celles qui avaient déjà procréé. Pourtant, les adolescentes étaient seulement 16.4 % à avoir des besoins satisfaits en planification familiale, c'est-à-dire à recourir à la contraception pour éviter de tomber enceinte. Pas moins de 15.5 % des adolescentes avaient donc des besoins non satisfaits en planification familiale, un pourcentage bien élevé et qui vient en outre s'ajouter au faible niveau de prévalence contraceptive documenté précédemment.

Les besoins des adolescentes en planification familiale sont donc importants mais non satisfaits pour une grande partie d'entre eux. Ce constat pointe de nouveau du doigt les difficultés d'accès des adolescentes à la contraception et la nécessité d'accroître l'offre de services en matière de planification familiale envers cette population afin de l'aider à mieux satisfaire ses besoins et limiter l'étendue des grossesses précoces non désirées. La crise post-électorale qui a frappé la Côte d'Ivoire au cours de la décennie passée a entraîné l'arrêt et la destruction de nombreux services y compris ceux destinés à la planification familiale, notamment dans les zones occupées à l'intérieur du pays. L'offre limitée de services de santé, et en particulier de services en planification familiale, s'explique donc dans une grande mesure par la situation de reconstruction post-conflit du pays et la nécessité de rebâtir quantité

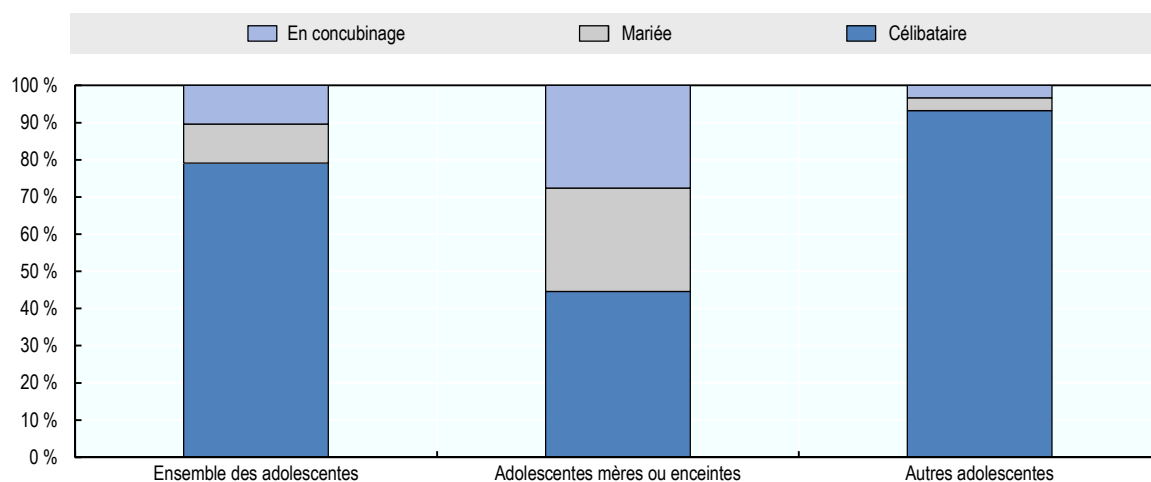
d'installations endommagées ou détruites, notamment dans les zones les plus affectées durant le conflit.

Mariage précoce

Le concubinage et le mariage à un âge précoce favorisent grandement la survenue de grossesses à l'adolescence. Les données relatives à la nuptialité sont inquiétantes en Côte d'Ivoire. En 2012, 12 % des femmes étaient mariées à l'âge de 15 ans et 36 % avant l'âge de 18 ans. En outre, la moitié d'entre elles s'étaient déjà mises en ménage pour la première fois avant l'âge de 20 ans. Pourtant la législation est assez stricte dans ce domaine en établissant l'âge minimum du mariage à 18 ans pour les femmes et 20 ans pour les hommes, avec pour obligation le consentement parental jusqu'à l'âge de 21 ans, et en interdisant le mariage précoce et forcé ainsi que le paiement de la dote. En réalité ces dispositions légales sont rarement appliquées, le droit règlementaire faisant souvent place au droit coutumier. La loi en vigueur autorise en fait le procureur de la République à accorder des dispenses pour « motifs graves » non spécifiés, créant ainsi un vide juridique auquel les juges ont parfois recours pour autoriser des mariages en dessous de l'âge légal qui sont motivés par des raisons religieuses ou coutumières (MGAfrica, 2014). Mises à part ces exceptions accordées par la jurisprudence, les mariages coutumiers dont la fréquence est élevée, notamment dans les zones rurales où une forte majorité des mariages repose effectivement sur le droit coutumier, ne sont pas reconnus par la loi, donc illégaux, et par conséquent ne sont pas enregistrés dans le registre d'état civil. Dans ce contexte, il devient difficile de protéger les femmes et faire respecter les droits auxquels elles peuvent prétendre en tant qu'épouse selon le droit règlementaire.

Bien que le célibat reste la norme chez les adolescentes, une part significative d'entre elles était mariée ou vivait en concubinage en 2012, respectivement 10.5 % et 10.4 % (graphique 4.7). Le concubinage et surtout le mariage sont nettement plus fréquents parmi les adolescentes plus âgées, peu ou pas instruites, résidant en milieu rural ou issues de familles moins aisées. Plus d'un quart des adolescentes mariées l'ont été avant d'atteindre l'âge de 18 ans et par conséquent ont contracté un mariage illégal. Une proportion non négligeable d'adolescentes sont déjà mariées à l'âge de 16 ans (4.5 %), et à 17 ans, alors que l'âge légal du mariage n'est toujours pas atteint, cette proportion fait plus que doubler (9.5 %). En considérant également les adolescentes vivant en concubinage avec leur partenaire, il résulte qu'une part considérable d'adolescentes, plus d'une sur quatre, a quitté le foyer parental et est entrée en union avant même d'avoir 18 ans.

Graphique 4.7. Distribution des adolescentes selon le statut marital en 2012



Note: Par célibataire nous faisons référence aux adolescentes qui ne sont jusqu'alors jamais entrées en union, que ce soit dans le cadre du concubinage ou du mariage. Source : EDS 2011-12.

La mise en ménage et le mariage précoce sont des phénomènes en diminution mais qui restent de grande ampleur en Côte d'Ivoire, et qui pénalisent fortement les adolescentes. Le mariage précoce est notamment associé à un niveau de vie moins élevé, une fréquentation scolaire moindre, et une plus forte participation sur le marché du travail, sans compter une fécondité plus élevée, la maternité allant dans la plupart des cas de pair avec le mariage. En particulier, le mariage précoce en Côte d'Ivoire conduit nombre d'adolescentes à quitter prématurément l'école, donc à atteindre des niveaux d'éducation moins élevés et par conséquent à être moins lettrées et instruites, et à continuer à entrer prématurément sur le marché du travail afin de subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leur progéniture, en occupant un emploi qui est souvent de faible qualité et peu productif (Malé and Wodon, 2016).

Les données montrent un lien évident entre la mise en ménage ou le mariage et les grossesses précoces. En 2012, la majorité des adolescentes mères ou enceintes vivaient avec leur partenaire (55.4 %), à parts égales en tant que concubines (27.6 %) et femmes mariées (27.8 %), tandis que la quasi-totalité des adolescentes qui n'avaient pas commencé leur vie féconde (93.3 %) n'étaient pas encore entrées en union (graphique 4.7). En outre, l'analyse économétrique des déterminants des grossesses précoces montre que le risque pour les adolescentes de commencer leur vie féconde augmente de 25.3 % lorsqu'elles sont mariées et de 30.7 % lorsqu'elles vivent en concubinage. En somme, la mise en ménage et le mariage à l'adolescence sont des déterminants forts et directs des grossesses précoces. Pour réduire l'ampleur de ce phénomène, dont les conséquences négatives à la fois sur la mère et sa progéniture peuvent se faire sentir tout au long du cycle de vie, il est indispensable de mieux faire appliquer la loi, notamment en s'efforçant davantage pour que celle-ci prévaille sur le droit coutumier de manière à ce que les adolescentes ne puissent pas contracter mariage avant d'atteindre la majorité à 18 ans et le fassent uniquement dans le cadre protecteur offert par le droit réglementaire.

Violence domestique

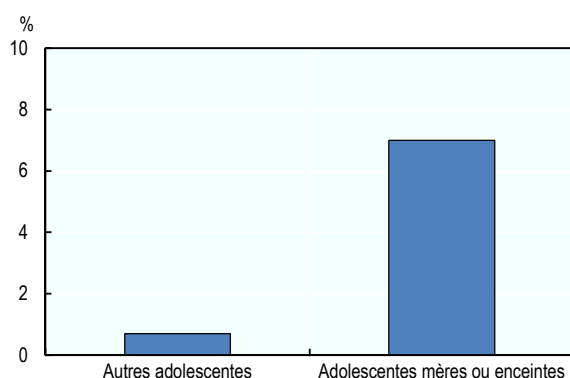
Les adolescentes victimes de violence sexuelle de la part de leur conjoint courent un risque élevé de tomber enceinte précocement. La législation en vigueur en Côte d'Ivoire ne punit pas explicitement la violence conjugale qui est considérée dans les faits comme un problème qui doit se résoudre au sein du ménage (OCDE, 2014). En outre, les femmes qui ont été violentées par leur partenaire sont doublement pénalisées dans la mesure où elles sont souvent sévèrement stigmatisées par l'entourage et la société pour cela, étant davantage blâmées que considérées comme victimes, et en conséquence sont peu disposées à dénoncer les faits auprès des autorités. Les femmes mêmes estiment dans une large proportion (48 % en 2012) que les agressions physiques perpétrées par leur partenaire à leur rencontre sont justifiées pour une raison ou une autre. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de constater que la violence domestique soit une pratique courante en Côte d'Ivoire. En 2012, une femme sur quatre déclarait avoir été victime de violence physique par son partenaire au cours de sa vie, et une sur cinq au cours des douze derniers mois.

La violence sexuelle au sein du ménage est également très répandue. Le viol est sévèrement puni en Côte d'Ivoire, en particulier lorsque la victime est un mineur âgé de moins de 15 ans, mais lorsque celui-ci intervient dans le cadre conjugal il n'est pas considéré comme un acte pénalement répréhensible (CEDAW, 2011). La lutte contre la violence sexuelle à l'encontre des femmes est d'autant plus difficile que le code pénal ne définit pas ce qu'est un viol, ce qui a pour conséquence de limiter l'accès des victimes à la justice ainsi que les possibilités pour ces dernières d'obtenir gain de cause auprès de celle-ci. En outre, en raison du conflit civil récent et de la reconstruction fragile du pays qui s'est ensuivie, la législation contre la violence sexuelle a été difficilement applicable et la plupart des auteurs de viol n'ont pas été poursuivis en justice. Ces derniers ont notamment pu bénéficier de l'amnistie accordée en 2007

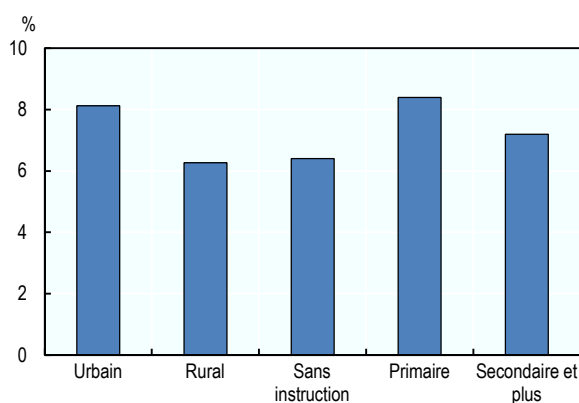
à tous les acteurs du conflit. Bien que les statistiques manquent, de nombreux témoignages révèlent que la violence domestique et le viol étaient monnaie courante tout au long du conflit.

La violence conjugale, qu'elle soit physique, sexuelle ou émotionnelle, n'est pas uniquement un mal en soi en nuisant à la santé des femmes, tant sur le plan physique que psychologique, mais également une condition dramatique de soumission qui impacte lourdement sur leurs perspectives d'inclusion sociale (Cerise et al., 2013). En 2012, les adolescentes qui ont déjà enfanté sont moins nombreuses à subir une violence quelconque de la part de leur conjoint (22.7 %) que le reste des adolescentes en union (35.7 %). Ce constat est valable quel que soit l'âge des adolescentes. Par ailleurs, qu'elles aient déjà commencé leur vie féconde ou pas, la violence conjugale devient plus fréquente à mesure que les adolescentes avancent en âge.

Graphique 4.8. Part des adolescentes en union victimes de violence sexuelle de la part de leur partenaire en 2012



Graphique 4.9. Incidences de la violence sexuelle conjugale chez les adolescentes mères ou enceintes en 2012



Source : EDS 2011-12.

Cependant, la violence sexuelle à l'encontre des adolescentes, bien que peu répandue, touche davantage les adolescentes ayant déjà commencé leur vie féconde. En 2012, 7.0 % d'entre elles subissaient ce traitement par leur partenaire contre seulement 0.7 % pour les autres adolescentes en union (graphique 4.8). Malgré son ampleur limitée, l'impact de la violence sexuelle au sein du ménage sur le risque de grossesse précoce des adolescentes est très significatif. Les résultats économétriques pour l'année 2012 montrent en effet que les adolescentes victimes de violence sexuelle infligée par leur conjoint ont une probabilité 38.8 % supérieure de tomber enceinte précocement.

Toutes les adolescentes mères ou enceintes ne courent pas le même risque d'être affectées par la violence sexuelle dans le cadre conjugal. Les plus exposées sont celles qui sont éduquées et qui résident en milieu urbain (graphique 4.9). L'éducation ne semble donc pas jouer un rôle protecteur à l'égard des adolescentes. Les normes sociales et culturelles qui imposent à la femme de rester au foyer pour s'occuper et prendre soin des enfants et de laisser l'homme assurer seul le gagne-pain de la famille sont probablement à l'œuvre. En effet, les adolescentes ne sont pas uniquement pénalisées par les grossesses précoces mais également par ces normes sociales et culturelles qui compromettent d'autant plus leur inclusion sociale en les empêchant de devenir des membres actifs de la société.

Finalement, bien que les violences physique et émotionnelle soient globalement moins fréquentes chez les adolescentes qui ont déjà commencé leur vie féconde, il est frappant de constater que ces dernières sont en plus grand nombre victimes d'agressions physiques sévères infligées par leur partenaire. Ce type d'agressions, qui incluent les tentatives d'étranglements ou de brûlures ainsi que les menaces ou les attaques à l'aide d'une arme, est rare mais concerne néanmoins 4.1 % des adolescentes mères ou enceintes contre 3.0 % des autres adolescentes en union.

Conditions socioéconomiques

Les conditions socioéconomiques ainsi que d'autres facteurs liés au cadre de vie des adolescentes influencent indirectement la survenue des grossesses précoces. La fécondité à l'adolescence n'est en effet pas uniquement attribuable aux comportements sexuels des adolescentes ou à d'autres facteurs d'exposition directe au risque de grossesse précoce tels que ceux discutés précédemment. Le niveau de vie des ménages notamment, qui dépend des ressources économiques engendrées par ces derniers, conditionne l'accès aux biens et services de base et influencent les comportements des adolescentes ainsi que toute une série de facteurs, allant de la primo-sexualité précoce à l'utilisation de la contraception en passant par le mariage précoce et la violence sexuelle infligée par le conjoint, qui à leur tour déterminent de façon directe la précocité de la maternité. Les données de 2005 et surtout celles de 2012 montrent de façon explicite que plus le niveau de vie des ménages est bas plus les adolescentes sont susceptibles de contracter une grossesse précoce. En 2012, les grossesses précoces concernaient six adolescentes sur dix issues des ménages les plus pauvres contre moins de 16 % des adolescentes appartenant aux familles les plus aisées. Le bien-être économique du ménage assure donc un environnement protecteur à l'adolescente en limitant fortement le risque de précocité de la fécondité.

De même, le lieu de résidence, que ce soit le milieu ou la région, détermine le cadre de vie des adolescentes et influe par ricochet sur le risque de grossesse précoce. Les adolescentes résidant dans les zones rurales sont beaucoup plus exposées aux grossesses précoces que celles vivant en milieu urbain. En 2012, près d'une adolescente sur deux dans les campagnes avait déjà commencé leur vie féconde contre à peine plus d'une sur cinq dans les villes. La modernisation qui accompagne l'urbanisation, avec un accès accru à l'information ainsi qu'à un certain nombre d'infrastructures et de services, tend à réduire le phénomène des grossesses précoces. La ville d'Abidjan par exemple, qui constitue la zone la plus urbanisée de la Côte d'Ivoire, enregistrait en 2012 le plus faible taux de grossesse précoce du pays (16.4 %). L'urbanisation tend en effet à modifier les comportements et attitudes des femmes, et en particulier des adolescentes, face à la procréation. En milieu urbain ces dernières procréent plus tardivement notamment en raison de l'âge plus avancé au mariage, de l'utilisation de méthodes contraceptives modernes et du recours à l'avortement pour éviter les grossesses non désirées (Guillaume, 2003). Au niveau régional, les zones occupées durant la crise politico-militaire qui s'est étalée de 2002 à 2011, notamment l'Ouest, le Centre-Ouest et le Centre du pays, sont celles qui ont enregistré les plus forts taux de grossesses précoces en 2012, tous supérieurs à 40 %. La précocité de la fécondité dans ces régions a déjà été pointée du doigt par des études récentes (Zah Bi, 2015). La crise a durablement affecté ces zones en limitant l'accès de la population aux services de planification familiale et en augmentant le taux de déscolarisation des jeunes filles notamment avec le départ des enseignants pour des questions de sécurité vers la zone gouvernementale au sud du pays.

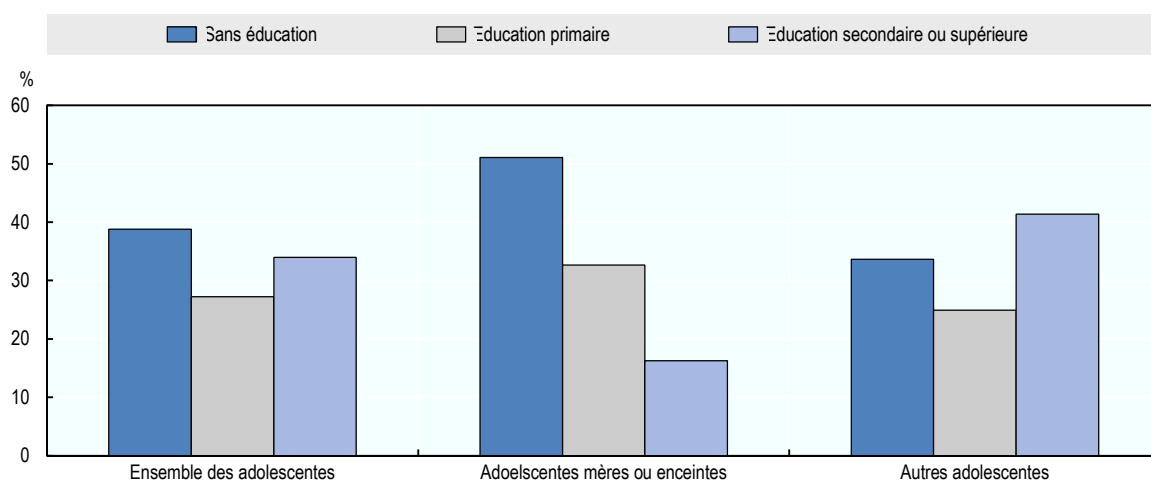
D'autres caractéristiques liées à l'identité des adolescentes telles que l'origine ethnique et la religion ne sont pas sans influence sur la précocité de la fécondité. La religion par exemple véhicule un certain nombre de valeurs et de normes qui régissent la vie des fidèles sur le plan comportemental, physiologique et physique (Akoto, 1985). Les adolescentes animistes ou sans religion sont les plus enclines à initier leur vie féconde précocement. Celles pratiquant la religion musulmane ou une religion chrétienne, qui représentent la grande majorité des adolescentes, sont en revanche moins exposées au risque de grossesse précoce. Cela s'explique, d'une part, par le fait que les adolescentes adeptes de ces religions entrent en général plus tardivement en union et, d'autre part, par le fait que la procréation n'est conçue et moralement acceptée en principe par ces religions que dans le cadre du mariage (religieux). L'appartenance à un groupe ethnique offre un modèle socioculturel particulier auquel l'individu peut s'identifier et utiliser comme mode de vie (Faucher et al., 2002). La Côte d'Ivoire compte plus de 60 ethnies réparties en cinq grands groupes : Akan, Mandé du Nord, Mandé du Sud, Gur et Krou. Les Mandés du Sud ainsi que les adolescentes n'appartenant à aucun de ces groupes ethniques, principalement des ivoiriennes naturalisées, enregistrent les taux les plus élevés de grossesse précoce.

La précocité de la fécondité à l'adolescence est moins fréquente chez les autres groupes ethniques ainsi que chez les adolescentes étrangères qui ont immigré des autres pays de la CEDEAO.

4.3 Éducation et emploi : quelles perspectives en cas de grossesse précoce ?

Les grossesses précoces compromettent sérieusement l'éducation des adolescentes, pourtant essentielle à leur développement humain, avec des répercussions tout au long du cycle de vie. Les filles et les garçons ne bénéficient pas globalement des mêmes opportunités en matière d'éducation. En 2012, moins d'un quart des adolescents n'était jamais allé sur les bancs de l'école contre près de quatre adolescentes sur dix. La part des filles qui accèdent à l'éducation primaire est quasiment identique à celle des garçons mais l'écart se creuse nettement dans les cycles scolaires suivants. En 2012, la moitié des adolescents avait pu atteindre l'éducation secondaire ou supérieure tandis que les adolescentes n'étaient qu'un tiers à être allé au-delà de l'école primaire. Les filles ont donc davantage tendance que les garçons à ne pas entrer dans le système éducatif ou à le quitter prématurément. Parmi les adolescentes, celles qui ont déjà commencé leur vie féconde sont encore plus désavantagées. Ces dernières étaient en 2012 18 % plus nombreuses à n'être jamais allé à l'école et 25 % moins nombreuses à avoir accédé à l'éducation secondaire ou supérieure par rapport aux adolescentes qui n'avaient pas encore procréé (graphique 4.10). En outre, les adolescentes mères ou enceintes ne comptaient en moyenne que 2.8 années d'éducation contre 5.1 pour le reste des adolescentes.

Graphique 4.10. Niveau d'éducation des adolescentes en 2012 selon le statut de maternité



Source : EDS 2011-12.

En d'autres termes, les grossesses précoces font peser un risque majeur et accru sur la scolarisation et le maintien des adolescentes dans le système éducatif. L'abandon scolaire, d'autant plus lorsque il intervient tôt dès les premières années d'éducation, est un facteur important de marginalisation et d'exclusion qui restreint significativement l'acquisition de capital humain et a posteriori les possibilités d'accès à un travail décent. Les politiques favorisant le maintien à l'école des adolescentes victimes de grossesses précoces sont donc essentielles pour l'inclusion sociale de ces dernières. Elles ne peuvent prétendre devenir des membres actifs de la société si l'opportunité ne leur est pas concédée d'obtenir une bonne éducation et de trouver par ce biais un emploi de qualité au-delà des obligations liées à la maternité (Sen, 1998). Les politiques d'éducation doivent se concentrer en particulier sur l'augmentation du niveau d'instruction de ces adolescentes et la prévention de l'abandon scolaire tant qu'elles n'ont pas achevé au moins le cycle d'éducation secondaire (OCDE, 2012). Par ailleurs, certaines

normes sociales et culturelles sont davantage en cause que les problèmes d'accès au système éducatif à proprement parler, et de ce fait méritent une attention particulière (Cerise et al., 2013). Finalement, il convient de préciser qu'il n'y a pas de lien de causalité clairement établi entre les grossesses précoces et l'éducation des adolescentes. Les grossesses précoces tout comme le mariage précoce peuvent conduire les adolescentes à quitter prématurément l'école, mais l'abandon scolaire constitue également à son tour un facteur de risque pour les adolescentes de tomber enceinte ou d'entrer en union précocement (Lloyd and Mensch, 2008; Jain and Kurz, 2007).

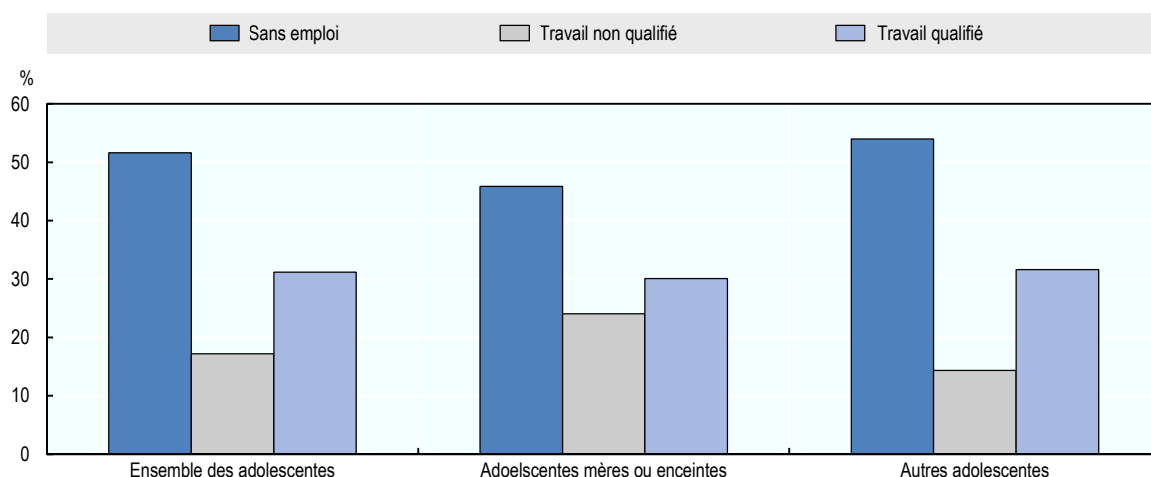
Les résultats précédents sont corroborés par l'analyse économétrique qui confirme la corrélation négative entre la survenue des grossesses précoces et le niveau d'éducation atteint par les adolescentes. L'impact négatif de la fécondité sur la scolarisation des adolescentes est le plus significatif au niveau de l'éducation secondaire. Les grossesses précoces et l'abandon scolaire sont en somme étroitement liés et le fait que la grande majorité des adolescentes ayant déjà commencé leur vie féconde n'ait pas poursuivi leurs études jusqu'à l'enseignement secondaire et au-delà les empêche d'acquérir l'éducation et les compétences de base essentielles à la réussite sur le marché du travail.

Les grossesses précoces mettent également en péril l'insertion économique des adolescentes en favorisant leur entrée prématurée sur le marché du travail et en les confinant dans des emplois précaires. Conséquence directe de l'abandon prématuré des études, les adolescentes qui ont eu une grossesse précoce se retrouvent souvent dans l'obligation immédiate d'exercer une activité économique pour subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leur progéniture mais ne disposent pas des qualifications suffisantes pour prétendre à un emploi de qualité. Les difficultés rencontrées sur le marché du travail accroissent la vulnérabilité socioéconomique de ces adolescentes ainsi que le risque de tomber dans la pauvreté. Les conditions de vie précaires qui en résultent ne permettent pas aux adolescentes d'élever de façon optimale leurs enfants, créant un environnement peu propice pour le développement de ces derniers, que ce soit sur le plan physiologique, cognitif, social ou émotionnel, et favorisant ainsi la transmission intergénérationnelle de la vulnérabilité et de la pauvreté.

L'entrée prématurée sur le marché du travail des adolescentes concernées par les grossesses précoces préoccupe au premier chef. L'éducation est sans conteste considérée comme l'un des déterminants majeurs, si ce n'est le principal, de la qualité des emplois occupés. Dans la plupart des cas, la qualité de l'emploi est d'autant plus grande que le niveau d'éducation préalablement atteint est élevé. L'analyse économétrique confirme ce résultat pour les adolescentes de Côte d'Ivoire en 2012. Ce qui veut dire, comme nous le verrons à continuation, que les adolescentes qui ont enfanté et qui quittent prématurément l'école pour entrer sur le marché du travail ont des chances moindres d'obtenir un emploi de meilleure qualité. Outre ses effets négatifs sur la qualité de l'emploi et les perspectives futures sur le marché du travail, le travail des adolescentes inquiète en premier lieu pour ses répercussions potentiellement néfastes sur la santé et le développement des adolescentes qui n'ont pas encore atteint la pleine maturité et qui se trouvent en pleine phase de transition vers l'âge adulte.

L'analyse économétrique révèle également que les adolescentes qui ont déjà commencé leur vie féconde ont une probabilité significativement plus élevée de travailler. L'effet des grossesses précoces perd sa significativité lorsque le statut marital est pris en compte, mais comme nous l'avons vu précédemment la fécondité et le mariage ou le concubinage à l'adolescence sont fortement corrélés. Autrement dit, la précocité de la fécondité agit bien positivement sur la décision des adolescentes de travailler mais son effet est capturé par le fait que nombre d'adolescentes mères ou enceintes sont également en union. En 2012, près d'une adolescente sur deux occupait un emploi (48.4 %), le taux d'emploi des adolescentes ayant eu une grossesse précoce dépassant largement (54.1 %) le taux d'emploi des adolescentes qui n'avaient pas encore commencé leur vie féconde (46 %) (graphique 4.11).

Graphique 4.11. Situation des adolescentes sur le marché du travail en 2012 selon le statut de maternité



Source : EDS 2011-12.

En lien direct avec l'entrée prématurée sur le marché du travail, la précarité des emplois occupés par les adolescentes ayant déjà procréé est également une source majeure de préoccupation. En 2012, le travail non qualifié, donc précaire et peu productif, était bien plus fréquent chez les adolescentes ayant eu une grossesse précoce (24 %) que chez les autres adolescentes (14.3 %). En particulier, les adolescentes ayant eu une grossesse précoce exerçaient plus fréquemment une activité agricole ou de commerce de détail et occupaient dans des proportions bien moindres des emplois de bureau ou des professions techniques et managériales. Ces résultats ne sont pas surprenants dans la mesure où en effet les adolescentes ayant déjà procréé atteignent généralement des niveaux d'éducation plus faibles et ont par conséquent des compétences moins développées, ce qui a pour effet de limiter l'accès aux emplois qualifiés. Cette situation plonge nombre de ces adolescentes dans la précarité, le travail non qualifié offrant en général une stabilité dans l'emploi et une rémunération moindres. Par ailleurs, les adolescentes qui ont déjà commencé leur vie féconde ont une propension plus élevée à occuper un travail non qualifié lorsqu'elles restent avec leur conjoint. L'émancipation économique de ces adolescentes est probablement affectée par les normes sociales et culturelles qui limitent le pouvoir de décision de la femme au sein du ménage.

En somme, la survenue des grossesses précoces hypothèque fortement les perspectives d'emploi et de travail décent des adolescentes, principalement en raison du manque de qualifications résultant d'un départ prématuré du système éducatif suivi d'une entrée précoce dans le monde du travail. Ce constat témoigne de l'importance qui doit être accordée en amont à la lutte contre la déscolarisation et pour le maintien dans le système éducatif des adolescentes dont la vie est bouleversée par une fécondité précoce. Pour celles qui ont déjà quitté les bancs de l'école, des programmes de la deuxième chance doivent être mis en place pour leur permettre de réintégrer le système et poursuivre normalement leur éducation. Enfin, pour celles dont la réintégration à l'école n'est pas envisageable, des programmes de formation dans l'emploi ou en marge de celui-ci doivent être développés pour qu'elles puissent développer leurs compétences et acquérir des qualifications qui faciliteraient à terme leur accès à des emplois de meilleure qualité.

4.4 Conclusion

Ce chapitre a mis en évidence l'importance du phénomène des grossesses précoces en Côte d'Ivoire ainsi que ses principaux facteurs explicatifs et ses effets néfastes sur l'éducation et les perspectives d'emploi des adolescentes. Compte tenu de l'ampleur et de l'augmentation récente du phénomène, la

lutte contre les grossesses précoces devient plus que jamais nécessaire. Les efforts doivent être intensifiés pour résorber au mieux ce phénomène, notamment en milieu scolaire et concernant les grossesses précoces non désirées dont la fréquence reste élevée. Les grossesses précoces non désirées sont particulièrement fréquentes chez les adolescentes les plus jeunes ainsi que parmi celles résidant en milieu urbain qui semblent rencontrer davantage de difficultés à maîtriser leur fécondité et satisfaire leurs besoins en matière de planification familiale.

Les comportements sexuels des adolescentes, les normes sociales et culturelles ainsi que la faible disponibilité et accessibilité des services en planification familiale expliquent dans une large mesure l'étendue des grossesses précoces. Sont notamment en cause la primo-sexualité de plus en plus précoce des adolescentes, l'utilisation de méthodes contraceptives modernes qui reste très faible et souvent inappropriée malgré une connaissance élevée, et des besoins en planification familiale qui demeurent insatisfaits pour un grand nombre d'adolescentes ce qui explique la part importante de grossesses précoces non désirées. Dans ce contexte, il est impératif d'accroître la disponibilité et faciliter l'accès des adolescentes aux méthodes contraceptives modernes et aux services de planification familiale afin d'aider ces dernières à mieux maîtriser leur fécondité et limiter l'étendue des grossesses précoces, en particulier celles qui ne sont pas désirées. Ces efforts doivent être déployés notamment à l'intérieur du pays dans les zones les plus affectées par le conflit où les services de planification familiale restent encore très insuffisants. Dans les zones assiégées durant les crises à répétition de la décennie passée, les programmes de santé sexuelle et reproductive ont rencontré des difficultés dans leur mise en œuvre du fait du retrait de certains bailleurs de fonds, du dysfonctionnement des services socio-sanitaires et de la rupture d'approvisionnement en produits contraceptifs. À cela se sont ajoutées les contraintes financières qui ont obligé le gouvernement à concentrer ses ressources sur les activités de sortie de crise, ce qui n'a pas constitué un environnement favorable à la mise en œuvre de ces programmes, augmentant d'autant plus la vulnérabilité des adolescentes résidant dans ces zones face aux grossesses précoces. Par ailleurs, les adolescentes doivent être mieux intégrées dans les programmes et services de planification familiale existants qui s'adressent généralement aux femmes mariées.

Concernant les normes sociales et culturelles, le mariage ou la mise en ménage à un âge précoce ainsi que la violence sexuelle infligée par le conjoint impactent lourdement sur la survenue de grossesses précoces à l'adolescence. En Côte d'Ivoire la loi interdit les mariages précoces et forcés. Bien qu'illégaux, les mariages coutumiers restent fréquents dans le pays, notamment dans les zones rurales. Des dispositions préventives et coercitives doivent être prises pour que la loi soit mieux appliquée et respectée, et que le droit réglementaire prévale sur le droit coutumier. Une lutte plus efficace contre le mariage précoce et illégal des adolescentes permettrait à la fois de limiter significativement l'étendue des grossesses précoces et de protéger les adolescentes en leur faisant bénéficier des droits auxquels elles peuvent prétendre en tant qu'épouses selon le droit réglementaire une fois la majorité atteinte.

La Côte d'Ivoire doit en outre légiférer de manière à ce que la violence domestique, et notamment la violence sexuelle dans le cadre conjugal, soit pénalement répréhensible. Le vide juridique que représente l'absence de définition en droit de ce que constitue un acte de viol doit par ailleurs être comblé pour que les femmes, y compris les adolescentes, qui en sont victimes aient la possibilité de recourir à la justice et obtenir gain de cause. La population et en premier lieu les jeunes, y compris les adolescentes, doivent être sensibilisés contre la violence domestique pour que ce fléau soit moins établi dans les mœurs et que les normes sociales et culturelles qui l'accréditent et qui ne reconnaissent pas les victimes comme telles s'estompent.

La survenue des grossesses précoces est également le fruit de la précarité des conditions socioéconomiques et plus largement du cadre de vie des adolescentes. Cette précarité favorise indirectement la précocité de la fécondité notamment à travers une exposition accrue aux facteurs de risque énoncés précédemment. En particulier, la pauvreté des ménages, le fait de résider en milieu rural

ou à l'intérieur du pays dans les zones occupées durant le conflit, telles que les régions Ouest, Centre-Ouest et Centre, augmentent fortement le risque de grossesse précoce, principalement en raison de l'adoption de comportements en lien avec la sexualité et la reproduction plus risqués, des normes sociales et culturelles plus ancrées et une accessibilité moindre aux services en planification familiale.

Les grossesses précoces ont des effets hautement dommageables sur l'éducation et les perspectives d'emploi des adolescentes. Elles amènent bien souvent les adolescentes qui en sont victimes à l'abandon scolaire, l'entrée prématurée sur le marché du travail et le confinement dans des emplois précaires et peu productifs en raison de qualifications insuffisantes. Pour éviter ce cercle vicieux, il convient d'intensifier les efforts contre la déscolarisation de ces adolescentes et de promouvoir leur maintien dans le système éducatif jusqu'à l'enseignement secondaire et si possible au-delà afin qu'elles puissent développer au mieux leur capital humain et maximiser leurs chances de réussite sur le marché du travail. En parallèle, il convient de mettre en place des programmes de la deuxième chance pour réintégrer dans le système éducatif celles qui ont déjà quitté les bancs de l'école, ainsi que des programmes de formation pour que celles qui n'ont d'autre choix que de travailler puissent développer leurs compétences et acquérir de nouvelles qualifications dans le but de faciliter leur accès à des emplois de meilleure qualité.

L'adoption récente de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2016-2020 et la mise en œuvre à venir des Stratégies Nationales de Protection des Jeunes (SNPJ) et de Promotion et de Coordination des Initiatives en faveur des Jeunes (SNPCIFJ) constituent une avancée majeure et une opportunité sans précédent face au défi des grossesses précoces. La PNJ 2016-2020 a notamment pour priorités le renforcement des projets en matière de santé sexuelle et reproductive ainsi que la lutte contre les mariages et les grossesses précoces, et la violence basée sur le genre (MPJEJSC, 2016a). Ces priorités sont reflétées dans les documents de la SNPJ et de la SNPCIFJ qui ambitionnent, avec l'appui des partenaires techniques et financiers notamment, de mettre en place au niveau national et de façon décentralisée des activités de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes, de renforcement de capacités des principaux acteurs concernés, et de construction, réhabilitation et équipement des infrastructures d'encadrement de la jeunesse tels que les Institutions Socio-Éducatives (ISE) et les Centres d'Écoute et de Conseils (CEC) (MPJEJSC, 2016b et 2016c).

Ces initiatives sont à saluer et permettront assurément d'aller dans le bon sens avec un impact certain en matière de diminution des grossesses précoces. Mais, pour que ces initiatives se concrétisent et portent ses fruits, des ressources financières substantielles doivent être mobilisées. À titre d'exemple, les CEC ont été créés en Côte d'Ivoire en réponse aux recommandations de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) qui s'est tenue au Caire en 1994, mais ces centres restent en nombre insuffisants, sont inégalement répartis sur le territoire national et rencontrent pour une bonne partie d'entre eux des difficultés structurelles de fonctionnement par manque de moyens (MPJEJSC, 2016b). Plus globalement, le Plan Stratégique National de Santé de la Reproduction (PSNSR) pour la période 2010-2014, qui reposait sur les orientations définies par la Politique Nationale de Santé de la Reproduction (PNSR) adoptée en 1998 sur la base des recommandations du CIPD de 1994, et qui constituait un document de référence pour tous les intervenants dans le domaine, a eu des résultats limités avec une partie des activités planifiées qui n'ont jamais été exécutées en raison de la faible capacité du gouvernement à mobiliser des ressources ainsi que le soutien des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre de ce plan.

L'atteinte des objectifs fixés par la PNJ pour la période 2016-2020 repose en grande partie sur les progrès réalisés dans le domaine de la santé, et en particulier de la santé sexuelle et reproductive. La santé conditionne plus que tout autre facteur le bien-être et l'inclusion des jeunes. Ces derniers peuvent difficilement aspirer à la réussite, en matière d'éducation ou d'emploi par exemple, si ils ne se trouvent pas en bonne santé. Ce chapitre a notamment mis en évidence que les grossesses précoces, qui

constituent un défi majeur en matière de santé sexuelle et reproductive, ont des répercussions négatives importantes sur l'éducation et les perspectives d'emploi des adolescentes.

En conséquence, les stratégies nationales doivent se prémunir contre tout risque de sous-investissement dans le domaine de la santé. Ce risque est réel dans la mesure où le coût estimé de la SNPJ (8 876 milliards de FCFA) est bien inférieur à celui d'autres stratégies nationales issues de la PNJ 2016-2020 telles que la Stratégie Nationale du Service Civique (SNSC) ou la Stratégie Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes (SNIEJ) (MPJEJSC, 2016b). De même, le coût estimé de l'axe stratégique « Jeunesse et santé » de la SNPCIFJ (2.158 milliards de FCFA) est le plus bas après celui de l'axe stratégique dévolu à la culture (MPJEJSC, 2016c). Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a récemment mis en place le Plan d'Action National Budgétisé (PANB) pour la Planification Familiale 2015-2020 suite à son engagement à la conférence qui s'est tenue à Londres en 2012 dans le cadre du programme Planification Familiale 2020 (FP2020). Un travail de mise en cohérence devra donc être réalisé dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive entre les stratégies issues de la PNJ 2016-2020 et la PANB afin qu'elles s'inscrivent dans un cadre d'action commun de manière à ce qu'elles soient complémentaires et mutuellement bénéfiques. Finalement, il conviendrait de définir de façon plus explicite dans la SNPJ et la SNPCIFJ les actions qui seront menées pour lutter contre les grossesses précoces, en mettant l'accent sur les facteurs de risque les plus importants et les catégories d'adolescentes les plus vulnérables, tels que ceux identifiés dans ce chapitre, dans la mesure où ceux-ci devraient constituer les cibles prioritaires des stratégies dans ce domaine.

Références

Akoto E. et al. (2000), *Sexualité, contraception et fécondité des adolescents en Côte d'Ivoire*, Projet régional santé familiale et prévention du sida, Tulane, 32 p.

Akoto E. M. (1985), *Mortalité infantile et juvénile en Afrique. Niveaux et caractéristiques. Causes et déterminants*, Louvain-la-neuve, CIACO, 273 p.

Blais J. (2005), *La grossesse à l'adolescence : un phénomène qui persiste !*, Québec, hivers. Consulté sur : <http://www.santelanaudiere.qc.ca/ASSS/Publications/Comportements>

CEDAW (2011), *Fiftieth Session 3-21 October 2011, List of issues and questions with regard to the consideration of periodic reports CEDAW/C/CIV/Q/1-3*, Geneva.

Cerise, S. et al. (2013), *Why discriminatory social institutions affecting adolescent girls matter*, Centre de développement de l'OCDE, Paris.

Faucher P., Dappe S., & Madelenat P. (2002), "Maternité à l'adolescence: analyse obstétricale et revue de l'influence des facteurs culturels, socio-économiques et psychologiques à partir d'une étude rétrospective de 62 dossiers", *Gynécologie, Obstétrique & Fertilité*, 30, Elsevier, Amsterdam, pp. 944-952.

Frisch, R. E. (1975), *Demographic implications of the biological determinants of female fecundity*. *Social Biology*, 22(1), Harvard University, Cambridge, Massachusetts, pp. 17-22.

Guillaume, A. (2003), "Le rôle de l'avortement dans la transition de la fécondité à Abidjan au cours des années 1990", *Population*, 58(6), Université de Provence, Aix-Marseille, pp. 741-772.

Institut National de la Statistique (INS) et ICF International (2012), *Enquête Démographique et de Santé 2011-2012*, INS et ICF International, Calverton, Maryland, USA.

Jain, S. et Kurz, K. (2007), *New Insights on Preventing Child Marriage: A Global Analysis of Factors and Programs*, International Center for Research on Women, Washington DC.

Leridon H. et al. (1987), *La seconde révolution contraceptive: la régulation des naissances en France de 1950 à 1985*, collection Travaux et Documents, cahier 117, Paris, INED

Lloyd, C. B. et Mensch B. S. (2008), Marriage and childbirth as factors in dropping out from school: An analysis of DHS data from sub-Saharan Africa. *Population Studies*, 62(1), 1-13.

Malé, C, & Wodon, Q. (2016), *Basic profile of child marriage in Cote d'Ivoire. Health, nutrition, and population (HNP) knowledge brief – child marriage series*. World Bank Group, Washington, D.C., <http://documents.worldbank.org/curated/en/989961468187742509/Basic-profile-of-child-marriage-in-Cote-dIvoire>.

Mail & Guardian Africa (MGAfrica) (2014), Legal ages of marriage across Africa: Even when it's 18, they are married off at 12, <http://mgafrica.com/article/2014-07-14-legal-ages-of-marriage-across-africa>

Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique (MPJEJSC) (2016a), *Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2016-2020*, République de Côte d'Ivoire, Abidjan.

Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique (MPJEJSC) (2016b), *Stratégie Nationale de Protection des Jeunes (SNPJ) 2016-2020*, République de Côte d'Ivoire, Abidjan.

Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique (MPJEJSC) (2016c), *Stratégie Nationale de Promotion et de Coordination des Initiatives en Faveur des Jeunes (SNPCIFJ) 2016-2020*, République de Côte d'Ivoire, Abidjan.

OCDE (2014), *Institutions Sociales et Égalité Femme-Homme, Profil Pays Côte d'Ivoire*, Centre de développement de l'OCDE, 2014, <http://www.genderindex.org/country/cote-d039ivoire>

OCDE (2012), *Inégalités hommes-femmes : Il est temps d'agir*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264179660-fr>

Renoton-Lépine, C. (2010). *La construction identitaire des adolescentes face au genre*, Thèse de Doctorat, Paris Ouest Nanterre La Défense.

Seck K. et al. (2001), *Sexualité des adolescents: tendances récentes en milieu rural sénégalais*. Les Dossiers du CEPED, N°65, Paris, 34 p.

Sen, A. (1998). *Development as freedom*. Oxford University Press, Oxford.

Tapinos, G. (1985), *Éléments de démographie, analyse, déterminants socio-économiques et histoire des populations*, Armand Colin, Paris, 367 p.

Zah Bi T. (2015), "Disparités régionales de la fécondité en Côte d'Ivoire de 2008 à 2012", in *Revue Ivoirienne des Lettres, Arts et Sciences Humaine*, N°25, CREP, Abidjan, pp. 82-95.

Examen du bien-être et des politiques de la jeunesse en Côte d'Ivoire

Depuis la fin de la crise de 2011, la Côte d'Ivoire bénéficie d'une croissance économique robuste mais qui ne s'accompagne pas d'une augmentation significative du bien-être de la population. À cet égard, la situation de la jeunesse préoccupe tout particulièrement, compte tenu de son poids démographique considérable et des défis majeurs auxquels elle fait face. Ce rapport dresse un état des lieux exhaustif de la situation des jeunes en matière d'inclusion sociale et de bien-être, ainsi que des politiques et du cadre institutionnel pour la promotion de la jeunesse, en utilisant les dernières données disponibles et en suivant une approche multidimensionnelle. De nombreux aspects sont explorés dans les domaines de la santé, l'éducation et les compétences, l'emploi, l'engagement civique et politique, le capital social, et le bien-être subjectif des jeunes. Le rapport se focalise en particulier sur des thématiques qui revêtent une importance particulière dans le cadre de la Côte d'Ivoire, à savoir l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs de l'économie, l'entrepreneuriat jeune, et les grossesses précoces. Sur la base des résultats de l'analyse, des recommandations concrètes en matière de politiques publiques sont proposées afin de maximiser l'action gouvernementale en faveur de la jeunesse. *L'Examen du bien-être et des politiques de la jeunesse en Côte d'Ivoire* est réalisé dans le cadre du projet Inclusion des jeunes, cofinancé par l'Union européenne.



Ce projet est cofinancé par
l'Union européenne